

CAHIER DU PARTICIPANT

17^e Conseil fédéral – 25 au 28 novembre 2025

ENRACINONS LA SOLIDARITÉ



**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



**Informations
générales**

Plan de l'hôtel





Répartition des salles	
Inscriptions	Salon Vieille
Secrétariat	Salon Louise
Aide aux syndicats	Foyer
Lettres de créance	Salon Filage
Session d'accueil	Salon Gault AB
Plénière	Salon Empire
Cocktail	Verrière
Assemblée sectorielle - secteur 1	Salon Gault AB
Assemblée sectorielle - secteur 2	Verrière
Assemblée sectorielle - secteur 3	Salon Gault D
Assemblée sectorielle - secteur 4	Salon Empire

Session d'accueil pour les nouveaux délégué-es

Une session d'information est offerte aux nouveaux délégué-es au conseil. Cette session a lieu mardi matin 25 novembre 2025, de 10 h 45 à 12 h 00, au salon **Gault AB**. Les délégué-es qui participent à notre conseil pour la première fois pourront alors se familiariser avec les structures de la CSN et de la Fédération du commerce (CSN), le fonctionnement du conseil et certaines règles de procédure.

Secrétariat du conseil

Durant le conseil, le secrétariat sera situé au salon Louise. Vous y trouverez les informations qui vous manquent en vous adressant aux salarié-es présents.

Centre de messages

Une permanence téléphonique sera assurée pendant les heures du conseil. Les messages téléphoniques seront acheminés par le service d'ordre. Le numéro de téléphone du conseil :

514-529-3707

Aide aux syndicats

Afin d'assurer une plus grande participation au conseil et conformément à la réglementation des dépenses, la Fédération du commerce (CSN) accorde une aide financière aux syndicats. Pour vous aider à remplir votre formulaire de remboursement, vous pouvez vous présenter au comité d'aide aux syndicats qui est dans le foyer.



Cellulaires et autres moyens de communication

Nous vous demandons d'éteindre votre cellulaire et tout autre appareil de communication pendant la plénière et les assemblées sectorielles.

Toutefois, si vous deviez recevoir un appel urgent, veuillez placer la sonnerie de votre appareil en mode silencieux et quitter la salle pour y répondre.

Pour les délégué-es qui utilisent le service de traduction, vous devez utiliser des écouteurs compatibles avec votre appareil ou le mode silencieux pour la transcription.

Affichage et distribution

Tout affichage ou toute distribution de documents, tracts ou autres objets doit être préalablement autorisé par la secrétaire générale de la fédération. De même, aucune vente d'objets ne sera tolérée sur les lieux du conseil ; seulement la vente de l'objet de solidarité de la Fédération pour les syndicats en conflit et la vente de l'objet pour le Camp Vol d'été Leucan-CSN seront autorisées.

Réservation de salles

Toute demande pour réserver une salle de réunion doit être adressée au secrétariat du conseil.

Petites annonces

Toute demande de diffusion d'un message aux délégué-es doit être adressée au secrétariat du conseil qui verra à l'acheminer à la secrétaire générale. Les messages sont diffusés avant chaque ajournement ou aux pauses durant le conseil.

Photocopies

Vous pouvez obtenir des photocopies au secrétariat du conseil.

Objet de solidarité

Tout au long du conseil, la fédération met en vente un objet de solidarité que vous pourrez vous procurer **au vestiaire**. Les profits de cette vente seront entièrement versés aux syndicats en conflit de la confédération.

Wifi

Le réseau wifi auquel se connecter est « MOCO_BQT2025 ».



Kiosques et thématiques

Jours	Kiosques
À compter de mardi et pour la durée du conseil	Vente de l'objet de solidarité
À compter de mardi et pour la durée du conseil	Aide aux syndicats
MERCREDI-JEUDI	Beneva
MERCREDI-JEUDI	MCE Conseils
MERCREDI	Bâtirente et Fondaction
MERCREDI	Caisse d'économie solidaire
MERCREDI	Syndicalisation
MERCREDI	Santé et sécurité au travail
MERCREDI	Centre international de solidarité ouvrière (CISO)
VENDREDI	David Goudreault – Vente de livres

Service d'ordre

Tout au long du conseil, les salarié-es de la fédération sont appelés à faire partie du service d'ordre. Leur rôle est essentiellement de faire respecter les règles de fonctionnement que nous nous sommes données collectivement, par exemple :

- Le port de votre cocarde d'identification ;
- Le rappel à ne pas déranger vos voisines et vos voisins par des discussions ;
- Le rappel à rejoindre votre place ;
- Le décompte des votes, lorsque nécessaire.

Bref, une foule de petites choses qui assurent le bon déroulement du conseil. Il vous est donc demandé de respecter le travail de ces personnes et de vous conformer aux consignes.

Comité de parrainage

Nous avons mis sur pied un comité de parrainage qui pourra vous accompagner tout au long du conseil fédéral. Ces personnes sont identifiées avec un brassard orange. N'hésitez pas à vous adresser à eux pour toutes informations.

Objets perdus

Pour les objets perdus, veuillez-vous adresser au secrétariat, durant les heures du conseil. N'oubliez pas d'écrire votre nom sur l'étiquette de votre porte-documents.

**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



Procédure du conseil



LE DROIT DE PAROLE

- 1.** 5 minutes au 1^{er} tour

3 minutes au 2^e tour

Le droit de parole est le même pour les délégué-es officiels et pour les salarié-es de la fédération et ils ont préséance sur les délégué-es fraternels dans l'ordre des interventions.

- 2.** Le vote au scrutin secret, sauf pour les élections, doit obtenir l'appui de 25 autres délégué-es officiels.
- 3.** Cinq délégué-es doivent avoir pris la parole avant qu'une question préalable ne soit acceptée. Cela prend les 2/3 pour qu'elle soit adoptée. À moins d'indication contraire, toute autre proposition est adoptée à la majorité des voix.
- 4.** Les délégué-es s'adressent à la présidence, donnent leur nom et le nom de leur syndicat lorsqu'ils interviennent au micro.
- 5.** Lorsqu'une proposition est sur la table, un amendement et un sous-amendement peuvent être apportés. On peut se référer au Code des règles de procédure de la CSN que vous trouverez dans vos porte-documents.
- 6.** Les propositions dilatoires, les propositions d'ajournement, les avis de motion et l'appel de la décision du président sont sans discussion.



IMPORTANT

POLITIQUE DES PRÉSENCE AU CONSEIL

Pour qu'un syndicat reçoive l'aide aux syndicats à laquelle il a droit, tous les délégué-es doivent signer la feuille des présences, et ce, à chaque séance du conseil.

À chaque séance du conseil, (**en avant-midi et en après-midi**), une feuille de présence circulera.

Tous les délégué-es **doivent signer la feuille de présence**, qu'ils soient officiels ou fraternels.

Vous **devez signer la feuille de présence** pour chacune des séances, soit **le matin et l'après-midi**.

Les feuilles des présences ne pourront être signées que le même jour.

À l'ouverture du conseil fédéral, des instructions précises sur le fonctionnement de la signature de la feuille de présence seront transmises aux délégué-es.

Lors des pauses et à l'ajournement de chaque journée, des rappels seront faits aux délégué-es afin d'assurer le bon déroulement de cette politique.



**Politique des présences aux
congrès et conseils
adoptée par le bureau fédéral le
13 février 2006**

Que le bureau fédéral adopte la politique suivante concernant les présences lors des congrès ou conseils fédéraux :

Pour avoir droit à l'ensemble des remboursements prévus à la réglementation, les délégué-es doivent signer la feuille de présence à chaque séance du congrès ou conseil, et ce, pour la durée de l'instance ;

Le syndicat ne sera remboursé que pour les séances pour lesquelles ses délégué-es auront signé leur présence.

**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



Fonctionnement du conseil



Composition du conseil

Le conseil de la fédération est composé des délégué-es officiels et des délégué-es fraternels de chaque syndicat affilié à la fédération, des membres du bureau fédéral, du comité de surveillance des finances, des membres du comité exécutif et des salarié-es de la fédération. S'ajoutent dans le décompte des présences au conseil les invité-es, les visiteuses et les visiteurs.

Conditions d'accréditation

Les conditions d'accréditation des délégué-es au conseil fédéral sont les mêmes que celles pour le congrès fédéral, décrites à l'article 3.5. (**Extrait des statuts et règlements, articles 3.5**)

- a) Pour être délégué-e officiel au congrès, il faut respecter les deux conditions suivantes :
 - 1) Être membre cotisant d'un syndicat en règle avec la fédération et avoir un lien d'emploi avec l'employeur que l'accréditation du syndicat couvre;
 - 2) Être délégué par ce syndicat ou être membre sortant du comité exécutif et détenir le lien d'emploi ci-haut mentionné.
- b) Les délégué-es devraient être désignés au moins sept (7) jours avant l'ouverture du congrès. À défaut, les inscriptions tardives pourront être faites sur place, au congrès, jusqu'à midi la veille de la journée des élections. Les lettres qui accréditent les délégué-es, leur nom, leur adresse, doivent être envoyées au secrétariat de la fédération, au moins sept (7) jours avant l'ouverture du congrès, à moins de raisons particulières et jugées valables par le comité des lettres de créance. Les lettres de créance doivent porter le nom de la présidente ou du président et de la ou du secrétaire du syndicat.
- c) Tous les syndicats dont les cotisations, redevances ne sont pas correctement payées ou en retard de plus de quarante-cinq (45) jours, soit avec la Fédération du commerce inc. (CSN), la CSN ou le conseil central d'origine, ne peuvent être accrédités au congrès. Leurs délégué-es sont alors considérés comme délégué-es fraternels, à moins d'entente avec la trésorière ou le trésorier quant au remboursement. Toute entente doit être ratifiée par le comité des lettres de créance.
- d) Tous les syndicats nouvellement affiliés ont droit à la même délégation que celle prévue à l'article 3.3.
- e) Tous les syndicats qui vivent ou qui ont vécu une fermeture et qui continuent de se battre soit pour la réouverture de l'entreprise ou pour des acquis perdus lors de cette fermeture et qui conservent un lien juridique avec l'entreprise ont droit à une délégation officielle d'une (1) personne.

Quorum du conseil (Extrait des statuts et règlements, article 6.4)

Le quorum est fixé à la majorité des délégué-es accrédités inscrits, en respectant un minimum de 10 % des syndicats affiliés.

Pouvoirs du conseil (Extrait des statuts et règlements, article 6.6)

Le conseil fédéral est l'instance suprême de la fédération entre les congrès. Il a les pouvoirs et attributions suivants :

- a) Contribuer au développement de l'orientation idéologique et des politiques générales,



selon la ligne des décisions du congrès; assumer entre les congrès la direction générale de la fédération selon les exigences des circonstances ainsi que pour défendre les intérêts généraux des membres des syndicats affiliés;

- b) Exécuter les mandats qui lui sont confiés par le congrès et conformer son action aux décisions de ce dernier;
- c) Approuver la convention collective des salarié-es de la fédération à défaut d'entente au bureau fédéral;
- d) Approuver les rapports financiers et autoriser toute modification nécessaire au budget adopté par le congrès. Une telle autorisation n'est valable que sur un vote des 2/3 des délégué-es présents et formant quorum;
- e) Exercer tout autre pouvoir mentionné expressément à son sujet dans les statuts et règlements de la fédération;
- f) Régler tout conflit qui peut survenir entre les syndicats affiliés ou un ou des syndicats avec la fédération. Il peut déléguer en tout ou en partie ses pouvoirs au bureau fédéral;
- g) Trancher toute autre question non attribuée spécifiquement au congrès de la fédération;
- h) Procéder à l'entérinement ou à l'élection des postes laissés vacants entre les congrès, pour les postes au comité exécutif, au comité de surveillance des finances ou d'un autre comité formé par le congrès.

Cocardes

Lorsque vous circulez sur les lieux du conseil, il vous est demandé de porter votre cocarde d'identification en tout temps de façon à ce qu'elle soit visible. Si toutefois vous la perdez, il est possible d'en obtenir une nouvelle en vous adressant au secrétariat du congrès. L'inscription « duplicata » apparaîtra sur votre cocarde.

Statut	17^e Conseil
Officiel-les	Blanc
Fraternel-les	Bleu
Salarié-es FC	Mauve
Salarié-es CSN	Orange
Dirigeant-es du mouvement	Jaune
Visiteuses et visiteurs	Vert

Questions de privilège

Les questions de privilège doivent être remises à la secrétaire générale au plus tard le mercredi 26 novembre, à 10 h 00.



Droit de parole et droit de vote

AVEC droit de parole et AVEC droit de vote	AVEC droit de parole, mais SANS droit de vote	SANS droit de parole et SANS droit de vote
Les délégué·es officiels dûment accrédités	Les salarié·es de la fédération Les délégué·es fraternels	Les salarié·es CSN Les visiteuses et les visiteurs

Le président reçoit les interventions dans l'ordre suivant :

- 1^{er} Les délégué·es officiels et les salarié·es de la fédération bénéficient de cinq minutes au premier tour de parole et de trois minutes aux tours subséquents;
- 2^e Les délégué·es fraternels bénéficient du même temps, mais ils doivent l'exercer **APRÈS** les délégué·es officiels et les salarié·es de la fédération.

En tout temps, les personnes qui ont obtenu le droit de parole doivent s'adresser au président du conseil.

Procédure pour les votes

Dans le cadre de toutes les réunions décisionnelles de la fédération, les statuts et règlements (article 1.7) prévoient que le Code de règles de procédure de la CSN s'applique, à moins de dispositions contraires. Vous trouverez une copie de ce code au secrétariat. Toutefois, nous reprenons ici les principales règles utilisées à l'occasion du conseil.



Code des règles de procédure de la CSN

Une proposition appartient à l'assemblée lorsqu'elle a été régulièrement soumise par une ou un délégué-e officiel et appuyée par un autre.

On dispose d'une proposition principale, d'un amendement ou d'un sous-amendement, mais dans l'ordre inverse.

- En l'adoptant;
- En le rejetant (la majorité des voix y étant opposées);
- En le retirant (avec le consentement unanime de l'assemblée);
- En le laissant sur table;
- En reportant la discussion à une date fixe;
- En le renvoyant à un comité.

Toute proposition, tout amendement ou tout sous-amendement avant de devenir une résolution d'assemblée, doit franchir les étapes suivantes :

- Trouver une personne qui le propose et une qui l'appuie;
- Être inscrit au procès-verbal;
- Être lu à l'assemblée;
- Être discuté;
- Être voté.

Le vote se prend sur le sous-amendement (s'il y en a un), ensuite sur l'amendement et, en dernier lieu, sur la proposition principale.



Code des règles de procédure de la CSN

Lorsqu'une **PROPOSITION** est discutée, un amendement et un sous-amendement peuvent être apportés. Les propositions dilatoires, les propositions d'ajournement et l'appel de la présidence sont sans discussion.

La **QUESTION PRÉALABLE** peut être posée par une ou un délégué-e officiel qui se sent suffisamment informé pour passer au vote. Toutefois, cette ou ce délégué-e ne doit pas être intervenu sur le sujet. La question préalable peut être posée après **QU'AU MOINS CINQ** personnes se soient fait entendre sur la proposition, l'amendement ou le sous-amendement. Dans tous les cas, elle doit être adoptée par les **DEUX TIERS** des délégué-es officiels.

La demande pour procéder à un **VOTE SECRET** sur une proposition, un amendement ou un sous-amendement peut être faite par une ou un délégué-e officiel. Cette demande doit être nécessairement appuyée par **AU MOINS 25** délégué-es officiels. La demande pour un vote secret doit être faite **AVANT** le début du processus normal de vote à main levée.

Les **QUESTIONS DE PRIVILÈGE** doivent être remises à la secrétaire générale au plus tard le **mercredi 26 novembre à 10 h 00**.

ENRACINONS LA SOLIDARITÉ



Ordre du jour préliminaire



Mardi, 25 novembre 2025

- 10 h 00** Inscriptions
- 10 h 45** Session d'accueil aux nouveaux délégué-es
- 13 h 00** Ouverture par Serge Monette, président
Entérinement de la Présidence et de la Vice-présidence au comité exécutif de la fédération du commerce (CSN)
Première partie du rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération du 17^e Conseil fédéral par le président
Allocution par la présidence du Conseil central de la Montérégie
Présentation des invité-es
Présentation et adoption des informations générales pour le conseil fédéral par Nancy Mathieu, secrétaire générale
Lecture et adoption de l'ordre du jour
Nomination de la secrétaire d'appui
Adoption du procès-verbal du 16^e Conseil fédéral
Deuxième partie du rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération par Benoit Boucher et Marylène Robitaille, coordonnateurs
- 15 h 15** **Pause-santé**
- 15 h 30** Premier rapport verbal du comité des lettres de créance
La minute « On aime la FC »
- 15 h 45** Rapport étape sur la syndicalisation à la fédération par Alexandre Filiatrault, vice-président et Jean-Michel Thériault, conseiller au service de la syndicalisation de la CSN
- 16 h 30** Allocution de Caroline Senneville, Présidente de la CSN, sur les enjeux du 68^e Congrès de la CSN de mai 2026
- 16 h 55** Allocution par les représentants des outils collectifs
- 17 h 00** Ajournement
Cocktail de bienvenue



Mercredi, 26 novembre 2025

9 heures Deuxième rapport du comité des lettres de créance

9 heures 15 Présentation sur « L'épargne au féminin » par Mme Hélène Belleau, sociologue et professeure titulaire au Centre Urbanisation, Culture et société de l'INRS

10 heures **Heure limite pour les questions de privilège**

10 heures 15 **Pause-santé**

10 heures 30 Suite - Ateliers en plénière et période de questions

11 heures 30 Présentation du Camp Vol d'été Leucan-CSN par Michel Valiquette, trésorier et responsable du dossier Leucan

12 heures Dîner

14 heures **Finances :**

- Présentation des états financiers FC au 30 juin 2025 par le trésorier
- Rapport du comité de surveillance des finances sur les états financiers FC au 30 juin 2025
- Proposition sur les virements de crédit 2024-2026 par le trésorier
- Avis du comité de surveillance des finances sur les virements de crédit 2024-2026

15 heures 45 **Pause-santé**

16 heures Rapport étape de la résolution sur la vie syndicale « Enraciner notre rapport de force » par la secrétaire générale

16 heures 15 Rapport étape sur la résolution « VERT une transition juste » par le vice-président

17 heures Ajournement et **fin des inscriptions au conseil**



Jeudi, 27 novembre 2025

- 9 heures** Troisième et dernier rapport du comité des lettres de créance
- 9 heures 10** Rapport étape du comité de la condition féminine FC par la secrétaire générale
- 9 heures 30** Rapport étape du comité Santé-sécurité-environnement FC par le vice-président
- 10 heures 45** **Pause-santé**
- 11 heures** Présentation des syndicats en conflit et dons
- 12 heures** **Dîner**
- 14 heures** Assemblées sectorielles
- 17 heures** Ajournement



**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



Ordre du jour préliminaire

Vendredi, 28 novembre 2025

9 heures Questions privilège

Présentation par David Bergeron-Cyr, 2^e vice-président de la CSN, sur la campagne *Faire front pour le Québec*

10 heures Artiste invité – David Goudreault, romancier et poète

Mot de clôture du conseil

11 heures 30 Clôture du 17^e Conseil fédéral

**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



**Rapport sur la vie
syndicale et les
services de la
fédération**

1^{re} partie

*Rapport du comité
exécutif*



Camarades,

Nous voilà réunis cette semaine, à l'hôtel MOCO de Valleyfield, dans la belle région du Suroît qui nous accueille chaleureusement pour ce 17^e Conseil fédéral de la Fédération du commerce (CSN).

C'est avec beaucoup de fierté que je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue.

Ce conseil, c'est notre espace démocratique. C'est ici qu'on prend le temps de regarder ensemble le chemin parcouru au cours des dix-huit (18) derniers mois. On fait le point, on échange, on débat, et surtout, on prépare la suite.

Votre présence ici est essentielle. Ce sont vos idées, vos réflexions et vos prises de parole qui donnent vie à la fédération. Je vous invite à vous exprimer librement et à participer activement. Plus nous sommes nombreux à faire entendre nos voix, plus notre fédération reflète fidèlement les réalités et les aspirations des membres que nous représentons.

Merci d'être là. Merci pour votre engagement et cette volonté de fraterniser. Ensemble, faisons de ce conseil un moment fort de notre action syndicale.

Je tiens à souhaiter aussi la bienvenue à toutes les dirigeantes et tous les dirigeants des organisations de la CSN qui sont parmi nous aujourd'hui. Salutations spéciales à Audrey Benoît, élue présidente au Conseil central de la Montérégie, il y a quelques mois, qui provient du Syndicat des travailleuses et travailleurs de PJC entrepôt — CSN, et qui s'adressera à vous sous peu.

Je veux aussi saluer les membres de l'équipe de la fédération, qui sont ici avec nous. Vous les connaissez bien : ils sont à vos côtés chaque jour, sur le terrain, pour vous appuyer dans vos luttes et vos projets. Bienvenue à nos salarié-es !

Au printemps dernier, vous avez été nombreux à participer aux congrès des conseils centraux. Vous avez porté la vision de la Fédération du commerce (CSN), je vous en remercie. Je vous invite maintenant à participer en grand nombre au prochain congrès de la CSN. C'est une occasion précieuse de faire rayonner notre fédération, de nourrir les débats et de contribuer à définir l'image que nous voulons donner à notre mouvement. En ce sens, Caroline Senneville, présidente de la CSN, sera avec nous en fin de journée afin de nous donner un aperçu de ce grand moment, qui se tiendra en mai prochain.

Toutes ces instances sont fondamentales. Elles nous permettent de bâtir ensemble un syndicalisme fort, représentatif et engagé. Soyons présents en grand nombre, et faisons entendre notre voix.

Un élément dont nous sommes particulièrement fiers est notre formation phare dans notre organisation : la formation « **Organiser la solidarité** ».

Plusieurs membres ont suivi cette session de formation dans les dernières années et des syndicats l'ont mise en pratique dans leur milieu de travail. Que ce soit en période de négociation ou en cours de convention collective, elle a permis de mobiliser les membres, de renforcer la solidarité et de réaliser des gains concrets.

Nous remercions du même coup l'équipe de formatrices et de formateurs, militant-es et salariés de la fédération, qui se déploient dans nos régions et qui font valoir leur savoir-faire avec passion, afin d'outiller les militants des syndicats. C'est ensuite avec satisfaction que l'on constate les bénéfices de ce transfert de connaissances dans les milieux de travail.



Maintenant, survolons les secteurs de la fédération.

Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et de services divers

La vie syndicale a été particulièrement active dans ce secteur au cours des derniers mois avec des avancées notables dans chacun de ses sous-secteurs.

Sous-secteur 1A — Magasins d'alimentation

L'hiver dernier a marqué le lancement de la 4^e ronde de négociation coordonnée dans le secteur de l'alimentation, sous le slogan « **Encore et toujours essentiels** ». Plusieurs syndicats ont répondu à l'appel, participant d'abord à une formation en hiver, puis à une rencontre en mai visant à établir une plateforme commune de négociation.

Afin d'assurer une mobilisation forte et cohérente, une tournée d'assemblées générales dans nos syndicats des épiceries a été organisée pour permettre aux syndicats de présenter la plateforme aux membres et de la faire adopter officiellement. Cette démarche a renforcé l'adhésion à une vision commune, à la hauteur des attentes des travailleuses et travailleurs, durement touchés par une inflation de près de 16 % en trois (3) ans.

La plateforme commune repose sur **quatre (4) revendications majeures** :

1. Des augmentations salariales significatives : une hausse de deux dollars (2,00 \$) l'heure la première année, suivie d'une augmentation annuelle de trois virgule cinq pour cent (3,5 %).
2. L'accès au maximum des échelons : permettre aux salarié-es d'atteindre le sommet de l'échelle salariale en cours de convention.
3. Des conventions collectives plus courtes : réduire la durée des conventions pour favoriser une adaptation plus rapide aux réalités économiques.
4. L'amélioration du traitement des griefs : intégrer un processus de médiation préarbitrale afin de réduire les délais de règlement des litiges.

La négociation coordonnée de l'alimentation est maintenant amorcée. La plateforme est ambitieuse, à la hauteur des défis que rencontrent les travailleuses et travailleurs du secteur. La mobilisation des militants sera essentielle, et la fédération sera présente à chaque étape pour les soutenir dans cette démarche collective.

Sous-secteur 1B — Magasins non alimentaires

Le Syndicat d'Ikea Montréal (CSN) s'est illustré par une mobilisation exemplaire. Au printemps, après trois (3) jours de grève, les membres ont obtenu un règlement historique, avec des augmentations salariales jamais vues précédemment. Ce rattrapage salarial, motivé par les effets de l'inflation, démontre la force de l'action collective et la détermination des membres à améliorer leurs conditions de travail.

Sous-secteur 1C — Entrepôts

Certains syndicats ont connu des avancées significatives. Le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Épiciers unis Métro-Richelieu Newton Québec (CSN) a obtenu des bonifications majeures à sa convention collective. Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de PJC entrepôt — CSN a également conclu une entente satisfaisante pour ses membres. Quant au Syndicat des travailleurs(euses) des



Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN), il se prépare actuellement à amorcer ses négociations, avec une mobilisation bien engagée et des attentes élevées.

Sous-secteur 1D — Services divers

Au cours des prochains mois, plusieurs syndicats regroupés dans le secteur des services divers amorceront des négociations collectives, annonçant une période marquée par une mobilisation soutenue et des enjeux importants pour la deuxième moitié du mandat. Ce secteur regroupe, en grande partie, des syndicats représentant les travailleuses et travailleurs des stationnements, des services funéraires ainsi que des buanderies. Parmi eux, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des stationnements du Québec (CSN) qui en est venu à une entente récemment.

Secteur 2 – Agroalimentaire

Le secteur agroalimentaire représente 1/3 de l'économie du Québec et la fédération y est omniprésente dans presque toutes les régions avec des syndicats dont la combativité est fort enviable.

Beaucoup de renouvellements de conventions collectives ont eu lieu avec des gains salariaux significatifs malgré le poids des mesures tarifaires imposées par les politiques de Trump. Nous devrons rester à l'affût pour les prochains renouvellements et la menace de nouveaux tarifs.

Beaucoup de batailles ont fait progresser les droits de travailleurs étrangers dans les derniers mois parmi les syndicats du secteur. Nous ne baissions pas les bras car beaucoup de travail reste à faire. Nous aurons à l'œil les employeurs de ce secteur d'activités qui ont une forte prévalence à recourir à ce type de main-d'œuvre sans respecter leur dignité.

Sous-secteur 2A – Transformation des viandes

Pour la 2e partie du mandat, nous allons poursuivre nos efforts et suivront de près plusieurs renouvellements. Entre autres, nos syndicats d'Olymel seront en négociation dans les prochains mois, il faudra se mobiliser et faire front contre un employeur aux velléités de délocalisation. Une menace qui pèse sur plusieurs syndicats du secteur. Méfions-nous des employeurs voraces qui lorgnent vers l'Ontario ou ailleurs au Canada, là où les lois du travail sont plus clémentes.

Sous-secteur 2B – Production alimentaire

La première partie du mandat fut marquée par plusieurs négociations de premières conventions collectives. Notamment pour les camarades de Keurig, de la micro-brasserie du Trou du diable, des Cuisines Gaspésiennes et de la Fromagerie Bel qui ont décidé de choisir les rangs de la CSN pour mener leur lutte.

En Gaspésie, malgré des temps plus difficiles en raison des changements climatiques et du déplacement des ressources, nous avons maintenu nos acquis et su tirer notre épingle du jeu dans nos différentes usines de transformation de fruits de mer.

Secteur 3 – Finances

Sous-secteur 3A — Mouvement Desjardins

Les négociations avec le Mouvement Desjardins ont été particulièrement ardues dans les derniers mois. La fusion de plusieurs centres de services a complexifié les discussions et modifié les dynamiques locales, rendant les pourparlers plus exigeants. Desjardins n'est pas un joueur facile. Les



syndicats ont dû faire preuve de beaucoup de mobilisation et de persévérance pour faire avancer les dossiers. Malgré les obstacles, certains gains importants ont été obtenus, témoignant de la détermination des membres et de la solidité de notre action syndicale.

Sous-secteur 3B — Finances

Ce sous-secteur a connu plusieurs développements importants depuis les dernières années.

D'abord, la négociation du Syndicat des employés de bureau de Beneva (CSN), issu de la fusion entre les assureurs La Capitale et SSQ Assurance, est maintenant amorcée. La fusion étant complétée, les syndicats ont entamé une nouvelle ronde de négociations qui s'annonce longue et exigeante. Les membres sont déterminés à obtenir des résultats à la hauteur de leurs attentes. Les demandes déposées sont ambitieuses et la mobilisation est bien présente pour soutenir cette démarche.

Regroupement STT de Bâtirente — CSN et STT de Fondaction — CSN

Depuis janvier dernier, à la suite de l'annonce de l'unification des deux outils collectifs de retraite de la CSN, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Bâtirente — CSN, ainsi que le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondaction — CSN, ont procédé à leur regroupement. Ce processus, bien que complexe et rempli de défis, a récemment abouti à la conclusion d'une convention collective commune d'une durée d'un (1) an. Cette entente permet aux membres de bénéficier des meilleurs éléments des deux (2) conventions précédentes, avec, à la clé, des gains significatifs. Il s'agit d'une réussite notable qui témoigne de la force du regroupement et de la capacité des parties à négocier efficacement dans un contexte de transformation organisationnelle.

Secteur 4 – Tourisme

Sous-secteur 4A — Hôtellerie

La négociation coordonnée de l'hôtellerie s'est conclue cet automne avec un règlement marquant pour les salariés du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôtel Le Concorde (CSN) à l'issue d'un lockout de près de cinq (5) semaines. Les travailleurs ont tenu bon, se sont mobilisés avec force, et ont obtenu ce qu'ils avaient cru impossible, soit les demandes communes de la plateforme de négociation coordonnée, et même davantage. C'est une victoire éclatante pour eux, félicitations !

Le lockout du Reine Elizabeth : un abus de pouvoir patronal

Le lockout de près de six (6) mois imposé aux salariés du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôtel Reine Elizabeth — CSN, illustre une dérive inquiétante : l'usage du lockout comme arme pour briser la résistance syndicale. Derrière cette stratégie, on retrouve la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), actionnaire de l'Hôtel via Ivanhoé Cambridge. Son silence face aux abus dénoncés, par exemple le recours à des briseurs de grève et la surveillance des syndiqué-es, est inacceptable pour une institution publique censée incarner la responsabilité sociale.

À l'inverse, le conflit du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôtel Pur Québec (CSN), où les salariés ont tenu une grève générale illimitée pendant plus de sept (7) mois, démontre que la ténacité syndicale peut porter ses fruits. Malgré une lutte longue et difficile, les travailleurs ont obtenu des gains significatifs : hausses salariales immédiates et substantielles, amélioration des conditions de travail, encadrement du recours aux agences privées et bonification des protections sociales. Ce succès illustre qu'une mobilisation forte et solidaire peut triompher, même face à des employeurs récalcitrants.



Ce conflit révèle une tendance alarmante : des employeurs qui préfèrent l'affrontement à la négociation, au détriment des droits des travailleurs. Il est temps que nos institutions prennent position et défendent les principes de justice et d'équité qui sont au cœur du modèle québécois. Vous aurez deviné que ce n'est pas sous le gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ) que ça va se régler.

Par ailleurs, les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Delta Saguenay — CSN et du Syndicat des employé-es en Hôtellerie de Roberval (CSN), pour qui c'était une première en négociation coordonnée, ont obtenu des gains appréciables, à leur grande satisfaction. Ces ententes viennent renforcer les acquis dans une région où la mobilisation syndicale demeure bien vivante.

Encore une fois, la négociation coordonnée de l'hôtellerie a su canaliser la volonté des travailleurs du secteur, qui savent que la mobilisation paie. Longue vie à la coordonnée de l'hôtellerie !

Sous-secteur 4B – Loisirs

Zoo de Granby : une victoire syndicale après sept (7) mois de lockout

Encore une fois, un syndicat a dû traverser une épreuve longue et pénible pour faire respecter les droits de ses membres. Le Syndicat national des salariés de la Société Zoologique de Granby (CSN) et ses 130 salariés ont été en lockout pendant près de sept (7) mois, une mesure extrême qui illustre une tendance préoccupante dans les relations de travail au Québec.

Malgré les obstacles, les syndiqués ont tenu bon. Leur détermination a porté fruit. Une convention collective de cinq (5) ans avec des augmentations salariales progressives, la fin des statuts précaires et une meilleure reconnaissance de leur expertise.

Ce conflit démontre que la solidarité et la persévérance peuvent triompher, mais il soulève aussi une question essentielle : jusqu'à quand tolérerons-nous que le lockout soit utilisé comme outil de domination patronale ?

Ombre au tableau pour nos stations de ski : les syndicats s'inquiètent

Les changements climatiques jettent une ombre grandissante sur l'avenir des stations de ski du Québec. Avec des saisons de plus en plus courtes, des précipitations imprévisibles et des températures instables, les syndicats du secteur sont perplexes et préoccupés. Ils craignent pour la sécurité d'emploi, la qualité des conditions de travail et la pérennité des activités hivernales qui font vivre des centaines de familles en région.

Face à cette incertitude, les syndicats réclament une transition juste, des plans d'adaptation concertés et des investissements publics pour protéger les travailleurs et assurer l'avenir de nos stations. Le ski québécois ne doit pas devenir une victime silencieuse de la crise climatique.

Sous-secteur 4C - Restauration

La restauration au Québec est l'un des secteurs les plus fragiles et les plus difficiles à syndiquer. Les salaires bas, les horaires instables, la forte rotation du personnel et la précarité des statuts rendent l'organisation syndicale complexe. À cela s'ajoute la question du partage des pourboires, qui ne garantit pas nécessairement une amélioration des conditions de travail. Il faudra rester particulièrement vigilants pour que les employeurs ne mettent pas la main sur ces montants, qui doivent demeurer un revenu direct pour les salariés. Le débat sur leur encadrement et leur protection reste ouvert et essentiel. Dans ce contexte, les syndicats doivent redoubler d'efforts pour donner une



voix aux travailleurs, revendiquer des protections collectives et lutter contre les abus dans un secteur essentiel, mais trop souvent négligé.

Nous ne pouvons énumérer ici tous les gains obtenus dans les dix-huit (18) derniers mois. Ils sont pourtant tous de grande importance pour les membres des syndicats affiliés à notre belle fédération. Le travail acharné de l'équipe qui conseille et appuie les syndicats dans leurs démarches les fait avancer pour obtenir de meilleures conditions de travail et de vie.

Conflits marquants et dossiers spéciaux

Amazon au Québec : une attaque contre les droits syndicaux

Nous ne pouvons passer sous silence le dossier du **Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Amazon Laval — CSN/Laval Amazon Workers Union — CSN**. En janvier 2025, la multinationale a fermé ses sept (7) centres de distribution de la province, entraînant la perte de plus de 4 500 emplois. Cette décision est survenue peu après la syndicalisation de l'entrepôt de Laval par la CSN, en mai 2024 — une première accréditation syndicale pour Amazon au Canada.

Ce geste a soulevé l'indignation et de nombreuses questions. Pour la CSN, il s'agit d'un acte antisyndical visant à empêcher la négociation d'une première convention collective et à freiner toute tentative d'organisation syndicale dans les autres établissements. Malgré les fermetures, la CSN poursuit ses démarches pour faire valoir les droits du Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Amazon Laval — CSN/Laval Amazon Workers Union — CSN.

Plusieurs actions ont été entreprises :

- Arbitrage de première convention collective : un arbitre du travail a été saisi pour trancher sur le contenu de la première convention collective, incluant les augmentations salariales et le droit de rappel au travail des salariés licenciés.
- Recours juridiques : la CSN a déposé une plainte au Tribunal administratif du travail, demandant la réouverture des entrepôts, la réintégration des salariés, le versement d'un (1) an de salaire, ainsi que des dommages moraux et exemplaires pour entrave aux droits syndicaux et manquement à l'obligation de négocier de bonne foi. De multiples plaintes ont aussi été déposées par le syndicat en vertu de plusieurs articles du *Code du travail* afin d'aider les salariés licenciés à obtenir gain de cause.
- Démarches politiques : la CSN appelle les gouvernements, municipalités et institutions publiques à cesser tout contrat avec Amazon, notamment en infonuagique, et à réorienter les achats vers des entreprises locales. Elle invite aussi la population à boycotter Amazon, à annuler leurs abonnements Prime et à encourager les commerces québécois.

Cette situation soulève une question essentielle : comment peut-on accepter qu'une entreprise ferme ses portes pour éviter de négocier avec ses employés ? Ce n'est pas seulement une attaque contre un syndicat, c'est une remise en question du droit fondamental à la syndicalisation. La CSN poursuit ses démarches juridiques, politiques et syndicales pour que justice soit rendue aux salariés d'Amazon Laval et pour que ce précédent ne devienne pas une norme. Le combat continue et il concerne toute la société.

Renaud-Bray : un conflit qui dure, une fermeture qui choque



Parmi les conflits qui ont marqué la dernière année, celui du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Librairie Renaud-Bray (CSN), regroupant les salariés des succursales de Laurier Québec et des Galeries de la Capitale, demeure particulièrement préoccupant. Depuis plus de onze (11) mois, les négociations stagnent. Malgré de nombreuses relances et un changement de porte-parole patronal, l'employeur refuse toujours d'améliorer ses offres salariales. Les salariés, qui ne gagnent que 15 cents (0,15 \$) de plus que le salaire minimum, et ce, malgré leur formation spécialisée et leur ancienneté, ont rejeté à 93 % la dernière proposition patronale en juillet dernier. Depuis, c'est silence radio.

Le 19 octobre dernier, Renaud-Bray a annoncé la fermeture définitive de sa succursale des Galeries de la Capitale, en plein cœur du conflit. Cette décision a été dénoncée vigoureusement par la CSN comme une violation directe du droit à la négociation collective. Elle est perçue comme une tentative d'intimidation envers les salariés syndiqués, alors même que l'entreprise est rentable et continue d'étendre ses activités ailleurs.

La CSN ne reste pas les bras croisés. Elle a lancé une campagne de dénonciation publique contre Renaud-Bray, mobilisé ses membres dans des actions de visibilité, notamment au Salon du livre de Québec en 2024, et entamé des démarches juridiques pour contester la fermeture et faire respecter les droits des salariés. Le syndicat réclame une structure salariale équitable, une reconnaissance de l'ancienneté et une convention collective digne du travail accompli par ces libraires et commis passionnés.

Ce conflit met en lumière les pratiques antisyndicales d'un employeur qui, malgré son emprise croissante sur l'industrie du livre au Québec, refuse de reconnaître la valeur de ses employé·es. La CSN poursuivra ses efforts pour que justice soit rendue et pour que le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Librairie Renaud-Bray (CSN) obtienne enfin les conditions qu'il mérite.

THEU (Toronto Hospitality Employees Union — CSN)

Dans le dossier hors Québec, celui du secteur de l'hôtellerie à Toronto mérite également d'être souligné. À la suite d'une campagne de syndicalisation menée au cours des trois (3) dernières années, nous avons réussi à syndiquer deux (2) unités d'un grand hôtel, qui ont choisi la CSN. Ces deux (2) unités sont maintenant en négociation avec l'employeur pour leur première convention collective et nous les accompagnons dans cette longue étape.

NEWREST

Un autre conflit préoccupant se déroule au Syndicat des travailleuses et travailleurs de Newrest Montréal et Dorval — CSN, une entreprise qui prépare des repas pour des compagnies aériennes, et qui est située tout près de l'aéroport Montréal-Trudeau. L'employeur prévoit plus de 545 mises à pied, dont plus d'une centaine de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires détenant des permis de travail fermés. Ces derniers, n'ayant pas la possibilité de transférer leur permis de travail, devront quitter le Québec, mettant fin à leur projet de vie ici et à toute possibilité d'obtenir leur résidence permanente.

Il est important de souligner que ces travailleurs ont déjà remporté un recours collectif contre la compagnie Newrest, lié à des allégations de trafic humain et d'exploitation. Le recours, mené par le Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI) à Montréal, visait à obtenir justice pour des centaines de migrants victimes d'un système illicite de placement, basé sur de fausses promesses de permis de travail. À l'issue de ce recours, Newrest a versé, à la suite d'une entente, 2,3 millions de



dollars qui seront bientôt partagés entre 160 travailleuses et travailleurs étrangers temporaires. Une très grande victoire.

La Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec le Conseil central du Montréal métropolitain — CSN, mène actuellement des démarches politiques afin de faire pression pour que ces permis fermés soient convertis en permis ouverts. Cela permettrait aux travailleurs de se trouver un emploi ailleurs et de rester au Québec, poursuivant ainsi leur parcours d'intégration, ce qui était au départ leur volonté.

Notons qu'à la suite de changements législatifs par le gouvernement provincial, plusieurs travailleurs de nos différentes usines, détenant des permis de travail fermés, devront quitter notre belle province, puisque leurs contrats ne seront pas reconduits. Ce constat est triste, bien que réel. Ces dossiers illustrent les réalités complexes et souvent injustes que vivent les travailleurs, ici comme ailleurs. Ils nous rappellent que notre rôle syndical dépasse les conventions collectives : il touche à la dignité, à la justice sociale et à la solidarité humaine.

Conjoncture politique et syndicalisation : Québec et États-Unis

Camarades, il est impossible de parler de notre action syndicale sans tenir compte du contexte politique actuel, qui influence directement notre capacité à défendre les droits des travailleurs.

Au Québec : une offensive contre les syndicats

Depuis plusieurs mois, le gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ) multiplie les mesures qui affaiblissent le mouvement syndical. Sous prétexte de modernisation, il propose des changements qui menacent notre autonomie :

- La possibilité de rendre facultatives certaines cotisations syndicales, notamment celles qui financent les recours juridiques ou les campagnes sociales ;
- Un encadrement plus strict des votes de grève, qui remet en question notre démocratie interne ;
- Des contraintes déraisonnables en matière d'arbitrages de griefs.

Ces mesures s'inscrivent dans deux (2) projets de loi dénoncés par l'ensemble des centrales syndicales :

- **La loi 14 (projet de loi 89)**, qui limite le droit de grève et élargit la définition des services essentiels, permettant au gouvernement d'imposer l'arbitrage obligatoire dans certains conflits de travail ;
- **Le projet de loi 101**, présenté comme une réforme des lois du travail, mais qui introduit des contraintes supplémentaires par rapport aux arbitrages de griefs, et qui manque de mesures concrètes pour contrer le recours aux briseurs de grève.

Ces propositions rappellent les pratiques d'une autre époque. Elles visent à affaiblir notre capacité d'action collective, à museler notre voix dans l'espace public et à réduire notre rôle de contre-pouvoir. Le mouvement syndical québécois doit rester vigilant et mobilisé pour défendre ses droits et préserver la démocratie dans le monde du travail.



Aux États-Unis : regain de militantisme, mais des obstacles persistants

Chez nos voisins du Sud, le mouvement syndical connaît un renouveau, porté par une jeunesse mobilisée et une colère postpandémie. L'appui populaire envers les syndicats est fort, mais leur présence réelle dans les milieux de travail demeure limitée, surtout dans le secteur privé.

Des grèves majeures ont eu lieu dans des géants comme Amazon et Starbucks, où les travailleuses et travailleurs s'organisent malgré des obstacles politiques, juridiques et patronaux. Les campagnes de syndicalisation, souvent menées par des jeunes politisés, se heurtent à des pratiques antisyndicales agressives, comme les fermetures d'établissements ou les licenciements ciblés.

Par ailleurs, les politiques tarifaires américaines, notamment celles proposées par l'administration Trump, ont eu des répercussions directes au Québec. Des secteurs comme le secteur manufacturier, celui de l'aluminium et celui du bois ont été touchés, entraînant des pertes d'emplois et une pression accrue sur les travailleurs québécois. Les organisations syndicales, dont la CSN et Unifor, ont dénoncé l'inaction du gouvernement québécois face à ces mesures qui fragilisent l'économie régionale et les conditions de travail.

Ce contexte nord-américain rappelle que la syndicalisation est plus que jamais un acte de résistance. Que ce soit ici ou ailleurs, face aux reculs, aux fusions, aux fermetures et aux attaques politiques, notre rôle est clair : se mobiliser, défendre nos droits, avancer.

Et c'est ensemble, dans des instances comme ce conseil fédéral, que nous affirmons notre vision, notre solidarité, et notre détermination à bâtir un syndicalisme fort, autonome et engagé.

Solidarité camarades !

Vive la FC et vive la CSN !

Bon conseil !

**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



**Rapport sur la vie
syndicale et les
services de la
fédération**

2^e partie

*Rapport de la
coordination*



Camarades,

Les dix-huit (18) premiers mois du mandat 2024-2027 ont été passablement occupés pour l'équipe de travail de la Fédération du commerce (CSN).

Après une première année plus tranquille, nous vivons un nombre important de mouvements de main-d'œuvre depuis les six (6) derniers mois. Au moment d'écrire ce rapport, nous comptons quatre (4) absences non remplacées dans l'équipe de travail. De plus, c'est près de dix (10) affichages qui ont dû être effectués pour des postes dans notre équipe au cours de cette période sans compter les changements à la présidence et à la vice-présidence de la fédération qui se sont faits à l'hiver 2025. Ces changements et absences ont évidemment pour effet d'entraîner des remaniements des charges de travail et de mettre sous pression plusieurs équipes régionales et l'équipe d'appui. Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre afin de remplacer le plus rapidement possible ces absences. Nous profitons d'ailleurs de ce rapport pour remercier les membres de l'équipe qui se sont impliqués dans les dossiers affectés par ces vacances et les membres des autres équipes qui ont offert leur aide afin de desservir nos syndicats et mener à bien les activités de la fédération. Merci également aux syndicats touchés pour leur flexibilité et leur compréhension dans les circonstances.

L'évolution du contexte économique et politique nous force également à nous réajuster par rapport à l'opérationnalisation des résolutions adoptées au 53^e Congrès de la fédération. L'inflation qui prévalait durant les dernières années s'estompe graduellement et se place ainsi sous la barre des deux pour cent (2 %) pour le Québec. Qui plus est, le taux de chômage est en hausse marquée depuis le mois de juin 2024 et se situe à environ sept pour cent (7 %) au Canada. Du côté de l'immigration, nos deux paliers de gouvernement semblent plus occupés à se faire mutuellement des reproches par médias interposés sur leur gestion respective de l'immigration temporaire qu'à réellement se soucier des conditions de vie et de travail des personnes qui immigrivent au Québec par cette voie.

En plus de ce qui précède, des attaques sans précédent sont actuellement faites au droit d'association et aux organisations syndicales par un gouvernement provincial dont les appuis sont au plus bas et qui est à la recherche de boucs émissaires pour expliquer sa propre déchéance. La loi 14 (*Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out*) qui entrera en vigueur le 30 novembre prochain, le projet de loi 101 (*Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail*) adopté le 23 octobre dernier dont l'entrée en vigueur est prévue progressivement durant la prochaine année et les intentions annoncées du ministre du Travail sur la remise en question de la formule Rand (prélèvement des cotisations syndicales) frappent la fédération de plein fouet et sont hautement inquiétants pour notre modèle de syndicalisme. Finalement, nous avons dû nous intéresser aux effets de la guerre tarifaire actuellement en cours avec les États-Unis afin de pouvoir mieux soutenir les syndicats qui en subissent les contrecoups.

Pourtant, au milieu de tous ces défis, une certitude demeure selon nous : la capacité de l'équipe à innover et à aider les syndicats de la fédération à triompher face à des employeurs de plus en plus sans cœur.

De nombreux défis attendent l'équipe pour les prochains mois, mais vous pouvez compter sur l'équipe de travail qui sera présente à vos côtés afin de faire avancer vos combats syndicaux, peu importe la forme qu'ils prendront.

Bonne lecture !



État des postes à la Fédération du commerce

Postes et budget

Tout d'abord, voici la répartition des postes à la FC-CSN en fonction des régions comme adoptée au budget de la fédération lors du congrès de mai 2024.

	Conseillers syndicaux	Employé-es de bureau	Élu-es
Québec	5	1	
Montérégie — Estrie — Cœur-du-Québec	6	1	
Montréal	8	6	4
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	3	1	
Outaouais — Lanaudière — Laurentides	3	1	
Régions	2,5	1	
Coordination	2		
Bloc d'appui	3 (et 2 mentors)	1	
Total	32,5 (et 2 mentors)	12	4

Depuis le congrès, aucune modification n'a été apportée à la répartition des postes. Toutefois, la technicienne juridique a fait son entrée en poste en février 2025 et non pas en septembre 2024 comme il était prévu au budget. Les postes de mentors sont mentionnés dans le tableau, mais le salaire, les avantages sociaux et les dépenses reliés aux postes de mentors ont entièrement été assumés par la CSN pour la première moitié du mandat.

Mouvements de main-d'œuvre

Comme annoncé, l'équipe de travail est restée plutôt stable pour la première année et l'ensemble des absences ont été pourvues, que ce soit par l'octroi de postes temporaires ou avec l'aide de l'équipe volante d'employées de bureau. Toutefois, l'équipe doit maintenant composer avec plusieurs absences non remplacées, certaines depuis plusieurs mois :

- Une (1) absence de personne conseillère non pourvue dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis le 23 juin 2025 ;
- Une (1) absence de personne conseillère non pourvue dans la région des Laurentides depuis le 24 septembre 2025 ;
- Un (1) poste vacant de personne conseillère dans la région du Bas-Saint-Laurent depuis le 8 avril 2025 ;
- Une (1) absence d'une secrétaire de direction non pourvue à Montréal depuis le 25 septembre 2025.

Malgré des affichages prolongés et de multiples démarches auprès du Service des ressources humaines et de la formation (SRHF) de la CSN, nous devons reconnaître qu'il est difficile de remplacer



chacune de ces absences à l'heure actuelle. Non seulement personne n'est disponible sur la liste de rappel pour chacune de ces régions, mais l'équipe volante d'employées de bureau n'est pas en mesure de pallier nos besoins.

Dans ce contexte, les membres du bloc d'appui, les salariés des régions visées et l'équipe d'employées de bureau prêtent main-forte à leurs camarades afin de s'assurer que nous puissions continuer à donner des services aux syndicats de ces régions.

Toujours perchés au poste de guet, ne doutez pas que nous observons et saisissons toutes les opportunités qui s'offrent à nous pour pourvoir les absences. Qu'il s'agisse de ravir à leur équipe des camarades en manque d'émancipation, d'offrir les stages les plus prisés aux aspirants camarades des banques pré-embauche qui rêvent de venir combattre avec les camarades du commerce ou des stages aux étudiants en droit, en relations industrielles ou même des HEC, rien n'est ménagé comme subtiles déférences et autres flatteries de bon goût pour poursuivre nos opérations de persuasion.

Durant la première partie de ce mandat, l'équipe a accueilli de nouveaux salariés :

- Kimberly Bois
- Laurence Brouillard
- Valérie Côté
- Lisa Saban
- Hugo Robert
- Julia Bendavid
- Jérémie Castilloux
- Julien Drouin
- Francis Sauriol

Début de la négociation coordonnée des magasins d'alimentation 2025-2027

Une première rencontre du comité de coordination qui réunit l'ensemble des syndicats invités à participer à la négociation coordonnée s'est tenue les 13 et 14 mars derniers afin de lancer la 4^e ronde de négociation coordonnée dans le secteur de l'alimentation. Les militantes et les militants sont venus exposer leur réalité à tour de rôle pour permettre à tous d'avoir une vue d'ensemble des aspirations et des défis communs et ils ont activement participé à la rencontre.

Les sujets suivants ont été couverts lors de la rencontre :

1. Une présentation de la conjoncture économique du secteur ;
2. Une formation sur le fonctionnement d'une négociation coordonnée ;
3. Le lancement du concours sur la thématique de la prochaine ronde de négociation ;
4. Une présentation sur la préparation aux périodes de maraudage à venir.

Les 14, 15 et 16 mai 2025 a eu lieu la 2^e rencontre du comité de coordination. Les militants se sont dotés d'un slogan évocateur « **Encore et toujours essentiels** » afin de rappeler à leurs employeurs l'importance de leur travail et d'exiger la reconnaissance qui leur est due. Ils ont également adopté la plateforme de revendications qui touche quatre (4) axes : l'augmentation salariale et l'amélioration de la progression salariale, la diminution de la durée des conventions collectives, la bonification des primes salariales et l'introduction d'un mécanisme de médiation préarbitrale.

Au moment d'écrire ces lignes, les syndicats invités à participer à la négociation coordonnée tiennent leurs assemblées générales afin d'adhérer à cette dernière et d'adopter la plateforme de revendications, et les premières négociations sont sur le point de débuter dans la région du



Saguenay-Lac-Saint-Jean et aux Îles-de-la-Madeleine. Déjà, dix (10) syndicats sur une possibilité de vingt-deux (22) ont confirmé qu'ils allaient se joindre à cette ronde de négociation coordonnée.

Fin de la 11^e ronde de négociation coordonnée dans l'hôtellerie

Sous le thème « **Notre relance à nous, c'est maintenant** », la 11^e ronde de négociation s'est conclue par le règlement du syndicat de l'Hôtel le Concorde à Québec, le 19 septembre dernier. Une entente de principe digne de mention aux résultats difficilement prévisibles en juin dernier, mais qui s'est conclue avec des gains exceptionnels sur plusieurs aspects, notamment salariaux.

Tout juste remis de la 10^e ronde qui en a été une marathonienne avec la tourmente causée par la pandémie de Covid-19, les membres des hôtels participants souhaitaient bénéficier à leur tour de la reprise économique du secteur. Or, au lendemain de l'adoption du bilan de la 10^e ronde de négociation en mai 2023, nous avions déjà retroussé nos manches pour amorcer les travaux préparatoires pour la ronde suivante. Avant même que l'été ne soit débuté, plusieurs mandats avaient été envoyés aux différents services de la CSN en vue des travaux préparatoires de l'automne.

À l'instar des rondes précédentes, la plateforme de la 11^e ronde de négociation de l'hôtellerie était ambitieuse. Ainsi, il a été exigé d'avoir ce fameux « **double chiffre** » pour l'augmentation salariale devant être obtenue pour la 1^{re} année d'un contrat de quatre (4) ans. Sept (7) revendications ont été retenues :

- Trente-six pour cent (36 %) d'augmentations sur quatre (4) ans, soit quinze pour cent (15 %) pour la 1^{re} année et sept pour cent (7 %) pour les trois (3) autres ;
- L'augmentation de cinq pour cent (5 %) de la contribution de l'employeur au régime d'assurance collective ;
- L'obligation de formation de tous les nouveaux salariés avec une prime de cinq dollars (5,00 \$) l'heure allouée à la personne formatrice avec une charge de travail adaptée à son rôle ;
- L'amélioration des vacances allouées aux nouveaux salariés dès la 1^{re} année, la bonification à celles accordées aux plus anciens d'un pour cent (1 %) par palier de vacances dès la 4^e semaine et l'introduction d'une 7^e semaine après trente (30) ans de service ;
- L'éradication des agences de personnel ;
- L'introduction d'un mécanisme assurant de manière pérenne l'évaluation et la réduction de la charge de travail ;
- L'enchâssement dans nos conventions collectives, des dispositions assurant le partage des pourboires et l'affichage des dites ententes.

Les avis de négociations ont été envoyés pour la première vague d'hôtels de Montréal dès le début du printemps suivant et le ST du Bonaventure (CSN) a été le premier hôtel à déposer son projet de négociation le 3 avril 2024.

Le 1^{er} règlement qui a fait le modèle a été celui du Hilton Laval et a été approuvé à quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) par le comité de coordination lors du dévoilement des résultats, le samedi 21 septembre 2024, suivant l'entente parvenue la veille, à 22 h.



Parmi les gains réalisés, on retrouve entre autres :

1. Une augmentation de salaire de vingt-et-un pour cent (21 %) sur quatre (4) ans avec dix pour cent (10 %) la première année ;
2. Une augmentation de cinq pour cent (5 %) de la contribution de l'employeur pour les assurances collectives à compter du 1^{er} juillet 2026 ;
3. Une nouvelle disposition encadrant la formation avec des primes aux personnes formatrices allant de trois dollars (3,00 \$) à la signature à quatre dollars et cinquante cents (4,50 \$) en juillet 2027 ;
4. Le devancement de la 3^e semaine de vacances après deux (2) ans de service ;
5. L'ajout d'une 7^e semaine de vacances après trente (30) ans de service à quinze pour cent (15 %) ;
6. L'introduction de nouvelles mesures pour réduire la charge de travail et une nouvelle disposition pour assurer un mécanisme d'évaluation et de réduction de la charge de travail ;
7. De nouvelles dispositions pour assurer l'élimination progressive ou définitive du recours aux agences de personnel ;
8. L'introduction de clauses assurant la pérennité de la non-ingérence patronale dans le partage des pourboires et l'obligation d'afficher les ententes.

Soulignons aussi le résultat du Château Roberval qui, sans avoir obtenu l'ensemble de la plateforme de revendications, a permis aux camarades d'obtenir des hausses salariales de quinze pour cent (15 %), sept pour cent (7 %), sept pour cent (7 %) et sept pour cent (7 %) pour leur 1^{re} participation à la négociation coordonnée. Le tout après avoir voté la grève générale illimitée et s'être assurés de pouvoir bénéficier de cent pour cent (100 %) du fonds de grève de l'hôtellerie.

L'heure est maintenant au bilan pour les syndicats. Une fois cet exercice complété, les camarades de l'interéquipe se réuniront et partageront leur expérience pour permettre à la coordination de produire le bilan final de cette 11^e ronde qui, à l'instar des précédentes, marquera une fois de plus l'histoire dans les annales de la négociation coordonnée de l'hôtellerie.

Chapeau bas à toutes les militantes et tous les militants de l'hôtellerie qui, de ronde en ronde, depuis plus de 35 ans, perpétue cette fierté de négocier et de gagner de manière coordonnée.

Travaux des différentes équipes FC-CSN

1- Équipe provinciale

D'entrée de jeu, nous considérons comme important de rappeler le rôle de l'équipe dans notre organisation.

L'équipe de travail est composée des employé-es de bureau, des conseillères et conseillers syndicaux et des membres du comité exécutif de la fédération. Leur principal rôle est d'assurer les services aux syndicats affiliés afin de les soutenir dans leur quotidien et d'opérationnaliser les orientations politiques prises lors de congrès de la fédération. Le rôle de la coordination est notamment de suivre les services donnés aux syndicats, de voir au développement des compétences des membres de l'équipe et d'accompagner les élu-es de la fédération aux diverses instances politiques de la CSN.



Depuis le dernier congrès, l'équipe provinciale s'est donc rencontrée officiellement à quatre (4) reprises, soit une (1) rencontre en octobre 2024 et deux (2) rencontres en 2025, en avril et en octobre dernier. Elle a également tenu une (1) rencontre extraordinaire par visioconférence en janvier 2025.

À la fédération, nous déployons beaucoup d'efforts pour assurer la formation continue à l'équipe de travail. Elle résulte de plusieurs séances de remue-méninge à la coordination pour anticiper les besoins de l'équipe. Non pas seulement pour répondre à des situations problématiques récurrentes que vivent nos syndicats dans leur quotidien, mais aussi pour être à l'avant-garde dans notre capacité à relever leurs défis à venir, comme c'est le cas lors de changements législatifs importants au *Code du travail* et ses possibles impacts sur l'organisation de la représentation syndicale.

Depuis le dernier congrès, voici quelques exemples de formations auxquelles les membres de l'équipe ont participé :

- Le 1^{er} octobre 2024, Jordan Wilson, ancien coordonnateur de la Fédération du commerce (CSN) et chercheur au doctorat en relations industrielles de l'Université de Montréal, appuyé de Christian Cyr, du Service de la recherche et de la condition féminine de la CSN, ont présenté à l'équipe de conseillers syndicaux ***Le rapport de force : théorie, pratique et pistes de réflexion.***
- En mars 2025, la CSN a mis en place une nouvelle initiative en collaboration avec la TELUQ pour permettre à certains membres des équipes de se former en **anglais ou en espagnol**. Le comité exécutif de la FC-CSN a pris la décision de participer au projet et d'assumer initialement les coûts de formation pour trois (3) membres de l'équipe, soit une employée de bureau, une personne conseillère syndicale et une personne élue.
- Le 1^{er} avril 2025, deux (2) formations ont été offertes aux conseillers syndicaux de l'équipe :
 - Nathalie Chamberland et Louis-André Boulay, respectivement conseillère à la comptabilité et commis comptable à la fédération, ont fait une formation sur **l'abécédaire du traitement des per capita**, de la vérification de la liste de cotisants à la vérification des livres comptables avec un volet sur les déclarations à la CNESST ainsi que sur des exemples de politiques de dépenses ;
 - Benoit Boucher et Marylène Robitaille, coordonnateurs à la fédération, appuyés des camarades conseillers Salvador Calderon et Jonathan Aubin-Beaumier, ont donné une formation intitulée « **Se prémunir d'une plainte en 47.2, Conseils et moyens pratiques pour exercer notre devoir de représentation** ».
- À l'équipe d'avril 2025, les membres de l'équipe ont assisté à différentes présentations :
 - « **La guerre tarifaire avec les États-Unis** » par Julien Racicot de MCE Conseils ;
 - « **Responsables en SST (RSS), la contestation des rapports d'inspection de la CNESST, la directive interne de la CNESST sur les TET ainsi que les Modifications législatives en matière de réparation** » par Sabine Roussin et Sylvain Deslauriers du Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN ;
 - « **Le maintien de l'équité salariale et la gestion des processus de participation et les bonnes pratiques en lien avec les régimes de retraite** » par Marie-Ève Pinard et Jonathan Racine du Service de soutien à la négociation de la CSN ;



- « **Guide sur la responsabilité des institutions financières en cas de fraude relative au compte bancaire du syndicat** » par Maxime Cauchy-Charest, du Service juridique de la CSN.
- Le 7 octobre 2025, une session de formation test organisée par le service d'appui à la négociation ainsi que le service de la formation des salariés qui s'intitule « **Formation sur le calcul de coûts lors d'une négociation** » a été offerte aux personnes conseillères de l'équipe avec des exercices à l'appui.
- À l'équipe d'octobre 2025, les membres de l'équipe ont assisté à différentes présentations :
 - « **L'administration en preuve d'un document technologique** » par Myriam Dufresne-Manassé, conseillère à l'appui à l'arbitrage à la fédération ;
 - « **L'amélioration des textes sur les droits parentaux, la conciliation famille-travail et la violence conjugale** » par Sophie Dupont, conseillère syndicale à la fédération ;
 - « **Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement** » par Benoit Laberge, conseiller syndical au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN.

2- Équipes régionales

Les équipes régionales ont lieu quatre (4) fois par année en fonction des besoins de chacune d'elles. Elles permettent d'être en action et de réfléchir au développement des syndicats et de leurs membres. Cela permet également aux autres membres de l'équipe de suivre le portrait et la progression de chacun des syndicats qui ne sont pas à leur charge.

La mission première des équipes régionales est de faire un portrait de l'état de santé de l'ensemble des syndicats de la fédération. Les membres de chaque équipe régionale sont donc mis à contribution pour concrétiser des solutions afin d'améliorer nos approches ou résoudre des situations problématiques relevant de chacun des axes suivants, et ce, pour tous les syndicats d'une même région :

- La structure syndicale ;
- Les relations de travail ;
- L'appartenance des membres envers leur syndicat, la fédération et la CSN ;
- La communication aux membres ;
- La prévention en santé et sécurité au travail.

En plus de ce qui précède, les équipes régionales ont pour mandat de surveiller les délais de maraudage de chacun des syndicats et de s'assurer que des actions sont prises en fonction de l'analyse de facteurs de risques qui est faite en collaboration avec le Service de la syndicalisation de la CSN.

L'équipe régionale est aussi le forum pour soumettre, résoudre ou souligner les bonnes pratiques en matière de collaboration avec les autres services de la CSN pour s'assurer que les syndicats de la fédération reçoivent adéquatement les services attendus.



Finalement, c'est en équipe régionale que nous discutons de récentes actualités fédératives, de la distribution des charges de travail, de l'aide pour plaider des dossiers d'arbitrage, de la planification des absences à venir et que nous organisons le travail en équipe.

3- Équipe des employé-es de bureau

L'équipe des employé-es de bureau se rencontre en présence généralement deux (2) fois par année dans les semaines précédant l'équipe provinciale en mars et en septembre de chaque année et une fois virtuellement avant les vacances estivales. Ces rencontres sont d'une grande importance afin de permettre aux membres de l'équipe d'échanger sur leur charge de travail et sur la collaboration entre elles. Durant la première partie du mandat, l'équipe d'employé-es de bureau s'est rencontrée les 11 juin 2024 (visioconférence), 30 octobre 2024 (visioconférence), 12 mars 2025 (Joliette) et 16 septembre 2025 (Joliette).

Les rencontres d'équipe ont notamment porté sur les aspects suivants :

- Utilisation du Portail solidaire et des outils informatiques ;
- Outils pour les syndicats régis par le Code fédéral ;
- Déroulement et organisation du présent conseil fédéral ;
- Travaux du comité des employé-es de bureau pour le mandat 2024-2027 ;
- Charges de travail des employé-es de bureau ;
- Mentorat des employé-es de bureau ;
- Présentation sur les projets de loi québécois en droit du travail (PL-89 et PL-101).

La place des employé-es de bureau est déterminante dans le quotidien des syndicats et des conseillers syndicaux de la fédération. Nous croyons que ces dernières doivent jouer un rôle dans l'établissement des différentes lignes d'équipe qui sont et seront mises de l'avant par l'équipe de travail.

4- Équipe comptabilité

L'équipe de la comptabilité a relevé son lot de défis dans la première partie du mandat. D'abord, l'avènement du nouveau système de paie crée toujours de multiples problèmes et du travail manuel supplémentaire. Nous nous assurerons de faire un suivi régulier avec le Service des ressources humaines et de la formation de la CSN sur la situation. Les salariés de la CSN et la CSN ont également conclu une nouvelle convention collective, ce qui entraîne des changements dans les conditions de travail qui ont un impact sur l'équipe qui traite notamment l'ensemble des rapports d'activités de l'équipe.

De plus, le nombre de syndicats pour lesquels nous effectuons la trésorerie augmente et nous constatons également que les besoins continuent de s'amplifier. Une proposition vous sera d'ailleurs soumise à cet effet durant le conseil fédéral.



5- Équipes sectorielles

Les équipes sectorielles se rencontrent trois (3) fois par année pour une durée de quatre (4) heures et des rencontres supplémentaires se sont tenues au besoin pour certains sous-secteurs plus précis (quincailleries, marchés d'alimentation, hôtellerie, etc.).

Les équipes sectorielles visent à parfaire nos stratégies de négociation selon les différents sous-secteurs et à développer des lignes sectorielles dans le but d'avoir une meilleure cohésion syndicale. Plus précisément, nous discutons des sujets suivants :

- Actualités sectorielles ;
- Échanges sur les résultats de négociation et négociations en cours ;
- Nouvelles accréditations et syndicalisation dans le secteur ;
- Mandats particuliers en lien avec le secteur ;
- Discussions sur des sujets d'intérêt pour le secteur ;
- Revue de l'activité du secteur, planification et préparation des prochaines assemblées sectorielles avec les dates à retenir pour l'ensemble des activités sectorielles.

Concrètement, nous souhaitons que les situations problématiques et les bons coups vécus par les syndicats puissent être partagés afin que nous puissions proposer des solutions communes pour améliorer nos conditions de travail et nos stratégies de négociation.

En plus des sujets statutaires, voici ce dont les équipes sectorielles ont traité dans la première moitié du mandat :

Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et de services divers

- Suivi de la négociation coordonnée de l'alimentation ;
- Réouverture des conventions collectives de plusieurs syndicats ;
- Suivi des règlements des conventions collectives au Québec et hors Québec des employeurs du secteur ;
- Échange sur les activités de mobilisation en cours de convention collective dans le secteur ;
- Présentation sur le guidage vocal par le Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN ;
- Suivi de nos actions en matière de syndicalisme inclusif, efforts d'intégration et accompagnement des travailleurs étrangers temporaires (TET) et travailleurs immigrants ;
- Présentation de l'avis juridique sur le changement de compétence législative.

Secteur 2 — Agroalimentaire

- Suivi de nos actions en matière de syndicalisme inclusif, efforts d'intégration et accompagnement des TET et travailleurs immigrants ;
- Surveiller l'évolution des différents projets de régime d'assurance collective à rétention dans les syndicats du groupe Sollio ;



- Recensement, réflexions et considérations à prendre pour les syndicats travaillant avec des animaux en cas d'application de l'article 109.3 du Code du travail ;
- L'impact de la loi 14 (projet de loi 89) sur notre rapport de force ;
- Idées de kiosques, présentations et autres activités sectorielles pour promouvoir la prévention en santé et sécurité ;
- Présentation de différentes normes et règlements qui affectent le secteur, notamment sur le nouveau règlement sur l'hébergement des travailleurs, les normes ISO dédiées à la santé-sécurité ainsi qu'un suivi sur les récentes modifications aux normes sur le bruit et la sécurité des machines ;
- Nos présences au congrès de l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour se renseigner sur les revendications faites aux différents paliers de gouvernement et leurs engagements envers les différentes fédérations par les ministres de l'Agriculture fédérale et provinciale ;
- Suivi des travaux et publications réalisés par le Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA).

Secteur 3 — Finances

- Suivi de la ronde de négociation des conventions collectives de Desjardins ;
- Suivi des restructurations et fermetures de centres de service chez Desjardins ;
- Suivi des périodes de maraudages dans le secteur et discussions sur les stratégies syndicales pour protéger nos accréditations syndicales ;
- Échanges sur l'interprétation des conventions collectives chez Desjardins et des griefs qui en découlent ;
- Présentation par le Service juridique de la CSN sur les griefs déposés afin de contester l'augmentation salariale chez Desjardins ;
- Présentation des actualités juridiques qui touchent le secteur, notamment la *Loi visant à réduire la charge administrative des médecins* et la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* ;
- Suivi du Regroupement des outils collectifs (Bâtirente et Fondaction) ;
- Consolidation des syndicats du secteur.

Secteur 4 — Tourisme

- État des négociations de la 11^e ronde de négociation coordonnée de l'hôtellerie CSN ;
- Présentation des travaux pour répertorier l'ensemble des demandes des plateformes antérieures pour les négociations dans l'hôtellerie ;
- Suivi des travaux, présentations et formations développées par le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT) ;
- Remue-ménages et planifications pour la tenue d'une journée thématique pour les préposées aux chambres ;



- Création d'un sondage et analyse de ses résultats pour les travailleurs à pourboire
- Vigie sur les plans verts et les nouvelles dispositions assurant l'encadrement de la formation dans les hôtels ;
- Organisation de la journée thématique pour les monts de ski ;
- Étude de cas spéciaux comme celui des préposées aux chambres exposées à des risques d'infections à des maladies transmises par des seringues souillées ;
- Idées de kiosques, présentations et autres activités sectorielles pour promouvoir la prévention en santé et sécurité.

6- L'équipe du bloc d'appui

Constituée des deux (2) pompiers, de la conseillère à l'appui à l'arbitrage, des deux (2) mentors, de la technicienne juridique, des deux coordonnateurs et d'une personne élue du comité exécutif, l'équipe du bloc constitue l'équipe tactique de la fédération. Elle se réunit à raison d'une (1) fois toutes les 6 semaines pour assigner et faire le suivi des différents mandats afin de soutenir le travail de l'équipe et d'assurer une continuité dans les services offerts aux syndicats.

Pour la première partie du mandat, les pompiers, les mentors et la personne en appui à l'arbitrage ont été les suivantes :

- Yanic Beaudry (pompier) ;
- Salvador Calderon (pompier) ;
- Patrick Brunet (mentor) ;
- Pierre Duchesneau (mentor) ;
- Myriam Dufresne-Manassé (appui à l'arbitrage).

Depuis le mois de février 2025, Kassandra Riendeau s'est jointe à l'équipe du bloc d'appui à titre de technicienne juridique. Sur ce plan, la Fédération du commerce (CSN) innove encore en ayant créé le premier poste de technicienne juridique au sein de la CSN. Depuis son arrivée dans l'équipe du bloc d'appui, Kassandra a commencé à travailler en priorité sur les mandats suivants, en plus d'aider ponctuellement des salarié-es de l'équipe en matière de recherches de jurisprudence :

- Répertorier les modèles de requêtes et procédures en matière d'arbitrages de griefs et devant le Tribunal administratif du travail ;
- Travailler sur la création d'une arborescence qui répertoriera l'ensemble des modèles et outils en matière juridique à la fédération ;
- Résumer l'ensemble de la jurisprudence pertinente de l'automne 2024 au bénéfice de l'équipe.

De plus, l'équipe de travail a convenu que la technicienne juridique a les rôles suivants au sein de notre fédération :

- Crée et mettre à jour un système de classement pour l'ensemble des documents de référence juridique ;
- Résumer régulièrement la jurisprudence récente ;



- Créer des banques de jurisprudences thématiques et répertorier celles qui sont déjà existantes ;
- Soutenir les personnes conseillères en matière de recherche jurisprudentielle ;
- Créer des formations pour l'équipe de travail en fonction des besoins identifiés.

En plus de ce qui précède, en collaboration avec la personne en appui à l'arbitrage :

- Conseiller les personnes conseillères de l'équipe en matière de choix d'arbitres ;
- Réviser les procédures judiciaires ;
- Soutenir les personnes conseillères syndicales en matière de rédaction de griefs ou de textes de conventions collectives.

Son apport se fait déjà sentir dans l'équipe et nous avons confiance que la création de ce poste à la fédération nous permettra d'offrir encore de meilleurs services juridiques aux syndicats qui la composent.

Mandats confiés au bloc d'appui

Depuis le dernier congrès en mai 2024, c'est plus de cent dix (110) mandats qui ont été pris en charge par le bloc d'appuis.

La plupart du temps, les pompiers et l'appui à l'arbitrage sont nos premiers répondants quand des camarades doivent s'absenter pour des périodes plus ou moins longues. La grande majorité des mandats sont générés par des absences maladie ou les vacances de poste. Outre le fait qu'ils accompagnent de nouveaux camarades pour des dossiers de négociations et d'arbitrage à l'instar des mentors, les pompiers et l'appui à l'arbitrage sont majoritairement parachutés dans les régions aux prises avec des besoins urgents.

Les pompiers et l'appui à l'arbitrage sont notamment appelés à prendre en charge des dossiers complexes de différente nature, des audiences en arbitrage de griefs ou devant le Tribunal administratif du travail pour différentes requêtes ou plaintes de différente nature (plaintes notamment en vertu des articles 12, 15, et 47.2 du *Code du travail*, etc.) ainsi que des négociations de conventions collectives et des formations spécifiques à l'équipe.

Les pompiers accomplissent majoritairement des dossiers de négociations. Parfois pour assumer tout le processus allant de la préparation à leur bilan, parfois que pour les conclure. Comme l'appui à l'arbitrage a plusieurs volets à sa charge, dont celle de former les nouveaux camarades à l'art de plaider, quelques arbitrages doivent être entrepris aussi par les pompiers. La conseillère à l'appui peut être appelée à plaider plusieurs fois par semaine et les pompiers appelés à se rendre dans plus d'une (1) région chaque mois.

Mentorat

Depuis le début de ce mandat, nous continuons le travail entamé durant le mandat précédent en matière de mentorat des personnes conseillères avec nos deux (2) mentors. Nous sommes fiers de l'effet du programme de mentorat dans notre équipe autant du point de vue de la qualité des services rendus aux syndicats que de la diminution de la charge mentale pour les nouveaux membres de notre équipe. Depuis le début du mandat, ce sont seize (16) personnes conseillères qui ont bénéficié de ce



programme. De plus, nos mentors contribuent significativement au développement du programme de mentorat de la CSN.

Sans être limitatif, le mentorat est axé sur les éléments suivants :

- L'accueil dans l'équipe, se repérer dans l'équipe (calendrier, rencontres, terminologie, etc.) ;
- Le développement du savoir-être ;
- Le développement de la gestion de l'agenda et des priorités ;
- Le travail collaboratif ;
- La gestion stratégique d'une charge de travail ;
- Le développement des divers rôles du conseiller de fédération : application de convention collective, assemblée générale, comité de relations de travail (CRT), grief, conciliation, médiation, assurance collective, retraite, etc. ;
- Le développement des habiletés à négocier une convention collective, l'utilisation des diverses stratégies, l'utilisation des ressources CSN, etc.

Du côté juridique, la conseillère à l'appui à l'arbitrage continue son travail de mentorat juridique auprès des membres de l'équipe. Elle accompagne notamment les salarié·es de l'équipe de la façon suivante :

- Permettre aux membres de l'équipe n'ayant jamais plaidé d'assister à un arbitrage de griefs ou une audition sans devoir plaider ;
- Permettre aux membres de l'équipe d'avoir un appui et un accompagnement juridique dans la préparation de leur dossier, mais également d'être accompagnés lors de l'audition pour les premiers dossiers ;
- Offrir la consultation de l'appui pour valider les lignes juridiques, les libellés de griefs, les ententes, les textes de conventions, les plans de plaidoiries et la recherche de jurisprudence ;
- Assurer la formation et l'information de nature juridique.

Après deux (2) ans de mise en œuvre du programme, nous constatons toutefois certains défis dans sa mise en application compte tenu du territoire à couvrir, de la durée des négociations et des mouvements de main-d'œuvre. À la date de ce rapport, huit (8) personnes conseillères sont toujours mentorées à la fédération. De plus, la nouvelle convention collective entre les salariés de la CSN et la CSN prévoit une diminution du financement du programme de mentorat, ce qui nous forcera à revoir nos façons de faire.

Finalement, la nouvelle convention collective prévoit maintenant des libérations pour permettre le mentorat des nouvelles employé·es de bureau. Nous félicitons Peggy Courcy pour sa nomination à titre de mentore pour l'équipe des employé·es de bureau. Nous débuterons la mise en place de ce mentorat dans les prochains mois.



Perspectives et constats à la coordination

La première partie du mandat a mis en lumière plusieurs défis qui interpellent directement notre capacité collective à mettre en œuvre les mandats adoptés lors du dernier congrès.

D'abord, les absences en raison des nombreux départs de camarades élus au sein des comités issus des résolutions de congrès et des comités sectoriels. Ces comités sont pourtant essentiels à la vitalité démocratique de notre fédération. Ils permettent de traduire en actions concrètes les décisions prises par nos membres. Sans la présence active des militantes et militants élus pour y contribuer, ces chantiers demeurent en suspens, provoquant du coup un report des travaux et par conséquent des résultats escomptés.

Nous faisons également face à une situation préoccupante au comité santé, sécurité et environnement de la fédération, décimé par les absences ou le départ de militants qui le composent. La charge qui en résulte ne peut reposer uniquement sur les épaules de la vice-présidence. Il faudra procéder à la nomination de nouveaux représentants afin de reconstituer le comité qui exige un double rôle pour les personnes militantes qui y participent. Rappelons-nous qu'ils ont la responsabilité de contribuer aux travaux du comité et de représenter leur comité sectoriel respectif.

Sur le plan politique, le contexte imposé par le gouvernement de la CAQ accentue la complexité de notre action syndicale au quotidien. L'adoption du projet de loi 101 nous oblige à revoir nos pratiques, à développer de nouveaux outils pour soutenir les syndicats, notamment ceux qui doivent composer avec des lots de griefs particulièrement volumineux. L'entrée en vigueur de la Loi 14 le 1^{er} décembre prochain nous impose de repenser notre analyse du rapport de force, d'ajuster nos stratégies de négociation et de mobilisation.

Enfin, la situation financière de la fédération demeure un enjeu central. L'incertitude qui plane quant aux intentions de la CSN de renflouer le Fonds de défense professionnelle (FDP), à travers un bouquet de mesures encore floues, nous force à envisager différents scénarios. Nous devrons faire preuve de rigueur et d'innovation pour optimiser l'organisation de nos ressources et, le cas échéant, faire des choix difficiles tout en préservant l'efficacité et la combativité dans notre action syndicale.

Conclusion

Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe de travail pour cette première partie du mandat 2024-2027. Employé-es de bureau, personnes conseillères et élues, nous voulons exprimer notre profonde reconnaissance à chacune et chacun d'entre vous pour la qualité de votre contribution. Votre sens du devoir témoigne d'un dévouement exemplaire envers les syndicats de la fédération et tout le mouvement.

Soulignons la collégialité exceptionnelle de cette équipe de travail. Jeunes et moins jeunes, porteurs d'expériences variées, vous avez su conjuguer vos forces, apprendre les uns des autres et faire de cette diversité un atout puissant.

Ensemble, vous avez démontré que l'enracinement de la solidarité n'est pas qu'un thème de congrès, mais une pratique quotidienne, vivante et exigeante de notre syndicalisme de proximité.

Nous sommes fiers de cette équipe soudée, combative et engagée. Fiers du syndicalisme combatif et inclusif que vous portez haut et fort, au service des membres et des luttes qui contribuent à rendre le monde meilleur.



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération – 2^e partie

Merci pour les efforts colossaux investis dans la négociation coordonnée de l'hôtellerie. Votre ténacité et tout le temps investi ont mené à des résultats historiques pour l'ensemble du secteur. Une fois de plus, nous démontrons que ce modèle de négociation fait la fierté de nos membres et constitue une vitrine exceptionnelle pour le syndicalisme de combat pratiqué par la CSN. Au tour des camarades de la négociation coordonnée de l'alimentation de faire rayonner la fédération.

Merci également à celles et ceux qui ont aidé à l'organisation du 17^e Conseil fédéral de la Fédération du commerce (CSN). Nous offrons un merci particulier à notre secrétaire de direction, Misha Denault, aux responsables du service d'ordre, Élisabeth Béfort-Doucet et Éric Chabot, à la responsable des inscriptions, Peggy Courcy, à la responsable du secrétariat, Geneviève Girard, au comité de lecture, Louise Labrie, Geneviève Girard et Mélissa Pouliot ainsi qu'à toute l'équipe de la comptabilité, Nathalie Chamberland, Francis Sauriol et Lisa Saban, pour votre implication.

Soulignons aussi la résilience dont vous faites preuve dans cette période plus tumultueuse pour la fédération. Que ce soient les absences qui nous affligen, l'incertitude concernant les finances, les attaques perfides des caquistes en perdition et la péréquation qui est mise au jeu par la Confédération pour renflouer le FDP, vous continuez à lever la main pour aider et relever ceux qui en ont besoin. Malgré tout, vous avez su redoubler d'ardeur pour porter collectivement ce fardeau qui en résulte.

À travers son histoire, la fédération a traversé des épisodes difficiles, mais a toujours su se relever, se renouveler et faire face à ses défis. Grâce à la solidarité de toutes et tous, nous saurons reprendre le glaive brisé et poursuivre avec courage la mission qui nous rassemble, celle du nécessaire combat syndical.

Bon conseil !

Benoit Boucher et Marylène Robitaille



Annexe A — Rencontres tenues depuis mai 2024

Régions éloignées (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine — Bas-Saint-Laurent — Abitibi-Témiscamingue—Nord-du-Québec)	17 et 20 juin 2024, 19 septembre 2024, 13 décembre 2024, 27 mars 2025, 11 avril 2025, 11 juin 2025, 12 septembre 2025.
Laurentides — Lanaudière — Outaouais	7 juin 2024, 20 septembre 2024, 13 décembre 2024, 27 mars 2025, 11 juin 2025, 12 septembre 2025.
Montérégie — Estrie — Cœur-du-Québec	6 juin 2024, 19 septembre 2024, 16 décembre 2024, 25 mars 2025, 30 mai 2025, 9 septembre 2025.
Montréal	4 juin 2024, 18 septembre 2024, 17 décembre 2024, 26 mars 2025, 4 juin 2025, 18 et 19 septembre 2025.
Québec — Chaudière-Appalaches	6 juin 2024, 17 septembre 2024, 17 décembre 2024, 25 mars 2025, 4 juin 2025, 10 septembre 2025.
Saguenay-Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	5 juin 2024, 18 septembre 2024, 16 décembre 2024, 26 mars 2025, 29 mai 2025, 23 juin 2025, 11 septembre 2025.
Bloc appui	14 juin 2024, 10 septembre 2024, 11 octobre 2024, 25 octobre 2024, 15 novembre 2024, 6 décembre 2024, 15 avril 2025, 16 juin 2025, 3 octobre 2025.
Collectif de direction	7 juin 2024, 1 ^{er} novembre 2024, 6 juin 2025.
Équipe employé-es de bureau	11 juin 2024, 30 octobre 2024, 12 mars 2025, 17 juin 2025, 16 septembre 2025.



Annexe B — Composition de l'équipe

Bureau	Salarié-es	Notes
Chandler	Laurence Côté-Lebrun	
Chicoutimi	Johanne Dufour	
	Dany Roy	
	Vincent Noël	
	Marie-Eve Gilbert	À la suite du départ de Catherine Bergeron. En absence non remplacée.
Drummondville	Alexandre Boileau-Laviolette	À la suite du départ de Christian Cyr. Actuellement remplacé par Dominique Dodier.
Montréal	Kim Boucher	
	Geneviève Girard	
	Noémie Delisle	
	Alain Savard	
	Sophie Dupont	
	Marie-Laurence Rho	
	Myriam Dufresne-Manassé	Affectée à l'appui à l'arbitrage
	Julia Bendavid	À la suite du départ de Kim Boyer
	Poste anglophone vacant	À la suite du changement de poste d'Élisabeth Béfort-Doucet
	Marylène Robitaille	Affectée à la coordination
	Julien Drouin	Ajout en raison de l'affectation à la coordination et de l'affectation à l'appui à l'arbitrage
	Jérémie Castilloux	Ajout en raison de l'affectation à la coordination et de l'affectation à l'appui à l'arbitrage
Québec	Mélissa Pouliot	
	Patrick Ross	
	Luc Plamondon	
	Etienne Luce	
	Michaël Tremblay	
	Kimberly Bois	
Rimouski	Marie-Claude Montpetit	
	Élisabeth Béford-Doucet	À la suite du départ d'Émilie Lacroix



Rouyn-Noranda	Laurent Martineau	
Sherbrooke	Martin-Pierre Mercier	
Saint-Hyacinthe	Louise Labrie	
	Karine Morisseau	
	Éric Chabot	
	Jean-Nicolas Blais	Actuellement remplacé par Marie-Christine Savaria
Brossard	Patrick Brunet	Affecté comme mentor et actuellement remplacé par Jonathan Aspireault-Massé.
Saint-Jérôme	Jessie Dubois Di Chiaro	En absence à long terme
	Benoit Boucher	Affecté à la coordination
	Pierre Duchesneau	Affecté comme mentor
	Salvador Calderon	Affecté comme pompier
	Yanic Beaudry	Affecté comme pompier
	Kim Boyer	À la suite du départ de Jonathan Aubin-Beaumier. Ajout en raison des affectations au bloc d'appui et à la coordination
	Nicolas Johnston	Ajout en raison des affectations au bloc d'appui et à la coordination
	Ricardo Andrew Cleophat	Ajout en raison des affectations au bloc d'appui et à la coordination
	Peggy Courcy	Poste permanent en ajout en raison de l'absence de Jessie Dubois Di Chiaro
Services généraux	Alexe Raymond	En libération syndicale et remplacée par Laurence Brouillard. Laurence Brouillard est en absence et est non remplacée.
	Lisa Saban	À la suite du départ à la retraite de Louis-André Boulay
	Francis Sauriol	
	Nathalie Chamberland	
	Misha Denault	



Annexe C — Salarié-es en appui aux sous-secteurs

Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers		
1A	Magasins d'alimentation	Dany Roy
1B	Magasins non alimentaires	Dany Roy
1C	Entrepôts	Kim Boyer
1D	Services divers	Kim Boyer
Secteur 2 — Agroalimentaire		
2A	Transformation des viandes	Jonathan Aspireault-Massé
2B	Production alimentaire	Ricardo Andrew Cleophat
Secteur 3 — Finances		
3A	Mouvement Desjardins	Laurence Côté-Lebrun
3B	Institutions financières	Laurence Côté-Lebrun
Secteur 4 — Tourisme		
4A	Hôtellerie	Sophie Dupont
4B	Loisirs	Martin-Pierre Mercier
4C	Restauration	Sophie Dupont

**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



**Rapport du bureau
fédéral**



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Rapport du bureau fédéral

Au nom des membres du bureau fédéral, nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue à ce 17^e Conseil fédéral de la Fédération du commerce (CSN).

Le bureau fédéral est l'instance suprême de la fédération entre les congrès et les conseils fédéraux. Il est composé des quatre (4) membres du comité exécutif et des représentantes et représentants des quatre (4) secteurs. S'ajoutent à nos délibérations une personne du comité de surveillance des finances pour la durée du bureau fédéral et l'ensemble des membres de ce comité pour la journée de la présentation des états financiers.

De plus, sont présents Benoit Boucher et Marylène Robitaille, à la coordination, de même qu'un représentant des salarié·es, Laurent Martineau ou Élisabeth Béfort-Doucet, substitut.

Seuls les membres du comité exécutif et les représentantes et représentants des secteurs ont le droit de vote au bureau fédéral.

Nous profitons de l'occasion pour vous présenter les membres du bureau fédéral.

Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers		
1A	Vacant	
1A	Vacant	
1B	Paul-Émile Paquette	STT de Rona l'entrepôt Anjou — CSN
1C	Vacant	
1D	Alexandre Pouliot-Roberge	STT d'Indigo Parc Canada — CSN
Secteur 2 — Agroalimentaire		
2A	Marilyn Miclette	SE de l'usine de transformation de volaille de Ste-Rosalie (CSN)
2B	Steeve Bouchard	STT de Lactalis Granby — CSN
2B	Vacant	
Secteur 3 — Finances		
3A	Lydia Larouche	SS de Desjardins du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CSN)
3B	Daphné S. Ampleman	SE de bureau de Beneva (CSN)
Secteur 4 — Tourisme		
4A	Joan Anctil	STT de Hilton Québec (CSN)
4A	Ronald Sansaricq	STT du Marriott Château Champlain — CSN
4B	Vacant	
4C	Robert Rioux	STT de Benny & Co - CSN
Comité de surveillance des finances		
Matthieu Lafontaine		
ST des Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN)		
Coordination		
Benoit Boucher		
Coordonnateur		
Marylène Robitaille		
Coordonnatrice		
Représentant des salarié·es		
Laurent Martineau		
Salarié		
Élisabeth Béfort-Doucet		
Salariée substitut		
Comité exécutif		
Serge Monette		
Président		
Alexandre Filiatrault		
Vice-président		
Nancy Mathieu		
Secrétaire générale		
Michel Valiquette		
Trésorier		

Depuis le dernier congrès de mai 2024, nous avons tenu quatre (4) réunions régulières et sept (7) réunions extraordinaires dont vous trouverez les dates exactes à l'annexe A. Les procès-verbaux de ces réunions sont adoptés par les membres du bureau fédéral et la liste des présences y est annexée.



À chaque rencontre du bureau fédéral, le comité exécutif a déposé, par courriel, une copie des procès-verbaux de leurs réunions.

Le présent rapport se veut un bilan partiel, le plus juste possible, des travaux et débats qui ont animé nos rencontres. Vous y trouverez les thèmes suivants :

- Instances confédérales ;
- Dossiers spéciaux, conflits et fermetures ;
- Dossiers statutaires et thèmes spécifiques ;
- Capsules de formation ;
- Services ;
- Fonctionnement de la Fédération du commerce (CSN) ;
- Secteurs ;
- Comités fédéraux ;
- Groupes de travail ;
- Finances ;
- Travaux généraux.

Instances confédérales

La fédération est représentée par Serge Monette, président, aux réunions du bureau confédéral.

À la suite du calcul du bureau confédéral de février 2025, refait chaque année à la même période, la délégation FC-CSN est de huit (8) délégué-es au conseil confédéral. Elle est composée des quatre (4) membres du comité exécutif et de quatre (4) membres élu-es en bureau fédéral. Les membres sont : Steeve Bouchard, Robert Rioux et deux (2) postes sont vacants. Les autres membres agissent, à tour de rôle, à titre de substituts.

Dossiers spéciaux, conflits et fermetures

À chacune des rencontres, les membres du comité exécutif et de la coordination nous ont informés des différentes luttes que menaient les travailleuses et les travailleurs de la fédération. Dans les derniers mois, plusieurs des syndicats de la FC-CSN ont lutté pour de meilleures conditions de travail et pour obtenir le respect de leur employeur. Certains conflits ont duré plusieurs semaines. Ce volet a été maintes fois à l'ordre du jour et, par conséquent, grandement discuté.



Dossiers statutaires et thèmes spécifiques

Parmi les résolutions adoptées par le 53^e Congrès, voici les dossiers statutaires et les thèmes spécifiques qui ont été présentés aux membres du bureau fédéral :

- **La vie syndicale ;**
 - « Enraciner notre rapport de force »
- **La syndicalisation ;**
- **La santé-sécurité-environnement ;**
- **La condition féminine.**

Capsules de formation

Le bureau fédéral s'est doté d'un programme de formation continue qui s'est déployé tout au long de la première partie du mandat, dont certaines formations sont en lien avec les propositions du 53^e Congrès.

Dans un premier temps, les membres du bureau fédéral et des comités sectoriels ont participé à une formation les 13 et 14 novembre 2024 à Montréal. Cette formation portait notamment sur le fonctionnement des secteurs, l'organisation et la prise de décision, l'efficacité, l'animation, le leadership et la communication.

De plus, une capsule de formation a été donnée aux membres du bureau fédéral par Caroline Senneville, présidente de la CSN, au sujet des projets de loi du gouvernement québécois qui étaient en voie d'adoption.

Services

À chacune de nos rencontres, la coordination a présenté son rapport comprenant, entre autres, un suivi des mouvements de main-d'œuvre et de la situation générale des services de la fédération. Pour plus de détails sur leurs fonctions respectives, vous retrouverez la répartition de leurs tâches à l'annexe B.

Fonctionnement de la Fédération du commerce (CSN)

Tout au long de la première partie du mandat 2024-2027, le bureau fédéral a rempli ses responsabilités en gardant le cap sur les orientations du 53^e Congrès.

Lors de la réunion du bureau fédéral des 14 et 15 novembre 2024, les membres ont adopté la répartition des dossiers du comité exécutif. Vous pouvez la consulter à l'annexe C. À chaque rencontre, les membres ont pris connaissance de la mise à jour du calendrier des activités de la fédération.



Secteurs

La composition sectorielle de la fédération regroupe des syndicats provenant de plusieurs secteurs d'activités dans toute la province. Vous trouverez le détail de la répartition de ceux-ci à l'annexe D. Voici un résumé des plans de travail de chacun des secteurs.

Les membres des comités sectoriels ont convenu de ne pas surcharger les plans de travail afin de se concentrer sur les sujets d'actualité concernant leur secteur respectif. Chacun d'eux s'est donné des points statutaires à mettre à l'ordre du jour de leurs rencontres. Voici les points statutaires que l'on retrouve dans chacun des secteurs :

- Suivi des résumés de rapports de négociation des syndicats du secteur ;
- Suivi des nouvelles accréditations syndicales ainsi que des pertes d'accréditations ;
- Suivi des travaux de syndicalisation ;
- Décisions des différents tribunaux administratifs liées au secteur méritant une attention particulière ;
- Remise de copies des décisions intégrales concernant les syndicats du secteur ;
- Suivi des dossiers spéciaux ;
- Suivi sur les enjeux en santé et sécurité en lien avec le secteur.

Voici un portrait global des secteurs :

Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et de services divers

Le secteur est composé de 111 syndicats affiliés et compte un peu plus de 9 402 membres.

Secteur 2 — Agroalimentaire

Le secteur est composé de 59 syndicats affiliés et compte un peu plus de 8 140 membres.

Secteur 3 — Finances

Le secteur est composé de 25 syndicats affiliés et compte un peu plus de 2 803 membres.

Secteur 4 — Tourisme

Le secteur est composé de 78 syndicats affiliés et compte tout près de 7 488 membres.

Le bureau fédéral a la responsabilité d'approuver les plans de travail des secteurs ainsi que le volet budgétaire. Les secteurs devaient inclure, dans leur plan de travail, des thématiques spécifiques pouvant intéresser les syndicats. Un rapport de la première partie du mandat vous sera présenté lors des assemblées sectorielles durant le présent conseil fédéral. Vous prendrez alors connaissance des activités qui ont eu lieu en première partie de mandat et aurez à adopter le plan de travail pour la deuxième partie du mandat.



Activités sectorielles

Les 1^{er} et 2 mai 2025, à l'hôtel Best Western de Drummondville, les secteurs ont tenu leur assemblée respective, comme prévu au plan de travail de la première partie du mandat. Les assemblées sectorielles constituent le moment privilégié pour les syndicats de chaque secteur de se rencontrer, de partager et de débattre des enjeux reliés à leur secteur. Diverses thématiques y sont abordées, dont la vie syndicale, les conventions collectives du secteur, la santé et la sécurité, les résumés de sentences arbitrales sectorielles et de courants jurisprudentiels ainsi que tous les autres sujets d'actualité. Toutes et tous ont apprécié de pouvoir échanger avec des militantes et des militants de secteurs différents du leur. Les membres des quatre (4) secteurs regroupés en plénière ont reçu la présentation de Benoît Reed Scowen, conseiller au Service de syndicalisation de la CSN, sur les différents statuts d'immigration et les règles les entourant. A aussi eu lieu la projection du film *La bataille de Saint-Léonard*, de Félix Rose, scénariste et réalisateur, en lien avec la francisation. Les syndicats en conflit ont fait une présentation de leur situation, invitant toutes et tous à les appuyer dans leur lutte.

Comités sectoriels

Les membres des comités sectoriels de chaque secteur se sont réunis à quelques reprises au cours de la première partie du mandat. Ces comités sont composés, entre autres, de représentantes et représentants élu-es de chaque sous-secteur. Le mandat des comités sectoriels consiste à élaborer et appliquer le plan de travail de leur secteur ainsi qu'à préparer les assemblées sectorielles.

Aux dernières assemblées sectorielles, la majorité des postes vacants de ces comités ont été pourvus par des élections. Vous retrouverez la composition des comités sectoriels de chaque secteur à l'annexe E.

Comités fédéraux

Au bureau fédéral extraordinaire du 31 mai 2024, nous avons procédé à l'élection des membres du comité de la coordination de la formation. Au bureau fédéral extraordinaire du 9 septembre 2024, nous avons pourvu les postes vacants à ce comité, à la suite de nouvelles mises en candidatures.

Comité de coordination de la formation

Le comité de coordination de la formation est composé de :

- David Allard, SS de Barry Callebaut Canada inc. (Usine de Saint-Hyacinthe) (CSN) ;
- Fernando Almaraz, STT de l'Hôtel Côte-de-Liesse — CSN ;
- Christian Curadeau, STT de la Brasserie Labatt (CSN) ;
- Steve Danis-Tremblay, SS de Desjardins du Saguenay — Lac-Saint-Jean (CSN) ;
- Jean-Philippe Ducharme, STT de A. Lassonde (CSN) ;
- Jean-Claude Ethier, STT de la Brasserie Labatt (CSN) ;
- Daphnée Gousse, STT de Fondaction (CSN) ;
- Jonathan Paradis-Lapointe, STT de PJC entrepôt — CSN ;
- Félix Pelletier, STT de PJC entrepôt — CSN ;
- Robert Rioux, STT de Benny & Co - CSN ;
- Élisabeth Béfort-Doucet, conseillère à Montréal ;



- Kim Boyer, conseillère à Montréal ;
- Noémie Delisle, conseillère à Montréal ;
- Jonathan Aspireault-Massé, conseiller à Brossard ;
- Nicolas Johnston, conseiller à Saint-Jérôme ;
- Karine Morisseau, conseillère à Saint-Hyacinthe ;
- Luc Plamondon, conseiller à Québec ;
- Benoit Boucher, coordonnateur ;
- Nancy Mathieu, secrétaire générale et responsable politique.

Le comité organise et dispense la formation à la fédération. Les nouvelles et nouveaux venus dans ce comité ont reçu le transfert technique et la formation pédagogique nécessaires par le Service des relations du travail CSN — module formation aux militant-es. Depuis le début du mandat, il y a eu un changement de certains salarié-es dans ce comité à la suite de mouvements de main-d'œuvre ou d'affectations. Bienvenue à nos nouvelles formatrices et nouveaux formateurs !

En conformité avec les statuts et règlements de la fédération, chaque comité sectoriel a élu, à la suite des assemblées sectorielles du 30 mai 2024, un représentant en santé-sécurité-environnement et une représentante à la condition féminine afin de former les comités fédéraux et ainsi voir à réaliser les travaux des plans de travail adoptés par le bureau fédéral en avril 2024.

Comité santé-sécurité-environnement

Le comité santé-sécurité-environnement est composé de :

- Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et de services divers — Vacant ;
- Secteur 2 — Agroalimentaire — Sylvain Ménard ;
- Secteur 3 — Finances — Daphné S. Ampleman ;
- Secteur 4 — Tourisme — Fernando Almaraz ;
- Kim Boyer, conseillère syndicale en appui ;
- Benoit Boucher, coordonnateur ;
- Alexandre Filiatrault, vice-président et responsable politique.



Comité de la condition féminine

Le comité de la condition féminine est composé de :

- Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et de services divers — Vacant ;
- Secteur 2 — Agroalimentaire — Marilyn Miclette ;
- Secteur 3 — Finances — Marilyn Hovington ;
- Secteur 4 — Tourisme — Joan Anctil ;
- Sophie Dupont, conseillère syndicale en appui ;
- Marylène Robitaille, coordonnatrice ;
- Nancy Mathieu, secrétaire générale et responsable politique.

Les rapports des travaux effectués par ces comités se retrouvent dans le cahier du présent conseil.

Groupes de travail

À la suite du dernier congrès, deux différents groupes de travail ont été formés. Un appel de candidatures a été fait, et des personnes ont été nommées par le bureau fédéral pour former un groupe de travail sur l'Immigration et la francisation, et un groupe de travail sur la Pénurie de main-d'œuvre et l'inflation.

Les rapports des travaux effectués par ces comités se retrouvent dans le cahier du présent conseil.

Finances

Lors des réunions du bureau fédéral, le trésorier présente périodiquement un état de la situation financière de la fédération. Dans ce bilan, nous retrouvons, entre autres, les éléments suivants :

- Les états financiers semestriels FC-CSN ;
- L'analyse des coûts pour la tenue des réunions du bureau fédéral et des comités sectoriels ;
- Une proposition sur les virements de crédits.

L'évolution du nombre de membres dans les différents secteurs de la fédération est présentée au bureau fédéral par le vice-président.

Le comité de surveillance des finances de la fédération est composé de :

- Alexandre Bolduc, STT de l'Hôtel Delta de Sherbrooke (CSN) ;
- Sophie Giroux, STT de Hilton Laval (CSN) ;
- Matthieu Lafontaine, ST des Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN).

Les membres du comité de surveillance des finances, élus au congrès, ont présenté les résultats de leurs travaux de vérification et leurs recommandations sous forme de rapports qui ont été étudiés, débattus et reçus par le bureau fédéral, et ce, de façon périodique. À la suite de l'élection des nouveaux membres, le comité a reçu une formation d'une journée, le 8 octobre 2024, par le Service de vérification de la CSN.



Travaux généraux

Lors des réunions du bureau fédéral, nous assumons les responsabilités suivantes :

- Analyser le bilan du dernier congrès de la fédération ;
- Élire la délégation au conseil confédéral ;
- Former les différents comités et groupes de travail nécessaires au fonctionnement ;
- Former les comités pour le conseil fédéral et le congrès ;
- Approuver la convention collective des salarié-es ;
- Recevoir le rapport du bureau fédéral ;
- Recevoir les rapports des secteurs ;
- Recevoir les différents rapports financiers ;
- Recevoir le calendrier d'opérationnalisation des résolutions du congrès ;
- Recevoir le calendrier des sessions de formation ;
- Adopter la répartition sectorielle ;
- Adopter la proposition pour le choix du lieu des prochains congrès et conseils ;
- Approuver les plans de travail des secteurs, sous réserve de leur adoption par ces derniers ;
- Adopter les plans de travail des comités fédéraux.

De plus, les documents suivants sont régulièrement soumis à notre attention :

- Les différents calendriers des activités de la fédération ;
- Les rapports des groupes de travail, si nécessaire ;
- Les rapports de la coordination.

Conclusion

Pour la première partie du mandat 2024-2027, nous constatons que les objectifs établis au plan de travail de la Fédération du commerce (CSN) ont été amorcés, et ce, malgré différents défis. Nous sommes à même de croire que tous les travaux projetés seront terminés d'ici mai 2027.

Bon conseil !

Le comité du rapport du bureau fédéral

Steeve Bouchard
Paul-Émile Paquette
Ronald Sansaricq
Nancy Mathieu



**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



Rapport du bureau fédéral

Annexe A
Dates des réunions
régulières et extraordinaires



Réunions régulières	Réunions extraordinaires
14 et 15 novembre 2024	31 mai 2024
17 et 18 février 2025	9 septembre 2024 (visioconférence)
12 et 13 juin 2025	23 janvier 2025 (visioconférence)
28, 29 et 30 octobre 2025	10 mars 2025
	31 mars 2025
	28 avril 2025 (visioconférence)
	2 septembre 2025 (visioconférence)
4 réunions régulières	7 réunions extraordinaires



**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



Rapport du bureau fédéral

Annexe B

Répartition des tâches à la coordination



Rapport du bureau fédéral

Marylène Robitaille	Benoit Boucher
Réunions et comités confédéraux	
Conseil confédéral	Conseil confédéral
CISP-CCGN	CISP-CCGN
Forum des coordinations	Forum des coordinations
Bureau confédéral	Bureau confédéral
Réunions et comités fédératifs	
Comité exécutif FC	Comité exécutif FC
Bureau fédéral	Bureau fédéral
Comité de la condition féminine	Comité de coordination de la formation
Comité des employé·es de bureau	Comité santé-sécurité-environnement
Collectif de direction	
Équipes	
Équipe provinciale	Équipe provinciale
Québec-Chaudière-Appalaches	Montréal
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	Laurentides — Lanaudière — Outaouais
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine — Abitibi (régions)	Montérégie — Estrie — Cœur-du-Québec
Bloc d'appui	Bloc d'appui
Équipe des employé·es de bureau	
Équipe comptabilité	
Équipes sectorielles	
Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et de services divers	Secteur 2 — Agroalimentaire
Secteur 3 — Finances	Secteur 4 — Tourisme



Rapport du bureau fédéral

Les secteurs	
Rencontre des salarié·es en appui aux secteurs 1 et 3	Rencontre des salarié·es en appui aux secteurs 2 et 4
Équipe sectorielle des secteurs 1 et 3	Équipe sectorielle des secteurs 2 et 4
Comités sectoriels 1 et 3	Comités sectoriels 2 et 4
Assemblées sectorielles des secteurs 1 et 3	Assemblées sectorielles des secteurs 2 et 4
Développer un réseau de contacts	Développer un réseau de contacts
Voir au développement des secteurs 1 et 3	Voir au développement des secteurs 2 et 4
Coordonner les griefs à portée nationale des secteurs 1 et 3	Coordonner les griefs à portée nationale des secteurs 2 et 4
Coordonner les négociations coordonnées des secteurs 1 et 3	Coordonner les négociations coordonnées des secteurs 2 et 4
Suivi des conflits des secteurs 1 et 3	Suivi des conflits des secteurs 2 et 4
Suivi des rapports de négociation des secteurs 1 et 3 préparés par les conseillères et conseillers	Suivi des rapports de négociation des secteurs 2 et 4 préparés par les conseillères et conseillers
Suivi interéquipe des nouveaux syndicats des secteurs 1 et 3 jusqu'à la signature de leur première convention collective	Suivi interéquipe des nouveaux syndicats des secteurs 2 et 4 jusqu'à la signature de leur première convention collective
Groupes de travail et mandats fédératifs	
Syndicalisation	Mandat fédératif — Organiser la solidarité
Suivi du comité INSPQ FC	Suivi du comité de formation sur l'organisation de la solidarité
Comité pénurie de main-d'œuvre et inflation	Comité sur les statuts et règlements
Comité immigration et francisation	



Rapport du bureau fédéral

Tâches administratives	
Traitement des rapports d'activités de ses équipes régionales ainsi que des dirigeants de la fédération	Traitement des rapports d'activités de ses équipes régionales ainsi que des dirigeants de la fédération
Mandats de ses équipes sectorielles	Mandats de ses équipes sectorielles
Gestion des plaintes provenant des régions sous sa responsabilité	Gestion des plaintes provenant des régions sous sa responsabilité
Autorisation des différents congés des membres de ses équipes régionales	Autorisation des différents congés des membres de ses équipes régionales
Autorisation des heures supplémentaires des employé·es de bureau de ses équipes régionales	Autorisation des heures supplémentaires des employé·es de bureau de ses équipes régionales
Gestion des mouvements de main-d'œuvre de ses équipes régionales	Gestion des mouvements de main-d'œuvre de ses équipes régionales
Encadrement des salarié·es de ses équipes régionales	Encadrement des salarié·es de ses équipes régionales
Gestion des stagiaires de ses régions respectives	Gestion des stagiaires de ses régions respectives



**Rapport du bureau
fédéral**

Annexe C
Répartition des dossiers
entre les membres du comité exécutif



Rapport du bureau fédéral

PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	TRÉSORIER
Conseil confédéral Bureau confédéral Action internationale CISP — CCGN¹	Conseil confédéral Substitut au bureau confédéral Responsable du journal « On s’organise »	Conseil confédéral Responsable des communications Facebook	Conseil confédéral Responsable du personnel FC
Comité des travailleurs immigrants et de la francisation	Comité santé-sécurité-environnement	COMITÉS FÉDÉRAUX	
Commerce de détail, de gros et de services divers Équipe sectorielle 1 Comité sectoriel de main-d’œuvre Détail Québec	Finances Équipe sectorielle 3	Comité de la condition féminine Comité de coordination de la formation Comité de pénurie de main-d’œuvre et inflation	Comité de surveillance des finances FC
Équipe régionale Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord Comité Organiser la solidarité Comité sur les travailleurs étrangers temporaires (TET) et la Francisation Comité sur la syndicalisation FC	Équipe régionale Laurentides-Lanaudière- Outaouais Comité sur la syndicalisation nationale et FC	SECTEURS	Tourisme Équipe sectorielle 4
Comité confédéral sur les ressources humaines (CCRH) CA Regroupement Bâtirente-Fondaction	Équipe régionale des régions éloignées (Abitibi-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine — Bas-St-Laurent) Équipe régionale Montréal-Estrie-Cœur du Québec Comité Organiser la solidarité Comité sur la pénurie de main-d’œuvre et l’inflation Comité sur les statuts et règlements des syndicats	GROUPES DE TRAVAIL ET ÉQUIPES FC	Équipe bloc d’appui Collectif de direction Comité des employées de bureau Équipe des employées de bureau Équipe régionale Québec-Chaudière-Appalaches Équipe régionale Montréal
	COMITÉS CONFÉDÉRAUX ET AUTRES	Comité de la coordination de la condition féminine	Comité confédéral sur les ressources humaines (CCRH) Leucan

TÂCHES COMMUNES : Préparation et présence aux instances de la Fédération du commerce (CSN)

¹ Comité interfédérations secteur privé — Comité de coordination générale des négociations



Rapport du bureau
fédéral

Annexe D

Composition des secteurs



Rapport du bureau fédéral

SECTEUR 1 — COMMERCE DE DÉTAIL, DE GROS ET DE SERVICES DIVERS

Le secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers de la Fédération du commerce (CSN) est composé de 111 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et compte un peu plus de 9 402 membres. Le secteur se divise en trois sous-secteurs :

Sous-secteur 1A — Magasins d'alimentation

Le sous-secteur 1A — Magasins d'alimentation regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste, quel qu'il soit au service d'établissements dont les activités principales consistent à la vente au détail de produits vendus dans les épiceries, marchés, supermarchés et autres établissements du même genre.

Sous-secteur 1B — Magasins non alimentaires

Le sous-secteur 1B — Magasins non alimentaires regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quel qu'il soit au service d'établissements dont les activités principales consistent à la vente, la revente et la distribution au détail de produits non alimentaires.

Sous-secteur 1C — Entrepôts

Le sous-secteur 1C — Entrepôts regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste, quel qu'il soit au service d'établissements dont les activités principales consistent à la distribution en gros de produits alimentaires et non alimentaires.

Sous-secteur 1D — Services divers

Le sous-secteur 1D — Services divers regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste, quel qu'il soit au service d'établissements de services autres que ceux énumérés dans le présent chapitre ainsi que ceux dont les principales activités consistent en la fabrication et la transformation des produits du textile, du vêtement et de la chaussure.

ACTIVITÉS SECTORIELLES

Assemblée sectorielle

Les syndicats se réunissent en assemblée sectorielle en moyenne une (1) fois par année. L'assemblée sectorielle est le moment privilégié pour les syndicats du secteur de se rencontrer, de partager et de débattre des enjeux de l'industrie du commerce, des entrepôts et des services divers. Diverses thématiques y sont abordées telles que la vie syndicale, les conventions collectives du secteur, la santé et la sécurité, les résumés de sentences arbitrales et les courants jurisprudentiels ainsi que tout sujet se rapportant à chacun des quatre (4) sous-secteurs.

Comité sectoriel

Le comité sectoriel se réunit selon le plan de travail adopté. Ce comité est composé de trois (3) représentants du sous-secteur 1A — Magasins d'alimentation et de deux (2) représentants dans les sous-secteurs 1B — Magasins non alimentaires, 1C — Entrepôts et 1D — Services divers, qui sont élus par l'assemblée sectorielle. Les mandats du comité sectoriel sont d'élaborer et d'appliquer le plan de travail du secteur ainsi que de préparer les assemblées sectorielles.



Rapport du bureau fédéral

SECTEUR 2 — AGROALIMENTAIRE

Le secteur 2 — Agroalimentaire de la Fédération du commerce (CSN) est composé de 59 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et compte un peu plus de 8 140 membres. Le secteur se divise en deux (2) sous-secteurs :

Sous-secteur 2A — Transformation des viandes

Le sous-secteur 2A — Transformation des viandes regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste, quel qu'il soit au service d'établissements dont les activités principales sont l'abattage et la transformation des viandes rouges et des volailles, incluant les couvoirs.

Sous-secteur 2B — Production alimentaire

Le sous-secteur 2B — Production alimentaire regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste, quel qu'il soit au service d'établissements dont les activités principales sont la fabrication et la transformation des produits alimentaires de toute nature, à l'exception de la transformation des viandes.

ACTIVITÉS SECTORIELLES

Assemblée sectorielle

Les syndicats se réunissent en assemblée sectorielle en moyenne une (1) fois par année. L'assemblée sectorielle est le moment privilégié pour les syndicats du secteur de se rencontrer, de partager et de débattre des enjeux de l'industrie agroalimentaire. Diverses thématiques y sont abordées telles que la vie syndicale, les conventions collectives du secteur, la santé et la sécurité, les résumés de sentences arbitrales et les courants jurisprudentiels ainsi que tout sujet se rapportant à l'agroalimentaire.

Comité sectoriel

Le comité sectoriel se réunit selon le plan de travail adopté. Ce comité est composé de deux (2) représentants du sous-secteur 2A — Transformation des viandes et de trois (3) représentants du sous-secteur 2B — Production alimentaire, qui sont élus par l'assemblée sectorielle. Les mandats du comité sectoriel sont d'élaborer et d'appliquer le plan de travail du secteur ainsi que de préparer les assemblées sectorielles.



Rapport du bureau fédéral

SECTEUR 3 — FINANCES

Le secteur 3 — Finances de la Fédération du commerce (CSN) est composé de 25 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et compte un peu plus de 2 803 membres. Le secteur se divise en deux (2) sous-secteurs :

Sous-secteur 3A — Mouvement Desjardins

Le sous-secteur 3A — Mouvement Desjardins regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste, quel qu'il soit au service du Mouvement Desjardins.

Sous-secteur 3B — Institutions financières

Le sous-secteur 3B — Institutions financières regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quel qu'il soit au service d'établissements dont les activités principales consistent à faire des opérations financières et d'assurance autres que celles mentionnées à l'alinéa 3A — Mouvement Desjardins.

ACTIVITÉS SECTORIELLES

Assemblée sectorielle

Les syndicats se réunissent en assemblée sectorielle en moyenne une (1) fois par année. L'assemblée sectorielle est le moment privilégié pour les syndicats de partager et de débattre des enjeux du secteur. Diverses thématiques y sont abordées telles que la vie syndicale, les conventions collectives, les résumés de sentences arbitrales, les courants jurisprudentiels ainsi que tout sujet d'actualité se rapportant au secteur des finances.

Comité sectoriel

Le comité sectoriel se réunit selon le plan de travail adopté. Ce comité est composé de deux (2) représentants de chacun des deux (2) sous-secteurs qui sont élus par l'assemblée sectorielle. Les mandats du comité sectoriel sont d'élaborer et d'appliquer le plan de travail du secteur ainsi que de préparer les assemblées sectorielles.



SECTEUR 4 — TOURISME

Le secteur 4 — Tourisme de la Fédération du commerce (CSN) est composé de 78 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et compte un peu plus de 7 488 membres. Le secteur se divise en trois (3) sous-secteurs :

Sous-secteur 4A — Hôtellerie

Le sous-secteur 4A — Hôtellerie regroupe tous les syndicats groupant des salarié-es qui occupent un poste, quel qu'il soit au service d'établissements dont les activités principales consistent à offrir des services d'hébergement.

Sous-secteur 4B — Loisirs

Le sous-secteur 4B — Loisirs regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste, quel qu'il soit au service d'établissements dont les activités principales consistent à offrir des services de loisirs.

Sous-secteur 4C — Restauration

Le sous-secteur 4C — Restauration regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste, quel qu'il soit au service d'établissements dont les activités principales consistent à offrir des services de restauration.

ACTIVITÉS SECTORIELLES

Assemblée sectorielle

Les syndicats se réunissent en assemblée sectorielle en moyenne une (1) fois par année. L'assemblée sectorielle est le moment privilégié pour les syndicats du secteur de se rencontrer, de partager et de débattre des enjeux de l'industrie touristique. Diverses thématiques y sont abordées telles que la vie syndicale, les conventions collectives du secteur, la santé et la sécurité, les résumés de sentences arbitrales et les courants jurisprudentiels ainsi que tout sujet se rapportant au tourisme.

Comité sectoriel

Le comité sectoriel se réunit selon le plan de travail adopté. Ce comité est composé de trois (3) représentants du sous-secteur 4A — Hôtellerie et de deux (2) représentants dans les sous-secteurs 4B — Loisirs et 4C — Restauration, qui sont élus par l'assemblée sectorielle. Les mandats du comité sectoriel sont d'élaborer et d'appliquer le plan de travail du secteur ainsi que de préparer les assemblées sectorielles.



**Rapport du bureau
fédéral**

Annexe E

**Composition des
comités sectoriels
des secteurs**



Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et de services divers		
1A	Stéphane Pineault	SE du Supermarché Maxi de Chicoutimi (CSN)
1A	Vacant	
1A	Vacant	
1B	Paul-Émile Paquette	STT de Rona l'entrepôt Anjou — CSN
1B	Elie Zetrenne	S d'IKEA Montréal (CSN)
1C	Mathieu Gagnon	ST des Épiciers unis Métro Richelieu (CSN)
1C	Vacant	
1D	Alexandre Pouliot-Roberge	STT d'Indigo Parc Canada — CSN
1D	Vacant	
Secteur 2 — Agroalimentaire		
2A	Sylvain Ménard	ST d'abattoir de volaille de St-Jean-Baptiste (CSN)
2A	Marilyn Miclette	SE de l'usine de transformation de volaille de Ste-Rosalie (CSN)
2B	Steeve Bouchard	STT de Lactalis Granby — CSN
2B	Pierre Maltais	STT de Nutrinor (CSN)
2B	Vacant	
Secteur 3 — Finances		
3A	Marilyn Hovington	SR des salariées des caisses Desjardins de la Côte-Nord — CSN
3A	Lydia Larouche	SS de Desjardins du Saguenay — Lac-St-Jean (CSN)
3B	Fabiola Cléophat	STT de Fondaction (CSN)
3B	Daphné S. Ampleman	SE de bureau de Beneva (CSN)
Secteur 4 — Tourisme		
4A	Fernando Almaraz	STT de l'Hôtel Côte-de-Liesse — CSN
4A	Joan Anctil	STT de Hilton Québec (CSN)
4A	Ronald Sansaricq	STT du Marriott Château Champlain — CSN
4B	Vacant	
4B	Vacant	
4C	Dante Cicchillitti	SE de la restauration — CSN, section Groupe Compass du Centre Bell
4C	Robert Rioux	STT de Benny & Co - CSN

**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



**Rapport de la
syndicalisation**



Le dernier congrès a mandaté le comité exécutif de la fédération afin que soient pérennisés les travaux faits par le comité sur la syndicalisation de la fédération. Plus précisément, la proposition adoptée par le congrès fut la suivante :

Que le comité sur la syndicalisation de la fédération soit pérennisé ;

Que le mandat du comité soit de soumettre un plan de travail pour les trois (3) prochaines années en matière de syndicalisation ;

Que les critères permettant de définir la syndicalisation soient l'amélioration de notre rapport de force sectoriel ou régional en incluant la syndicalisation hors Québec ;

Que ce comité identifie les outils à développer pour appuyer les campagnes de syndicalisation ;

Que le comité collabore avec le Service de syndicalisation de la CSN afin que nos structures de services puissent accueillir des syndicats hors Québec ;

Que le comité continue de suivre l'évolution et les plans de travail des syndicats à sections ;

Que la Fédération du commerce (CSN) continue de participer au comité de la coordination nationale en syndicalisation de la CSN ;

Que des rapports du comité sur la syndicalisation soient faits au bureau fédéral, au conseil fédéral et au congrès fédéral.

Le comité de syndicalisation est composé d'Alexandre Filiatrault, vice-président, Marylène Robitaille, coordonnatrice, et Jean-Michel Thériault, conseiller syndical au Service de la syndicalisation de la CSN et parrain de la fédération. Nous profitons de ce rapport pour remercier Renaud Ledoux, coordonnateur du Service de la syndicalisation de la CSN, qui a agi comme parrain de la fédération depuis 2013 et qui a eu un apport indéniable dans le développement des stratégies de syndicalisation de la fédération.

Le rapport sera l'occasion de vous dresser le bilan des activités du comité de syndicalisation et, plus précisément, de discuter des points suivants :

- Résumé des activités en syndicalisation à la FC-CSN du mois de juin 2024 à septembre 2025 ;
- Bilan de la dernière priorité en syndicalisation pour la FC-CSN : l'hôtellerie ;
- Présentation de la priorité de développement en syndicalisation pour la deuxième partie du mandat et des pistes de réflexion quant à son déploiement.

Résumé des activités en syndicalisation à la FC-CSN du mois de mars 2024 à septembre 2025

Malgré la priorité choisie, les efforts de la fédération en syndicalisation ne se sont pas limités au secteur de l'hôtellerie.



Voici le résumé des activités en syndicalisation :

GAINS

SECTEUR 1 : COMMERCE DE DÉTAIL, DE GROS ET SERVICES DIVERS		
Syndicat/Section		Nombre de membres
02-02-005-01	STT DE G.E.P. DE BAIE-COMEAU — CSN — SECTION SEPT-ÎLES	4
02-09-725-01	STT D'AMAZON LAVAL — CSN/LAVAL AMAZON WORKERS UNION — CSN — SECTION DXT4 - 5555 RUE ERNEST-CORMIER	250
02-11-360-30	STT D'INDIGO PARC CANADA — CSN — SECTION ODÉON	2
02-12-113-01	STT DU BMR DE MATANE — CSN	25
02-40-002-38	STT DU COMMERCE — CSN — SECTION PRODUITS DES CHAMPS	16
02-40-002-42	STT DU COMMERCE — CSN — SECTION SERVICES DE CAFÉ VAN HOUTTE	8

SECTEUR 2 : AGROALIMENTAIRE		
Syndicat/Section		Nombre de membres
02-09-728-02	STT DE KEURIG — CSN — SECTION LABORATOIRE	36
02-12-081-02	STT VIANDES DU BRETON (CSN) — SECTION DÉTECTEURS DE DÉFAUTS	6
02-26-092-01	STT DE LA MICRO-BRASSERIE LE TROU DU DIABLE — CSN — SECTION PRINCIPALE	30
02-26-092-02	STT DE LA MICRO-BRASSERIE LE TROU DU DIABLE — CSN — SECTION BOUTIQUE ET SALON	7

SECTEUR 3 : FINANCES		
Syndicat/Section		Nombre de membres
Aucune activité		



SECTEUR 4 : TOURISME		
	Syndicat/Section	Nombre de membres
02-06-052-01	STT DE BENNY & CO - CSN SECTION AYLMER	30
02-08-013-06	ST DE LA STATION MONT-TREMBLANT (CSN) — SECTION CHÂTEAU BEAUVALLON	25
02-40-001-29	SE DE LA RESTAURATION — CSN — SECTION CHEVAL BLANC	14
02-40-001-32	SE DE LA RESTAURATION — CSN — SECTION RESTAURANT VESTA	8
02-11-387-01	STT DU CLUB MED QUÉBEC CHARLEVOIX — CSN — SECTION PRINCIPALE	272
02-40-002-27	STT DU COMMERCE — CSN — SECTION VILLAGE VACANCES VALCARTIER — ASSISTANTS-SAUVETEURS	60
02-40-002-45	STT DU COMMERCE — CSN — SECTION VILLAGE VACANCES VALCARTIER — RESTAURANTS	45
02-40-002-47	STT DU COMMERCE — CSN — SECTION VILLAGE VACANCES VALCARTIER — BARS EXTÉRIEURS	4
02-40-002-35	STT DU COMMERCE — CSN — SECTION HÔTEL HOLIDAY INN & SUITES MONTRÉAL CENTRE-VILLE	40
02-40-002-40	STT DU COMMERCE — CSN — SECTION SKI BROMONT	15

GAIN TOTAL : 897

Depuis le 1^{er} mars 2024, 305 membres du Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers, 79 membres du Secteur 2 — Agroalimentaire et 513 membres du Secteur 4 — Tourisme ont rejoint les rangs de la Fédération du commerce (CSN).



PERTES — FERMETURES

Secteur/Syndicat/Section			Nombre de membres
1	02-09-527-01	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL — CSN — SECTION BUREAU	15
1	02-15-090-00	STT DE SERVICE DE L'ESTRIE — CSN	8
1	02-40-002-21	STT DU COMMERCE — CSN — SECTION SERVICES ALIMENTAIRES MONCHÂTEAU	11
1	02-13-001	S DES COMMIS-COMPTABLES D'ALMA INC. (CSN)	1
3	02-08-086-06	SRS DES CAISSES DESJARDINS DES HAUTES-LAURENTIDES (CSN) — SECTION NOTRE-DAME-DU-LAUS	5
4	02-09-625-00	STT DU RÉSIDENCE INN BY MARRIOTT-CSN	28

PERTES — MARAUDAGES

Secteur/Syndicat/Section			Nombre de membres
4	02-11-340	SYNDICAT DES EMPLOYÉ-ES DU MANOIR RICHELIEU (CSN)	98
1	02-12-051	SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE COOP-IGA RIMOUSKI (CSN)	208

PERTES — RÉVOCATIONS

Secteur/Syndicat/Section			Nombre de membres
1	02-11-260-00	STT DE LA COOPÉRATIVE AGRICOLE DISRAELI (CSN)	5
1	02-15-054-00	SE DE LA C.O.O.P. DE LA PATRIE (CSN)	24
1	02-15-054-01	SE DE LA C.O.O.P. DE LA PATRIE (CSN) — SECTION MEUNERIE QUINCAILLERIE	12
2	02-26-009-00	STT DE COOPPLUS (CSN)	11
3	02-15-103-01	SE DE LA CAISSE DESJARDINS DE BEDFORD — CSN	15
3	02-25-007-00	STT DE LA CAISSE DE CHÂTEAUGUAY — CSN	36



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Rapport de la syndicalisation

4	02-09-732-01	STT DE L'HÔTEL BIRKS — CSN	38
4	02-09-732-02	STT DE L'HÔTEL BIRKS — CSN — SECTION MINI BAR ET TURN DOWN	7

PERTE TOTALE : 522 membres

Depuis le 1^{er} mars 2024, 284 membres du Secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers, 11 membres du Secteur 2 — Agroalimentaire, 56 membres du Secteur 3 — Finances et 171 membres du Secteur 4 — Tourisme ont quitté la Fédération du commerce (CSN).

AUTO-MARAUDAGES

Syndicat/Section	Nombre de membres
02-13-236-01 STT DU SUPERMARCHÉ MELLON — CSN — SECTION IGA EXTRA SUPERMARCHÉ ST-HUBERT	75
02-08-086-03 SRS DES CAISSES DESJARDINS DES HAUTES-LAURENTIDES (CSN) — SECTION FERME-NEUVE	8
02-13-060-28 SS DE DESJARDINS DU SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN (CSN) — SECTION DESJARDINS ENTREPRISES — SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN — CHARLEVOIX — DOLBEAU — CHIBOUGAMAU	3
02-40-002-37 STT DU COMMERCE — CSN — SECTION TRAVELODGE QUÉBEC	85
02-40-002-41 STT DU COMMERCE — CSN — SECTION GOLF DE LA FAUNE	40

Conclusion

Comme nous pouvons le constater, il y a eu du mouvement en termes de syndicalisation durant les dix-huit (18) derniers mois. Finalement, nous ajoutons 375 membres à la Fédération du commerce (CSN).

Pour chacune des pertes d'accréditation, nous ferons un bilan et nous déterminerons précisément les raisons de celles-ci.

Rapport des travaux des comités d'aide à la syndicalisation de l'équipe de la Fédération du commerce (CSN)

L'équipe de travail a mis sur pied de nouveaux comités d'aide à la syndicalisation dont le mandat est de créer des outils pour les équipes de travail et pour les différentes campagnes de syndicalisation (ex. : comparatifs sectoriels de conventions collectives, argumentaires, dépliants explicatifs, identifications des enjeux sectoriels, etc.).

Les travaux ont permis de créer des outils d'aide à la syndicalisation pour le secteur funéraire et celui de l'alimentation. Ces outils sont utilisés par nos camarades de la syndicalisation et par les salarié-es



de la fédération et permettent à tous de bien connaître les forces de notre organisation dans nos différents secteurs.

De plus, nous travaillons actuellement à développer des outils défensifs pour protéger nos accréditations chez Desjardins contre un employeur sans scrupule qui utilise des stratagèmes antisyndicaux très élaborés, et un nouveau comité d'aide à la syndicalisation sera formé pour le secteur de la distribution alimentaire.

Coordination nationale en syndicalisation

Le vice-président est chargé de représenter la fédération au sein du comité de coordination nationale en syndicalisation de la CSN. L'objectif de ce comité est que les fédérations et les conseils centraux se coordonnent de façon cohérente en matière de syndicalisation. C'est également un lieu de formation où l'on trace le portrait des fédérations afin de mieux les connaître et un lieu de partage des différents enjeux et réalités en cette matière. La coordination nationale se rencontre en moyenne deux (2) fois par année et les responsables de la syndicalisation de chaque organisation de la CSN y sont conviés.

Bilan de la dernière priorité en syndicalisation pour la FC-CSN : l'hôtellerie

Dans le cadre du plan de syndicalisation 2023, la FC-CSN s'est donné l'hôtellerie comme priorité de syndicalisation. L'objectif était de consolider la position de la fédération comme acteur prédominant et incontournable du secteur, de renforcer la négociation coordonnée en y augmentant le nombre de joueurs et d'accroître le pourcentage d'hôtels syndiqués au Québec.

Voici un rapide bilan de cette priorité.

- La liste comprenait environ 125 établissements ;
- Seuls les établissements de 25 employés et plus ont été retenus ;
- Près de 30 % des hôtels non syndiqués ont fait l'objet d'une visite dans le cadre de cette priorité.

Voici les nouvelles accréditations du secteur de l'hôtellerie obtenues durant cette période :

EMPLOYEURS	RÉSULTATS
Hôtel Birks	Deux (2) accréditations
Club Med	Accréditation
Delta Saguenay	Accréditation
Holiday Inn & Suites Montréal Centre-ville	Accréditation
W Hôtel (restaurant)	Accréditation
Château Beauvallon	Accréditation
Complexe Hôtelier Massif de Charlevoix s.e.c.	Accréditation



Syndicalisation hors Québec

Parallèlement à la campagne de syndicalisation menée dans le secteur de l'hôtellerie au Québec, il est opportun de noter que nous avons obtenu nos deux (2) premières accréditations à Toronto, soit les hôtesses et les salariées de la réception de l'Hôtel Royal York et que nous sommes actuellement en négociation pour conclure une première convention collective pour ces deux (2) unités.

Voici quelques constats élaborés par le comité de syndicalisation de la fédération au terme de cette priorité de syndicalisation :

- Nous avons majoritairement obtenu des gains dans des milieux déjà syndiqués et non dans des champs libres ;
- La présence des agences en entretien ménager (GSI prestige, GDI services aux immeubles, etc.) complique la syndicalisation dans ce secteur. D'une part, ces agences sont généralement accréditées de façon régionale ou provinciale, ce qui rend un maraudage pratiquement impossible. D'autre part, elles nous privent de pouvoir compter sur l'appui des préposés aux chambres, le groupe de salariés généralement majoritaire dans un hôtel ;
- Dans l'hôtellerie comme dans la majorité des secteurs de la fédération, de plus en plus de travailleurs sont issus de l'immigration récente, ils peuvent être allophones et se trouvent souvent dans des situations précaires ;
- Dans les milieux non syndiqués ayant un grand taux de renouvellement de main-d'œuvre, il est difficile de trouver des salariés ayant beaucoup d'ancienneté.

Toutefois, malgré tout ce qui est énuméré précédemment, le comité trace un bilan plutôt positif de cette priorité de syndicalisation. Ce sentiment est sans doute renforcé par la victoire en maraudage du Delta Saguenay et du Club Med de Charlevoix en fin de mandat.

Présentation de la priorité de développement en syndicalisation pour la deuxième partie du mandat et des pistes de réflexion quant à son déploiement

Pour la deuxième partie du mandat, le comité de syndicalisation de la fédération a choisi la distribution alimentaire comme nouvelle priorité de syndicalisation. Toutes les entreprises qui acheminent des biens alimentaires et ayant un centre de distribution au Québec sont visées. Des entrepôts de distribution et des entreprises œuvrant dans le secteur agroalimentaire se retrouvent dans notre liste de cibles.

Voici les raisons qui ont favorisé le choix de notre nouvelle priorité :

- Bonne présence d'entreprises syndiquées (majoritairement TUAC et Teamsters), mais également un potentiel de syndicalisation en champ libre ;
- Solide expertise de la fédération dans le secteur et excellents comparatifs CSN ;
- Stabilité des salariés dans le secteur ;
- Consolidation de plusieurs gros joueurs du secteur.

Voici quelques défis potentiels qui ont été identifiés :

- Les petits joueurs (et les plus grands parfois) font grandement appel à des travailleurs ayant des statuts migratoires variés ;



-
- Présence inégale selon les régions ;
 - Certains distributeurs sont fragilisés par la guerre commerciale avec les États-Unis.

Des agents multiplicativeurs en syndicalisation (AMS) sont présentement formés pour débuter les efforts de syndicalisation à l'aide de comparatifs faits dans le secteur en 2024.

Conclusion

Nous concluons ce rapport en vous disant que nos efforts de syndicalisation demeureront au cœur de notre action pour la deuxième partie du mandat et que nous avons confiance d'obtenir des résultats intéressants grâce à notre nouvelle priorité de syndicalisation. N'hésitez pas à solliciter la fédération et le Service de la syndicalisation de la CSN si vous désirez vous impliquer plus activement dans les prochaines campagnes de syndicalisation. C'est ensemble que nous réussirons à gonfler nos rangs pour améliorer les conditions de travail des salariés de nos secteurs et ainsi augmenter notre rapport de force auprès de nos employeurs.

Le comité de syndicalisation

Jean-Michel Thériault

Marylène Robitaille

Alexandre Filiatrault

**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



**Rapport du trésorier
sur les états
financiers au 30 juin
2025**



Délégué-es,

Le 53^e Congrès de la Fédération du commerce (CSN), tenu à Trois-Rivières en mai 2024, votait un budget déficitaire de (1 242 362 \$).

Après dix-huit (18) mois d'exercice, nous obtenons des revenus inférieurs de (473 242 \$). Les revenus de per capita sont plus bas de (165 579 \$) que ce que nous estimions. Les revenus de péréquation sont inférieurs de (322 960 \$) à la suite des nouveaux calculs de la CSN. Des revenus d'intérêts supérieurs de 15 297 \$ dû à des taux d'intérêt plus élevés viennent compléter le bloc des revenus.

En ce qui concerne les dépenses, vous constaterez des écarts défavorables importants aux postes « Frais de séjour et kilométrage ». Nous prendrons le temps d'analyser cela plus en profondeur lors de la présentation.

Globalement, les dépenses s'avèrent inférieures sur la période de dix-huit (18) mois. Nous estimions des dépenses de l'ordre de 16 395 734 \$ alors que le réel s'établit à 16 119 588 \$, soit un écart favorable de 276 146 \$.

Ce qui, dans l'ensemble, nous amène à terminer les dix-huit (18) premiers mois d'exercice financier avec un déficit des dépenses sur les revenus de (894 926 \$) alors que le budget adopté lors du dernier congrès prévoyait un déficit de (697 830 \$) après dix-huit (18) mois.

Malgré des dépenses moins élevées que prévu, le déficit appréhendé est supérieur à celui estimé à cause, principalement, du manque à gagner des revenus de la péréquation. La bonne santé financière de la Fédération du commerce (CSN) au début de l'exercice financier nous permet de passer à travers cette période trouble financièrement. Nous prendrons le temps d'en débattre plus longuement lors de ma présentation.

Bon conseil fédéral !

Michel Valiquette

Trésorier

ENRACINONS LA SOLIDARITÉ



**États financiers au
30 juin 2025**



FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE DE 18 MOIS

TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)**TABLE DES MATIÈRES****ÉTATS FINANCIERS**

État des résultats	1	
État de l'évolution des actifs nets	2	
État de la situation financière	3	
État des flux de trésorerie	4	
Notes complémentaires aux états financiers	5-11	
Autres renseignements		
Annexes	A - Direction	12
	B - Services - Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord	13
	C - Services - Cœur-du-Québec	13
	D - Services - Bas-Saint-Laurent	14
	E - Services - Gaspésie	14
	F - Services - Laurentides-Lanaudière-Outaouais	15
	G - Services - Montréal-Métropolitain	15
	H - Services - Québec-Chaudière-Appalaches	16
	I - Services - Montérégie	16
	J - Services - Estrie	17
	K - Services - Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	17
	L - Services d'appui	17
	M - Services généraux	17
	N - Fonctionnement	18
	O - Secteurs	18
	P - Réunions	18
	Q - Délégations	19
	R - Comités et groupes de travail	19
	S - Formation	19
	T - Dons et souscriptions	19
	U - Autres	19
	V - Service de la dette	19
Annexes	W - Autres renseignements - Estimation des per capita à recevoir	20-23

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	Réel 36 mois 2021-2023	Budget 36 mois 2024-2026	Budget 18 mois 30/06/2025	Réel 18 mois 30/06/2025
PRODUITS				
Per capita	16 935 151	\$ 19 890 873	\$ 9 777 624	\$ 9 612 045
Péréquation - CSN	10 298 687	11 343 240	5 671 620	5 348 660
Péréquation extraordinaire - CSN	293 708	-	-	-
Intérêts et autres produits	165 778	464 583	248 660	263 957
	<u>27 693 324</u>	<u>31 698 696</u>	<u>15 697 904</u>	<u>15 224 662</u>
CHARGES				
Direction				
Présidence (Annexe A)	520 423	628 842	315 832	354 283
Vice-présidence (Annexe A)	367 394	464 785	237 985	225 355
Secrétariat général (Annexe A)	438 374	525 200	269 005	264 469
Trésorerie (Annexe A)	507 643	604 382	298 919	294 423
	<u>1 833 834</u>	<u>2 223 209</u>	<u>1 121 741</u>	<u>1 138 530</u>
Services				
Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord (Annexe B)	1 858 837	2 282 083	1 135 195	1 143 057
Cœur-du-Québec (Annexe C)	562 188	659 127	330 109	353 181
Bas-Saint-Laurent (Annexe D)	842 162	1 056 172	503 857	477 559
Gaspésie (Annexe E)	295 643	613 128	303 413	321 739
Laurentides-Lanaudière-Outaouais (Annexe F)	1 694 513	2 287 297	1 119 909	1 231 535
Montréal-Métropolitain (Annexe G)	5 517 496	6 320 507	3 146 216	3 203 315
Québec - Chaudière-Appalaches (Annexe H)	2 837 678	3 653 538	1 824 079	1 694 904
Montérégie (Annexe I)	2 179 191	2 954 889	1 448 121	1 428 912
Estrie (Annexe J)	474 453	630 722	310 834	311 496
Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec (Annexe K)	309 931	418 439	210 471	220 105
Services d'appui (Annexe L)	1 505 198	2 225 915	1 093 238	1 037 745
Services généraux (Annexe M)	2 520 965	3 335 371	1 662 423	1 642 230
Fonctionnement (Annexe N)	1 928 395	2 364 865	1 178 180	1 082 721
	<u>22 526 650</u>	<u>28 802 053</u>	<u>14 266 045</u>	<u>14 148 499</u>
Secteurs (Annexe O)	218 578	415 818	218 582	113 841
Réunions (Annexe P)	380 007	755 433	413 294	399 221
Délégations (Annexe Q)	44 011	65 378	34 220	21 190
Comités et groupes de travail (Annexe R)	32 177	168 942	88 273	30 610
Formation (Annexe S)	223 803	425 754	211 311	191 774
Dons et souscriptions (Annexe T)	48 933	72 195	36 130	71 728
Autres (Annexe U)	9 303	11 496	5 748	2 991
Service de la dette (Annexe V)	1 112	780	390	1 204
	<u>957 924</u>	<u>1 915 796</u>	<u>1 007 948</u>	<u>832 559</u>
	<u>25 318 408</u>	<u>32 941 058</u>	<u>16 395 734</u>	<u>16 119 588</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	2 374 916	\$ (1 242 362)	\$ (697 830)	\$ (894 926)

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	Investis en immobilisations	Non affectés	Pertes de réévaluation	Total
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	62 523 \$	3 534 423 \$	(837 700) \$	2 759 246 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(24 810) *	2 399 726		2 374 916
PERTES DE RÉÉVALUATION	-	-	(865 200)	(865 200)
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	<u>11 321</u>	<u>(11 321)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	<u>49 034</u> \$	<u>5 922 828</u> \$	<u>(1 702 900)</u> \$	<u>4 268 962</u> \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(9 898) *	(885 028)	-	(894 926)
PERTE DE RÉÉVALUATION	-	-		
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	<u>4 300</u>	<u>(4 300)</u>		
SOLDE AU 30 JUIN 2025	<u>43 436</u> \$	<u>5 033 500</u> \$	<u>(1 702 900)</u> \$	<u>3 374 036</u> \$

*Représente l'amortissement des immobilisations.

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 30 JUIN 2025

	31 décembre 2023	30 juin 2025
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 462 416	\$ 100 286
Parts sociales	10	\$ 10
Compte Avantage entreprise, 3% (3 % au 31 décembre 2023)	866 898	\$ 143 126
Compte Avantage entreprise, 3% (3 % au 31 décembre 2023) Francisation	-	\$ 325 362
Compte Avantage entreprise, 3% (3 % au 31 décembre 2023) FGH	-	\$ 169 411
Dépôt à terme, 5,2 % échéant le 23 octobre 2025	500 000	\$ 517 220
Dépôt à terme, 4,75 % échéant le 27 avril 2026	500 000	\$ 821 170
Dépôt à terme, 3,65 % échéant le 23 octobre 2025	500 000	\$ 525 763
Débiteurs (note 5)	108 748	\$ 126 224
Débiteurs - CSN	75 227	\$ 126 561
Per capita à recevoir - Estimation (note 6)	2 102 412	\$ 1 749 478
Fonds de soutien aux luttes (note 3)	5 000	\$ 5 000
Frais payés d'avance	16 096	\$ 7 473
	<hr/>	<hr/>
	6 136 807	\$ 4 617 084
ACTIF À LONG TERME		
Arrérages de per capita à recevoir (note 7)	33 378	\$ 42 227
Dépôt à terme, 3,15 % échéant le 27 avril 2028	750 000	\$ 822 943
Dépôt à terme, 3,15 % échéant le 2 mai 2027	500 000	\$ 557 256
Quote-part de l'actif net du Fonds d'assurance des retraités de la CSN (note 13)	3 372 636	\$ 3 372 636
Immobilisations (note 8)	49 034	\$ 43 436
Actif au titre des prestations définies du régime de retraite (note 11)	53 600	\$ 53 600
	<hr/>	<hr/>
	10 895 455	\$ 9 509 182
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	2 414 957	\$ 1 923 610
PASSIF À LONG TERME		
Passif au titre des prestations définies du régime d'avantages complémentaires de retraite (note 11)	838 900	\$ 838 900
Obligation pour le régime d'avantages complémentaires de retraite à cotisations définies (note 12)	3 372 636	\$ 3 372 636
	<hr/>	<hr/>
Engagements (note 13)	6 626 493	\$ 6 135 146
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	49 034	\$ 43 436
Non affectés	5 922 828	\$ 5 033 500
Pertes de réévaluation	(1 702 900)	\$ (1 702 900)
	<hr/>	<hr/>
	4 268 962	\$ 3 374 036
	<hr/>	<hr/>
	10 895 455	\$ 9 509 182

AU NOM DU COMITÉ EXÉCUTIF



..... Présidence

..... Trésorerie

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>30 juin 2025</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	2 374 916	\$ (894 926) \$
Éléments n'impliquant aucun mouvement d'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	24 810	9 898
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(375 900)	
	<u>2 023 826</u>	<u>(885 028)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Avance - salariés	3 600	-
Débiteurs	5 884	(17 476)
Débiteurs - CSN	(65 997)	(51 334)
Per capita à recevoir - Estimation	(621 451)	352 934
Fonds de soutien aux luttes	(25)	-
Frais payés d'avance	16 756	8 623
Arrérages de per capita à recevoir	17 865	(8 849)
Créditeurs et charges à payer	723 947	(491 347)
	<u>2 104 405</u>	<u>(1 092 477)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des dépôts à terme	(1 749 950)	(494 352)
Variation nette des comptes Avantage entreprise	133 102	228 999
Acquisition d'immobilisations	(11 321)	(4 300)
	<u>(1 628 169)</u>	<u>(269 653)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	476 236	(1 362 130)
	<u>986 180</u>	<u>1 462 416</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 462 416</u>	\$ <u>100 286</u> \$

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération du Commerce inc. (CSN) (la « Fédération »), fondée en 1938, est constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* du Québec. Elle est une organisation syndicale sans but lucratif affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Elle a pour but de promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux, moraux et politiques des travailleuses et des travailleurs qui lui sont affiliés.

Par sa constitution, la Fédération n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Modification de méthode comptable

- a) Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers » en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Le 1er janvier 2021, la Fédération a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du Manuel de CPA Canada (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (ci-après appelés modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés).

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société lors de l'opération.

L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

La Fédération a appliqué les modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés conformément aux dispositions transitoires du chapitre 3856. Les amendements doivent être appliqués de façon rétrospective. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés existent à la date de première application, le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er janvier 2018. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de la Fédération, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés n'existent pas à la date de première application de ces modifications, une mesure d'allégement a été prévue pour éliminer l'obligation de retraire les instruments financiers issus d'une opération entre apparentés à la date d'ouverture de la première période présentée à titre de comparatif.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers de la Fédération ou sur les informations à fournir.

- b) Adoption des modifications apportées au chapitre 3400, « Produits » du Manuel de CPA Canada, en ce qui concerne l'application du modèle de constatation des produits actuel fondé sur les risques et les avantages

Le 1er janvier 2021, la Fédération a adopté les modifications du chapitre 3400, « Produits », qui fournissent des directives supplémentaires concernant la comptabilisation des composantes multiples d'un contrat, le pourcentage d'avancement, la façon de déterminer si l'entité est le mandat ou le mandataire et les opérations de type « vente à livrer ».

L'application de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Fédération.

- c) Adoption des modifications apportées au chapitre 3462, « Avantages sociaux futurs » du Manuel de CPA Canada, qui ont modifié l'évaluation de l'obligation au titre de certains régimes de retraite à prestations définies

Le 1er janvier 2021, la Fédération a adopté, de façon anticipée, les modifications au chapitre 3462, « Avantages sociaux futurs », qui ont modifié l'évaluation de l'obligation au titre de certains régimes de retraite à prestations définies. Dans le cas des régimes pour lesquels aucune disposition légale, réglementaire ou contractuelle n'exige l'établissement d'une évaluation aux fins de la capitalisation, les modifications retirent la possibilité de recourir à une évaluation aux fins de la capitalisation et exigent plutôt une évaluation aux fins de la comptabilisation.

L'application de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Fédération.

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2025

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation initiale

Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception de la quote-part de l'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN qui est présenté à la juste valeur. L'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN qui est présentée à la juste valeur est composé essentiellement d'un portefeuille de placements comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés sont incluses à l'état des résultats sous le poste Intérêts et autres produits.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception de la quote-part de l'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN qui est présenté à la juste valeur. L'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN qui est présentée à la juste valeur est composé essentiellement d'un portefeuille de placements comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les dividendes reçus sur les actions non cotées, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans la rubrique Intérêts et autres produits de l'état des résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la CSN comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état cumulatif des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes suivantes :

Taux et durée

Mobilier	10 %
Matériel informatique	3 et 5 ans

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charge à l'état des résultats.

Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprise.

Régimes d'avantages sociaux futurs des salariés

La Fédération offre à ses salariés qui remplissent certaines conditions un régime de retraite à prestations définies. Elle offre également un régime complémentaire à la retraite d'assurance maladie, d'assurance vie et d'assurance dentaire qui est à prestations définies pour les employés ayant pris leur retraite avant le 1er janvier 2010, tandis que pour les autres employés, ce régime est à cotisations définies.

a) Régimes à prestations définies

La Fédération comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux futurs des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cette fin, la Fédération a adopté les méthodes suivantes :

Le coût du régime de retraite à prestations définies de la Fédération est établi périodiquement par des actuaires indépendants. La Fédération utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime de retraite, incluant une marge pour refléter la provision de stabilisation déterminée dans l'évaluation de capitalisation. La Fédération utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de comptabilisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime d'avantages complémentaires de retraite. Ce régime d'avantages complémentaires à l'emploi n'est pas capitalisé.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par des calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé.

La Fédération constate :

- dans l'état de la situation financière, les obligations au titre des prestations définies, diminuées de la juste valeur des actifs des régimes et ajustées en fonction de toute provision pour moins-value;
- dans l'état des résultats, le coût des régimes pour l'exercice;
- dans l'état de l'évolution des actifs nets, les réévaluations et autres éléments découlant notamment de la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement calculé selon le taux d'actualisation défini des gains et des pertes actuariels, des services passés, de règlement, de compression et de plafonnement de l'actif au titre de prestations définies.

b) Régime à cotisations définies

Les coûts du régime à cotisations définies sont établis en fonction des services rendus et du taux de contribution en vigueur durant l'exercice.

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**

AU 30 JUIN 2025

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Constatation des produits**

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, principalement les revenus de per capita, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

3. FONDS DE SOUTIEN AUX LUTTES

Au 30 juin 2024, la Fédération possède un dépôt à terme à la Caisse d'économie solidaire Desjardins C.D.S. Montréal (la « Caisse d'économie ») d'un montant de 5 000 \$ (5 000 \$ au 31 décembre 2023) et dont les revenus d'intérêts sont versés directement au compte « soutien aux luttes » de la Caisse d'économie. Ce montant ne procure donc aucun rendement à la Fédération.

4. AVANCES - SALARIÉ(E)S/ÉLU(E)S

	31 décembre 2023	30 juin 2025
Avance salarié(e)s	- \$	2 155 \$

5. DÉBITEURS

	31 décembre 2023	30 juin 2025
Débiteurs - Facturation	91 370 \$	46 395 \$
Débiteurs - Autres	17 378	79 829
	<u>108 748 \$</u>	<u>126 224 \$</u>

6. PER CAPITA À RECEVOIR - ESTIMATION (ANNEXE W)

	31 décembre 2023	30 juin 2025
	<u>2 102 412 \$</u>	<u>1 749 478 \$</u>

La majorité des per capita à recevoir sont calculés d'après les encaissements subséquents jusqu'au 16 février 2024 (12 février 2021 au 31 décembre 2020).

Les autres per capita à recevoir sont estimés d'après la moyenne des encaissements précédant la fin de l'exercice pour chacun des syndicats.

7. ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR

STT VIANDES DU BRETON - Entente de paiement
STT DE LA BRASSERIE LABATT - Entente de paiement

	31 décembre 2023	30 juin 2025
	33 378 \$	13 618 \$
	-	28 609
	<u>33 378 \$</u>	<u>42 227 \$</u>

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2025

8. IMMOBILISATIONS

AU 30 JUIN 2025

Mobilier
Matériel informatique

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	178 678 \$	139 569 \$	39 109 \$
	268 616	264 289	4 327
	<u>447 294</u>	<u>403 858</u>	<u>43 436</u> \$

AU 31 DÉCEMBRE 2023

Mobilier
Matériel informatique

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	177 954 \$	132 683 \$	45 271 \$
	265 039	261 276	3 763
	<u>442 993</u>	<u>393 959</u>	<u>49 034</u> \$

AU 31 DÉCEMBRE 2020

Mobilier
Matériel informatique

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	171 179 \$	115 006 \$	56 173 \$
	260 493	254 143	6 350
	<u>431 672</u>	<u>369 149</u>	<u>62 523</u>

9. EMPRUNTS - CAISSE D'ÉCONOMIE

La Fédération dispose de deux marges de crédit d'un montant total de 350 000 \$ (350 000 \$ au 30 juin 2024), portant intérêt respectivement au taux préférentiel de la Caisse d'économie, soit 7,20 % majoré de 1,75 % à 2,25 % (7,20 % majoré de 1,75 % à 2,25 % au 31 décembre 2023). L'intérêt est payable sur tout solde résiduel quotidiennement, renouvelable annuellement. Le remboursement est garanti par un endossement de la CSN. Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, les marges sont inutilisées.

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 décembre 2023	30 juin 2025
CSN	158 451 \$	154 019 \$
Fournisseurs	1 276 795	359 860
Projet de francisation	-	315 238
Fonds de grève hôtellerie	-	157 638
Vacances à payer	939 773	936 868
Salaires à payer	<u>39 938</u>	<u>(13)</u>
	<u>2 414 957</u>	<u>1 923 610</u> \$

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Fédération a un régime de retraite et un régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à cotisations définies.

a) Régimes à prestations définies

Le régime de retraite à prestations définies est destiné à toutes les personnes salariées et les officiers qui remplissent certaines conditions. Les prestations de ce régime sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière.

Le régime d'avantages complémentaires de retraite est un régime non contributif d'assurance maladie, d'assurance vie, d'assurance dentaire ainsi que d'assurance voyage destiné aux mêmes personnes que le régime de retraite ayant pris leur retraite avant le 1er janvier 2010.

La Fédération évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilisation à chaque exercice de 36 mois. La Fédération utilise une évaluation actuarielle établie aux fin de capitalisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime de retraite, incluant une marge pour refléter la provision de stabilisation déterminée dans l'évaluation de capitalisation. Ces obligations sont donc augmentées du niveau de la provision de stabilisation de 16,20 % et sont réduites de 5,00 %. Pour l'évaluation du régime de retraite de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, l'évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation du 31 décembre 2021 a été utilisée pour la mesure des obligations au titre des prestations définies et l'évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation du 31 décembre 2019 a été utilisée pour la mesure du coût des services rendus. Ces évaluations ont été extrapolées en tenant compte des hypothèses applicables.

Pour l'évaluation du régime d'avantages complémentaires de retraite de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, l'évaluation actuarielle établie aux fins de comptabilisation du 1^{er} juin 2022 a été utilisée. Cette évaluation a été extrapolée en tenant compte des hypothèses applicables, dont le taux d'actualisation, au 31 décembre 2023.

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2025

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

a) Régimes à prestations définies (suite)

Les informations relatives aux régimes à prestations définies se présentent comme suit :

	Régime de retraite 2023	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2023
Obligations au titre des prestations définies		
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	38 315 800	\$ 1 339 600 \$
Coût des prestations pour services rendus	2 526 800	-
Cotisations des salariés	981 800	-
Prestations versées	(6 020 100)	(243 400)
Intérêts débiteurs	6 435 400	86 100
Pertes (gains) actuarielles	(1 159 100)	(343 400)
Solde au 31 décembre 2023	<u>41 080 600</u>	<u>838 900</u>
Juste valeur des actifs des régimes		
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	39 359 400	-
Cotisations de l'employeur	2 355 900	243 400
Cotisations des salariés	981 800	-
Prestations versées	(6 020 100)	(243 400)
Rendement réel des actifs	4 457 200	-
Solde au 31 décembre 2023	<u>41 134 200</u>	<u>-</u>
Rapprochement de la capitalisation		
Juste valeur des actifs des régimes	41 134 200	-
Obligations au titre des prestations définies	41 080 600	838 900
Actif (passif) au titre des prestations définies	<u>53 600</u>	<u>\$ (838 900)</u> \$
Obligations au titre des prestations définies		
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	33 353 200	\$ 1 624 800 \$
Coût des prestations pour services rendus	2 478 600	-
Cotisations des salariés	965 800	-
Prestations versées	(4 817 700)	(306 600)
Intérêts débiteurs	5 753 600	155 400
Pertes (gains) actuarielles	582 300	(134 000)
Solde au 31 décembre 2020	<u>38 315 800</u>	<u>1 339 600</u>
Juste valeur des actifs des régimes		
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	33 891 800	-
Cotisations de l'employeur	2 578 300	306 600
Cotisations des salariés	965 800	-
Prestations versées	(4 817 700)	(306 600)
Rendement réel des actifs	6 741 200	-
Solde au 31 décembre 2020	<u>39 359 400</u>	<u>-</u>
Rapprochement de la capitalisation		
Juste valeur des actifs des régimes	39 359 400	-
Obligations au titre des prestations définies	38 315 800	1 339 600
Actif (passif) au titre des prestations définies	<u>1 043 600</u>	<u>\$ (1 339 600)</u> \$

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2025

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

a) Régimes à prestations définies (suite)

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les paiements en espèces faits au cours de l'exercice relatifs aux régimes d'avantages sociaux futurs des employés.

	Régime de retraite 2023	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2023
Cotisations aux régimes à prestations définies	<u>2 355 900</u>	<u>\$ 243 400</u>
	Régime de retraite 2020	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2020
Cotisations aux régimes à prestations définies	<u>2 578 300</u>	<u>\$ 306 600</u>

Composition des actifs des régimes selon l'évaluation à la date de mesure, soit les 31 décembre 2023 et 2020 :

Catégorie d'actifs

	Pourcentage des actifs des régimes 31 décembre 2023	31 décembre 2020
	33.7%	38.3%
	37.5%	42.4%
	13.3%	13.2%
	15.5%	6.1%
	<u>100.0%</u>	<u>100.0%</u>

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Fédération pour évaluer la charge et les obligations au titre de prestations définies sont les suivantes :

	Régime de retraite au 31 décembre 2023	Régime d'avantages complémentaires de retraite au 31 décembre 2023
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2023		
Taux d'actualisation	5.75%	4.65%
Taux de croissance de la rémunération	3.50%	s.o.
Coût des prestations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023		
Taux d'actualisation	5.65%	4.65%
Taux de croissance de la rémunération	2.50%	s.o.
	Régime de retraite au 31 décembre 2020	Régime d'avantages complémentaires de retraite au 31 décembre 2020
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2020		
Taux d'actualisation	5.65%	2.30%
Taux de croissance de la rémunération	2.50%	s.o.
Coût des prestations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020		
Taux d'actualisation	5.75%	2.30%
Taux de croissance de la rémunération	2.75%	s.o.

b) Régime à cotisations définies

Les informations relatives au régime à cotisations définies sont présentées à la note 13.

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**

AU 30 JUIN 2025

12. RÉGIME D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

La CSN et ses organismes affiliés ont modifié le régime d'avantages complémentaires de retraite pour les salariés prenant leur retraite à compter du 1er janvier 2010. En vertu de l'entente signée avec le syndicat, le Fonds d'assurance des retraités de la CSN (le « Fonds ») a été créé. Le financement de ce régime est assumé par la CSN et les organismes affiliés. Lors de la création du Fonds, les employeurs ont fourni une somme forfaitaire de 18 100 000 \$ dont un montant de 1 458 860 \$ provient de la Fédération. De plus, une contribution régulière de 2,00 % à compter du 1er janvier 2015 (1,25 % avant le 1er janvier 2015) du salaire des employés est versée au Fonds. La charge et le débours pour l'exercice de ce régime à cotisations définies s'élèvent à 258 162 \$ (249 587 \$ en 2020). Les contributions de la Fédération sont accumulées dans le Fonds auquel participent tous les organismes affiliés. Ce Fonds finance les paiements des primes des retraités bénéficiant de ce régime. La quote-part de la Fédération de l'actif net à la juste valeur du fonds est de 3 372 636 \$ (2 865 811 \$ au 31 décembre 2020), soit 7,74 % (7,87 % au 31 décembre 2017) du Fonds. Le passif correspondant à cet actif est du même montant. Les activités financières sont sans effet sur la trésorerie.

13. ENGAGEMENTS

La Fédération s'est engagée en vertu de baux. Les paiements relatifs à des contrats de location de locaux et d'un photocopieur échéant à diverses dates allant jusqu'en 2042 s'élèvent à 4 357 401 \$ et se répartissent comme suit au cours des prochains exercices :

2026	262 329
2027	263 785
2028	267 430
2029 et années suivantes	2 946 406

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, la Fédération est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de crédit

Les syndicats affiliés doivent des montants à la Fédération dans le cours normal de leurs activités. La Fédération effectue de façon continue des évaluations et maintient des provisions pour créances douteuses si nécessaire.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Fédération surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2023, les principaux passifs financiers de la Fédération étaient les créateurs et charges à payer et l'obligation pour le régime d'assurances complémentaires de retraite à cotisations définies.

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
 ANNEXE A - AUTRES RENSEIGNEMENTS
 EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	Réel 36 mois 2021-2023	Budget 36 mois 2024-2026	Budget 18 mois 30/06/2025	Réel 18 mois 30/06/2025
A - DIRECTION				
PRÉSIDENCE				
4000 Salaires	348 473 \$	401 613 \$	202 675 \$	229 203 \$
4010 Avantages sociaux	116 342	160 797	80 100	75 877
4020 Frais de séjour	18 966	21 284	10 569	15 130
4031 Kilométrage	54 513	63 852	31 602	34 944
4040 Vêtements et accessoires FC	-	300	200	100
4032 Remboursements - CSN	(17 871)	(19 004)	(9 314)	(971)
	520 423	628 842	315 832	354 283
VICE-PRÉSIDENCE (39 semaines par année)				
4300 Salaires	242 138	294 942	152 381	137 349
4310 Avantages sociaux	92 981	134 771	67 942	62 171
4320 Frais de séjour	14 775	16 199	8 112	12 455
4331 Kilométrage	23 723	26 373	13 174	25 428
4340 Vêtements et accessoires FC	-	300	200	54
4332 Remboursements - CSN	(6 223)	(7 800)	(3 824)	(12 102)
	367 394	464 785	237 985	225 355
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (44 semaines par année)				
4100 Salaires	284 864	332 783	173 759	161 933
4110 Avantages sociaux	102 590	146 071	74 651	72 353
4120 Frais de séjour	31 498	41 085	19 181	25 725
4131 Kilométrage	34 341	39 953	18 364	20 956
4140 Vêtements et accessoires FC	-	300	200	100
4132 Remboursements - CSN	(14 919)	(34 992)	(17 150)	(16 598)
	438 374	525 200	269 005	264 469
TRÉSORERIE				
4200 Salaires	350 664	394 711	198 165	196 538
4210 Avantages sociaux	100 400	144 287	72 418	70 100
4220 Frais de séjour	28 609	30 456	12 834	19 675
4231 Kilométrage	35 580	42 948	19 380	22 895
4240 Vêtements et accessoires FC	-	300	200	82
4232 Remboursements - CSN	(7 610)	(8 320)	(4 078)	(14 867)
	507 643	604 382	298 919	294 423
	1 833 834 \$	2 223 209 \$	1 121 741 \$	1 138 530 \$

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
 ANNEXES B ET C - AUTRES RENSEIGNEMENTS
 EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	Réel 36 mois 2021-2023	Budget 36 mois 2024-2026	Budget 18 mois 30/06/2025	Réel 18 mois 30/06/2025
SERVICES				
B - SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN - CÔTE-NORD (3 conseillers, 1 employée de bureau)				
4800 Salaires	1 205 840 \$	1 452 273 \$	725 134 \$	721 439 \$
4810 Avantages sociaux	406 664	572 249	284 086	276 275
4820 Frais de séjour	59 826	64 780	31 460	44 364
4831 Kilométrage	76 905	85 452	40 640	47 692
4840 Vêtements et accessoires FC	-	1 200	800	132
4832 Loyer	65 377	62 976	30 870	30 575
4833 Télécommunications	11 372	8 697	5 091	4 216
4834 Papeterie, impression	1 978	2 112	1 036	3 099
4835 Timbres	2 098	2 340	1 146	870
4836 Articles de bureau	5 439	5 836	2 860	1 739
4837 Abonnements, documentation	1 196	1 272	624	604
4839 Équipements informatiques et réseau	22 142	22 896	11 448	12 052
	1 858 837	2 282 083	1 135 195	1 143 057
C - CŒUR-DU-QUÉBEC (1 conseiller)				
5000 Salaires	349 756	394 711	198 165	216 618
5010 Avantages sociaux	116 515	160 400	79 815	75 766
5020 Frais de séjour	15 855	17 116	8 916	9 502
5031 Kilométrage	42 266	45 913	22 921	32 776
5040 Vêtements et accessoires FC	-	300	200	-
5032 Loyer	26 070	29 100	14 085	13 694
5033 Télécommunications	3 218	2 499	1 497	1 079
5034 Papeterie, impression	1 431	1 520	746	460
5035 Timbres	56	184	90	-
5036 Articles de bureau	799	852	418	245
5037 Abonnements, documentation	924	1 024	502	260
5039 Équipements informatiques et réseau	5 298	5 508	2 754	2 781
	562 188	659 127	330 109	353 181
Montants à reporter	2 421 025 \$	2 941 210 \$	1 465 304 \$	1 496 238 \$

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXES D ET E - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	Réel 36 mois 2021-2023	Budget 36 mois 2024-2026	Budget 18 mois 30/06/2025	Réel 18 mois 30/06/2025
SERVICES (suite) - Montants reportés	2 421 025 \$	2 941 210 \$	1 465 304 \$	1 496 238 \$
D - BAS-SAINT-LAURENT (1 conseiller, 1 employée de bureau)				
5200 Salaires	513 024	630 152	299 904	305 229
5210 Avantages sociaux	195 094	272 320	128 875	109 244
5220 Frais de séjour	31 148	41 250	20 230	11 395
5231 Kilométrage	43 954	48 293	22 999	21 943
5240 Vêtements et accessoires FC	-	600	400	-
5232 Loyer	39 828	42 798	20 874	20 526
5233 Télécommunications	4 108	3 687	2 091	1 577
5234 Papeterie, impression	358	384	188	1 124
5235 Timbres	886	940	460	551
5236 Articles de bureau	2 564	2 724	1 334	-
5237 Abonnements, documentation	1 076	1 144	562	199
5239 Équipements informatiques et réseau	10 122	11 880	5 940	5 771
	842 162	1 056 172	503 857	477 559
E - GASPÉSIE (1 conseiller)				
5100 Salaires	181 479	384 201	188 861	191 112
5110 Avantages sociaux	65 386	141 561	70 181	67 919
5120 Frais de séjour	8 084	21 763	12 277	19 761
5131 Kilométrage	13 179	31 816	15 155	28 166
5140 Vêtements et accessoires FC	-	300	200	-
5132 Loyer	18 497	20 136	9 870	9 844
5133 Télécommunications	3 270	2 499	1 497	1 450
5134 Papeterie, impression	884	2 820	1 382	-
5135 Timbres	596	632	310	202
5136 Articles de bureau	818	868	424	235
5137 Abonnements, documentation	963	1 024	502	201
5139 Équipements informatiques et réseau	2 487	5 508	2 754	2 849
	295 643	613 128	303 413	321 739
Montants à reporter	3 558 830 \$	4 610 510 \$	2 272 574 \$	2 295 536 \$

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
 ANNEXES F ET G - AUTRES RENSEIGNEMENTS
 EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	Réel 36 mois 2021-2023	Budget 36 mois 2024-2026	Budget 18 mois 30/06/2025	Réel 18 mois 30/06/2025
SERVICES (suite) - Montants reportés	3 558 830 \$	4 610 510 \$	2 272 574 \$	2 295 536 \$
F - LAURENTIDES - LANAUDIÈRE - OUTAOUAIS (3 conseillers, 1 employée de bureau)				
5300 Salaires	1 052 711	1 414 605	690 289	763 832
5310 Avantages sociaux	331 627	543 631	264 836	281 726
5320 Frais de séjour	52 940	58 268	28 924	36 675
5331 Kilométrage	99 184	112 129	56 009	77 255
5340 Vêtements et accessoires FC	-	1 200	800	43
5332 Loyer	104 600	109 331	54 404	50 467
5333 Télécommunications	10 906	8 697	5 091	4 449
5334 Papeterie, impression	4 493	4 768	2 338	1 113
5335 Timbres	3 505	3 720	1 824	342
5336 Articles de bureau	6 070	6 444	3 158	704
5337 Abonnements, documentation	1 513	1 608	788	819
5339 Équipements informatiques et réseau	26 964	22 896	11 448	14 110
	1 694 513	2 287 297	1 119 909	1 231 535
G- MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN (8 conseillers, 2 employées de bureau)				
5400 Salaires	3 290 157	3 649 731	1 815 546	1 884 333
5410 Avantages sociaux	1 081 277	1 445 428	717 022	694 114
5420 Frais de séjour	107 549	129 406	63 611	86 176
5431 Kilométrage	65 572	69 059	36 432	65 470
5440 Vêtements et accessoires FC	-	3 000	2 000	290
5432 Loyer	573 546	604 114	299 218	298 993
5433 Télécommunications	64 665	52 689	31 047	28 464
5434 Papeterie, impression	99 410	108 404	53 134	38 879
5435 Timbres	32 168	34 136	16 732	7 350
5436 Articles de bureau	62 087	69 276	33 954	9 962
5437 Abonnements, documentation	10 817	11 480	5 628	10 871
5438 Contrat de service	2 640	-	-	-
5439 Équipements informatiques et réseau	127 608	143 784	71 892	78 413
	5 517 496	6 320 507	3 146 216	3 203 315
Montants à reporter	10 770 839 \$	13 218 314 \$	6 538 699 \$	6 730 386 \$

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXES H ET I - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	Réel 36 mois 2021-2023	Budget 36 mois 2024-2026	Budget 18 mois 30/06/2025	Réel 18 mois 30/06/2025
SERVICES (suite) - Montants reportés	10 770 839 \$	13 218 314 \$	6 538 699 \$	6 730 386 \$
H- QUÉBEC - CHAUDIÈRE-APPALACHES <i>(5 conseillers, 1 employée de bureau)</i>				
5500 Salaires	1 831 175	2 240 527	1 120 527	1 018 854
5510 Avantages sociaux	579 589	912 797	453 636	419 746
5520 Frais de séjour	121 052	130 168	65 516	67 955
5531 Kilométrage	81 304	97 075	48 063	57 189
5540 Vêtements et accessoires FC	-	1 800	1 200	199
5532 Loyer	168 134	217 624	107 184	98 704
5533 Télécommunications	18 902	13 707	8 091	9 501
5534 Papeterie, impression	(7 855)	(8 336)	(4 086)	(1 128)
5535 Timbres	1 871	1 992	976	542
5536 Articles de bureau	9 979	10 592	5 192	5 439
5537 Abonnements, documentation	1 582	1 680	824	936
5539 Équipements informatiques et réseau	31 945	33 912	16 956	16 967
	2 837 678	3 653 538	1 824 079	1 694 904
I - MONTÉRÉGIE <i>(4 conseillers, 1 employée de bureau)</i>				
5600 Salaires	1 379 920	1 802 470	882 905	884 981
5610 Avantages sociaux	451 912	736 006	359 227	324 450
5620 Frais de séjour	64 005	66 930	32 708	45 472
5631 Kilométrage	104 856	142 583	70 693	66 840
5640 Vêtements et accessoires FC	-	1 500	1 000	86
5632 Loyer	118 977	139 260	67 788	69 748
5633 Télécommunications	11 269	11 196	6 588	5 361
5634 Papeterie, impression	8 450	9 052	4 436	14 951
5635 Timbres	4 187	4 444	2 180	1 215
5636 Articles de bureau	9 742	10 336	5 066	856
5637 Abonnements, documentation	2 549	2 708	1 328	791
5639 Équipements informatiques et réseau	23 324	28 404	14 202	14 161
	2 179 191	2 954 889	1 448 121	1 428 912
Montants à reporter	15 787 708 \$	19 826 741 \$	9 810 899 \$	9 854 202 \$

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
 ANNEXES J, K, L ET M - AUTRES RENSEIGNEMENTS
 EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	Réel 36 mois 2021-2023	Budget 36 mois 2024-2026	Budget 18 mois 30/06/2025	Réel 18 mois 30/06/2025
SERVICES (suite) - Montants reportés	15 787 708 \$	19 826 741 \$	9 810 899 \$	9 854 202 \$
J - ESTRIE (1 conseiller)				
5700 Salaires	289 017	377 564	185 569	190 680
5710 Avantages sociaux	103 418	156 163	76 943	68 187
5720 Frais de séjour	16 821	23 433	11 729	11 161
5731 Kilométrage	31 269	37 291	18 498	22 564
5740 Vêtements et accessoires FC	-	300	200	100
5732 Loyer	23 179	25 116	12 246	12 255
5733 Télécommunications	3 676	2 499	1 497	1 388
5734 Papeterie, impression	575	616	302	1 632
5735 Timbres	52	60	30	-
5736 Articles de bureau	859	1 236	606	479
5737 Abonnements, documentation	880	936	460	201
5739 Équipements informatiques et réseau	4 707	5 508	2 754	2 849
	474 453	630 722	310 834	311 496
K - ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC (1 conseiller) (60 % FC et 40 % FEESP)				
5900 Salaires	198 027	239 483	119 548	126 300
5910 Avantages sociaux	60 934	97 186	48 324	47 939
5920 Frais de séjour	2 326	14 140	7 622	18 918
5931 Kilométrage	36 446	49 107	25 728	17 863
5940 Vêtements et accessoires FC	-	300	200	100
5932 Loyer	6 338	11 584	5 600	5 563
5933 Télécommunications	1 783	1 495	895	774
5934 Papeterie, impression	41	132	66	702
5935 Timbres	-	-	-	-
5936 Articles de bureau	701	956	468	-
5937 Abonnements, documentation	660	744	364	201
5939 Équipements informatiques et réseau	2 675	3 312	1 656	1 745
	309 931	418 439	210 471	220 105
L - SERVICES D'APPUI (1 conseiller appui à l'arbitrage, 1 technicien juridique) (2 conseillers appui aux services) (pompiers) (2 mentors)				
6000 Salaires	976 966	1 431 024	699 976	636 617
6010 Avantages sociaux	330 494	565 521	274 390	257 283
6020 Frais de séjour	86 930	95 907	49 151	71 678
6031 Kilométrage	110 808	131 663	68 521	72 167
6040 Vêtements et accessoires FC	-	1 800	1 200	-
6032 Remboursement CSN	-	-	-	-
	1 505 198	2 225 915	1 093 238	1 037 745
M - SERVICES GÉNÉRAUX (2 coordinations) (1 secrétaire comptable, 0.7 commis à la comptabilité) (1 conseillère à la comptabilité, 2 secrétaires de direction)				
5800 Salaires	1 797 010	2 231 837	1 116 176	1 125 028
5810 Avantages sociaux	594 321	930 511	458 693	439 032
5820 Frais de séjour	79 203	87 353	43 139	45 121
5831 Kilométrage	78 741	83 570	43 015	45 334
5840 Vêtements et accessoires FC	-	2 100	1 400	143
5832 Remboursement CSN - Coordination des négociations	(28 310)	-	-	(12 428)
	2 520 965	3 335 371	1 662 423	1 642 230
Montants à reporter	20 598 255 \$	26 437 188 \$	13 087 865 \$	13 065 778 \$

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXES N, O, ET P - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	Réel 36 mois 2021-2023	Budget 36 mois 2024-2026	Budget 18 mois 30/06/2025	Réel 18 mois 30/06/2025
SERVICES (suite) - Montants reportés	20 598 255	\$ 26 437 188	\$ 13 087 865	\$ 13 065 778
N - FONCTIONNEMENT				
5990 Ententes de services - îles-de-la-Madeleine / Sept-Iles	136 742	203 554	98 303	148 300
5992 Remplacements pour congés de maladie, de maternité et parentaux	242 521	270 592	132 630	-
5994 Formation professionnelle	18 747	41 392	20 288	21 314
6550 Réunions d'équipe provinciales, régionales et sectorielles	24 567	30 000	15 000	22 496
8210 Honoraires extérieurs	32 116	49 565	48 565	52 246
8220 Service juridique CSN	411 593	436 788	214 092	208 419
8230 Coût de la convention collective	623 169	634 008	310 758	380 292
8232 Visioconférence	889	11 470	4 810	2 300
8250 Traitement des données - CSN	15 359	16 304	7 992	-
8251 Assurances et CSST	21 098	22 388	10 974	18 268
8290 Amortissement	24 810	17 345	8 893	9 898
8231 Coûts des retraités	360 037	388 333	180 580	163 544
6950 Journal de la Fédération	16 747	30 000	15 000	12 315
6100 Représentation politique	-	15 000	7 500	3 614
6110 Traduction pour les instances	-	60 000	30 000	17 098
6120 Compensation carbone	-	45 000	22 500	14 985
6130 Réserve équipe volante employé-e de bureau	-	93 126	50 295	7 632
	1 928 395	2 364 865	1 178 180	1 082 721
TOTAL DES SERVICES	22 526 650	\$ 28 802 053	\$ 14 266 045	\$ 14 148 499
O - SECTEURS				
6476 Commerce de détail, de gros et services divers	9 781	14 752	7 267	6 579
6477 Agroalimentaire	4 715	8 196	4 037	3 589
6478 Finances	1 892	6 557	3 230	771
6479 Tourisme	7 378	11 474	5 652	1 464
6488 Travaux sectoriels	95 062	228 626	112 316	48 455
6489 Personnes-ressources aux assemblées de secteurs	335	-	-	-
6490 Aide aux syndicats - Assemblées de secteurs	84 343	104 445	51 451	43 371
6493 Formation - Comités sectoriels	15 072	41 768	34 629	9 612
	218 578	\$ 415 818	\$ 218 582	\$ 113 841
P - RÉUNIONS				
6500 Bureau fédéral	112 204	185 423	86 820	70 107
6501 Comités du bureau fédéral	4 314	9 835	4 845	5 427
6510 Conseil fédéral	78 666	111 595	-	-
6513 Aide aux syndicats - Conseil fédéral	93 319	117 951	-	-
6520 Congrès fédéral	65 910	166 667	166 667	172 342
6530 Aide aux syndicats - Congrès fédéral	19 522	147 234	147 234	147 441
6540 Réunions du comité exécutif	6 072	16 728	7 728	3 904
	380 007	\$ 755 433	\$ 413 294	\$ 399 221

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
 ANNEXES Q, R, S, T, U ET V - AUTRES RENSEIGNEMENTS
 EXERCICE DE 18 MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	Réel 36 mois 2021-2023	Budget 36 mois 2024-2026	Budget 18 mois 30/06/2025	Réel 18 mois 30/06/2025
Q - DÉLÉGATIONS				
6610 Conseil confédéral CSN	57 919 \$	76 910 \$	40 578 \$	37 835 \$
6620 Remboursement Conseil confédéral CSN	(15 936)	(21 532)	(11 360)	(17 806)
6720 Colloques divers et délégations diverses	2 028	10 000	5 002	1 161
6721 Colloques CSN	-	-	-	-
	44 011 \$	65 378 \$	34 220 \$	21 190 \$
R - COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL				
6800 Surveillance	16 430	41 653	21 309	14 533
6810 Condition féminine	7 780	39 936	19 574	4 813
6820 Santé-sécurité-environnement	-	39 936	19 574	5 911
6853 Groupe de travail	-	29 946	16 342	528
6854 Coordination de la formation	5 760	17 471	11 474	4 825
6951 Formation - Comités fédéraux	2 207	-	-	-
	32 177 \$	168 942 \$	88 273 \$	30 610 \$
S - FORMATION				
6900 Agentes et agents de griefs	84 378	162 432	76 459	43 750
6915 Négociation de base	42 608	87 816	47 921	28 865
6918 Organiser la solidarité	50 605	40 188	21 930	56 485
6925 Assurances collectives	15 681	22 328	10 944	4 507
6922 Violence et harcèlement	1 192	3 000	2 000	6 886
6926 Prévention en santé-sécurité	3 272	4 500	2 500	7 957
6927 Troubles musculo-squelettiques	-	3 000	1 500	1 398
6919 Initiation au syndicalisme	14 425	16 980	5 494	2 962
6750 Prise de parole en public au féminin	4 401	25 326	12 476	18 348
6901 Sessions flottantes	4 042	32 524	15 941	9 709
6923 Consolidation organiser la solidarité	1 470	18 660	9 146	3 479
6920 Consolidation initiation au syndicalisme	-	-	-	-
6921 Consolidation	1 729	9 000	5 000	7 428
	223 803 \$	425 754 \$	211 311 \$	191 774 \$
T - DONS ET SOUSCRIPTIONS				
6960 Dons	45 182	66 000	33 000	58 910
6961 Adhésions - souscriptions	3 751	6 195	3 130	12 818
	48 933 \$	72 195 \$	36 130 \$	71 728 \$
U - AUTRES				
8280 Dépenses diverses	8 074	9 996	4 998	2 991
8300 Crédances douteuses	1 229	1 500	750	-
	9 303 \$	11 496 \$	5 748 \$	2 991 \$
V - SERVICE DE LA DETTE				
8520 Frais d'administration	1 112	780	390	1 204
	1 112 \$	780 \$	390 \$	1 204 \$
	25 318 408	32 941 058	16 395 734	16 119 588

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXE W - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATIONS PER CAPITA À RECEVOIR

AU 31 DÉCEMBRE 2025

No syndicat	No section	Nom syndicat	Estimé	Subséquent	Estimé total
02-02-005	00	STT DE G.E.P. DE BAIE-COMEAU - CSN	121.42	496.57	617.99
02-02-024	00	SE DE COMMERCE (CSN) SECTION GAGNON & FRÈRES	654.21	159.65	813.86
02-02-030	00	STT DU PROVIGO FORESTVILLE (CSN)	679.58	-	679.58
02-02-033	00	STT DE SOBEY'S DE BAIE-COMEAU (CSN)	-	3 706.91	3 706.91
02-02-039	00	STT DU MAXI PORT-CARTIER (CSN)	1 027.99	-	1 027.99
02-02-040	00	SE DE L'ENTREPÔT PROVIGO (CSN)	181.19	-	181.19
02-02-042	00	STT DU PROVIGO SEPT-ÎLES (CSN)	-	1 326.59	1 326.59
02-02-048	00	STT DU CLUB DE GOLF BAIE-COMEAU "CSN"	2 101.86	-	2 101.86
02-02-059	00	STT EN QUINCAILLERIE DE FORESTVILLE - CSN	-	242.16	242.16
02-02-065	01	S RÉGIONAL DES SALARIÉES DES CAISSES DESJARDINS DE LA CÔTE-NORD - CSN	2 851.75	-	2 851.75
02-02-065	02	S RÉGIONAL DES SALARIÉES DES CAISSES DESJARDINS DE LA CÔTE-NORD - CSN	1 661.53	-	1 661.53
02-02-065	03	S RÉGIONAL DES SALARIÉES DES CAISSES DESJARDINS DE LA CÔTE-NORD - CSN	2 056.32	-	2 056.32
02-02-065	06	S RÉGIONAL DES SALARIÉES DES CAISSES DESJARDINS DE LA CÔTE-NORD - CSN	626.00	-	626.00
02-02-065	07	S RÉGIONAL DES SALARIÉES DES CAISSES DESJARDINS DE LA CÔTE-NORD - CSN	1 745.80	-	1 745.80
02-04-002	00	S DES PÉCHERIES MARINARD (CSN)	3 897.27	2 198.24	6 095.51
02-04-009	00	STT DE MENU-MER - CSN	3 541.47	-	3 541.47
02-04-012	00	SE DE MAGASIN COOP HAVRE-AUX MAISONS, CSN	-	1 774.55	1 774.55
02-04-013	00	SE DE MAGASIN COOP DE LAVERNIERE (C.S.N.)	-	3 536.82	3 536.82
02-04-014	00	SE DE MAGASIN COOP FATIMA (CSN)	1 501.89	-	1 501.89
02-04-018	00	ST DE BOULANGERIE DES ÎLES (CSN)	-	1 148.56	1 148.56
02-04-023	00	SE DE LA CAISSE POPULAIRE DE GASPÉ (CSN)	994.88	-	994.88
02-04-024	00	STT DE BOULANGERIE RÉGIONALE DES ÎLES (C.S.N.)	-	1 127.76	1 127.76
02-04-033	00	SE DE BUREAU DES PÉCHERIES MARINARD (CSN)	-	261.40	261.40
02-04-041	00	ST DES ENTREPÔTS DE RÉFRIGÉRATION DES PÉCHERIES MARINARD (CSN)	-	414.58	414.58
02-04-059	00	STT DU MAGASIN IGA DE PASPÉBIAC (CSN)	-	1 221.35	1 221.35
02-04-061	00	STT DE KITOMER (CSN)	-	64.82	64.82
02-04-065	00	STT DE CENTRES COMMERCIAUX DE LA GASPÉSIE - CSN	188.86	153.75	342.61
02-04-065	01	STT DE CENTRES COMMERCIAUX DE LA GASPÉSIE - CSN	311.12	286.59	597.71
02-04-069	00	STT DE LA CAISSE POPULAIRE DU LITTORAL GASPÉSIEN (CSN)	1 566.08	-	1 566.08
02-04-072	00	STT DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-GASPÉSIE (CSN)	-	498.39	498.39
02-04-076	00	STT DE LA CAISSE DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN (CSN)	2 384.27	-	2 384.27
02-04-077	00	STT DE LA CAISSE DES HAUTS-PHARES (CSN)	-	1 401.30	1 401.30
02-06-004	00	STT DU VALU-MART SHAWVILLE (CSN)	472.32	994.71	1 467.03
02-06-009	00	ST DE L'HÔTELLERIE DE L'OUTAOUAIS (CSN)	1 319.94	-	1 319.94
02-06-009	01	ST DE L'HÔTELLERIE DE L'OUTAOUAIS (CSN)	377.13	-	377.13
02-06-033	00	STT DU MONT STE-MARIE (CSN)	6 749.29	-	6 749.29
02-06-034	00	STT DU CHÂTEAU CARTIER (CSN)	2 981.60	1 375.56	4 357.16
02-06-035	00	STT DE BENNY & CO - CSN	387.82	824.76	1 212.58
02-06-037	00	STT DE L'ABATTOIR CHARRON INC. - CSN	-	768.94	768.94
02-06-052	01	STT DE BENNY & CO - CSN	-	381.08	381.08
02-07-004	00	SE DE LA BISCUITERIE HARNOIS DE JOLIETTE (CSN)	21 261.61	-	21 261.61
02-07-005	00	STT DE LA COOP LANAUDIÈRE CSN	795.99	-	795.99
02-07-006	00	SE DE L'ABATTOIR DE BERTHIERVILLE (CSN)	-	8 967.77	8 967.77
02-07-010	00	SE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS DE LANAUDIÈRE - CSN	107.39	-	107.39
02-07-013	02	SE DES CAISSES POPULAIRES DE LANAUDIÈRE - CSN	823.49	-	823.49
02-07-013	04	SE DES CAISSES POPULAIRES DE LANAUDIÈRE - CSN	1 193.78	-	1 193.78
02-07-013	08	SE DES CAISSES POPULAIRES DE LANAUDIÈRE - CSN	533.04	-	533.04
02-07-013	10	SE DES CAISSES POPULAIRES DE LANAUDIÈRE - CSN	376.28	-	376.28
02-07-025	00	STT DE POIRIER-BÉRARD LTÉE (CSN)	-	1 646.24	1 646.24
02-07-027	00	STT DU MARCHÉ D'ALIMENTATION RAINVILLE ET FILS (CSN)	2 486.01	7 990.15	10 476.16
02-07-043	00	STT D'AMARO - CSN	1 036.66	2 490.09	3 526.75
02-07-058	00	STT DE VAL ST-CÔME CSN	6 233.76	-	6 233.76
02-07-070	00	STT DE LA CAISSE DESJARDINS DE TERREBONNE (CSN)	3 402.27	-	3 402.27
02-07-074	00	STT DE LA COMPAGNIE DE VOLAILLES MAXI-CSN	-	4 652.92	4 652.92
02-07-075	00	SE DE GOLF, RÉGION LANAUDIÈRE (CSN)	-	68.25	68.25
02-07-078	00	STT DE CORALTEX - CSN	880.71	2 643.51	3 524.22
02-07-085	00	STT DE L'AUBERGE DU LAC TAUREAU - CSN	29 382.50	-	29 382.50
02-07-088	00	STT DE TERGEL - CSN	-	1 830.89	1 830.89
02-08-013	00	ST DE LA STATION MONT-TREMBLANT (CSN)	17 454.72	10 914.22	28 368.94
02-08-013	03	ST DE LA STATION MONT-TREMBLANT (CSN)	711.19	351.91	1 063.10
02-08-031	00	STT DU MONT HABITANT (CSN)	2 119.08	-	2 119.08
02-08-080	00	SE DE LA CIE MONTOUR - CSN	-	2 877.18	2 877.18
02-08-086	01	SRS DES CAISSES DESJARDINS DES HAUTES-LAURENTIDES (CSN)	7 490.25	-	7 490.25
02-08-086	04	SRS DES CAISSES DESJARDINS DES HAUTES-LAURENTIDES (CSN)	3 111.05	-	3 111.05
02-09-065	00	STT DE L'HÔTEL MÉRIDIEN DE MONTRÉAL (CSN)	-	6 249.50	6 249.50
02-09-081	00	SE DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES PORTUGAIS DE MONTRÉAL (CSN)	1 657.83	2 490.87	4 148.70
02-09-103	00	STT DE L'HÔTEL REINE ELIZABETH - CSN	44 050.83	15 096.74	59 147.57
02-09-105	00	ST DU BONAVENTURE (CSN)	12 472.68	-	12 472.68
02-09-106	00	STT DE L'HÔTEL OMNI MONT-ROYAL (CSN)	6 929.51	9 651.39	16 580.90
02-09-109	00	STT DE L'HÔTEL PLACE DUPUIS - CSN	-	4 017.43	4 017.43
02-09-148	02	ST DES ÉPICIERS UNIS METRO-RICHELIEU (CSN)	-	10 935.65	10 935.65
02-09-148	03	ST DES ÉPICIERS UNIS METRO-RICHELIEU (CSN)	-	2 088.20	2 088.20
02-09-148	04	ST DES ÉPICIERS UNIS METRO-RICHELIEU (CSN)	-	622.05	622.05
02-09-210	00	STT DE L'HÔTEL ESPRESSO - CSN	-	11 550.52	11 550.52
02-09-215	00	ST DU RITZ CARLTON (CSN)	-	13 807.18	13 807.18
02-09-215	01	ST DU RITZ CARLTON (CSN)	-	1 175.58	1 175.58
02-09-219	00	STT DE LA COOP UQAM (CSN)	2 915.02	-	2 915.02
02-09-228	00	STT DE BENNY & CO - CSN	-	741.00	741.00
02-09-233	00	STT DE LALLEMAND (CSN)	3 408.81	-	3 408.81
02-09-241	00	S D'IKEA MONTRÉAL (CSN)	7 616.79	-	7 616.79
02-09-269	00	STT DE IRON MOUNTAIN-M2 (CSN)	-	272.14	272.14
02-09-272	00	STT DE SUPER C (CSN)	3 967.26	-	3 967.26

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXE W - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATIONS PER CAPITA À RECEVOIR

AU 31 DÉCEMBRE 2025

No syndicat	No section	Nom syndicat	Estimé	Subséquent	Estimé total
02-09-292	00	STT DE LA COOP CEGEP MAISONNEUVE - CSN	-	282.60	282.60
02-09-296	00	STT DE VOLAILLES MARVID CSN	-	4 125.99	4 125.99
02-09-313	00	STT DE L'HÔTEL CÔTE-DE-LIESSE - CSN	2 022.89	-	2 022.89
02-09-321	00	STT DE HILTON LAVAL - (CSN)	1 660.00	-	1 660.00
02-09-331	00	STT DE L'HÔTEL QUALITY SUITES POINTE-CLAIRES (CSN)	1 044.59	1 280.94	2 325.53
02-09-348	00	STT DE L'HÔTEL RUBY FOO'S - CSN	417.46	2 661.24	3 078.70
02-09-359	00	STT DE L'HÔTEL FAIRFIELD MONTRÉAL CENTRE-VILLE - CSN	423.45	1 077.97	1 501.42
02-09-361	00	ST DE LA COOPÉRATIVE PREMIER DÉFI DE LAVAL (CSN)	-	1 969.56	1 969.56
02-09-392	00	STT DU COMFORT INN - POINTE-CLAIRES - CSN	681.79	-	681.79
02-09-401	00	STT DE RÉNO-DÉPÔT DE LAVAL - CSN	-	2 893.59	2 893.59
02-09-405	00	STT DE RECALL-QUÉBEC - CSN	275.30	-	275.30
02-09-414	00	STT DE URGEL BOURGIE - CSN	8 070.60	-	8 070.60
02-09-431	00	STT DU HOLIDAY INN SINOMONDE - CSN	-	3 348.30	3 348.30
02-09-447	00	STT DE RENAUD-BRAY-CSN	-	725.55	725.55
02-09-448	00	STT DU COMFORT INN DORVAL - CSN	246.91	1 418.36	1 665.27
02-09-455	00	STT DE L'HÔTEL CHÂTEAU VERSAILLES - CSN	-	614.98	614.98
02-09-468	00	ST DE DISTRIBUTION MULTI-MARQUES LAVAL - CSN	-	6 422.49	6 422.49
02-09-470	00	STT DE RESTO VÉGO ST-DENIS - CSN	6 536.99	-	6 536.99
02-09-487	00	STT DE VAST-AUTO - CSN	6 133.97	-	6 133.97
02-09-496	00	STT DE LA BRASSERIE LABATT (CSN)	-	17 537.24	17 537.24
02-09-503	00	STT DU MARRIOTT CHÂTEAU CHAMPLAIN - CSN	5 880.09	12 269.62	18 149.71
02-09-512	00	STT DE IRON MOUNTAIN - CSN	10 054.29	-	10 054.29
02-09-525	00	STT DU CENTRE MONT-ROYAL - CSN	2 330.84	-	2 330.84
02-09-527	11	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	305.62	305.62
02-09-527	30	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	165.49	165.49
02-09-527	31	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	75.05	75.05
02-09-527	33	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	51.91	51.91
02-09-527	34	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	756.10	756.10
02-09-527	35	STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL - CSN	-	251.51	251.51
02-09-535	00	STT DE RÉNO-DÉPÔT POINTE-CLAIRES - CSN	-	2 435.76	2 435.76
02-09-540	00	STT DE L'HÔTEL HOLIDAY INN LAVAL MONTRÉAL - CSN	-	666.25	666.25
02-09-557	00	STT DE SUCRE LANTIC - CSN	-	24 538.89	24 538.89
02-09-565	00	STT LES BRASSEURS RJ - CSN	-	645.55	645.55
02-09-565	01	STT LES BRASSEURS RJ - CSN	-	97.80	97.80
02-09-568	00	STT DES SUITES FAUBOURG ST-LAURENT - CSN	10 425.98	-	10 425.98
02-09-589	00	SE DE MARTIN BROWER - CSN	28 067.09	-	28 067.09
02-09-593	00	STT DE W HÔTEL MONTRÉAL - CSN	10 370.49	-	10 370.49
02-09-597	00	STT DE SHRED-IT - CSN	2 700.10	-	2 700.10
02-09-607	00	STT DU QUALITY INN CENTRE-VILLE - CSN	-	1 161.18	1 161.18
02-09-614	00	STT DES BANQUETS DE L'HÔTEL BONAVENTURE - CSN	6 653.50	4 481.30	11 134.80
02-09-620	00	SE DE LA RESTAURATION - CSN (AUX VIVRES RESTO)	-	1 103.34	1 103.34
02-09-642	00	STT DE RONA L'ENTREPÔT ANJOU - CSN	-	1 336.94	1 336.94
02-09-647	00	S DU RAFFINAGE DE SUCRE LANTIC - CSN	1 626.42	-	1 626.42
02-09-648	00	S DES TECH. ET TECH. DU DÉPARTEMENT QUALITÉ DE SUCRE LANTIC - CSN	-	3 171.82	3 171.82
02-09-670	00	STT DE NEWREST MONTRÉAL ET DORVAL-CSN	36 692.08	-	36 692.08
02-09-677	00	SE DE LA LIBRAIRIE RAFFIN PLAZA SAINT-HUBERT - CSN	172.45	313.54	485.99
02-09-689	00	STT DE LA TOUR CARTIER - CSN	-	661.67	661.67
02-09-689	01	STT DE LA TOUR CARTIER - CSN	-	279.07	279.07
02-09-698	00	STT DU MOTEL IDÉAL - CSN	-	659.84	659.84
02-09-704	00	STT DU HILTON GARDEN INN-CSN	-	971.99	971.99
02-09-722	01	STT DU QUALITY INN DORVAL - CSN	695.64	359.86	1 055.50
02-09-728	01	STT DE KEURIG - CSN	8 530.61	16 073.49	24 604.10
02-09-728	02	STT DE KEURIG - CSN	324.00	-	324.00
02-10-021	00	STT DE LA CAISSE POPULAIRE DE ROUYN-NORANDA (CSN)	20 016.95	-	20 016.95
02-10-042	00	SSS DU MAXI CHIBOUGAMAU (CSN)	3 274.71	-	3 274.71
02-10-043	00	STT DE IGA CHIBOUGAMAU - CSN	561.20	1 151.09	1 712.29
02-10-051	00	STT DE L'HÔTEL LE NORANDA - CSN	21 547.54	-	21 547.54
02-10-054	00	SE DE BEN DESHAIES - CSN	-	7 313.93	7 313.93
02-10-054	01	SE DE BEN DESHAIES - CSN	-	1 571.94	1 571.94
02-11-031	00	STT DE HILTON QUÉBEC (CSN)	-	14 008.99	14 008.99
02-11-039	00	ST DE BUANDERIES (CSN)	1 830.81	4 331.13	6 161.94
02-11-047	00	STT DE L'HÔTEL PUR QUEBEC (CSN)	1 691.96	1 582.92	3 274.88
02-11-061	00	ST DE QUINCAILLERIES DE QUÉBEC (CSN)	-	1 121.93	1 121.93
02-11-080	00	ST DU MANOIR DU LAC DELAGE (CSN)	2 108.63	-	2 108.63
02-11-083	00	ST DU COMMERCE DE LA RIVE-SUD (CSN)	7 341.47	-	7 341.47
02-11-109	00	ST DES ENCANS D'ANIMAUX DE QUEBEC (CSN)	-	564.01	564.01
02-11-118	00	ST DES RESTAURANTS ST-HUBERT (CSN)	-	10 231.32	10 231.32
02-11-130	00	ST D'OLYMEL VALLÉE-JONCTION (CSN)	65 422.45	-	65 422.45
02-11-134	00	ST DE COUVOIR SCOTT (CSN)	-	1 934.70	1 934.70
02-11-134	01	ST DE COUVOIR SCOTT (CSN)	-	1 512.23	1 512.23
02-11-141	00	ST DE SANIMAX (CSN)	2 064.01	1 966.16	4 030.17
02-11-151	00	STT DU MONT GRAND-FONDS (CSN)	-	346.43	346.43
02-11-172	00	STT DE LA BOULANGERIE VINCENT-MASSEY (CSN)	17 575.55	-	17 575.55
02-11-194	00	STT DE ÉPICIERS UNIS MÉTRO-RICHELIEU NEWTON QUÉBEC (CSN)	3 624.37	-	3 624.37
02-11-197	00	SS DU SUPER MARCHÉ J.C. BÉDARD (CSN)	-	1 350.28	1 350.28
02-11-208	00	STT DE MAXI SAINTE-MARIE (CSN)	-	563.23	563.23
02-11-211	00	STT DE L'ALIMENTATION DE PROVIGO DE BAIE SAINT-PAUL (CSN)	312.11	624.27	936.38
02-11-213	00	STT DE PRESTO LIBRE-SERVICE DE LA RÉGION DE QUÉBEC (CSN)	-	418.22	418.22
02-11-222	00	ST DU CHÂTEAU MONT STE-ANNE (CSN)	1 066.46	1 039.22	2 105.68
02-11-241	00	STT DE LA CAISSE DESJARDINS DU FLEUVE ET DES MONTAGNES (CSN)	795.09	3 870.90	4 665.99
02-11-271	00	STT DU MARCHÉ MÉTRO DONNACONA (CSN)	8 852.55	-	8 852.55
02-11-279	00	SS DU MASSIF PETITE-RIVIÈRE ST-FRANCOIS (CSN)	22 784.93	-	22 784.93

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXE W - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATIONS PER CAPITA À RECEVOIR

AU 31 DÉCEMBRE 2025

No syndicat	No section	Nom syndicat	Estimé	Subséquent	Estimé total
02-11-295	00	STT DE MÉTRO COMPORTÉ (CSN)	-	777,56	777,56
02-11-296	00	ST DE MEUNERIE CARGILL LIMITÉE (CSN)	429,90	429,75	859,65
02-11-297	00	SE DE DISTRIBUTIONS 20-20 (CSN)	-	955,61	955,61
02-11-303	00	SE DU CLUB DE GOLF MURRAY BAY (C.S.N.)	45,82	-	45,82
02-11-337	00	STT DE L'HÔTEL LE CONCORDE (CSN)	-	4 874,62	4 874,62
02-11-340	00	SE DU MANOIR RICHELIEU (CSN)	3 459,91	-	3 459,91
02-11-342	00	STT DE MAXI LÉVIS (CSN)	-	2 843,50	2 843,50
02-11-347	00	SE DE L'HÔTEL DELTA QUÉBEC - CSN	3 529,86	1 869,50	5 399,36
02-11-348	00	SE DE LA STATION DE SKI DE STONEHAM (CSN)	6 077,31	-	6 077,31
02-11-349	00	STT DE COLABOR LÉVIS (CSN)	-	8 181,91	8 181,91
02-11-350	00	SE DE L'HÔTEL CLARENDRON (CSN)	-	1 870,37	1 870,37
02-11-353	00	SE DE LA STATION MONT SAINTE-ANNE - CSN	2 072,78	-	2 072,78
02-11-359	00	STT DE L'HÔTEL DE LA FAUNE - CSN	-	1 256,46	1 256,46
02-11-360	00	STT D'INDIGO PARC CANADA - CSN	2 365,18	-	2 365,18
02-11-360	30	STT D'INDIGO PARC CANADA - CSN	108,00	-	108,00
02-11-372	00	STT DE L'HÔTEL CLASSIQUE - CSN	921,97	1 957,37	2 879,34
02-11-373	00	STT DU JARDIN MOBILE DES HALLES DE SAINTE-FOY - CSN	250,79	-	250,79
02-11-375	00	STT DE PHARMACIE DE QUÉBEC - CSN	-	444,63	444,63
02-11-377	00	STT DE LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DES DEUX RIVES - CSN	-	13 988,80	13 988,80
02-11-380	00	STT D'AVANTIS COOPÉRATIVE (CSN)	927,38	-	927,38
02-11-383	00	S DU PERSONNEL D'ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL TOURISTIQUE - CSN	598,36	370,21	968,57
02-12-008	00	STT D'UNORIA COOPÉRATIVE - CSN	759,30	1 021,58	1 780,88
02-12-014	00	SE DU MAGASIN COOP DE TROIS-PISTOLE (CSN)	345,06	1 091,04	1 436,10
02-12-040	00	ST DE MULTISODAS (CSN)	2 234,51	-	2 234,51
02-12-050	00	STT EN ALIMENTATION DE CABANO (CSN)	-	1 174,32	1 174,32
02-12-051	00	STT DE COOP-IGA RIMOUSKI (CSN)	22 316,60	-	22 316,60
02-12-058	00	SE D'UNORIA COOPÉRATIVE BIC	736,21	-	736,21
02-12-073	00	ST DE L'A.T.R. DU BAS ST-LAURENT (CSN)	680,58	-	680,58
02-12-074	00	SP DU TOURISME DE LA GASPÉSIE (CSN)	-	422,26	422,26
02-12-081	00	STT VIANDES DU BRETON (CSN)	-	18 509,35	18 509,35
02-12-093	00	SE DE DYNACO (CSN)	-	584,72	584,72
02-12-098	00	ST DE LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DU BAS ST-LAURENT (CSN)	3 019,27	-	3 019,27
02-12-099	00	SE DE BUREAU DE GROUPE COLABOR INC, DIVISION RIMOUSKI (CSN)	-	785,12	785,12
02-12-109	00	STT DE MÉTRO TROIS-PISTOLE - CSN	-	780,54	780,54
02-12-112	01	STT DES CUISINES GASPÉSIENNES - CSN	2 965,90	-	2 965,90
02-12-113	01	STT DU BMR DE MATANE - CSN	225,00	-	225,00
02-13-003	00	STT DE MAXI LA BAIE - CSN	3 003,22	-	3 003,22
02-13-011	00	ST DE PEPSI CSN DIVISION SAGUENAY LAC-ST-JEAN	-	2 350,37	2 350,37
02-13-013	02	STT DE NUTRINOR (CSN)	586,59	597,03	1 183,62
02-13-013	03	STT DE NUTRINOR (CSN)	-	4 273,13	4 273,13
02-13-049	00	SE EN HÔTELLERIE DU LAC BOUCHETTE (C.S.N.)	-	1 972,53	1 972,53
02-13-060	01	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	1 167,49	-	1 167,49
02-13-060	05	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	2 764,16	-	2 764,16
02-13-060	07	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	3 842,72	-	3 842,72
02-13-060	08	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	1 651,96	-	1 651,96
02-13-060	09	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	2 191,35	-	2 191,35
02-13-060	10	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	1 520,59	-	1 520,59
02-13-060	15	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	2 535,44	-	2 535,44
02-13-060	17	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	1 069,65	-	1 069,65
02-13-060	20	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	6 832,14	-	6 832,14
02-13-060	21	SS DE SERVICES ET PROFESSIONNELLES DE DESJARDINS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)	1 322,39	-	1 322,39
02-13-069	00	STT DE MAXI GALERIES LAC-SAINT-JEAN ALMA - CSN	3 448,82	-	3 448,82
02-13-073	00	STT DU SUPERMARCHÉ ROBERVAL INC. (CSN)	-	2 561,46	2 561,46
02-13-077	00	STT DE LA COOP DES DEUX RIVES (CSN)	8 513,17	-	8 513,17
02-13-081	00	STT DE LA COOPÉRATIVE DES CONSOMMATEURS D'ALMA (CSN)	-	3 438,66	3 438,66
02-13-083	00	STT DE MAXI ROBERVAL - CSN	-	1 565,97	1 565,97
02-13-086	00	SE DES VIANDES C.D.S. (CSN)	-	2 484,22	2 484,22
02-13-089	00	SE DU SUPERMARCHÉ MAXI DE CHICOUTIMI (CSN)	2 152,41	1 471,33	3 623,74
02-13-091	00	STT DE MAXI STE-GENEVIÈVE CHICOUTIMI - CSN	9 798,29	-	9 798,29
02-13-092	00	STT DE MAXI & CIE CHICOUTIMI - CSN	-	2 215,52	2 215,52
02-13-123	00	SE DE L'ATR SAGUENAY LAC ST-JEAN (CSN)	1 057,62	1 722,16	2 779,78
02-13-128	00	SE EN HÔTELLERIE DE ROBERVAL (CSN)	-	541,41	541,41
02-13-129	00	SE DU SUPERMARCHÉ MAXI JONQUIÈRE (CSN)	884,99	1 923,00	2 807,99
02-13-137	00	STT DU MARCHÉ IGA CHICOUTIMI (CSN)	-	3 237,41	3 237,41
02-13-145	00	STT ALIMENTATION LAC-À-LA-CROIX (CSN)	216,90	-	216,90
02-13-146	00	STT DE LA CHARCUTERIE FORTIN (CSN)	1 476,78	5 366,16	6 842,94
02-13-147	00	SE DU CENTRE DE SKI MONTBÉLU (CSN)	36,26	-	36,26
02-13-150	00	SE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (CSN)	64,76	-	64,76
02-13-154	00	SE DU SUPER C JONQUIÈRE (CSN)	4 954,24	-	4 954,24
02-13-156	00	SE DU MÉTRO PLUS JONQUIÈRE (CSN)	-	1 770,36	1 770,36
02-13-158	00	STT DU SUPERMARCHÉ IGA SAINT-HUBERT (CSN)	2 472,27	-	2 472,27
02-13-163	00	SE DE IGA DE METABETCHOUAN (CSN)	-	1 332,03	1 332,03
02-13-166	00	SE DU MARCHÉ MAXI ALMA (CSN)	1 444,55	-	1 444,55
02-13-190	00	STT DE SUPER C CHICOUTIMI (CSN)	-	1 496,02	1 496,02
02-13-195	00	STT DE LA COOPERATIVE FUNÉRAIRE DE CHICOUTIMI - CSN	722,24	446,68	1 168,92
02-13-198	00	STT DE IGA LA BAIE - CSN	7 875,01	1 020,28	8 895,29
02-13-200	00	STT DU CLUB DE GOLF DE PORT-ALFRED - CSN	2 979,45	-	2 979,45
02-13-219	00	SE DU MARCHÉ MÉTRO SAGAMIE (CSN)	8 405,77	-	8 405,77
02-13-225	00	STT DE QUÉBEC LINGE DE SAGUENAY - CSN	-	633,86	633,86
02-13-226	02	STT DE L'ALIMENTATION DE VILLE SAGUENAY - CSN	1 286,23	935,07	2 221,30
02-13-227	00	STT DE BLACKBURN ET BLACKBURN - CSN	6 326,51	-	6 326,51
02-13-236	00	STT DU SUPERMARCHÉ MELLON - CSN	12 009,22	-	12 009,22

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXE W - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATIONS PER CAPITA À RECEVOIR

AU 31 DÉCEMBRE 2025

No syndicat	No section	Nom syndicat	Estimé	Subséquent	Estimé total
02-13-242	01	STT DU GROUPE COLABOR - CSN	399.96	-	399.96
02-13-243	01	STT DU DELTA SAGUENAY - CSN	4 204.95	-	4 204.95
02-15-047	00	SE DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE WINDSOR (CSN)	843.64	349.55	1 193.19
02-15-058	00	STT DE JOUVENCE (CSN)	-	4 309.63	4 309.63
02-15-063	00	STT DE L'HÔTEL DELTA DE SHERBROOKE (CSN)	2 896.18	-	2 896.18
02-15-072	00	STT DE L'HÔTEL QUALITY - CSN	-	560.93	560.93
02-15-092	00	STT DU CLUB DE GOLF SHERBROOKE - CSN	2 145.18	-	2 145.18
02-15-092	01	STT DU CLUB DE GOLF SHERBROOKE - CSN	224.94	-	224.94
02-15-102	01	SNS DE LA SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE GRANBY (CSN)	-	6 276.66	6 276.66
02-15-103	01	SE DE LA CAISSE DESJARDINS DE BEDFORD - CSN	-	878.67	878.67
02-15-104	01	STT DE LACTALIS GRANBY - CSN	-	29 903.69	29 903.69
02-15-105	01	SNE DE BUREAU COOPEXCEL (CSN)	964.11	-	964.11
02-22-003	00	SP DE VENTE DE SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC. (CSN)	19 636.56	-	19 636.56
02-22-007	00	SE DE BUREAU DE BENEVA (CSN)	-	64 394.87	64 394.87
02-22-016	00	STT DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS (CSN)	47 017.24	-	47 017.24
02-22-017	00	STT DES STATIONNEMENTS DU QUÉBEC (CSN)	-	8 634.20	8 634.20
02-22-018	00	STT DE FONDACTION (CSN)	23 758.71	-	23 758.71
02-22-018	01	STT DE FONDACTION (CSN)	963.10	-	963.10
02-22-022	00	S DES INSÉMINATEURS ET SERVICES À LA FERME DU C.I.A.Q. - CSN	-	12 555.04	12 555.04
02-22-025	01	STT DE BÂTIRENTE - CSN	5 412.77	-	5 412.77
02-22-026	01	STT DE SYSCO GRAND-MONTRÉAL (CSN)	-	38 184.14	38 184.14
02-25-006	02	STT DE LA CAISSE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD - CSN	12 000.57	-	12 000.57
02-25-008	00	S DES CHAUFFEURS DE CAMION DE LA FERME ST-ZOTIQUE - CSN	-	3 008.24	3 008.24
02-25-030	00	ST D'ABATTOIR DE VOLAILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE (CSN)	-	13 852.71	13 852.71
02-25-031	00	SE DE L'USINE DE TRANSFORMATION DE VOLAILLE DE STE-ROSALIE (CSN)	-	18 375.55	18 375.55
02-25-032	00	SS DE BARRY CALLEBAUT CANADA INC. (USINE DE SAINT-HYACINTHE) (CSN)	60 197.89	-	60 197.89
02-25-039	00	STT DE A. LASSONDE (CSN)	6 653.73	-	6 653.73
02-25-041	00	SS DES ALIMENTS BCI - CSN	-	7 998.97	7 998.97
02-25-043	00	SS DE A. LASSONDE (CSN)	7 899.98	-	7 899.98
02-25-052	00	ST DE MATCO RAVARY INC. (CSN) (SAINT-BASILE-LE-GRAND)	1 739.94	2 570.14	4 310.08
02-25-053	00	STT DU MARCHÉ BELLEMARE (CSN)	-	1 138.77	1 138.77
02-25-060	00	STT DE CONRAD LAFLAMME (CSN)	-	2 515.52	2 515.52
02-25-072	00	STT DES PRODUITS BRIDOR - CSN	-	27 672.57	27 672.57
02-25-098	00	STT DE COLABOR - CSN	-	9 841.23	9 841.23
02-25-101	00	STT DE LA FERME ST-ZOTIQUE - CSN	7 093.53	-	7 093.53
02-25-128	00	STT DU MAXI SOREL-TRACY - CSN	704.35	1 886.06	2 590.41
02-25-134	00	STT DE L'HÔTEL HOLIDAY INN LONGUEUIL - CSN	845.63	4 034.03	4 879.66
02-25-155	00	SE DE SALADE ETCETERA - CSN	-	736.43	736.43
02-25-168	00	STT DES MARINAS DE SOREL - CSN	151.86	220.64	372.50
02-25-186	01	STT DE SHUR-GAIN YAMACHICHE (CSN)	-	2 075.44	2 075.44
02-25-188	01	STT DE LA FROMAGERIE BEL-CSN	23 428.51	6 020.99	29 449.50
02-25-189	01	STT DES ENTREPÔTS DU GROUPE BMR - CSN	10 923.08	-	10 923.08
02-26-009	00	STT DE COOPPLUS (CSN)	1 058.01	-	1 058.01
02-26-016	00	SE DE LA SSJB DE LA MAURICIE (CSN)	174.12	-	174.12
02-26-021	00	SS DES CROUSTILLES YUM YUM (CSN)	1 606.10	3 592.55	5 198.65
02-26-027	00	STT DE MAXI VICTORIAVILLE (CSN)	-	2 601.54	2 601.54
02-26-040	00	STT DE BACON INTER-AMÉRICA (CSN)	-	17 085.20	17 085.20
02-26-046	00	STT DE LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE LA MAURICIE - CSN	-	854.65	854.65
02-26-048	00	SS DE BUREAU DE SHUR-GAIN, YAMACHICHE (CSN)	42.73	-	42.73
02-26-055	00	STT DE MAXI PLESSISVILLE (CSN)	-	1 410.47	1 410.47
02-26-068	00	STT DES CREATIONS MORIN - CSN	-	595.28	595.28
02-26-082	00	STT DE LA FROMAGERIE ST-GUILLAUME - CSN	5 697.23	8 089.23	13 786.46
02-26-085	00	STT DE MCKESSON DRUMMONDVILLE - CSN	1 882.42	6 633.55	8 515.97
02-26-091	01	STT DE LA FERME DES VOLTIGEURS - CSN	10 086.37	-	10 086.37
02-26-092	01	STT DE LA MICRO-BRASSERIE LE TROU DU DIABLE - CSN	1 569.12	-	1 569.12
02-40-001	04	SE DE LA RESTAURATION - CSN	431.13	185.91	617.04
02-40-001	05	SE DE LA RESTAURATION - CSN	-	6 851.20	6 851.20
02-40-001	09	SE DE LA RESTAURATION - CSN	-	1 199.33	1 199.33
02-40-001	10	SE DE LA RESTAURATION - CSN	93.02	177.46	270.48
02-40-001	12	SE DE LA RESTAURATION - CSN	-	438.88	438.88
02-40-001	25	SE DE LA RESTAURATION - CSN	823.99	632.17	1 456.16
02-40-001	27	SE DE LA RESTAURATION - CSN	377.58	1 089.33	1 466.91
02-40-001	29	SE DE LA RESTAURATION - CSN	-	700.11	700.11
02-40-002	03	STT DU COMMERCE - CSN	422.52	732.70	1 155.22
02-40-002	05	STT DU COMMERCE - CSN	341.25	-	341.25
02-40-002	06	STT DU COMMERCE - CSN	1 254.98	652.29	1 907.27
02-40-002	09	STT DU COMMERCE - CSN	-	1 775.43	1 775.43
02-40-002	10	STT DU COMMERCE - CSN	1 185.46	465.60	1 651.06
02-40-002	12	STT DU COMMERCE - CSN	-	1 535.23	1 535.23
02-40-002	17	STT DU COMMERCE - CSN	410.57	327.50	738.07
02-40-002	18	STT DU COMMERCE - CSN	972.72	973.90	1 946.62
02-40-002	22	STT DU COMMERCE - CSN	-	3 064.66	3 064.66
02-40-002	23	STT DU COMMERCE - CSN	-	2 009.12	2 009.12
02-40-002	24	STT DU COMMERCE - CSN	948.74	-	948.74
02-40-002	27	STT DU COMMERCE - CSN	-	595.80	595.80
02-40-002	31	STT DU COMMERCE - CSN	-	296.91	296.91
02-40-002	35	STT DU COMMERCE - CSN	-	3 468.60	3 468.60
02-40-002	37	STT DU COMMERCE - CSN	-	1 784.32	1 784.32
02-40-002	38	STT DU COMMERCE - CSN	-	53.28	53.28

983 875.77

765 602.47

1 749 478.24

**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



**Rapport du comité de
surveillance des
finances sur les états
financiers au 30 juin
2025**



Délégué-es,

Depuis le 53^e Congrès de la Fédération du commerce (CSN) tenu au Delta Trois-Rivières du 27 au 31 mai 2024, le comité de surveillance des finances s'est réuni à trois (3) reprises, représentant un total de 11 journées de rencontres. Matthieu Lafontaine a été nommé pour siéger comme représentant du comité de surveillance des finances au bureau fédéral.

Lors de la première rencontre, le comité a reçu une formation donnée par André Paquette, coordonnateur du Service des finances de la CSN.

L'objectif de ces trois (3) rencontres était d'effectuer la vérification des états financiers se terminant le 30 juin 2024, le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025.

La dernière rencontre du comité a eu lieu les 14, 15, 16 et 17 octobre 2025 à Montréal.

Les personnes présentes étaient :

- Alexandre Bolduc, STT de l'Hôtel Delta de Sherbrooke (CSN) ;
- Sophie Giroux, STT du Hilton Laval — (CSN) ;
- Matthieu Lafontaine, ST des Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN).

TABLE DES MATIÈRES

1. Analyse des états financiers (du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2025)

- 1.1** Validation de la conformité des demandes de remboursement et des dépenses ;
- 1.2** Validation des inscriptions de l'enregistrement des recettes et des décaissements ;

2. Autres travaux

- 2.1** Examen de la liste des per capita en retard (au 30 juin 2025) ;
- 2.2** Vérification des ententes de per capita à recevoir et autres ;
- 2.3** Lecture des procès-verbaux ;
- 2.4** Vérifications des syndicats pris en charge par la Fédération du commerce (CSN) ;

3. Recommandation



1. Analyse des états financiers

Le trésorier nous a présenté les états financiers se terminant le 30 juin 2024, le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025. Nous avons procédé à l'analyse de ceux-ci. Nous avons également fait la vérification de différents comptes du grand livre, des balancements de comptes et du bilan afin de valider les informations.

Le comité de surveillance constate un déficit plus important que ce qui avait été budgété, dû à des circonstances hors du contrôle de la trésorerie de la Fédération du commerce (CSN), nommément une réduction des revenus de per capita attribuable aux nombreuses luttes en cours pendant la période, ainsi qu'une réduction des versements de péréquation venant de la CSN attribuable à de nombreux facteurs incluant, entre autres, des changements au sein d'autres fédérations. Des ajustements seront à envisager par la fédération pour pallier ce déficit.

L'analyse du bilan permet d'affirmer que la solvabilité et la situation financière de la fédération sont, somme toute, encore bonnes et que le tout est conforme.

1.1 Validation de la conformité des demandes de remboursement des dépenses

Nous avons procédé à la vérification des rapports d'activités de plusieurs salarié-es et militant-es. Nous avons également vérifié ceux de l'ensemble des membres du comité exécutif ainsi que de la coordination. Le tout est conforme à la réglementation des dépenses de la fédération.

1.2 Validation des inscriptions de l'enregistrement des recettes et des décaissements

Nous avons vérifié plusieurs enregistrements et le tout est conforme aux états financiers.

2. Autres travaux

2.1 Examen de la liste des per capita en retard (au 30 juin 2025)

Nous avons noté que 65 syndicats ont plus de trois (3) mois de retard. Nous notons également que parmi ceux-ci, 23 ont des retards importants (plus de neuf (9) mois).

Nous avons souligné ces retards au trésorier ainsi qu'à l'équipe de la comptabilité qui s'occupe des syndicats pris en charge par la fédération.

2.2 Vérification des ententes de per capita à recevoir et autres

Lors de la dernière vérification, il y avait deux (2) ententes en cours, une première avec le STT Viandes du Breton (CSN) et une deuxième avec le STT de la Brasserie Labatt (CSN). Les deux ententes sont toujours en vigueur et respectées.

2.3 Lecture des procès-verbaux

Nous avons procédé à la lecture de l'ensemble des procès-verbaux du comité exécutif de la fédération et des bureaux fédéraux du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2025.

2.4 Vérification des syndicats pris en charge par la Fédération du commerce (CSN)

Nous avons procédé à la vérification des états financiers de nombreux syndicats pris en charge par la FC-CSN pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Nous n'avons trouvé aucune irrégularité parmi les syndicats vérifiés et tout était conforme.



Lors de notre prochaine rencontre, nous procéderons à la vérification des états financiers des syndicats pris en charge par la FC-CSN pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Vous trouverez la liste de tous les syndicats pris en charge par la FC en annexe.

3. Recommandation

Nous tenons à remercier l'équipe du service de la comptabilité de la Fédération du commerce (CSN) ainsi que le trésorier pour leur collaboration et leur travail.

Le comité de surveillance des finances recommande au conseil fédéral d'adopter les états financiers en date du 30 juin 2025.

Le comité de surveillance des finances

Alexandre Bolduc

Sophie Giroux

Matthieu Lafontaine



ANNEXE

Syndicats dont la trésorerie est prise en charge par la FC

STT DE SOBEY'S DE BAIE-COMEAU (CSN)
SE DE L'ENTREPÔT PROVIGO (CSN)
STT DU PROVIGO SEPT-ÎLES (CSN)
STT EN QUINCAILLERIE DE FORESTVILLE — CSN
STT DE KITOMER (CSN)
STT DU MONT STE-MARIE (CSN)
STT DE L'ABATTOIR CHARRON INC. — CSN
STT DE BENNY & CO - CSN
SE DE GOLF, RÉGION LANAUDIÈRE (CSN)
STT DE CORALTEX — CSN
ST DE LA COOPÉRATIVE PREMIER DÉFI DE LAVAL (CSN)
STT DE L'HÔTEL CHÂTEAU VERSAILLES — CSN
STT DE IRON MOUNTAIN — CSN
STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL — CSN
STT LES BRASSEURS RJ — CSN
STT DU QUALITY INN CENTRE-VILLE — CSN
STT DU BAR GEORGE — CSN
SE DE LA LIBRAIRIE RAFFIN PLAZA SAINT-HUBERT — CSN
STT DE LA TOUR CARTIER — CSN
STT DU MOTEL IDÉAL — CSN
STT DU HILTON GARDEN INN-CSN
STT DU QUALITY INN DORVAL — CSN
STT DE IGA CHIBOUGAMAU — CSN
ST DU MANOIR LAC DELAGE (CSN)
ST DU COMMERCE DE LA RIVE-SUD (CSN)
ST DE SANIMAX (CSN)
STT DE MAXI SAINTE-MARIE (CSN)
STT DU MARCHÉ METRO DONNACONA (CSN)
ST DU JARDIN MOBILE DES HALLES DE SAINTE-FOY — CSN
S DU PERSONNEL D'ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL TOURISTIQUE — CSN
SE DU MAGASIN COOP DE TROIS-PISTOLES (CSN)
STT VIANDES DU BRETON (CSN)
SE DE DYNACO (CSN)
STT ALIMENTATION LAC À LA CROIX (CSN)
STT DU CLUB DE GOLF SHERBROOKE — CSN
SE DE LA CAISSE DESJARDINS DE BEDFORD
STT DE LA CAISSE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD — CSN
STT DE CONRAD LAFLAMME (CSN)
STT DES MARINAS DE SOREL — CSNL
STT DE COOPPLUS(CSN)
STT DE MAXI VICTORIAVILLE (CSN)



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Rapport du comité de surveillance des finances sur les états financiers au 30 juin 2025

SE DE LA RESTAURATION — CSN (SER)

SECTION AU ROI DU COQ ROTI
SECTION GROUPE COMPASS DU CENTRE BELL
SECTION AUX VIVRES CUISINE
SECTION MAGE-UQAC
SECTION ST-HUBERT EXPRESS SHERBROOKE EST
SECTION CREW COLLECTIVE ET CAFÉ
SECTION CAFÉ STARBUCKS
SECTION CHEVAL BLANC
SECTION RESTAURANT VESTA
SECTION AUX VIVRES RESTO

STT DU COMMERCE — CSN (STTC)

SECTION LA CORDÉE PLEIN AIR
SECTION NORGATE APPARTEMENTS
SECTION COOPÉRATIVE MOUNTAIN EQUIPMENT
SECTION NATIONALE LOCATION D'AUTOS (CANADA)
SECTION LIBRAIRIE ET PAPETIERS (IÈRES) DE LANAUDIÈRE
SECTION FRUITS ET LÉGUMES BEAUPORT
SECTION COOP CÉGEP SAINTE-FOY — LIBRAIRIE
SECTION COOP CÉGEP SAINTE-FOY CAFÉTERIA
SECTION ARCHIBALD
SECTION VILLAGE VALCARTIER — SAUVETEURS
SECTION GALAXY
SECTION VILLAGE VALCARTIER — ASSISTANTS-SAUVEURS
SECTION LIVRES DRAWN & QUARTERLY
SECTION HÔTEL HOLIDAY INN & SUITES MONTRÉAL CENTRE-VILLE
SECTION TRAVELODGE QUÉBEC
SECTION PRODUITS DES CHAMPS
SECTION SKI BROMONT
SECTION GOLF DE LA FAUNE
SECTION SERVICES DE CAFÉ VAN HOUTTE
SECTION VILLAGE VALCARTIER — RESTAURANTS
SECTION VILLAGE VALCARTIER — BARS EXTÉRIEURS

ENRACINONS LA SOLIDARITÉ



Rapport de la
résolution *Enraciner*
notre rapport de force



Lors du dernier congrès, nous avons adopté la proposition « Enraciner notre rapport de force », afin de poursuivre les travaux menés au mandat précédent sur l'organisation de la solidarité. L'inclusion et la représentativité de nos travailleurs immigrants, qu'ils soient issus de l'immigration permanente ou temporaire, la francisation, la pénurie de main-d'œuvre et l'inflation sont des sujets qui nous préoccupent toujours. Étant en période postpandémie, cette volonté décrite plus tôt nous oblige à déployer des efforts afin de conserver notre pouvoir d'achat et nos emplois de qualité, ainsi qu'à contrer la pénurie de main-d'œuvre, des sujets mis à mal dans les dernières années.

Pour mener à bien les travaux souhaités, voici la proposition qui a été adoptée :

Que la Fédération du commerce (CSN) crée un comité de travail afin d'analyser la question des travailleurs immigrants et de la francisation. Que ce comité soit composé d'un membre de l'exécutif de la fédération, d'une coordination, d'un salarié de l'équipe et de deux militant-es issus de l'immigration temporaire ou nouvellement arrivés ;

Que ce comité de travail développe de nouvelles clauses de convention collective portant sur les travailleurs immigrants et concernant l'intégration socioculturelle, l'inclusion et la représentation syndicale, l'organisation du travail et les relations de travail ;

Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN et des organismes ayant une expertise en la matière, développe les compétences des syndicats affiliés afin qu'ils accompagnent leurs membres immigrants en ce qui a trait aux enjeux d'immigration, d'intégration et de droits au travail ;

Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, fasse la promotion de projets de francisation en milieu de travail et développe des clauses de convention collective adaptées à la réalité de ses syndicats ;

Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, continue de revendiquer des changements législatifs afin de promouvoir l'immigration permanente plutôt que temporaire, l'abolition des permis de travail fermés et la création de processus gouvernementaux et des lois qui répondent aux réels besoins de ces travailleurs ;

Que la Fédération du commerce (CSN) crée un comité de travail afin d'étudier les questions de pénurie de main-d'œuvre et d'inflation ;

Que ce comité soit composé d'un membre de l'exécutif, d'une coordination, d'un membre de l'équipe et de deux militant-es ;

Que la Fédération du commerce (CSN) continue de suggérer systématiquement aux syndicats affiliés des clauses de protection contre la perte du pouvoir d'achat, ainsi que des conventions collectives d'une durée inférieure au dernier contrat de travail ;

Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, revendique des mesures qui s'attaqueront aux causes de l'inflation afin que ce ne soit pas uniquement la classe ouvrière qui en paie les coûts ;

Que le comité de travail élabore différentes solutions en matière de vie syndicale et de clauses de convention collective afin d'offrir des solutions aux autres problèmes causés par la pénurie de main-d'œuvre dans nos milieux de travail ;



Que la Fédération du commerce (CSN) s'assure qu'une analyse exhaustive du rapport de force soit faite lors de chaque renouvellement de convention collective des syndicats affiliés.

Pour débuter, il fallait aller de l'avant avec la formation des comités pour ces travaux, ce qui a été fait par des mises en candidatures envoyées aux syndicats affiliés dès la période estivale suivant le 53^e Congrès.

En septembre 2024, les membres du comité Immigration et francisation, élus par le bureau fédéral, étaient les suivants : Fernando Almaraz, du STT de l'Hôtel Côte-de-Liesse — CSN, Belgacem Debbabi, du STT du Commerce — CSN – section Fruits et légumes Beauport inc. entrepôt, et Marie-Laurence Rho, conseillère à la fédération. Belgacem ayant quitté en cours d'année, Jean-Steven Augustin, du SE de l'Abattoir de Berthierville – CSN a été élu par la suite, mais a démissionné depuis.

Pour le comité Pénurie de main-d'œuvre et inflation, nous avions : Robert Rioux, du STT de Benny & Co – CSN, Alexandre Pouliot-Roberge, du STT d'Indigo Parc Canada — CSN, et Jean-Michel Savard, conseiller à la fédération. À la suite du départ de ce dernier pour un autre service de la CSN, le conseiller Hugo Robert a été nommé en remplacement afin d'appuyer le comité. Hugo étant maintenant conseiller dans une autre fédération, c'est donc Marie-Laurence Rho, conseillère à Montréal qui appuie, depuis, les deux comités.

Immigration et francisation

Voici les principaux éléments du plan de travail du comité pour le mandat 2024-2027 au sujet des travailleurs immigrants :

- Identifier nos milieux de travail où la question de l'immigration est un enjeu ;
- Sonder les syndicats ciblés afin d'identifier les ressources dont ils ont besoin pour intervenir auprès des personnes immigrantes ;
- Identifier les besoins d'accompagnement et/ou de formation et adapter les formations existantes au besoin ;
- Mettre à jour le guide d'accueil et la lettre d'entente type pour nos travailleurs immigrants, développer un argumentaire pour nos clauses de conventions collectives et des contre-propositions à avoir sous la main lors de négociations ;
- Préciser les rôles des différents acteurs en immigration (paliers de gouvernement, syndicats, employeurs, salariés) ;
- Développer nos liens avec des organismes œuvrant en matière d'immigration ;
- Suivre les travaux de la CSN sur la question de l'immigration et y participer activement.

Le comité a d'abord identifié nos milieux de travail où la question de l'immigration est un enjeu. Une tournée des équipes régionales, faite en juin 2025, nous a permis de cibler les syndicats visés pour les prochaines étapes du plan de travail. De plus, le comité a répertorié l'ensemble des outils créés par la CSN et ses organisations affiliées afin d'en bénéficier pour ses travaux.

En collaboration avec la CSN, la fédération garde l'œil ouvert sur tous les changements législatifs, ce qui n'est pas une mince affaire. Nos compétences doivent être mises à jour régulièrement, puisque c'est un sujet en constante évolution. Nous continuons aussi à développer des liens avec des



organismes œuvrant en matière d'immigration, comme le Centre de travailleurs et travailleuses immigrants (CTI) de Montréal, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) et le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN). La fédération a également participé à la Journée intersyndicale sur les travailleurs et travailleuses issus de l'immigration, le 1^{er} octobre dernier.

En ce qui a trait à la francisation, nous travaillons en collaboration avec le Service de recherche et de condition féminine de la CSN afin d'identifier les programmes disponibles. Nous devons développer des clauses de convention collective afin que les employeurs facilitent la francisation des salarié-es. Afin d'élargir la participation à nos instances, la FC-CSN a mis de l'avant, dans les dernières années un service de traduction pour ses délégué-es. Durant ce présent conseil, vous remarquerez qu'une nouvelle initiative est mise en place, soit un système de traduction, dans la langue désirée, gouverné par l'intelligence artificielle (IA). Cette offre de traduction, offerte à moindre coût, permet de rendre accessibles nos débats et discussions, peu importe la langue parlée par nos délégué-es. Ce service pourra potentiellement être utilisé par les syndicats dans leurs propres assemblées générales pour diminuer les barrières linguistiques et, par le fait même, augmenter la participation à ces dernières.

Somme toute, la FC-CSN peut se féliciter de son leadership en lien avec le sujet. Il faut continuer sur ce chemin, puisque les besoins ne s'amenuiseront pas.

Pour ce qui est de la question du racisme, nous devons aussi faire notre devoir. La compréhension de la situation de l'immigration peut être vulgarisée et mieux expliquée pour une meilleure compréhension de toutes et tous. C'est aussi un enjeu sur lequel la fédération se penchera en deuxième partie de mandat.

Pénurie de main-d'œuvre et inflation

Il faut dire que dès notre sortie du 53^e Congrès, la situation économique a grandement évolué au Québec (retour de l'inflation à un niveau normal, guerre tarifaire avec les États-Unis) ce qui a complexifié nos travaux. De plus, le comité a été en mesure de se rencontrer à seulement deux reprises dans la première partie du mandat.

Malgré tout, le comité a pu établir son plan de travail pour le mandat 2024-2027 et entamer les travaux. Voici les objectifs qui ont été ciblés :

- Publiciser le guide sur les clauses d'indice des prix à la consommation (IPC) ;
- Développer un argumentaire et une position politique sur la protection contre la perte du pouvoir d'achat et la durée des conventions collectives ;
- Faire une analyse socio-économique par secteur concernant la pénurie de main-d'œuvre, le taux de roulement, les tendances en matière d'IPC et de chômage et l'évolution du pouvoir d'achat ;
- Travailler sur des clauses de transparence économique pour les employeurs et développer des outils en économie et en finance afin d'aider à la compréhension de nos militant-es.

Dans le but de répertorier des statistiques pour les besoins des travaux à réaliser, le comité devait, dans un premier temps, mettre la main sur les conventions collectives des syndicats affiliés à la fédération pour lister les clauses de protection existantes contre la perte du pouvoir d'achat, répertorier la durée des conventions collectives et l'évolution de la durée par syndicat pour les



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ



Rapport de résolution du 53^e Congrès – Enraciner notre rapport de force

dernières années et identifier les conventions collectives qui contiennent des clauses de protection contre l'IPC. Une tournée des équipes régionales, faite en juin dernier, nous a permis de tracer un portrait d'ensemble des syndicats de la fédération.

Afin de nourrir les travaux du comité, plusieurs mandats ont par la suite été envoyés au Service de recherche et de condition féminine de la CSN ainsi qu'à MCE Conseils. Nous devrions être en mesure de recevoir les résultats de nos demandes en début de deuxième partie du mandat, ce qui nous permettra de nous concentrer sur le développement d'outils et d'argumentaires pour les syndicats et les membres de l'équipe de travail.

Nos travaux avanceront plus rapidement en deuxième moitié de mandat, tout étant maintenant en place pour y arriver. Le bureau fédéral a choisi, étant donné les difficultés organisationnelles liées aux comités, de prendre en charge leur rôle d'ici le 54^e Congrès. Fernando Almaraz, membre élu au comité, sera invité aux rencontres du bureau fédéral pour les sessions de travail sur Immigration et francisation. Les difficultés de recrutement et les différents changements de salarié-es en première partie de mandat ont malheureusement ralenti les travaux. Le bureau fédéral détient toute l'expertise nécessaire, grâce à la diversité de ses membres, pour conclure ces travaux. Il s'adjointra, au besoin, des ressources externes.

Les travaux de ces comités fédératifs, repris par le bureau fédéral, seront conclus pour le 54^e Congrès.

Le comité exécutif

**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



**Rapport de la
résolution *VERT une
transition juste***



Depuis des décennies, les changements climatiques se sont lentement, mais sûrement imposés comme l'un des plus grands défis de notre époque. Ce qui naguère semblait lointain ou hypothétique est aujourd'hui une réalité brutale, perceptible dans nos communautés, dans nos milieux de travail et dans le quotidien de milliers de travailleuses et travailleurs.

Le capitalisme sauvage nous fait mal, la cupidité des riches industriels et des investisseurs ne sert qu'à assouvir leur bousculade financière. La vraie richesse est de pouvoir vivre librement et décentement, mais surtout, de partager cette liberté et cette décence avec notre prochain. Il ne fait plus de doute qu'il nous faut repenser nos modèles de développement socioéconomique, mais surtout, cette transition doit être juste pour que personne ne soit laissé-pour-compte.

Prenons un instant pour regarder la réalité qui nous entoure, ici et ailleurs, et les signaux d'alarme déjà visibles.

Quelques constats marquants en 2025

- Sécheresse**

En 2025, le Québec a connu des conditions climatiques marquées par des déficits de précipitations et des sécheresses prolongées. Certaines régions ont enregistré des niveaux de précipitations inférieurs à la normale, avec des déficits atteignant jusqu'à 70 % dans des zones comme Montréal, Laval et les Laurentides. Cette situation a exacerbé les risques de feux de forêt et affecté négativement les ressources en eau. En octobre, la Ville de Québec a lancé un appel aux citoyens à réduire leur consommation d'eau potable, les réservoirs étant à un niveau très bas en raison d'une sécheresse prolongée. Les riverains des Basses-Laurentides ont dû faire bouillir leur eau en raison du bas niveau de la rivière des Mille-Îles.

- Feux de forêt**

La saison des feux de forêt de 2025 au Canada est déjà considérée comme la deuxième pire de l'histoire du pays, avec plus de 7,3 millions d'hectares brûlés (soit 73 000 km carrés, presque la superficie de l'Irlande) ce qui représente près de 78 % de plus que la moyenne des cinq (5) dernières années.

Dans trois (3) provinces, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, plus de 25 000 personnes ont dû être évacuées en raison des incendies, de la fumée et de la dégradation de la qualité de l'air, devenue dangereuse.

Au Québec, la situation est plus calme que dans les provinces des Prairies. La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) signale que malgré la chaleur, la sécheresse localisée et le risque extrême d'incendie, peu de grands feux hors de contrôle menacent des communautés directement pour l'instant même avec plusieurs foyers d'incendie actifs encore en octobre, une période inhabituelle pour les feux de forêt.

Le gouvernement du Québec a reconnu ce risque accru. Il y a eu un investissement conjoint fédéral-provincial de 64 millions de dollars sur trois (3) ans pour améliorer l'équipement de lutte contre les feux (véhicules, drones, communications, formation).



- **Chaleur extrême, productivité et santé du travailleur**

L'année 2025 s'annonce être l'une (1) des trois (3) plus chaudes enregistrées sur terre. Le réchauffement climatique s'accélère et les projections des scientifiques se réalisent. Pire encore, les conséquences à ce réchauffement sont interreliées, agissent entre elles et empirent la situation.

Par exemple, les vagues de chaleur et de sécheresses répétées affectent les rendements agricoles, faisant peser une menace sur la sécurité alimentaire mondiale.

L'Organisation internationale du travail (OIT) rappelle que plus de 70 % de la main-d'œuvre mondiale, soit environ 2,4 milliards de travailleurs, pourraient être exposés à une chaleur excessive à un moment donné dans leur carrière.

De plus, les recherches montrent que l'exposition à une chaleur excessive détériore les performances cognitives — la mémoire, l'attention, la prise de décision — ce qui accroît le risque d'erreurs, d'accidents ou de blessures.

Ces exemples illustrent une vérité simple : la crise climatique n'est pas quelque chose de lointain. Elle est là, maintenant. Elle affecte l'emploi, la santé, la sécurité, les chaînes productives et revêt une dimension sociale profonde.

Pourquoi une transition juste ?

La volonté d'une transition juste implique l'acceptation d'une vérité fondamentale. Une transition juste, éthique et viable pour les travailleurs doit repenser et restructurer les relations économiques et le pouvoir du capital qui ont amené l'humanité au bord de l'effondrement planétaire.

La transition juste fait référence à une voie juste et équitable vers un avenir durable. Une transition juste nécessite un ensemble de programmes qui offrent un avenir optimiste à tous les travailleurs, en particulier ceux qui œuvrent dans des secteurs susceptibles d'être affectés par les efforts visant à limiter les gaz à effet de serre ou par l'introduction de nouvelles technologies. Un programme de transition juste se veut une approche globale, souple et intégrée visant à aider les travailleurs, leurs familles et leurs communautés.

L'expression « Transition juste » n'est pas un simple slogan : c'est une exigence. Cela nécessite de repenser l'ensemble du système économique, et non de simplement s'en remettre aux efforts de décarbonation d'entreprises mondialisées dont le but est de continuer à maximiser leurs profits au détriment des intérêts des travailleurs et de leurs communautés.

Le passage vers une économie plus sobre en carbone ne doit pas être une étape qui fragilise davantage les travailleurs déjà vulnérables ni qui creuse les inégalités entre régions ou secteurs. Une transition juste, c'est une transition qui :

- Protège les emplois existants et en crée de nouveaux dans les secteurs verts ;
- Assure la formation, la reconversion et l'acquisition de nouvelles compétences ;
- Reconnaît le fardeau disproportionné des populations les plus touchées ;
- Intègre la participation des travailleuses, travailleurs et communautés dès le départ.



Par rapport à la transition juste, la Fédération du commerce (CSN) souhaitait faire un diagnostic des entreprises à risque afin de répertorier les enjeux à venir pour ses membres.

Dans cette optique, ce rapport de mi-mandat présente l'ensemble des propositions faites par le comité exécutif et adoptées au dernier congrès, en mai 2024. Elles sont concrètes et syndicalement fondées pour inscrire la transition juste au cœur des relations de travail. Les voici :

- Que l'on mandate le comité de santé-sécurité-environnement pour étudier la question des changements climatiques afin de faire la lumière sur l'ensemble des mesures et obligations que les entreprises ont en matière de transition juste ;
- Que le comité produise des clauses de convention collective visant la carboneutralité de nos entreprises ;
- Que ces clauses de convention collective s'inspirent du principe prévu au guide syndical de pratique pour une transition juste, des dispositions existantes dans les conventions collectives ainsi que de la *Loi en matière de santé et sécurité au travail (LSST)* ;
- Que l'on développe des clauses contraignant l'employeur à former les travailleuses et les travailleurs afin qu'ils développent les compétences nécessaires pour cette transition ;
- Que le comité crée des outils de sensibilisation, de pédagogie et d'enracinement en matière de transition juste ;
- Que le comité organise, au cours du mandat 2024-2027, une journée thématique en collaboration ou non avec d'autres organisations de la CSN, portant sur la question des changements climatiques, de la transition juste et du rôle des syndicats à ce sujet ;
- Que ce comité travaille en collaboration avec la CSN afin de développer des revendications politiques concernant les réalités de nos syndicats affiliés pour élaborer un plan de transition juste ;
- Que la Fédération du commerce (CSN) prévoit dans son budget des montants pour compenser ses émissions de gaz à effet de serre.

En conclusion

À travers ce plan, nous cherchons à bâtir une stratégie cohérente, intégrée et mobilisatrice. Avoir adopté ces propositions au dernier congrès de la fédération n'est pas un luxe, mais une nécessité. Elles sont vouées à forger le pont entre le monde du travail et le défi climatique. Elles sont le levier d'une transformation juste, démocratique, équitable.

À mesure que nous avancerons dans la mise en œuvre de ce plan, gardons en tête que la transition ne peut réussir que si elle est portée par celles et ceux qui bâtissent chaque jour nos sociétés : les travailleuses et travailleurs.

Le comité exécutif

**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



**Rapport du comité de
la condition féminine**



Introduction

Le comité de la condition féminine de la Fédération du commerce (CSN) est composé de :

- Secteur 1 – Commerce de détail, de gros et de services divers - Vacant ;
- Secteur 2 – Agroalimentaire – Marilyn Miclette ;
- Secteur 3 – Finances – Marilyn Hovington ;
- Secteur 4 – Tourisme – Joan Anctil ;
- Sophie Dupont, conseillère syndicale en appui ;
- Marylène Robitaille, coordonnatrice ;
- Nancy Mathieu, secrétaire générale et responsable politique.

Au cours de la première partie du mandat, le comité s'est rencontré à quatre (4) reprises, soit le 19 novembre 2024, le 11 février 2025, le 8 mai 2025 et le 15 octobre 2025.

Pour la première partie du mandat 2024-2027, le plan de travail du comité a porté principalement sur les thèmes suivants :

- ☒ En collaboration avec la CSN, maintenir et faire la mise à jour nécessaire des guides et outils publiés par la FC en matière de condition féminine et faire la promotion de ces outils à l'équipe de travail afin qu'ils soient déployés dans les syndicats affiliés ;
- ☒ Faire la promotion des outils de travail en condition féminine sur la page Web ainsi que sur les médias sociaux de la fédération ;
- ☒ Faire la promotion des clauses de conventions collectives qui améliorent la condition féminine dans les syndicats ;
- ☒ Donner un minimum de deux (2) séances de formation sur la prise de parole au féminin pour les militantes de la fédération, en amont d'instances fédératives ;
- ☒ En collaboration avec les différents comités de liaison, faire la préparation de présentations portant sur la condition féminine pour susciter des débats lors des assemblées sectorielles de mai 2025 et de novembre 2026 ;
- ☒ De concert avec les conseils centraux, favoriser la participation des militantes aux instances et activités en lien avec la condition féminine, dont les activités du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes et la Marche Mondiale des femmes (MMF) le 17 octobre 2025.

Guides et outils en matière de condition féminine

Le comité avait créé et diffusé son Guide en matière de droits parentaux et de conciliation famille-travail lors du mandat 2021-2024. À la suite de plusieurs modifications législatives, le comité a mandaté le Service de soutien à la négociation afin de l'épauler dans la mise à jour du guide.

Travaux de la condition féminine nationale

À toutes les rencontres du comité de la condition féminine, nous avons discuté des travaux du comité confédéral et des activités organisées par celui-ci, dont celles du 8 mars. Nous avons aussi participé



à la Marche mondiale des femmes ayant eu lieu le 18 octobre à Québec qui avait pour thème *Encore en marche pour transformer le monde*.

Promotion des clauses de conventions collectives

Le comité avait créé et diffusé un document contenant des modèles de clauses de conventions collectives afin de bonifier les protections offertes par la *Loi sur les normes du travail* lors du mandat 2021-2024. À la suite de cette diffusion, le comité constate qu'encore trop peu de clauses ont été intégrées dans les projets de négociation et rares sont celles qui ont été négociées. Le comité a ainsi bonifié son document de référence afin d'y ajouter différentes clauses qui ont été négociées à la FC, ainsi que plusieurs protections prévues à la loi qui sont malheureusement trop souvent méconnues, puisqu'elles ne sont pas intégrées aux conventions collectives. Nous avons aussi développé un argumentaire plus étayé afin d'aider les syndicats à expliquer tant aux membres qu'aux employeurs la nécessité de négocier de telles clauses.

Formation sur la prise de parole au féminin

Le comité a commencé son nouveau mandat en reprenant l'organisation de la formation « Prendre la parole en public et... au féminin ! », qui était une journée thématique lors du mandat précédent et qui est dorénavant une formation intégrée au calendrier de formation aux militant-es de la FC. Une première séance de formation s'est tenue le 30 avril 2025, la veille des assemblées sectorielles, à Drummondville. Cette séance de formation s'est démarquée par un nombre élevé de participantes provenant de tous les secteurs et de toutes les régions de la belle province. Ces militantes ont eu la chance d'apprendre à se préparer à parler en public dans un contexte syndical, comme une intervention à un congrès ou une présentation en assemblée générale.

Présentations lors des assemblées sectorielles

En raison d'un ordre du jour déjà ambitieux pour les assemblées sectorielles, le comité a pris la décision de ne pas effectuer de présentation lors des assemblées sectorielles de mai 2025. La présentation ayant pour sujet la condition féminine aura plutôt lieu lors du présent conseil fédéral.

En conclusion

Dès la première rencontre du présent mandat, le comité a mis sur pied un plan d'opérationnalisation couvrant la totalité du mandat 2024-2027. Les travaux à effectuer et les échéanciers pour chacun sont ainsi déjà établis. Notons que pour ce présent mandat, le congrès de mai 2024 a adopté un changement aux statuts et règlements afin qu'une représentante de chacun des secteurs soit membre du comité de la condition féminine, dans le but d'obtenir une meilleure représentativité sectorielle. On peut ainsi identifier une plus grande diversité d'enjeux et un meilleur déploiement de bonnes pratiques à adopter.

Nous avons recensé dans l'ensemble de nos syndicats un nombre négligeable de représentants ayant la condition féminine dans leurs responsabilités, et pour qui leurs rôles sont peu définis. Nous avons aussi constaté qu'il n'existe aucun comité actif se chargeant de la condition féminine. Suivant ces constants, nous devrons nous pencher sur un plan de travail à mettre en opération lors de la 2^e partie du mandat.

Nous désirons remercier Audrey Benoit, militante du Secteur 1 – Commerce de détail, de gros et de services divers, et Mélissa Leblanc, militante du Secteur 4 – Tourisme pour leur participation au comité en première partie de mandat. Nous désirons aussi souligner la participation de Joan Anctil



au comité à titre de substitut pour le secteur 4 – Tourisme en première partie de mandat, et qui est maintenant membre du comité.

En 2027, un rapport de mandat sera présenté au 54^e Congrès de la fédération.

Le comité de la condition féminine

Joan Anctil
Marilyn Hovington
Marilyn Miclette
Sophie Dupont
Marylène Robitaille
Nancy Mathieu



Annexe

Plan de travail pour le mandat 2024-2027

Lors des rencontres du comité, les sujets suivants seront traités pour la durée du mandat :

- En collaboration avec la CSN, maintenir et faire la mise à jour nécessaire des guides et outils publiés par la FC en matière de condition féminine et faire la promotion de ces outils à l'équipe de travail afin qu'ils soient déployés dans les syndicats affiliés ;
- Faire la promotion des outils de travail en condition féminine sur la page Web ainsi que sur les médias sociaux de la fédération ;
- Faire la promotion des clauses de conventions collectives qui améliorent la condition féminine dans les syndicats ;
- Participer à la coordination nationale de la condition féminine de la CSN et en faire le suivi des travaux ;
- Réaliser des travaux fédératifs en lien avec le plan de travail du comité confédéral de la condition féminine de la CSN ;
- De concert avec les conseils centraux, favoriser la participation des militantes aux instances et activités en lien avec la condition féminine, dont les activités du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes et la Marche Mondiale des femmes (MMF) le 17 octobre 2025 ;
- Donner un minimum de deux (2) séances de formation sur la prise de parole au féminin pour les militantes de la fédération, en amont d'instances fédératives ;
- En collaboration avec les différents comités de liaison, faire la préparation de présentations portant sur la condition féminine pour susciter des débats lors des assemblées sectorielles de mai 2025 et de novembre 2026 ;
- Répertorier les syndicats de la fédération qui ont formé un comité de la condition féminine et rencontrer les militantes responsables de ces comités pour en connaître le fonctionnement et les enjeux qu'ils couvrent ;
- En lien avec le « Document d'appui aux comités locaux » réalisé par le comité confédéral de la condition féminine de la CSN, accompagner, appuyer et structurer la mise en place et le déploiement de ces comités à l'intérieur de la fédération pour les syndicats voulant prendre cette initiative ;
- Promouvoir la présence de membres de communautés culturelles diverses dans les instances et les comités pour une meilleure représentativité de la diversité culturelle des militantes à la fédération ;
- Préparer une journée thématique fédérative pour les militantes de la fédération à propos de la condition féminine, la diversité culturelle ou tout autre sujet pertinent ;
- Faire rapport aux comités de liaison des quatre (4) secteurs des travaux réalisés en matière de condition féminine ;



- Faire rapport aux rencontres du bureau fédéral des travaux réalisés en matière de condition féminine ;
- Établir un calendrier de rencontres pour le suivi des travaux du mandat comportant des dates spécifiques en lien avec les comités de liaison des secteurs et les activités du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, entre autres.

Afin de réaliser le plan de travail, les membres du comité de la condition féminine ont l'appui de la secrétaire générale, responsable politique, Nancy Mathieu, de la coordonnatrice Marylène Robitaille et de la conseillère syndicale en appui, Sophie Dupont.

Le comité de la condition féminine devra livrer un rapport d'étape des travaux pour la première partie du mandat lors du 17^e Conseil fédéral de la fédération en novembre 2025, et ces travaux devront être réalisés pour le 54^e Congrès en mai et juin 2027.

**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



**Rapport du comité
santé-sécurité-
environnement**



Redonner à la santé, à la sécurité et à l'environnement la priorité qui leur revient

Depuis l'adoption du plan de travail 2024-2027, le comité santé, sécurité et environnement de la Fédération du commerce (CSN) n'a pas chômé ! L'objectif de remettre en priorité la santé, la sécurité et l'environnement au cœur de l'ensemble des quatre (4) secteurs et au cœur de la vie syndicale a évidemment été au centre de nos actions.

Le comité s'est rencontré à Montréal à quatre (4) reprises, soit le 19 novembre 2024, le 11 février 2025, le 8 mai 2025 et le 15 octobre 2025.

Ainsi, c'est avec un comité représenté par nos quatre (4) secteurs que nous avons débuté ce nouveau mandat en vue d'atteindre les objectifs ciblés. Ce comité est actuellement composé de :

- Poste vacant, secteur 1 — Commerce de détail, de gros et de services divers ;
- Sylvain Ménard, responsable du secteur 2 — Agroalimentaire ;
- Daphné S. Ampleman, responsable du secteur 3 — Finances ;
- Fernando Almaraz, responsable du secteur 4 — Tourisme ;
- Alexandre Filiault, vice-président ;
- Kim Boyer, conseillère syndicale en appui ;
- Benoit Boucher, coordonnateur ;
- Patricia Richard et Florence Lecours-Cyr, conseillères syndicales au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN ;
- Isabelle Ménard, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN et responsable du volet environnement et de la transition juste.

Nous profitons de l'occasion pour remercier les membres ayant quitté le comité depuis le dernier rapport : Patrick Ross, conseiller syndical en appui, Serge Monette, président de la Fédération du commerce (CSN), Daniel Lamoureux, membre représentant le Secteur 1 —Commerce de détail, de gros et de services divers et Patrick Turcot, membre représentant le Secteur 2 —Agroalimentaire. Nous vous remercions chaleureusement pour votre apport à la fédération.

Suivi du plan de travail 2024-2027

Au bureau fédéral d'avril 2024, les membres ont adopté l'ambitieux plan de travail du comité santé, sécurité et environnement de la Fédération du commerce (CSN) alors en place, reflétant l'importance que la fédération accorde à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Vous trouverez ici le plan de travail pour le présent mandat, ainsi qu'une présentation des travaux en cours ou réalisés :

- En collaboration avec la CSN, faire la mise à jour des guides et outils publiés par la FC-CSN en santé et sécurité du travail. À la suite de la mise en application complète de la Loi 27, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, ces guides devront être revus et corrigés. Faire la promotion de ces outils à l'équipe de travail. Ces informations devront, par la suite, être déployées dans les syndicats affiliés ;



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ



Rapport du comité santé-sécurité-environnement

Bien qu'il ne s'agisse pas d'outils de la FC-CSN, le comité a fait des représentations auprès de la CSN pour que le portail Web de formation de la CSN (<https://formationsst.csn.info/>) soit mis à jour, notamment en lien avec la Loi 27. Cette loi devait entrer en vigueur au plus tard le 6 octobre de cette année. Le gouvernement tardait à la mettre en place ayant réalisé, à la suite des ententes déjà prises pendant la refonte de la loi, que le nombre de représentants en santé et sécurité (RSS) dans le secteur public, entre autres, en éducation et en santé, serait élevé et que cela coûterait cher à l'État. Encore une fois, nos élus font preuve de laxisme en matière de santé et sécurité au travail pour les emplois à prédominance féminine du secteur public. Nous attendions donc que la loi soit officiellement en application pour modifier nos outils en matière de santé et sécurité au travail. Le *Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement* (RMPPE) a finalement été publié (adoption finale) le 10 septembre 2025. Le règlement, comme négocié à la CNESST, est finalement entré en vigueur le 1^{er} octobre 2025 pour tous les milieux visés.

Nous pouvons nous réjouir. Toutefois, gardons le champagne au frais, car la bataille n'est pas terminée.

En effet, le projet de loi 101 est toujours en processus d'adoption. S'il était adopté, il viendrait sabrer dans les avancées que le *Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement* (RMPPE) fait pour protéger la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs, notamment en :

- Maintenant les secteurs de l'éducation et de la santé et des services sociaux dans le régime intérimaire (secteurs qui sont respectivement au niveau 2 et 4) ;
- Retardant l'application d'une (1) année supplémentaire pour tous les autres secteurs.

C'est pourquoi la mobilisation doit se poursuivre.

D'ailleurs, nos camarades du Conseil central du Montréal métropolitain – CSN ont organisé une manifestation le 6 octobre dernier, conjointement avec l'Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades (UTTAM) et le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain sur la SST et particulièrement sur le *Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement* (RMPPE).

- Créer et faire la promotion des outils de travail en santé, sécurité et environnement sur la page Web ainsi que sur les médias sociaux de la fédération ;

Pour ne pas nous dédoubler avec le portail CSN, nous devons nous assurer que le site de la fédération puisse facilement diriger les utilisateurs vers les liens existants du portail CSN et d'autres organismes en lien avec la santé, la sécurité et l'environnement.

Conjointement avec le Service des communications de la CSN, il a été décidé de faire la rédaction de textes types pour que les élu·es fassent la promotion des outils santé, sécurité et environnement.

Il est aussi convenu d'annoncer les formations et les événements SST sur la page Web et sur la page Facebook de la fédération.

Par ailleurs, les textes types, outils de travail des personnes conseillères syndicales, seront eux aussi révisés pour refléter les modifications inhérentes à la Loi 27 et au *Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement* (RMPPE). Ces textes visent à améliorer les clauses en



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Rapport du comité santé-sécurité-environnement

santé, sécurité et environnement des conventions collectives de l'ensemble des syndicats de la FC-CSN.

- Bonifier et mettre à jour l'offre de formations pour nos conseillères et conseillers syndicaux et nos militantes et militants ;

Nous souhaitons toujours ajouter à notre calendrier la formation sur l'environnement donnée par Isabelle Ménard, conseillère syndicale et responsable du volet environnement et de la transition juste au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN.

- De concert avec les conseils centraux et les comités de liaison, participer à des activités dans les milieux de travail des syndicats affiliés, notamment durant la Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail de la CSN et à toutes autres occasions qui se présentent de collectiviser ces enjeux ;

Comme par les années passées, des visites de lieux de travail seront organisées, de concert avec la CSN. Préalablement à ces visites, le comité souhaite établir des discussions sur les enjeux en SST avec ses syndicats. Différentes idées ont été ciblées pour faire en sorte que la santé, la sécurité et l'environnement soient continuellement au cœur des préoccupations de toutes et tous. Ainsi, le comité a comme volonté qu'il soit organisé des déjeuners, des midis ou des 5 à 7 thématiques, de distribuer des questionnaires, des quiz et sondages par les syndicats pour cibler les situations problématiques et les enjeux locaux.

Les personnes conseillères syndicales seront aussi consultées pour cibler les syndicats qui seront visités au cours de la Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail de la CSN. Conséquemment, n'hésitez pas à les interpeller quant à vos enjeux locaux, notamment en ciblant vos « bons coups » en SST. À ce sujet, vos élus étaient sur le terrain pour visiter vos milieux de travail et échanger sur les réalités très différentes d'un milieu à l'autre, mais avec des enjeux qui se rejoignent. La SST, ça nous touche toutes et tous.

- Faire la mise à jour du guide de récupération de la FC-CSN à la suite de l'adoption du projet de loi 65, modifiant principalement la *Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*. La fédération devra faire la promotion des enjeux liés à cette loi à l'équipe de travail. Ces informations devront être connues des syndicats affiliés ;

Le comité souhaite développer une présentation sur le projet de loi 65 pour les militants. Cette présentation pourrait, notamment, être faite en bureau fédéral ou lors de toute autre instance.

- En collaboration avec les différents comités sectoriels, faire la préparation de présentations touchant à la santé, la sécurité et l'environnement lors des assemblées sectorielles de mai 2025 et de novembre 2026 ;

Le comité a déjà ciblé deux (2) thématiques, soit :

- i. Santé et sécurité au travail : enjeux de déclaration et sous-déclaration ;
- ii. Environnement : démarche en environnement, fresque climatique.

N'ayant pu faire ces présentations en mai 2025, puisque nous avions décidé de prioriser des présentations suivant les propositions adoptées au dernier congrès, soit sur les travailleurs étrangers temporaires ainsi que sur la francisation, le comité aimerait vous les présenter avant la fin du présent



mandat. D'ici là, le comité organisera la tenue de kiosques santé, sécurité et environnement lors des instances de la FC-CSN.

- Mandater les représentants sous-sectoriels à recenser, avec l'aide des conseillers syndicaux en appui de leur secteur et de la conseillère syndicale du module prévention de la CSN, toutes les situations problématiques vécues dans leur secteur afin d'en faire l'analyse et de produire des statistiques dans le but d'avoir un portrait sur les sujets pertinents pour des journées thématiques ;

Grâce à l'utilisation des fiches de santé, un outil de travail des personnes conseillères syndicales visant à faire l'état de santé de chacun des syndicats de la fédération, nous bénéficions déjà d'un excellent outil pour faire cette analyse. Par ailleurs, l'ajout d'un onglet santé, sécurité et environnement facilitera le travail en ce sens. Seront notamment analysées : les situations problématiques, les actions et la prise en charge de la santé, sécurité et environnement par l'ensemble des syndicats.

- Préparer des journées thématiques axées sur la santé-sécurité-environnement durant les années où il n'y a pas d'instance Bilan et perspectives organisée par la CSN ;

Les instances Sommet en santé et sécurité au travail et Bilan et perspectives se sont respectivement tenues les 15, 16 et 17 avril 2025. Lors de Bilan et perspectives, organisé par la CSN, la Fédération du commerce (CSN) a participé à l'organisation de présentations, notamment sur les nouvelles dispositions sur le harcèlement professionnel, avec l'aide de Natacha Laprise, conseillère syndicale au Service de santé, de sécurité et d'environnement de la CSN. Une présentation sur les nouvelles dispositions concernant le règlement en hébergement pour les travailleuses et travailleurs en milieu éloigné ainsi que les nouvelles obligations concernant les risques psychosociaux a également été faite par Mireille Pelletier, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN.

Les membres du comité santé, sécurité et environnement et des militant-es de la fédération ont pu assister à une panoplie de présentations de qualité lors de ces trois (3) journées bien remplies.

L'année 2026 sera donc l'occasion de vous préparer des journées thématiques dont les thèmes seront déterminés sous peu.

- Développer et utiliser l'outil-diagnostic pour les syndicats affiliés sur la santé et la sécurité dans les milieux de travail en consultant les responsables en santé-sécurité des syndicats affiliés ;

Le comité souhaite analyser, adapter et bonifier l'outil, ainsi que voir comment les personnes conseillères syndicales et les syndicats pourraient mieux l'utiliser.

- Conscientiser, avec le soutien de l'équipe de travail, les syndicats affiliés à la sous-déclaration des accidents à la CNESST ;

Le comité a débuté une réflexion sur la formation spécifique à mettre en place pour contrer la sous-déclaration des accidents de travail, par exemple, le suivi d'un dossier d'accident pour réduire la sous-déclaration.

Le comité poursuit ses réflexions quant aux instances à cibler pour en faire la présentation et la manière de le présenter.

- Outiller nos syndicats pour conscientiser, former et engager leurs militants afin de mieux



lutter contre les impacts des changements climatiques dans leur milieu de travail et leur milieu de vie, que ce soit par la mise à jour des guides existants et par la mise en place de nouveaux, ainsi que par l'ajout de formations et de séances d'informations ;

Comme précisé précédemment, le comité souhaite mettre à jour ses outils déjà existants et mettre de l'avant des formations pertinentes :

- iii. Adaptation du guide existant de la Fédération du commerce (CSN) ;
- iv. Démarche syndicale : présentation en mai, mois de l'environnement ;
- v. Formation en environnement (à venir).

- Faire rapport aux rencontres du bureau fédéral et aux comités de liaison des travaux réalisés en santé, sécurité et environnement ;

Un point statutaire est proposé aux ordres du jour de ces instances.

- Faire un suivi des mandats fédératifs et confédéraux en matière de santé, sécurité et environnement ;

Un rapport sur le suivi des mandats est fait lors des rencontres du comité exécutif, du comité santé-sécurité-environnement et des instances fédératives, tels que les comités sectoriels, le bureau fédéral, le conseil fédéral et le congrès.

- Participer à la coordination nationale en santé et sécurité et à la coordination nationale en environnement de la CSN, faire le suivi des travaux et en faire rapport au bureau fédéral ;

Un résumé des discussions et décisions prises durant ces rencontres est fait au comité santé-sécurité-environnement et est aussi présenté en bureau fédéral et en comité exécutif.

- Accentuer le déploiement de kiosques dans les milieux de travail et dans nos instances pour promouvoir les travaux effectués et les outils développés sur les trois (3) volets ;

Un kiosque en santé, sécurité et environnement a été préparé pour ce conseil fédéral avec quiz et prix. Nous le referons certainement dans de futures instances.

- Faire le suivi de la norme ISO 45001 implantée dans nos syndicats. Cette norme a pour objectif de permettre aux organisations de gérer leurs risques en matière de SST et d'améliorer de façon proactive leur performance dans ce domaine.

Des travaux sont à débuter pour l'analyse de la norme dans nos syndicats affiliés.

Par ailleurs, le 28 avril 2025, Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail, et suivant un grave accident de travail vécu par un membre du STT de volailles Marvid CSN, un abattoir de volaille, la Fédération du commerce (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain – CSN, conjointement avec ce syndicat, ont organisé une journée sous le thème de la santé, sécurité et environnement et en ont profité pour souligner au collègue blessé leur soutien à son rétablissement.

Toujours dans le cadre de cette semaine nationale, nous avons aussi visité le Syndicat des travailleurs(euses) des Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN) section bureau, le Syndicat des travailleurs(euses) de la Station Mont-Tremblant (CSN), le Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Amaro —CSN, le Syndicat des employés de l'abattoir de Berthierville (CSN) et un midi



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Rapport du comité santé-sécurité-environnement

visioconférence sur l'ergonomie a été présenté au Syndicat des salariées de Desjardins du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CSN).

En terminant, une délégation de la Fédération du commerce (CSN), soit Éric Dufour, représentant en environnement membre du Comité santé, sécurité et environnement du Syndicat des travailleurs(euses) des Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN), Kim Boyer, conseillère syndicale de la Fédération du commerce (CSN) et Alexandre Filiatrault, vice-président de la Fédération du commerce (CSN) ont assisté au colloque du RIC, le Regroupement intersyndical pour le climat, au printemps 2025, en plus d'être accompagnés par une délégation de la CSN. Le RIC est un regroupement d'organisations syndicales qui a pour mission de mobiliser les travailleuses et travailleurs dans la lutte aux changements climatiques, en visant une transition juste. Le RIC privilégie, à cette fin, la mobilisation par les pairs, dans un esprit de collégialité. Nous avons pu assister à une foule de présentations toutes plus pertinentes les unes que les autres. Nous assisterons évidemment aux prochaines instances de ce regroupement.

Camarades, prenez soin de vous et continuez de faire la promotion de bonnes pratiques en santé, en sécurité et en environnement dans vos milieux de travail.

Le comité santé-sécurité-environnement

Fernando Almaraz

Sylvain Ménard

Daphné S. Ampleman

Kim Boyer

Benoit Boucher

Alexandre Filiatrault



Annexe

Plan de travail pour le mandat 2024-2027

Lors du mandat 2021-2024, vous avez pu constater que l'aspect de la santé et de la sécurité a été redynamisé par les comités de liaison, comme prévu au plan de travail. Vous avez assisté à des présentations à ce sujet lors des assemblées sectorielles de chacun des quatre (4) secteurs en mai 2022 et en novembre 2023. Force est de constater que la formation en santé et sécurité est nécessaire pour les militantes et militants de la fédération, peu importe le secteur d'activité. Elle devrait même prendre une plus grande place. Le projet-pilote nous a permis de comprendre que c'est par le vecteur sectoriel qu'elle doit se déployer, selon la réalité vécue dans chaque milieu de travail par les travailleuses et travailleurs.

Les modifications à la Loi 27, qui vise à moderniser le régime de santé et de sécurité au travail, sont pratiquement terminées, et ce, depuis décembre 2023. Les interventions de nos représentants syndicaux à la table de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), ainsi que la mobilisation de l'ensemble des membres de la CSN, nous ont permis de bonifier plusieurs aspects de la loi qui nous étaient défavorables dans sa première version. Du côté de la fédération, nous avons développé des clauses types en santé-sécurité-environnement (SSE) qui se retrouvent en tout ou en partie dans pratiquement tous nos projets de renouvellements ou de nouvelles conventions collectives. Forts de ces nouvelles clauses types, il faut maintenant former les membres de notre équipe pour apprendre à bien les utiliser et venir appuyer nos militants sur le terrain.

Pour plusieurs de nos syndicats, les inconvénients dus aux changements climatiques sont de plus en plus fréquents et désastreux. Nous n'avons qu'à penser à l'industrie de la crevette qui, avec le réchauffement du fond du fleuve, voit sa ressource déplacée au profit du sébaste, son prédateur, qui lui, devient surreprésenté dans les eaux du golfe du Saint-Laurent. Pensons aussi aux épisodes de feux de forêt dans le nord du Québec qui ont occasionné des évacuations périodiques de la population locale. Les inondations de plus en plus fréquentes, qui, comme ça a été le cas dans diverses régions et pas seulement qu'au printemps, entraînent son lot de complications pour les travailleurs et leurs familles. Et que dire des usines qui payent pour polluer plutôt que de se moderniser ou qui préfèrent gaspiller plutôt que de profiter de l'efficacité énergétique. La lutte contre le réchauffement de la planète est, et doit l'être de façon encore plus marquée et soutenue, un combat de tous les travailleurs. Ainsi, nous devons conscientiser, former et engager nos membres à consacrer davantage de temps et d'efforts dans leurs milieux de travail pour faire de l'environnement une préoccupation qui est prise au sérieux. À la vue de ce constat, il devient primordial de développer nos compétences en environnement et pour ce faire, on devra allouer plus d'espace à ce volet dans les travaux du comité.

Après mûre réflexion, il a été convenu que la santé, la sécurité et l'environnement sont des sujets des plus importants, et que le nécessaire doit être fait pour informer, former et outiller les militants des quatre (4) secteurs de la fédération. Indéniablement, le comité composé des représentants sectoriels devrait être pérennisé sous cette forme. Le mandat à venir sera consacré à lui donner les moyens pour concrétiser ses travaux. Or, pour y arriver, plus de rencontres auront lieu en marge des comités de liaison.



Considérant que la composition du comité santé-sécurité-environnement permet de mettre en lumière les préoccupations et d'y répondre de manière sectorielle ;

Considérant que le volet environnement doit impérativement prendre la place qui lui revient au sein des travaux du comité ;

Considérant la planification d'un nombre accru de rencontres budgétées en conséquence pour assurer la réalisation et le suivi des différents travaux du comité ;

Considérant que promouvoir l'action et la prévention en matière de santé, de sécurité et d'environnement fait partie intégrante de la vie fédérative ;

Considérant l'importance des volets de la santé, de la sécurité et de l'environnement et qu'une personne élue en est responsable pour assurer le maintien et le déploiement des activités en cette matière ;

Les membres du bureau fédéral ont convenu qu'il est nécessaire de maintenir la composition du comité sous la forme expérimentée par le projet-pilote, et ce, afin de le pérenniser comme mandat fédératif.

Pour ce faire, il est proposé par le bureau fédéral que le plan de travail en santé-sécurité-environnement à la Fédération du commerce (CSN) pour le mandat 2024-2027 soit le suivant :

- En collaboration avec la CSN, faire la mise à jour des guides et outils publiés par la FC en santé et sécurité du travail. À la suite de la mise en application complète de la Loi 27, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, ces guides devront être revus et corrigés. Faire la promotion de ces outils à l'équipe de travail. Ces informations devront, par la suite, être déployées dans les syndicats affiliés ;
- Créer et faire la promotion des outils de travail en santé, sécurité et environnement sur la page Web ainsi que sur les médias sociaux de la fédération ;
- Bonifier et mettre à jour l'offre de formations pour nos conseillères et conseillers syndicaux et nos militantes et militants ;
- De concert avec les conseils centraux et les comités de liaison, participer à des activités dans les milieux de travail des syndicats affiliés, notamment durant la Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail de la CSN et à toutes les autres occasions qui se présentent de collectiviser ces enjeux ;
- Faire la mise à jour du guide de récupération de la FC à la suite de l'adoption du projet de loi 65, modifiant principalement la *Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*. La FC devra faire la promotion des enjeux liés à cette loi à l'équipe de travail. Ces informations devront être connues des syndicats affiliés ;
- En collaboration avec les différents comités sectoriels, faire la préparation de présentations touchant à la santé, la sécurité et l'environnement lors des assemblées sectorielles de mai 2025 et de novembre 2026 ;
- Mandater les représentants sous-sectoriels à recenser, avec l'aide des conseillers syndicaux en appui de leur secteur et de la conseillère syndicale du module prévention de la CSN, toutes les situations problématiques vécues dans leur secteur afin d'en faire l'analyse et de



produire des statistiques dans le but d'avoir un portrait sur les sujets pertinents pour des journées thématiques ;

- ▣ Préparer des journées thématiques axées sur la santé-sécurité-environnement durant les années où il n'y a pas d'instance *Bilan et perspectives* organisée par la CSN ;
- ▣ Développer et utiliser l'outil-diagnostic pour les syndicats affiliés sur la santé et la sécurité dans les milieux de travail en consultant les responsables en santé-sécurité des syndicats affiliés ;
- ▣ Conscientiser, avec le soutien de l'équipe de travail, les syndicats affiliés à la sous-déclaration des accidents à la CNESST ;
- ▣ Outiller nos syndicats pour conscientiser, former et engager leurs militants afin de mieux lutter contre les impacts des changements climatiques dans leur milieu de travail et leur milieu de vie, que ce soit par la mise à jour des guides existants et par la mise en place de nouveaux, ainsi que par l'ajout de formations et de séances d'informations ;
- ▣ Faire rapport aux rencontres du bureau fédéral et aux comités de liaison des travaux réalisés en santé, sécurité et environnement ;
- ▣ Faire un suivi des mandats fédératifs et confédéraux en matière de santé, sécurité et environnement ;
- ▣ Participer à la coordination nationale en santé et sécurité et à la coordination nationale en environnement de la CSN, faire le suivi des travaux et en faire rapport au bureau fédéral ;
- ▣ Accentuer le déploiement de kiosques dans les milieux de travail et dans nos instances pour promouvoir les travaux effectués et les outils développés sur les trois (3) volets ;
- ▣ Faire le suivi de la norme ISO 45001 implantée dans nos syndicats. Cette norme a pour objectif de permettre aux organisations de gérer leurs risques en matière de SST et d'améliorer de façon proactive leur performance dans ce domaine.

Pour aider la vice-présidence de la fédération à mener à bien ces travaux, dès le début du mandat, les comités de liaison des quatre (4) secteurs devront nommer un membre du comité responsable de la santé, de la sécurité et de l'environnement pour leur secteur respectif. Tout au long du mandat, ceux-ci seront responsables des suivis et des activités de concert avec la vice-présidence pour faire vivre au quotidien une santé-sécurité sectorielle représentative pour les militants. Pour les soutenir dans la réalisation des travaux du prochain mandat, les membres du comité seront appuyés du conseiller syndical de la fédération en appui, d'un conseiller syndical provenant du service santé, sécurité et d'environnement de la CSN agissant comme parrain de la fédération ainsi que de la conseillère responsable du volet environnement et de la transition juste de la CSN.

Une analyse des travaux en santé et sécurité pour la première partie du mandat sera faite par la vice-présidence et présentée au bureau fédéral d'octobre 2025. Un rapport d'étape de mi-mandat sera présenté aux délégués au conseil fédéral. Des recommandations pourront être faites à cette occasion.

Par la suite, un rapport sera soumis au bureau fédéral d'avril 2027 où une conclusion sera apportée sur les travaux complétés par la vice-présidence de la fédération. Pour terminer, un rapport incluant des recommandations sera déposé au 54^e Congrès de la fédération par le bureau fédéral.



**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



**COMMERCÉ DE DÉTAIL,
DE GROS ET DE SERVICES DIVERS**

**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



**Rapport du secteur
1 – Commerce de
détail, de gros et de
services divers**



Introduction

Camarades, il est maintenant temps pour les membres du comité sectoriel 1 – Commerce de détail, de gros et de services divers de vous présenter le bilan de leurs travaux pour cette première partie du mandat.

Au-delà des travaux réguliers du comité sectoriel, les membres du comité ont convenu de ne pas surcharger l'agenda des premiers dix-huit (18) mois du mandat afin de laisser de l'espace aux sujets d'actualité qui pourraient survenir et de se concentrer sur quelques enjeux propres au secteur. À la lumière du rapport, vous pourrez constater que plusieurs sujets ont pu être couverts dans les travaux du comité et lors des présentations faites au cours de l'assemblée sectorielle des 1^{er} et 2 mai dernier.

Voici la composition du comité sectoriel :

Sous-secteur 1A – Magasins d'alimentation

- Stéphane Pineault, SEE du supermarché Maxi de Chicoutimi (CSN) ;
- Vacant ;
- Vacant ;
- Dany Roy, conseiller syndical en appui.

Sous-secteur 1B – Magasins non alimentaires

- Paul-Émile Paquette, STT de Rona l'entrepôt Anjou – CSN ;
- Elie Zetrenne, S d'IKEA Montréal (CSN) ;
- Dany Roy, conseiller syndical en appui.

Sous-secteur 1C – Entrepôts

- Mathieu Gagnon, ST des Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN) ;
- Vacant ;
- Kim Boyer, conseillère syndicale en appui.

Sous-secteur 1D – Services divers

- Alexandre Pouliot-Roberge, STT d'Indigo Parc Canada – CSN ;
- Vacant ;
- Kim Boyer, conseillère syndicale en appui.

Ainsi que

- Marylène Robitaille, coordonnatrice et responsable du secteur ;
- Serge Monette, président et responsable politique du secteur.



Plan de travail 2024-2027

a) Suivi des résumés de rapports de négociation des syndicats du secteur

Le comité reçoit à chaque rencontre un rapport des dernières ententes négociées à la fédération. Ce point permet de mieux connaître les enjeux, les gains ainsi que les difficultés rencontrées par les syndicats lors des dernières négociations.

Depuis le début de ce présent mandat, le comité a reçu 12 rapports de négociation :

Sous-secteur 1A : STT de Métro Trois-Pistoles – CSN ;

STT de Métro Comporté (CSN) ;

STT du Jardin Mobile des Halles de Sainte-Foy - CSN.

Sous-secteur 1B : STT du commerce – CSN, section La Cordée Plein Air ;

STT du Rona l'entrepôt Anjou – CSN ;

STT de centres commerciaux de la Gaspésie – CSN ;

STT du commerce - CSN - Coopérative Mountain Equipment ;

S d'IKEA Montréal (CSN).

Sous-secteur 1C : STT de Presto Libre-service de la région de Québec (CSN) ;

STT de Iron Mountain-M2 (CSN) ;

STT de Renaud-Bray – CSN ;

ST de Épiciers Métro-Richelieu Newton Québec (CSN).

Sous-secteur 1D : Aucun rapport de négociation.

b) Suivi des nouvelles accréditations syndicales ainsi que des pertes d'accréditations et suivi des travaux de syndicalisation en invitant, à l'occasion, le parrain de la fédération du Service de la syndicalisation de la CSN

Le comité sectoriel a fait le suivi des dossiers des nouveaux syndicats de la Fédération du commerce (CSN) qui n'ont pas encore conclu leur première convention collective. Ce rapport permet aux membres du comité de comprendre les enjeux de syndicalisation pour chacune de ces nouvelles unités. De plus, Jean-Michel Thériault, parrain de la fédération du Service de la syndicalisation de la CSN, est venu faire état des démarches actuelles en syndicalisation dans le secteur.

Le comité sectoriel a suivi les trois (3) dossiers suivants pour les nouvelles accréditations :

- STT de G.E.P. de Baie-Comeau – CSN – Section Sept-Îles ;
- STT d'Indigo Parc Canada – CSN – Section Odéon ;
- STT du commerce – CSN – Section Services de café Van Houtte.

Le comité sectoriel a suivi les quatre (4) dossiers suivants pour les pertes d'accréditations :

- STT de Services de l'Estrie – CSN ;



- STT des stationnements de Montréal – CSN – Section bureau ;
- STT de la Coopérative Agricole Disraéli (CSN) ;
- STT de COOP-IGA Rimouski (CSN).

c) Décisions des différents tribunaux administratifs reliées au secteur qui méritent une attention particulière

Le comité reçoit à chaque rencontre les décisions récentes du secteur et les décisions d'intérêt général. Ce suivi est une composante importante dans le travail du comité puisqu'il permet de connaître l'interprétation donnée aux textes de conventions collectives et d'identifier les problèmes récurrents dans le secteur.

- STT de PJC entrepôt – CSN, Serge Rochon, arbitre, 22 novembre 2023 ;
- STT de Newrest Montréal et Dorval-CSN, Bernard Giroux, arbitre, 13 décembre 2023 ;
- STT de PJC entrepôt – CSN, Fany O'Bomsawin, arbitre, 2 avril 2024 ;
- STT de PJC entrepôt – CSN, Jean Allard, arbitre, 2 juillet 2024 ;
- STT d'Amazon Laval – CSN / Laval Amazon Workers Union – CSN – Section DXT4, Henrik Ellefsen, juge administratif, 31 juillet 2024 ;
- STT de Librairie Renaud-Bray (CSN), Myriam Bédard, juge administrative, 5 août 2024 ;
- STT de Librairie Renaud-Bray, (CSN) Christian Drolet, juge administratif, 5 décembre 2024 ;
- STT de PJC entrepôt – CSN, Frédéric Tremblay, arbitre, 16 juin 2025 ;
- STT du BMR de Matane – CSN, Benoit Roy-Déry, juge administratif, 16 juin 2025.

Certaines de ces décisions ont été présentées lors de l'assemblée sectorielle du 1^{er} mai 2025.

d) Suivi des dossiers spéciaux

• STT d'Amazon Laval – CSN / Laval Amazon Workers Union – CSN – Section DXT4

Le 22 janvier dernier, Amazon faisait l'annonce officielle de la fermeture de ses sept (7) entrepôts au Québec, provoquant quelques 4 500 pertes d'emploi, dont plus de 250 employés syndiqués à l'entrepôt DXT4. Nous voulons profiter de ce rapport pour tracer l'historique du dossier et faire le point sur l'ensemble du dossier jusqu'à maintenant.

Après près de trois (3) ans de démarches, nous avons déposé une accréditation syndicale à l'entrepôt DXT4 le 19 avril 2024 afin de représenter tous les salariés au sens du *Code du travail*, à l'exclusion du personnel travaillant dans les bureaux, à l'administration ou à l'entretien. Dès le 6 mai 2024, Amazon dépose un recours afin de contester le dépôt, notamment en réfutant la constitutionnalité des articles du *Code du travail* qui permettent que les syndicats qui jouissent du caractère représentatif puissent être accrédités automatiquement sans que ne se tienne un vote. Le 10 mai 2024, nous sommes officiellement accrédités sous réserve du recours intenté par Amazon.



Dès le mois de juin 2024, les membres sont consultés et rencontrés en assemblée générale afin d'adopter leur projet de négociation. Les négociations se sont entamées dès le mois de juillet et près de dix (10) séances se sont tenues entre les parties, mais sans grande avancée. Un arbitrage de première convention collective a été demandé durant l'hiver et, finalement, Me Natacha Lecompte a été nommée par le ministère pour entendre l'arbitrage.

Parallèlement à la négociation, la CSN continuait ses efforts dans l'objectif de syndiquer de nouveaux centres afin de consolider le rapport de force du syndicat. Amazon a d'ailleurs dû payer 30 000,00 \$ en dommages (10 000,00 \$ en dommages moraux et 20 000,00 \$ en dommages punitifs) en raison de son ingérence dans une des campagnes de syndicalisation. De nombreux recours ont également été déposés par le syndicat pour préserver les droits des travailleurs (plaintes en vertu des articles 12 et 15 C.T., griefs en vertu de l'article 59 C.T., etc.).

À la suite de l'annonce du 22 janvier 2025, le travail est loin d'être terminé. Les recours entamés pour contester la fermeture de l'entrepôt DXT4 suivent leur cours et l'arbitrage de première convention collective est débuté. Le comité sectoriel continuera de suivre ce dossier de près dans la 2^e partie du mandat.

e) Revue de presse

Afin de comprendre et de mieux cerner les situations problématiques vécues dans les différents secteurs, le comité s'est informé de façon périodique de l'actualité. Cela a permis aux membres de développer un esprit critique sur les réalités qui les entourent, d'améliorer leurs connaissances sur d'éventuels changements à venir et d'ainsi y réagir plus rapidement.

f) Rapport des travaux des comités sectoriels de la main-d'œuvre

Ces comités ont comme rôle principal d'analyser les tendances du marché du travail. Ils collectent des données sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail et les enjeux de formation. Les comités utilisent par la suite ces informations pour formuler des recommandations politiques et élaborer des formations spécifiques qui répondent aux besoins des salariés.

La Fédération du commerce (CSN) participe activement au Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation (1A), au Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail (1B) et au Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du textile du Québec. Lors de chaque rencontre, les représentants de la fédération font rapport des activités aux membres du comité sectoriel. Notre participation comme fédération permet de connaître les tendances émergentes en ressources humaines pour les secteurs visés et de développer les compétences professionnelles des membres du secteur.

g) Suivi des travaux du comité santé-sécurité-environnement et suivi des travaux de la condition féminine

Le comité a procédé à l'élection d'un représentant pour le comité santé, sécurité et environnement FC-CSN, Daniel Lamoureux, et d'une représentante pour le comité de la condition féminine FC-CSN, Audrey Benoit. Ces derniers ont fait un suivi des dossiers en cours dans chacun de ces comités lors des rencontres.



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Rapport du secteur 1 – Commerce de détail, de gros et de services divers

Le comité avait ciblé les thèmes suivants pour la première moitié de son mandat :

- **Redynamiser la vie syndicale des syndicats du secteur et amener la relève à s'impliquer**

Pour ce faire, le comité souhaite regrouper et rendre disponibles aux syndicats du secteur les « bons coups » réalisés par certains syndicats pour en faire la promotion. Il s'agit à coup sûr d'une belle façon de souligner le travail fait localement et d'étendre à d'autres les actions gagnantes. De plus, les membres du comité se sont impliqués afin de mousser la participation des syndicats du secteur lors des assemblées sectorielles des 1^{er} et 2 mai 2025.

- **Intelligence artificielle**

Le comité a traité de ce point en assemblée sectorielle.

- **Sous-traitance dans le milieu du transport, inflation et précarité financière**

Le comité n'a pas été en mesure de couvrir ces enjeux dans la première partie du mandat.

Assemblée sectorielle

1^{er} et 2 mai 2025

L'assemblée sectorielle s'est tenue les 1^{er} et 2 mai derniers à Drummondville. Soucieux d'aborder les sujets d'intérêts les plus communs possibles entre les quatre (4) sous-secteurs, les participantes et les participants ont pu apprécier les présentations suivantes :

- « Entreprendre une démarche en environnement dans mon syndicat » par Isabelle Ménard, conseillère au Service de santé, sécurité et environnement de la CSN ;
- Présentation sur l'intelligence artificielle par Julie Marquis, conseillère au Service de recherche et condition féminine de la CSN ;
- Présentation sur les bons coups en santé, sécurité et environnement par Benoit Laberge, conseiller au Service de santé, sécurité et environnement de la CSN.

Les quatre (4) secteurs ont ensuite été réunis lors d'un 5 à 7, leur permettant ainsi de créer des liens intersectoriels et de partager leurs coups de cœur de leurs assemblées sectorielles respectives.

La journée du 2 mai s'est poursuivie en plénière, après l'ouverture par le président de la Fédération du commerce (CSN), Serge Monette.

La présentation aux délégués présents animée par Benoit Reed Scowen, conseiller à la syndicalisation à la CSN, sur les différents statuts des travailleurs immigrants au Québec, nous laisse croire que les abus faits par les employeurs sont toujours bien présents et qu'il faut bien informer nos travailleuses et nos travailleurs. Il est impératif de poursuivre les efforts pour assurer leur intégration et leur maintien dans les mêmes conditions que toutes et tous au sein de l'entreprise et faire en sorte que les conventions collectives reflètent la diversité culturelle croissante dans nos milieux de travail. Cette présentation était en lien direct avec la proposition « Enraciner la solidarité » du 53^e Congrès de la fédération.



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Rapport du secteur 1 – Commerce de détail, de gros et de services divers

Dans le même ordre d'idée, le documentaire *La bataille de Saint-Léonard*, sur la francisation au Québec, a été visionné par les participants. À la fin du visionnement, le scénariste, Félix Rose, a été invité à venir exposer l'idée derrière son œuvre et son intérêt pour celle-ci, un moment fort apprécié.

Finalement, l'assemblée a reçu deux (2) syndicats en conflit à ce moment, venus présenter leur combat des derniers mois. Le STT de Librairie Renaud-Bray (CSN), affilié à la FC-CSN, et le ST de Demix (LaSalle – Longueuil) – CSN, affilié à la FIM-CSN. Les membres présents ont amassé des dons généreux et un soutien extraordinaire afin de les aider à tenir la minute de plus.

Sous-secteur 1A – Magasins d'alimentation : Négociation coordonnée

Une première rencontre du comité de coordination s'est tenue les 13 et 14 mars derniers afin de lancer la 4^e ronde de négociation coordonnée dans le secteur de l'alimentation. Les militants sont venus exposer leur réalité à tour de rôle pour permettre à tous d'avoir une vue d'ensemble des aspirations et des défis communs et ils ont activement participé à la rencontre.

Les sujets suivants ont été couverts lors de la rencontre :

- Une présentation de la conjoncture économique du secteur ;
- Une formation sur le fonctionnement d'une négociation coordonnée ;
- Le lancement du concours sur la thématique de la prochaine ronde de négociation ;
- Une présentation sur la préparation aux périodes de maraudage à venir.

Les 14, 15 et 16 mai 2025 a eu lieu la 2^e rencontre du comité de coordination. Les militants se sont dotés d'un slogan évocateur « Encore et toujours essentiels » afin de rappeler à leurs employeurs l'importance de leur travail et d'exiger la reconnaissance qui leur est due. Ils ont également adopté la plateforme de revendications qui touche quatre (4) axes : l'augmentation salariale et l'amélioration de la progression salariale, la diminution de la durée des conventions collectives, la bonification des primes salariales et l'introduction d'un mécanisme de médiation pré-arbitrale.

Au moment d'écrire ces lignes, les syndicats invités à participer à la négociation coordonnée tiennent leurs assemblées générales afin d'adhérer à cette dernière et d'adopter la plateforme de revendications.

Conclusion

Comme vous pouvez le constater, la première partie du mandat a été bien remplie et la seconde partie du mandat risque donc d'être fort occupée en raison notamment du début des négociations des marchés d'alimentation. Le comité désire également remercier Pascal Allard, Audrey Benoit et Daniel Lamoureux pour leur implication comme membres du comité durant la première partie du mandat.

Soyez assurés que les membres du comité déploieront tous les efforts nécessaires afin d'atteindre les objectifs ciblés en début de mandat.

Solidarité, camarades !

Le comité sectoriel 1 — Commerce de détail, de gros et de services divers

Paul-Émile Paquette



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ



Rapport du secteur 1 - Commerce de détail, de gros et de services divers

Alexandre Pouliot-Roberge

Stéphane Pineault

Mathieu Gagnon

Elie Zetrenne

Kim Boyer

Dany Roy

Marylène Robitaille

Serge Monette



Annexe

**Première partie du mandat
2024-2027**

Les membres du comité de liaison du secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers ont convenu de poursuivre l'alignement pris depuis les derniers mandats, c'est-à-dire recentrer leurs activités afin d'être plus près du terrain. Cette façon de faire a été très appréciée lors du mandat précédent. De plus, les membres du comité ont convenu de ne pas surcharger le présent plan de travail afin de faire place aux sujets d'actualité qui pourraient survenir dans les dix-huit (18) prochains mois.

L'expérience entamée dans un précédent mandat, où les quatre secteurs de la fédération ont tenu leurs assemblées sectorielles simultanément et au même endroit, et dont le but était de dynamiser l'événement en donnant une nouvelle ampleur à cette rencontre incontournable de la vie syndicale fédérative, est sans aucun doute une formule qui répond bien aux attentes de nos membres. Dans un esprit de continuité, les membres du comité de liaison souhaitent réitérer cette expérience lors de cette première partie de mandat. Pour certaines présentations, les quatre secteurs seront donc rassemblés en plénière afin de traiter de sujets communs. La formule de l'activité en soirée demeure. C'est un lieu d'échange où l'on crée des liens entre militantes et militants de secteurs différents et où nous sommes à même de comprendre les différents enjeux vécus par chacun d'eux. Le budget sera donc élaboré en ce sens. Notons qu'un effort sera déployé afin de promouvoir les assemblées sectorielles auprès des syndicats affiliés. Nous réitérons le souhait que cette activité devienne un rendez-vous incontournable pour les syndicats.

Les points statutaires suivants sont maintenus à l'ordre du jour des rencontres du comité de liaison :

- Suivi des résumés des rapports de négociation des syndicats du secteur ;
- Suivi des nouvelles accréditations syndicales ainsi que des pertes d'accréditations ;
- Suivi des travaux de syndicalisation en invitant, à l'occasion, le parrain de la fédération du Service de la syndicalisation de la CSN ;
- Suivi des décisions des différents tribunaux administratifs reliées au secteur et méritant une attention particulière ;
- Remise des copies des décisions intégrales concernant les syndicats du secteur ;
- Suivi des dossiers spéciaux ;
- Suivi des travaux du comité santé-sécurité-environnement ;
- Suivi des travaux de la condition féminine ;
- Rapport des travaux des comités sectoriels de la main-d'œuvre ;
- Préparation d'une assemblée sectorielle pour le printemps 2025 ;
- Revue de presse.



La main-d'œuvre, l'intelligence artificielle et la précarité financière

Trois sujets ont retenu l'attention du comité dans la dernière partie du mandat. Le comité notait un nombre important de postes vacants dans plusieurs entreprises du secteur. En effet, d'importants changements ont eu lieu au plan de la main-d'œuvre. L'arrivée massive de la force des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires dans nos milieux de travail, presque inexisteante dans nos entrepôts, épicerie et magasin de détail il y a à peine deux ans, vient changer le portrait de la main-d'œuvre dans nos milieux de travail et soulève beaucoup de questionnements.

Il y a fort à parier que l'intelligence artificielle fera beaucoup parler au cours du prochain mandat. Comment viendra-t-elle impacter notre vie et nos conditions de travail ?

Et que dire de l'inflation, un mot qui fait maintenant partie de notre quotidien : comment nous touche-t-elle ? Comment y faire face ?

Négociation coordonnée dans le sous-secteur 1A — Magasins d'alimentation

Une nouvelle ronde de négociation coordonnée des magasins d'alimentation s'amorcera au cours du prochain mandat. Le 28 novembre 2023, à la suite de la dernière négociation coordonnée, les membres de huit (8) Maxi étaient présents pour en faire le bilan. Il a été mis de l'avant, à ce moment, que la promotion de la prochaine ronde de négociation coordonnée devra être faite auprès des épiceries des autres bannières pour stimuler la participation et assurer le succès de celle-ci.

Finalement, lors des rencontres du comité de liaison ou d'assemblées sectorielles, les membres souhaitent également traiter des sujets suivants :

- Plan d'action pour dynamiser la participation aux instances sectorielles ;
- Plan d'action pour redynamiser la vie syndicale des syndicats du secteur ;
- Plan de consolidation des syndicats du secteur ;
- Consultation des syndicats sur les présentations en assemblées sectorielles ;
- Discussion sur l'arrivée des travailleurs étrangers temporaires dans nos syndicats ;
- Information sur les changements climatiques et leurs impacts dans nos milieux de travail ;
- Pertes alimentaires dans nos magasins et entrepôts ;
- Intelligence artificielle ;
- Sous-traitance dans le milieu du transport ;
- Suivi des travaux de la négociation coordonnée de l'alimentation ;
- Inflation et précarité financières ;
- Suivi des travaux de syndicalisation en invitant, à l'occasion, le parrain de la fédération au Service de syndicalisation de la CSN.



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Rapport du secteur 1 – Commerce de détail, de gros et de services divers

Voici l'agenda projeté pour ces rencontres :

Calendrier	Type de rencontre	Nombre de jours au budget
21 mars 2024 (Mandat 2021-2024)	Comité sectoriel <i>(Rapport et plan de travail pour le congrès)</i>	0
24 octobre 2024 (1 journée)	Comité sectoriel	9
11 décembre 2024 (1 journée)	Comité sectoriel	9
20–21 mars 2025 (2 journées)	Comité sectoriel <i>(Préparation de l'assemblée sectorielle)</i>	18
1–2 mai 2025 (2 journées)	Assemblée sectorielle	18
20 mai 2025 (1 journée)	Comité sectoriel	9
23 septembre 2025 (1 journée)	Comité sectoriel <i>(Rapport et plan de travail pour le conseil fédéral)</i>	0
Total de journées		63

Le comité de liaison du secteur 1 — Commerce de détail, de gros et services divers

Audrey Benoit
Frank Cartier
Mathieu Gagnon
Daniel Lamoureux
Paul-Émile Paquette
Alexandre Pouliot-Roberge
Kassandra Riendeau
Dany Roy
Marylène Robitaille
Serge Monette



ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ

Agroalimentaire



**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



**Rapport du secteur
2 – Agroalimentaire**



Introduction

Membres du secteur agroalimentaire de la Fédération du commerce (CSN), bienvenue à votre assemblée sectorielle de mi-mandat! Nous vous présentons aujourd’hui le rapport de nos réalisations des derniers mois, soit depuis le 53^e Congrès de la fédération de mai 2024.

D’entrée de jeu, nous pouvons dire que cette première moitié de mandat a été marquée par une série de bouleversements qui ont influencé le monde du travail québécois. Nous avons vu émerger de nouveaux défis, à la fois économiques, sociaux et politiques.

Sur le plan international, l’élection présidentielle américaine et le retour de politiques protectionnistes a ravivé les inquiétudes liées aux exportations agroalimentaires et à la stabilité des chaînes d’approvisionnement, déjà fragilisées par les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient. Ces tensions géopolitiques ont entraîné des répercussions concrètes sur notre secteur, notamment en matière de sécurité alimentaire et de logistique.

La première partie du présent mandat a aussi été marquée par les suites d’une inflation persistante qui a haussé le coût de la vie, et une pénurie de main-d’œuvre qui touchera encore notre secteur, puisque le gouvernement présent se donne le droit de jouer dans les ratios déjà établis pour les travailleurs étrangers temporaires (TET), fragilisant encore la main-d’œuvre.

Nous ne pouvons omettre de mentionner l’adoption de la loi 14 (PL89) qui a suscité de vives réactions dans le monde syndical. En permettant au gouvernement d’imposer des services à maintenir en cas de grève ou de lock-out, cette loi a été perçue comme une atteinte au droit de grève et au rapport de force syndical, particulièrement dans les secteurs « essentiels » comme le nôtre.

Enfin, les enjeux liés à la transition écologique, à la santé psychologique au travail, à la condition féminine et à la protection des travailleurs étrangers temporaires ont occupé une place centrale dans nos discussions et nos actions. Le secteur agroalimentaire, en pleine mutation, doit composer avec ces réalités tout en défendant les droits et la dignité de ses travailleuses et travailleurs.

C’est dans ce contexte complexe et exigeant que les membres du comité sectoriel ont entrepris cette première moitié de mandat, avec rigueur et détermination.

De nouveaux membres ont rejoint notre comité sectoriel 2 — Agroalimentaire lors du 53^e Congrès, ayant pour thème « Enracinons la solidarité » et c’est avec grand plaisir qu’ils ont participé aux travaux. Par la même occasion, nous saluons le travail militant des membres sortants qui ont travaillé avec ardeur aux précédents travaux.

Voici la composition du comité sectoriel :

Sous-secteur 2A — Transformation des viandes

- Sylvain Ménard, du ST d’abattoir de volaille de St-Jean-Baptiste (CSN) ;
- Marilyn Miclette, du SE de l’usine de transformation de volaille de Ste-Rosalie (CSN) ;
- Jonathan Aspireault-Massé, conseiller syndical en appui.

Sous-secteur 2B — Production alimentaire

- Steeve Bouchard, du STT de Lactalis Granby — CSN ;



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Rapport du secteur 2 -

Agroalimentaire

- Pierre Maltais, du STT de Nutrinor (CSN) ;
- Vacant ;
- Ricardo Andrew Cleophat, conseiller syndical en appui.

Ainsi que

- Benoit Boucher, coordonnateur et responsable du secteur ;
- Nancy Mathieu, secrétaire générale et responsable politique du secteur.

Marilyn Miclette siège comme représentante régulière du sous-secteur 2A au bureau fédéral et Sylvain Ménard agit à titre de substitut.

Le conseiller syndical Jonathan Aspireault-Massé, qui était initialement en appui pour le sous-secteur 2B, est maintenant en appui pour le sous-secteur 2A.

Steeve Bouchard siège comme représentant régulier du sous-secteur 2B au bureau fédéral et Pierre Maltais agit à titre de substitut. Notons que Patrick Turcot, du STT de la Brasserie Labatt (CSN) a été élu lors de l'assemblée sectorielle du 30 mai 2024, mais a remis sa démission depuis. Nous le remercions pour le temps accordé à la fédération et pour sa militance en lien avec le secteur.

Le conseiller syndical, Ricardo Andrew Cleophat, a été nouvellement élu en appui au sous-secteur 2B.

En plus des représentantes et représentants ci-haut mentionnés, il est à noter que le comité sectoriel peut compter sur la présence et le travail apprécié de Nancy Mathieu, réélue au poste de secrétaire générale de la fédération pour un troisième mandat ainsi que Benoit Boucher, coordonnateur inestimable à la fédération. Par ses nombreuses années en tant que conseiller syndical de syndicats du secteur, il est une ressource des plus appréciées par le comité.

Comme à chaque début de mandat, l'ensemble de nos représentants élus ont participé à une session de formation offerte par le comité exécutif de la fédération pour les familiariser à leur rôle et leur implication au sein du comité sectoriel. La session a été donnée les 13 et 14 novembre 2024, à la CSN à Montréal.

Voici les dates des réunions du comité sectoriel ainsi que des assemblées sectorielles depuis le 53^e Congrès :

Comité sectoriel

- 24 octobre 2024, à Saint-Hyacinthe ;
- 12 décembre 2024, 18 et 19 mars, 23 mai et 24 septembre 2025, à Montréal.

Assemblée sectorielle

- 1^{er} et 2 mai 2025, à Drummondville.

Assemblée sectorielle — 30 mai 2024

En marge du 53^e Congrès de la fédération s'est tenue cette assemblée sectorielle. Elle a permis aux syndicats du secteur, tout d'abord, d'échanger sur un plan de travail pour cette première partie du mandat 2024-2027. Ce plan de travail doit guider les travaux du comité du secteur ainsi que l'ensemble des activités qui en découlent jusqu'au conseil fédéral de mi-mandat.



Il témoigne d'une volonté de poursuivre la lancée du dernier mandat, en s'adaptant aux enjeux contemporains. Il vise aussi à renforcer la mobilisation syndicale. Pour ce faire, le comité sectoriel a prévu des réunions qui se déroulent sur une base régulière et en fonction d'un calendrier semblable à celui des années antérieures.

Ainsi, rappelons que plusieurs points statutaires ont été conservés dans le plan actuel puisqu'ils ont démontré leur pertinence. À titre de rappel, les points statutaires maintenus pour la première partie du mandat sont les suivants :

- Suivi des résumés des rapports de négociation des syndicats du secteur affiliés à la fédération ;
- Suivi des nouvelles accréditations syndicales ainsi que des pertes d'accréditations du secteur ;
- Suivi des travaux de syndicalisation en invitant, à l'occasion, le parrain de la fédération du Service de syndicalisation de la CSN ;
- Analyse des décisions des différents tribunaux administratifs reliées au secteur et qui méritent une attention particulière ;
- Remise des copies des décisions arbitrales concernant les syndicats du secteur ;
- Suivi des dossiers spéciaux et des campagnes en cours ;
- Distribution de la revue de presse et des communiqués sur le secteur ;
- Production d'outils pour que nos syndicats puissent assurer leur rôle d'acteur syndical dans l'intégration des travailleurs immigrants ;
- Participation à l'évolution de la condition des travailleurs étrangers temporaires en améliorant sans cesse les clauses dans nos conventions collectives ;
- Présentations en santé-sécurité-environnement ;
- Présentations sur la condition féminine ;
- Préparation d'une assemblée sectorielle pour le printemps 2025.

L'enjeu des travailleurs étrangers temporaires n'est pas à négliger, puisqu'il fait maintenant partie intégrante de notre quotidien. Bien que certains progrès aient été réalisés sur le plan législatif, l'humeur changeante de notre gouvernement sur le sujet nous fait croire que nous avons raison d'y porter, sans relâche, un intérêt. Les conditions de travail de ces personnes demeurent préoccupantes, ainsi que notre besoin de main-d'œuvre.

Sinon, intégrés au plan de travail, les sujets suivants sont également traités lors des rencontres du comité sectoriel :

- Des présentations sur le travail effectué par des membres des syndicats du secteur ;
- Des présentations sur le chemin parcouru par les nouveaux syndicats afin d'obtenir leur accréditation syndicale et leur première convention collective CSN ;
- Le marché des produits bios qui exclut les viandes et les produits laitiers ;

- Le portrait économique des employeurs du secteur et leurs efforts d'investissement en matière de formation et de modernisation de leurs installations pour la préservation des emplois ;
- L'analyse des besoins de formation actuels et à venir ;
- La compétitivité des secteurs et les enjeux pour les emplois en agroalimentaire ;
- La souveraineté alimentaire ;
- Les changements technologiques, l'intelligence artificielle (IA) et nos emplois ;
- Les changements climatiques et leurs effets sur nos membres ;
- L'instauration et le suivi des programmes de francisation dans nos milieux de travail ;
- La promotion des produits et services de la fédération en mettant en place, entre autres, un bottin FC-CSN à jour.

Finalement, chaque victoire, qu'elle soit petite ou grande, mérite d'être célébrée et partagée. Elle ne doit jamais passer sous silence ! C'est pourquoi les campagnes en cours et les « bons coups » réalisés par les syndicats de l'agroalimentaire doivent continuer à être mis en lumière. En les rendant visibles, nous affirmons notre fierté collective, nous inspirons nos camarades et nous encourageons la poursuite de nos luttes !

En plus de l'élection des membres du comité pour le nouveau mandat, l'assemblée sectorielle proposait une présentation, aux délégué·es présents, sur les décisions arbitrales intéressantes dans le secteur, certaines provenant de nos syndicats affiliés et présents à l'assemblée. Cette présentation, animée par la conseillère à l'appui à l'arbitrage de la fédération, Myriam Dufresne-Manassé, retient toujours l'attention et est très appréciée.

Assemblée sectorielle — 1^{er} et 2 mai 2025

L'assemblée sectorielle des 1^{er} et 2 mai 2025, tenue à Drummondville, a une fois de plus confirmé son statut de moment fort et attendu par les membres du secteur agroalimentaire de la Fédération du commerce (CSN). Cette instance, marquée par des échanges riches et des discussions franches, a permis aux délégués de se retrouver dans un esprit de solidarité et de collaboration. Au-delà des bilans et des présentations, elle a renforcé la cohésion entre les syndicats, favorisé le partage d'expériences et ravivé l'engagement collectif autour des enjeux qui touchent notre secteur.

Pour commencer la journée du 1^{er} mai, les délégués ont pu entendre la présentation de Jean Dalcé, salarié au Service de recherche et de condition féminine de la CSN, sur l'enjeu des tarifs douaniers entre le Canada et les États-Unis. Elle visait à expliquer les impacts économiques, commerciaux et sociaux découlant des politiques étasuniennes. Considérant l'incertitude entourant la situation et les conséquences qui pourraient affecter plusieurs syndicats du secteur, le comité sectoriel a tenu à informer les membres sur les dernières nouvelles de cette « guerre commerciale », et leur permettre de poser des questions sur la situation. Cet enjeu a ravivé l'importance de l'achat local et, en ce sens, le comité sectoriel travaille sur la mise sur pied du *Bottin des produits et services FC* pour faire la promotion de nos produits québécois syndiqués FC-CSN, mais aussi pour permettre de se libérer de cette dépendance aux produits étasuniens, entre autres.



Les délégués ont eu droit à la présentation de Jacqueline Pelletier, directrice générale du Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA). Essentiellement, l'exercice consistait à présenter un diagnostic concernant le secteur agroalimentaire en faisant référence à divers enjeux sectoriels. La présentation permettait aussi de mettre en lumière le rôle du CSMOTA et la façon dont le comité s'assure de faire la valorisation des emplois et la formation de travailleurs en agroalimentaire.

Appuyée par la proposition adoptée lors du 53^e Congrès, Isabelle Ménard, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN a fait l'état de la situation concernant les changements climatiques et les effets qu'ils ont sur notre planète. En mentionnant que l'aspect environnemental s'invite de plus en plus dans le monde du travail, elle appelle les syndicats à reconstruire la façon dont sont abordés les enjeux environnementaux avec les employeurs, en proposant des manières de générer des changements significatifs dans les habitudes des acteurs en entreprise et dans leur environnement de travail. Sa présentation a été agrémentée par celle de Patrick Turcot, président du STT de la Brasserie Labatt (CSN) et alors représentant du sous-secteur 2B — Transformation alimentaire au comité sectoriel, qui est venu présenter le virage écologique qui s'est opéré chez son employeur. Cette transformation environnementale n'aurait pu voir le jour sans l'implication de tous. Avec le temps, un dialogue social s'est instauré entre les représentants syndicaux et l'employeur, ce qui a permis la venue de tels changements.

Subséquemment a eu lieu la présentation de la conseillère syndicale à l'appui à l'arbitrage de la fédération, Myriam Dufresne-Manassé, sur les décisions arbitrales intéressantes dans le secteur agroalimentaire. Près d'une dizaine de résumés jurisprudentiels ont été abordés, ceci dans le but d'outiller les membres, si jamais une situation similaire se produisait dans leur milieu de travail. Nous ne pouvons passer sous silence la décision concernant un travailleur étranger temporaire dans un de nos syndicats affiliés. Cette décision est un exemple concret qui met en lumière la nécessité, évoquée dans le plan de travail, de renforcer les clauses afin d'encadrer l'intégration des TET et leurs recours en cas de litige pour éviter les injustices à leur égard.

La journée s'est terminée avec la présentation de Mireille Pelletier, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN, sur la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)*. Un survol du contenu des programmes de formation, du nombre d'heures de libération accordé mensuellement pour le représentant en santé et sécurité et sur les niveaux de risques a été présenté.

Les quatre (4) secteurs ont ensuite été réunis lors d'un 5 à 7 leur permettant de créer des liens intersectoriels et de partager leurs coups de cœur de leurs assemblées sectorielles respectives.

La journée du 2 mai s'est poursuivie en plénière, après l'ouverture par le président de la Fédération du commerce (CSN), Serge Monette.

La présentation aux délégués présents animée par Benoit Reed Scowen, conseiller au Service de syndicalisation à la CSN, sur les différents statuts des travailleurs immigrants au Québec, nous laisse croire que les abus faits par les employeurs sont toujours bien présents et qu'il faut bien informer nos travailleurs. Il est impératif de poursuivre les efforts pour assurer leur intégration et leur maintien dans les mêmes conditions que toutes et tous au sein de l'entreprise et faire en sorte que les conventions collectives reflètent la diversité culturelle croissante dans nos milieux de travail.



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ



Rapport du secteur 2 -

Agroalimentaire

Cette présentation était en lien direct avec la proposition «Enraciner la solidarité» du 53^e Congrès de la fédération.

Dans le même ordre d'idée, le documentaire «*La bataille de Saint-Léonard*», sur la francisation au Québec, a été visionné par la salle. À la fin du visionnement, le scénariste, Félix Rose, a été invité à venir exposer l'idée derrière son œuvre et son intérêt pour celle-ci, un moment fort apprécié.

Finalement, l'assemblée a reçu deux (2) syndicats en conflit à ce moment, venus présenter leur combat des derniers mois. Le STT de Librairie Renaud-Bray (CSN), affilié à la FC-CSN, et le ST de Demix (LaSalle-Longueuil) — CSN, affilié à la FIM-CSN. Les membres présents ont amassé des dons généreux et un soutien extraordinaire afin de les aider à tenir la minute de plus.

Représentation politique

La secrétaire générale, Nancy Mathieu, siège au conseil d'administration du Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA). Elle a laissé le poste de co-présidente syndicale en juin dernier et a ainsi donné la chance à un camarade d'une autre centrale syndicale de prendre le relais. À titre de représentation au conseil d'administration du Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM), maintenant ÉvoluPêches, la secrétaire générale a laissé le poste occupé par la FC-CSN à Laurence Côté-Lebrun, conseillère syndicale en Gaspésie, il y a quelques mois. Laurence, ayant dans sa charge de travail fédérative les syndicats des pêcheries affiliés à la FC-CSN, connaît très bien le sujet et peut donc fièrement représenter la fédération au comité sectoriel de main-d'œuvre. Un suivi régulier est fait aux rencontres du comité.

Conclusion

Cette première moitié de mandat 2024–2027 aura été marquée par un tourbillon de changements, tant sur le plan syndical que sur les enjeux sociaux, économiques et politiques qui touchent le secteur. Les membres du comité sectoriel ont su répondre aux défis posés. Les assemblées sectorielles et les rencontres du comité nous ont permis de renforcer notre mobilisation, de mieux outiller nos membres et de faire avancer des causes essentielles qui affectent le monde du travail dans notre secteur. Plus que jamais, la solidarité entre les syndicats de l'agroalimentaire s'est affirmée pour défendre les droits des travailleurs, améliorer leurs conditions de travail et faire rayonner l'action syndicale. Ensemble, poursuivons cette dynamique avec détermination et fierté, pour continuer à nourrir la population du Québec et d'ailleurs !

Bonne assemblée sectorielle et bon conseil fédéral.

Solidarité, camarades !

Le comité sectoriel 2 — Agroalimentaire

Steeve Bouchard

Pierre Maltais

Sylvain Ménard

Marilyn Miclette

Ricardo Andrew-Cleophat

Jonathan Aspireault-Massé

Benoit Boucher

Nancy Mathieu



Annexe

Première partie du mandat

2024-2027

Lors de la dernière réunion du comité de liaison du secteur agroalimentaire pour le mandat 2021-2024, les membres du comité ont dû se pencher sur les points à traiter dans les prochaines rencontres et ainsi élaborer le plan de travail pour la première partie du mandat 2024-2027. Ils ont décidé de maintenir plusieurs points statutaires qui ont prouvé ou démontré leur pertinence d'un plan de travail à l'autre pour être au fait de l'actualité sectorielle. Ils se sont également projetés dans l'avenir ; soyez donc assurés que l'environnement sera un sujet abordé dans les prochains mois. Les changements climatiques, déjà bouleversants, seront au cœur des activités agroalimentaires, en province et ailleurs ; il est donc impératif d'aligner les travaux avec cette réalité.

Pour ce faire, les membres du comité ont prévu que les réunions se dérouleront sur une base régulière et selon un calendrier semblable au dernier mandat. Comme toujours, la préparation de la prochaine assemblée sectorielle occupera une place importante dans le plan de travail. La vie ayant repris son cours normal en 2022 à la suite de l'intermittence de périodes de confinement, nous pouvons maintenant regarder vers l'avant ; nos instances ont repris en mode présentiel, comme dans *le bon vieux temps* comme disent certains, et c'est dans cette optique que le plan de travail du secteur a été préparé.

Les quatre (4) secteurs de la fédération tiendront à nouveau leurs prochaines assemblées sectorielles à la même date et au même endroit en cette première partie de mandat, cette instance demeurera une rencontre incontournable de la vie syndicale fédérative. Nous retrouverons les délégué-es en plénière où des sujets communs seront traités. Nous retenons que l'activité de fin de journée devient un rendez-vous prisé de tous ; c'est un lieu d'échange où l'on crée des liens entre militantes et militants de secteurs différents et où nous sommes à même de comprendre les différents enjeux que vivent chacun d'eux. Un budget conséquent sera donc renouvelé pour assurer le succès de cette formule appréciée.

Le sujet de la santé et la sécurité au travail, qui comprend un volet environnement, est maintenant privilégié dans les assemblées sectorielles. Différentes questions d'actualité concernant la condition féminine y trouveront aussi leur place. Notons qu'un effort sera fait pour susciter davantage de participation des syndicats affiliés à ces assemblées. Rappelons qu'elles sont l'occasion de s'informer et de s'outiller. Nous réitérons le souhait que la présence aux assemblées sectorielles devienne un événement incontournable pour les syndicats. La promotion de toutes nos instances sectorielles sera aussi faite auprès des nouveaux syndicats affiliés puisque c'est une bonne place pour s'enrichir de l'expérience de syndicats plus aguerris.

Les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET) font maintenant partie intégrante de nos milieux de travail. Bien que de récents changements législatifs aient contribué à l'amélioration de leurs conditions d'embauche, nous ressentons encore un profond malaise quant aux contrats auxquels sont rattachés ces derniers, ils ne sont pas seulement gages de bonheur et de liberté, bien au contraire ! Nous devons veiller à ce que les employeurs n'abusent pas de la vulnérabilité de ces travailleurs. Nous avons vu bien des situations inacceptables ; c'est pourquoi les syndicats doivent être bien préparés afin de contrer ces abus et faire en sorte que ces TET ne fassent pas l'objet de harcèlement ou de mauvais traitements de toutes sortes. En ce sens, des travaux déjà entamés dans le dernier mandat se poursuivront, dans l'intérêt de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs, sans distinction, dans nos usines. Il faut poursuivre les efforts d'intégration pour susciter la

nécessaire solidarité entre camarades de lutte, mais aussi l'enraciner. C'est aussi notre devoir syndical de faire vivre la diversité au travail comme dans la vie. Ce sujet, qui transcende tous les secteurs de la fédération, doit faire partie des travaux. Les clauses de conventions collectives doivent refléter cette diversité culturelle. N'oublions pas que les efforts d'intégration des employeurs ne doivent pas se limiter à les accueillir, mais bien à leur offrir des conditions de travail dignes de l'accueil qu'ils méritent. À nous de veiller à ce que nos conventions collectives contraignent les employeurs à des résultats concrets.

Nous devons aussi nous pencher sur la syndicalisation. En région, le constat demeure le même depuis trop longtemps : les usines agroalimentaires sont bien implantées, mais souvent non syndiquées. Là aussi, il est maintenant question d'embauche massive de TET pour contrer le manque de main-d'œuvre. S'il est nécessaire de suivre de près les employeurs à ce sujet pour éviter l'arbitraire et l'abus dans nos usines syndiquées, peut-on croire que le besoin est criant dans les usines non syndiquées ? Nous devrions donc y porter une attention particulière, en collaboration avec le Service de la syndicalisation de la CSN.

Voici donc les points statutaires qui ont été retenus pour les rencontres du comité de liaison pour la première partie du mandat :

- Suivi des résumés des rapports de négociation des syndicats du secteur affiliés à la fédération ;
- Suivi des nouvelles accréditations syndicales ainsi que des pertes d'accréditations du secteur ;
- Suivi des travaux de syndicalisation en invitant, à l'occasion, le parrain de la fédération du Service de syndicalisation de la CSN et développement d'un nouvel apport du comité ;
- Analyse des décisions des différents tribunaux administratifs reliées au secteur et qui méritent une attention particulière ;
- Remise des copies des décisions intégrales concernant les syndicats du secteur ;
- Suivi des dossiers spéciaux, des campagnes en cours et des bons coups des syndicats ;
- Distribution de la revue de presse et des communiqués sur le secteur ;
- Production d'outils pour que nos syndicats puissent assurer leur rôle d'acteur syndical dans l'intégration des travailleurs immigrants ;
- Participation à l'évolution de la condition des travailleurs étrangers temporaires en améliorant sans cesse les clauses dans nos conventions collectives ;
- Présentations en santé-sécurité-environnement ;
- Présentations sur la condition féminine ;
- Préparation d'une assemblée sectorielle pour le printemps 2025.

Faire mention des campagnes en cours et des bons coups réalisés par les syndicats du secteur sur nos plateformes virtuelles, une pratique mise en place dans le dernier mandat, doit continuer. Le chemin parcouru pour une bataille est aussi important que le résultat obtenu et pourra servir d'exemple pour d'autres luttes. Ces informations partagées permettent aux syndicats de la fédération de faire comprendre comment une mobilisation peut apporter des gains significatifs et le respect. Les victoires de nos camarades créent l'espoir de nous voir atteindre le but à notre tour.



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Rapport du secteur 2 -

Agroalimentaire

À la suite de cet exposé, les sujets suivants pourront également être traités lors des rencontres des comités :

- Des présentations sur le travail effectué par des membres des syndicats du secteur ;
- Des présentations du chemin parcouru par les nouveaux syndicats afin d'obtenir leur accréditation syndicale et leur première convention collective CSN ;
- Le marché des produits bios qui exclut les viandes et les produits laitiers ;
- Le portrait économique des employeurs du secteur et leurs efforts d'investissement en matière de formation et de modernisation de leurs installations pour la préservation des emplois ;
- L'analyse des besoins de formation actuels et à venir ;
- La compétitivité des secteurs et les enjeux pour les emplois en agroalimentaire ;
- La souveraineté alimentaire ;
- Les changements technologiques, l'intelligence artificielle (IA) et nos emplois ;
- Les changements climatiques et leurs effets sur nos membres ;
- L'instauration et le suivi des programmes de francisation dans nos milieux de travail ;
- La promotion des produits et services de la fédération en mettant en place, entre autres, un bottin à jour FC (CSN).

Voici l'agenda projeté afin de tenir ces rencontres :

Calendrier	Type de rencontres	Nombre de jours au budget
20 mars 2024 (mandat 2021-2024)	Comité de liaison (préparation de l'assemblée sectorielle — rapport et plan de travail pour le 53 ^e congrès)	0
24 octobre 2024 (1 journée)	Comité de liaison	5
12 décembre 2024 (1 journée)	Comité de liaison	5
18 et 19 mars 2025 (2 journées)	Comité de liaison (préparation de l'assemblée sectorielle)	10
1 et 2 mai 2025 (2 journées)	Assemblée sectorielle	10



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Rapport du secteur 2 –

Agroalimentaire

1 ^{er} octobre 2025 (1 journée)	Comité de liaison (préparation de l'assemblée sectorielle — rapport et plan de travail pour le conseil fédéral de 2025)	0
Total de journées		30

Le comité de liaison du secteur 2 — Agroalimentaire

Line Allard
Steeve Bouchard
Francis Cléroux
Pierre Maltais
Marilyn Miclette
Francis Rondeau
Jonathan Aubin-Beaumier
Jonathan Aspireault-Massé
Benoit Boucher
Nancy Mathieu



ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ

Finances



**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



**Rapport du secteur
3 – Finances**



Introduction

Chères déléguées, les membres du comité sectoriel 3 — Finances vous présentent le bilan de leurs activités durant la première partie du mandat 2024-2027. Comme prévu lors du 53^e Congrès de la fédération, les membres du comité continuent leurs activités et souhaitent être plus près des besoins « du terrain », des syndicats et des membres.

Voici la composition du comité sectoriel :

Sous-secteur 3A — Mouvement Desjardins

- Marilyn Hovington, S régional des salariées des Caisses Desjardins de la Côte-Nord — CSN ;
- Lydia Larouche, SS de Desjardins du Saguenay — Lac-Saint-Jean (CSN).

Sous-secteur 3B — Institutions financières

- Fabiola Cléophat, STT de Fondaction (CSN) ;
- Daphné S. Ampleman, SE de bureau de Beneva (CSN).

Ainsi que

- Laurence Côté-Lebrun, conseillère syndicale en appui au secteur ;
- Marylène Robitaille, coordonnatrice et responsable du secteur ;
- Alexandre Filiatrault, vice-président et responsable politique du secteur.

Les rencontres sectorielles

Dans le cadre des activités régulières, les membres du comité sectoriel se sont rencontrées, en visioconférence, aux dates suivantes :

- 24 octobre 2024 ;
- 12 décembre 2024 ;
- 18 et 19 mars 2025 ;
- 23 mai 2025 ;
- 24 septembre 2025.

Lors de ces rencontres, les points suivants étaient abordés de façon statutaire :

- Suivi des résumés des rapports de négociation des syndicats du secteur ;
- Suivi des nouvelles accréditations syndicales et des pertes de syndicats ;
- Suivi des travaux de syndicalisation en surveillant les périodes de maraudages ;
- Présentation des décisions des différents tribunaux administratifs reliées au secteur ;
- Remise des copies des décisions arbitrales concernant les syndicats du secteur ;
- Présentation de la revue de presse concernant le secteur ;
- La santé, sécurité et environnement, notamment le volet santé mentale ;



- La condition féminine ;
- Suivi des dossiers spéciaux.

En plus de ces points, le comité sectoriel veille à mettre en application le plan de travail 2024-2027 qui oriente ses actions au courant du mandat.

Plan de travail 2024-2027

Voici les différents objectifs que comporte le plan de travail 2024-2027, adopté le 30 mai 2024, à Trois-Rivières :

- Poursuivre le suivi des travaux sur le plan de consolidation des syndicats du secteur 3A adopté lors de l'assemblée sectorielle du 5 novembre 2020 ;
- Sensibiliser le service de syndicalisation sur les particularités du secteur ;
- Augmenter la présence des syndicats aux assemblées sectorielles par la sollicitation de nos syndicats et par une formule hybride des assemblées sectorielles ;
- Continuer la production de l'infolettre qui a été lancée à l'automne 2022 pour rejoindre et informer l'ensemble des syndicats du secteur ;
- Mettre la vie syndicale au cœur des travaux du comité, particulièrement avec l'arrivée du télétravail ;
- Préparer les assemblées sectorielles ;
- Dresser un bilan du repositionnement salarial chez Desjardins ;
- Assurer un suivi des négociations à venir dans le secteur ;
- Effectuer un suivi de l'évolution du secteur surtout avec la conjoncture économique (inflation, changements aux règles des remboursements minimaux pour les cartes de crédit, hausse des taux hypothécaires, instabilité économique mondiale, etc.) ;
- Assurer un suivi par rapport à la surcharge de travail ;
- Maintenir le suivi en lien avec le droit à la déconnexion.

Le comité sectoriel s'est questionné sur la forme de l'info-finances dans la première partie du mandat, puisque les articles qui avaient été préparés avaient différents publics cibles. Au terme des discussions, le comité a convenu de cibler les membres des syndicats du secteur et de sortir la prochaine édition au terme de la ronde de négociation chez Desjardins.

a) Suivi des négociations et des victoires syndicales du secteur

Voici un résumé des négociations qui se sont tenues dans la première partie du mandat pour le secteur.

Sous-secteur 3A — Mouvement Desjardins

Le début du mandat a été marqué par la conclusion de plusieurs négociations. Le premier syndicat à avoir terminé sa négociation est le STT de la Caisse Desjardins de Rouyn-Noranda — CSN. Ce syndicat a maintenu la plupart de ses acquis dans cette négociation principalement



défensive. Il y a eu également plusieurs bonifications quant à la santé et sécurité et aux droits syndicaux.

Les sections de la caisse Desjardins de Manic-Outardes et de la caisse Desjardins de Baie-Comeau du Syndicat régional des salariées des Caisses Desjardins de la Côte-Nord — CSN ont également finalisé leurs négociations. La négociation a été ralentie et complexifiée en raison de la fusion des deux (2) caisses, devenues la caisse Desjardins de la Manicouagan en cours de négociation. Malgré ce qui précède, ces sections ont conservé plusieurs points forts de chacune des anciennes conventions et, comme la caisse de Rouyn-Noranda, elles ont amélioré les protections en santé et sécurité du travail et leurs droits syndicaux.

Finalement, les sections des Hautes-Laurentides et Haute Gatineau du Syndicat régional des salariés des Caisses Desjardins des Hautes-Laurentides (CSN), le STT de la Caisse Desjardins de Terrebonne (CSN), le STT de la Caisse de Salaberry-de-Valleyfield — CSN et le SE de la Caisse populaire Desjardins de Windsor (CSN) négocient actuellement leur convention collective.

Bien qu'il ne soit pas encore l'heure des bilans dans cette ronde de négociation chez Desjardins, il est tout de même possible de constater que nous faisons face à un employeur unique, centralisé et organisé, qui a des ressources financières importantes et qui sait user de stratégie afin d'imposer une cadence très lente aux négociations. La plupart des syndicats des caisses de Desjardins composent d'ailleurs avec des négociations de plus de deux (2) ans après l'échéance de la convention collective. La plupart des gains syndicaux sont également souvent transférés chez les non-syndiqués, qui sont majoritaires chez Mouvement Desjardins, une stratégie qui vise à miner les efforts de syndicalisation, comme nous le verrons un peu loin dans le présent rapport.

Sous-secteur 3B — Institutions financières

Depuis la fusion entre SSQ Assurances et La Capitale, le syndicat regroupant les travailleuses et travailleurs de Beneva est devenu le SE de bureau de Beneva (CSN). Ce groupe a débuté sa négociation, qui s'annonce longue et ardue. Avant d'entamer celle-ci, le syndicat a réussi à conclure une lettre d'entente sur le télétravail qui est favorable aux personnes syndiquées. De leur côté, les trois (3) unités qui représentent les vendeurs de Beneva sont également toujours en négociation avec l'employeur, malgré plusieurs tentatives d'en arriver à un règlement l'été dernier.

Le début du mandat a également été mouvementé du côté du STT de Bâtirente — CSN et du STT de Fondaction (CSN). En effet, à l'automne 2024, l'employeur a avisé les deux (2) syndicats de la création du Regroupement Bâtirente Fondaction et que ce dernier deviendrait l'employeur des salariés de Bâtirente et de Fondaction. Le souhait de ce nouvel employeur était de faire une négociation accélérée et possiblement de forcer la fusion des accréditations, le tout avant le 1^{er} janvier 2025. Devant un délai extrêmement serré, les syndicats se sont mis à l'ouvrage et ont tenté d'en arriver rapidement à une entente satisfaisante entre les parties. Les syndicats se sont toutefois rapidement butés à des demandes de recul de l'employeur sur certaines conditions de travail et à des offres salariales insuffisantes, ce qui a empêché toute entente avant la date butoir du 1^{er} janvier 2025. Toutefois, après plusieurs mois de négociation, les parties se sont finalement entendues sur une nouvelle convention collective



et sur la fusion des deux (2) accréditations et des deux (2) syndicats. Comme les impacts de la création du regroupement sur les conditions de travail des salariés affectés sont difficiles à prévoir, les parties se sont entendues pour une convention collective de courte durée, soit jusqu'au 31 mai 2026. Les syndicats ont réussi à intégrer les meilleurs éléments des deux (2) conventions collectives respectives et à négocier des conditions salariales avantageuses dans une nouvelle convention collective qui sera en vigueur pour l'ensemble des salariés. Cette démonstration de solidarité et d'unité est certainement prometteuse pour les négociations à venir.

b) Suivi des nouvelles accréditations syndicales ainsi que des pertes d'accréditations

Comme mentionné lors du dernier mandat, le plan de syndicalisation dans le secteur en est un principalement défensif afin de contrer la désyndicalisation, particulièrement chez Desjardins.

Voici le bilan de nos pertes d'accréditations dans le sous-secteur :

Révocations sous-secteur 3A — Mouvement Desjardins

Depuis le début du mandat, nous avons perdu l'accréditation du STT Caisse populaire Châteauguay — CSN. Ce syndicat rencontrait de nombreux défis en ce qui concerne la vie syndicale et le processus de négociation trainait en longueur, comme il est régulièrement possible de l'observer chez Desjardins.

Le SE de la Caisse Desjardins de Bedford — CSN s'est également révoqué, puisque la majorité de ses membres ont signé une demande en ce sens. Ce syndicat a éprouvé certaines difficultés à la suite de la fusion avec une caisse non syndiquée. En effet, nous avons remarqué que nos unités d'accréditations sont plus à risque lorsqu'il y a des fusions entre deux (2) employeurs dont l'un (1) des deux (2) établissements est non-syndiqué. Cela ouvre la porte à des manœuvres de la part de l'employeur, par exemple, abolir des postes dans le secteur syndiqué pour les rouvrir dans le secteur non syndiqué, des mouvements de main-d'œuvre, etc. En plus des fusions, une autre tendance lourde chez le Mouvement Desjardins est de fermer des points de services.

Fermeture de points de service et centralisation chez Desjardins

Les fermetures de points de services ont été nombreuses durant cette première moitié de mandat. Voici la liste des points de services qui ont été fermés parmi nos unités d'accréditation :

- Centre de service de Cap-Chat (STT de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gaspésie (CSN)) ;
- Centre de service de Gascons (STT de la caisse du Centre-sud gaspésien (CSN)) ;
- Centre de service de Percé (STT de la caisse populaire du littoral gaspésien (CSN)) ;
- Centre de service de Ferme-Neuve (SRS des Caisses Desjardins des Hautes-Laurentides (CSN)).

La formule est toujours la même dans les cas mentionnés ci-dessus. Au mieux, Desjardins fonctionne par attrition et ne réembauche pas lors des départs à la retraite, puis, lorsqu'il n'y

a plus que quelques personnes syndiquées dans le point de service, il les transfère dans la caisse la plus proche dans une ville de plus grande taille. Au pire, Desjardins offre une indemnité de départ (conventionnée) ou il y a ouverture de droit à la supplantation dans une autre caisse, selon la convention collective en vigueur.

Peu importe la façon de fermer les points de services, il est préoccupant de constater cette tendance à la centralisation qui cause des pertes d'emplois en région et diminue les services à la population. Cela fait plusieurs années que nous répétons que Desjardins perd son ADN de coopérative et se transforme en banque. La centralisation des services en utilisant les centres d'appels, les services en lignes, la fusion d'employeurs et les fermetures des points de services dans les petites localités montre que l'objectif principal de Mouvement Desjardins est d'offrir un service à la population à moindre coût, et ce, au détriment des communautés régionales et des travailleuses.

c) Décisions des différents tribunaux administratifs reliées au secteur qui méritent une attention particulière

Les décisions suivantes ont été présentées et discutées au comité sectoriel :

- SS de Desjardins du Saguenay — Lac-St-Jean (CSN), Huguette April, arbitre, 28 janvier 2025 ;
- Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 757, SEPB, CTC-FTQ et Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal, André F. Lavoie, arbitre, 22 octobre 2024.

Assemblées sectorielles

Durant le mandat 2024-2027, quatre (4) assemblées sectorielles sont prévues pour guider le travail du comité sectoriel du secteur 3 — Finances. En plus de leur rôle décisionnel, ces assemblées visent à offrir de la formation et à créer des échanges et des débats entre les déléguées du secteur des finances afin de mettre en commun leur expérience de travail particulière à leur secteur d'emploi. Deux (2) assemblées ont eu lieu dans la première partie du présent mandat.

La première assemblée sectorielle du mandat a eu lieu le 30 mai 2024, lors du congrès de la Fédération du commerce (CSN), à Trois-Rivières. Elle s'est déroulée en mode hybride, comme le requiert le secteur, afin de favoriser la participation des membres. Le mode hybride permet bel et bien de rehausser la présence des membres ; au moins trois (3) syndicats de régions éloignées ont pu se joindre à nous par le biais de la visioconférence. C'est à ce moment que nous avons adopté le plan de travail mentionné précédemment. Les membres présentes ont également reçu une présentation du Comité confédéral LGBT+ de la CSN. Le rapport 2021-2024 du secteur a également été présenté puis adopté. Enfin, une formation a été donnée par Nathalie Lacombe, conférencière en santé et mieux-être, sur le thème « Briller au travail et à la maison (conciliation travail-famille) ».

La seconde assemblée du mandat a eu lieu le 1^{er} mai 2025 et était toujours en mode hybride, ce qui a permis la participation du Syndicat régional des salariées des Caisses Desjardins de la Côte-Nord — CSN, dont la représentante Marilyn Hovington a agi à titre de secrétaire de rencontre. Lors de cette instance, les membres du secteur 3 ont visionné le film de l'ONF *Travailler autrement*. Ce documentaire sur le télétravail a mis la table à une discussion sur le sujet dans le secteur finances et sur les changements qu'il apporte dans notre façon de faire du syndicalisme. Ensuite,



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Rapport du secteur 3 – Finances

Marylène Robitaille, coordonnatrice, a présenté la décision arbitrale du SS de Desjardins du Saguenay — Lac-Saint-Jean (CSN) — Section Caisse populaire Arvida-Kénogami concernant l'application de la lettre d'entente n° 1 de la convention collective « Fermeture, liquidation, fusion, regroupement, adhésion ou mise en commun », qui se retrouve dans de nombreuses conventions collectives chez Desjardins. Subséquemment, les déléguées du secteur ont reçu les résultats du sondage national concernant les risques psychosociaux du secteur finances de la fédération par Natacha Laprise, conseillère au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN. Il a été possible de constater que les emplois dans le secteur finances ne sont pas exempts d'incivilité et présentent des risques d'épuisement professionnel. Le sondage est encore disponible afin de documenter des situations problématiques vécues dans les milieux de travail du secteur finances. Enfin, Alexandre Gauthier-Ferland du SS de Desjardins du Saguenay — Lac-Saint-Jean (CSN), a présenté le plan de vie syndicale de son syndicat afin d'inspirer les autres déléguées à redynamiser leurs structures syndicales. En clôture de l'assemblée, une table ronde sur la dernière ronde de négociation chez Desjardins a été tenue. Cette présentation a permis de discuter de différentes stratégies de négociations vis-à-vis Desjardins et des moyens de mobilisation utilisés.

Les quatre (4) secteurs ont ensuite été réunis lors d'un 5 à 7, leur permettant ainsi de créer des liens intersectoriels et de partager leurs coups de cœur de leurs assemblées sectorielles respectives.

La journée du 2 mai s'est poursuivie en plénière, après l'ouverture par le président de la Fédération du commerce (CSN), Serge Monette.

La présentation animée par Benoit Reed Scowen, conseiller au Service de syndicalisation de la CSN, sur les différents statuts des travailleurs immigrants au Québec, nous laisse croire que les abus faits par les employeurs sont toujours bien présents et qu'il faut bien informer nos travailleuses et nos travailleurs. Il est impératif de poursuivre les efforts pour assurer leur intégration et leur maintien dans les mêmes conditions que toutes et tous au sein de l'entreprise et faire en sorte que les conventions collectives reflètent la diversité culturelle croissante dans nos milieux de travail. Cette présentation était en lien direct avec la proposition « Enraciner la solidarité » du 53^e Congrès.

Dans le même ordre d'idée, le documentaire *La bataille de Saint-Léonard*, sur la francisation au Québec, a été visionné par les participants. À la fin du visionnement, le scénariste, Félix Rose, a été invité à venir exposer l'idée derrière son œuvre et son intérêt pour celle-ci, un moment fort apprécié.

Finalement, l'assemblée a reçu deux (2) syndicats en conflit à ce moment, venus présenter leur combat des derniers mois. Le STT de Librairie Renaud-Bray (CSN), affilié à la FC-CSN, et le ST de Demix (LaSalle-Longueuil) — CSN, affilié à la FIM-CSN. Les membres présents ont amassé des dons généreux et un soutien extraordinaire afin de les aider à tenir la minute de plus.

Participation aux instances

Les efforts du dernier mandat afin de stimuler la participation des syndicats du secteur ont porté fruit. En effet, le mode hybride a permis à certains syndicats de se joindre aux instances. L'assemblée sectorielle des 1^{er} et 2 mai 2025 a été l'une des plus populaires des dernières années, rassemblant plus de 20 participantes.



Conclusion

Le rapport de mi-mandat nous permet de constater qu'il y a toujours des défis dans le secteur en matière de syndicalisation. En effet, deux accréditations ont été perdues et il faut donc rester vigilant devant l'habileté de Desjardins à contrer la syndicalisation de ses milieux de travail.

Par ailleurs, nous avons obtenu des résultats pour la redynamisation du secteur dans cette première moitié du mandat. Nous continuerons de faire de la promotion pour avoir le plus de présences possible aux instances.

La suite du mandat 2024-2027 sera forte en moments de solidarité. Nous terminerons la ronde de négociation de Desjardins et la toute première négociation avec Beneva. Nous pourrons faire le bilan des nombreuses négociations du secteur et réfléchir aux stratégies que nous devrons adopter dans le futur pour forcer les employeurs de ce secteur à respecter les travailleuses que nous représentons.

Solidarité !

Le comité sectoriel du secteur 3 — Finances

Fabiola Cléophat

Marilyn Hovington

Lydia Larouche

Daphné S. Ampleman

Laurence Côté-Lebrun

Marylène Robitaille

Alexandre Filiatrault



Annexe

Première partie du mandat 2024-2027

Lors de la dernière réunion du comité de liaison du secteur 3 — Finances pour le mandat 2021-2024, les membres du comité ont dû élaborer le plan de travail pour la première partie du prochain mandat. Elles ont décidé de maintenir plusieurs points statutaires qui ont démontré leur pertinence d'un plan de travail à l'autre pour demeurer au fait de l'actualité sectorielle et elles ont convenu de poursuivre l'étude des dossiers spéciaux en lien avec les préoccupations de leurs membres.

Au cours du dernier mandat, nous avons été en mesure de constater l'impact majeur de l'arrivée du télétravail sur les membres du secteur. Malgré plusieurs avancées, nous devons continuer à développer des outils pour bien protéger les droits des salariées du secteur en la matière. De plus, la présence plus importante du télétravail au sein de nos milieux de travail nous force à renouveler notre façon de cultiver la vie syndicale dans nos syndicats.

En plus de ce qui précède, nous devons poursuivre nos travaux sur la syndicalisation et la protection de nos accréditations dans le secteur. Le secteur des finances en est un majoritairement non syndiqué et cela affecte considérablement notre rapport de force. En plus d'être minoritaires, nous faisons face à des employeurs qui n'hésitent pas à utiliser des tactiques antisyndicales et déloyales pour attaquer nos accréditations de toutes sortes de façons et tenter à chaque occasion possible de limiter l'amélioration de nos conditions de travail. Non seulement nous devons consolider notre présence dans le secteur, mais également établir des cibles现实的 de syndicalisation pour le prochain mandat.

Pour ce faire, les membres du comité ont prévu que les réunions se dérouleront sur une base régulière et selon un calendrier semblable à celui du dernier mandat. Comme toujours, la préparation de la prochaine assemblée sectorielle occupera une place importante dans le plan de travail. Les quatre (4) secteurs de la fédération tiendront à nouveau leurs prochaines assemblées sectorielles simultanément, au même endroit. Le but est de dynamiser l'événement en donnant une nouvelle ampleur à cette rencontre incontournable de la vie syndicale fédérative. Dans ce sens, pour certaines présentations, les quatre (4) secteurs se rassembleront en plénière afin de traiter de sujets communs, notamment en matière de santé-sécurité-environnement et de condition féminine. La formule de l'activité en soirée demeurera, car c'est un lieu d'échange où l'on crée des liens entre militantes et militants de secteurs différents et où nous sommes à même de comprendre les différents enjeux vécus par chacun d'eux. Le budget sera donc élaboré en ce sens.

Notons qu'un effort sera apporté afin de promouvoir les assemblées sectorielles auprès des syndicats du secteur dans le but d'augmenter la participation. Nous réitérons le souhait que cette activité devienne un rendez-vous incontournable pour les syndicats. Nous continuerons donc d'offrir une formule hybride de nos assemblées sectorielles, car nous croyons que c'est une bonne façon d'augmenter le nombre de participantes et de permettre une meilleure conciliation famille-travail-vie personnelle.



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Rapport du secteur 3 – Finances

Dans le but d'informer sur une base régulière les membres du comité de liaison, les points statutaires suivants seront à l'ordre du jour de chaque rencontre du comité de liaison pour la première partie du mandat :

- Suivi des résumés des rapports de négociation des syndicats du secteur ;
- Suivi des nouvelles accréditations syndicales et des pertes de syndicats ;
- Suivi des travaux de syndicalisation en surveillant les périodes de maraudages ;
- Présentation des décisions des différents tribunaux administratifs reliées au secteur ;
- Remise des copies des décisions arbitrales concernant les syndicats du secteur ;
- Présentation de la revue de presse concernant le secteur ;
- Santé, sécurité et environnement, notamment le volet santé mentale ;
- Condition féminine ;
- Suivi des dossiers spéciaux.

Lors des rencontres du comité de liaison, les sujets suivants seront également traités :

- Suivi des travaux du plan de consolidation des syndicats du secteur 3A — Mouvement Desjardins adopté lors de l'assemblée sectorielle du 5 novembre 2020 ;
- Sensibilisation du Service de syndicalisation de la CSN sur les particularités du secteur et développement des outils pour soutenir la syndicalisation dans le secteur ;
- Présence des syndicats aux assemblées sectorielles ;
- Développement des outils en lien avec le télétravail, ainsi que le suivi de l'évolution de cette condition de travail dans le secteur ;
- Publication périodique de l'infolettre afin de rejoindre et d'informer l'ensemble des syndicats du secteur ;
- Préparation des assemblées sectorielles ;
- Suivi concernant la conciliation famille-travail-vie personnelle, les enjeux dans le milieu de travail et dans la communauté et la charge mentale des femmes dans cette conciliation ;
- Suivi concernant le changement démographique dans nos milieux de travail, enjeux et défis ;
- L'évolution du coût de la vie et l'évolution de nos salaires d'un point de vue féministe ;
- Suivi concernant la santé mentale et le bien-être au travail ;
- Réalisation des webconférences sur l'incivilité et les différents sujets prévus au plan de travail ;
- Tenue d'une formation sur la pertinence d'être syndiquées dans le secteur 3 — Finances et les défis auxquels nous sommes confrontées ;
- Partage sur les stratégies patronales au temps des évaluations de rendement et les stratégies syndicales mises en place pour les contourner ;



- Partage sur les stratégies patronales déloyales et les stratégies syndicales mises en place pour les contourner.

Voici une proposition de calendrier pour la tenue de ces rencontres :

Calendrier	Type de rencontre	Nombre de jours au budget
20 mars 2024	Comité de liaison (Rapport et plan de travail pour le congrès)	0
24 octobre 2024	Comité de liaison (4 secteurs)	4
12 décembre 2024	Comité de liaison	4
18 mars 2025	Comité de liaison (Préparation de l'assemblée sectorielle)	8
1 ^{er} mai 2025	Assemblée sectorielle	8
23 mai 2025	Comité de liaison	4
1 ^{er} octobre 2025	Comité de liaison (rapport et plan de travail pour le conseil fédéral de 2025)	0
Total des journées		28

Le comité de liaison du secteur 3 — Finances

Marylin Hovington

Chantal Joly

Lydia Larouche

Daphné S. Ampleman

Laurence Côté-Lebrun

Marylène Robitaille

Alexandre Laviolette



ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ

Tourisme



**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



**Rapport du secteur
4 – Tourisme**



Introduction

Camarades, il est maintenant temps pour les membres du comité sectoriel 4 — Tourisme de vous présenter le bilan de leurs travaux pour cette première partie du mandat.

Lors du 53^e Congrès de la Fédération du commerce (CSN), qui s'est tenu à Trois-Rivières, du 27 au 31 mai 2024, nous avons procédé à l'élection des représentantes et représentants du secteur 4 — Tourisme. Lors de l'assemblée sectorielle du 30 mai 2024, qui s'est tenue pendant le congrès, nous avons procédé à l'élection de trois (3) représentants au sous-secteur 4A — Hôtellerie, une (1) représentante au sous-secteur 4B — Loisirs et deux (2) représentants au sous-secteur 4C — Restauration. Lors de l'assemblée sectorielle des 1^{er} et 2 mai 2025, nous avons procédé à l'élection d'un (1) représentant au sous-secteur 4B — Loisirs.

Voici la composition du comité sectoriel :

Sous-secteur 4A — Hôtellerie

- Fernando Almaraz, STT de l'Hôtel Côte-de-Liesse — CSN ;
- Joan Anctil, STT de Hilton Québec (CSN) ;
- Ronald Sansaricq, STT du Marriott Château Champlain — CSN ;
- Sophie Dupont, conseillère syndicale en appui.

Sous-secteur 4B — Loisirs

- Vacant ;
- Vacant ;
- Martin-Pierre Mercier, conseiller syndical en appui.

Sous-secteur 4C — Restauration

- Dante Cicchillitti, SE de la restauration — CSN, section Groupe Compass du Centre Bell ;
- Robert Rioux, STT de Benny & CO — CSN ;
- Sophie Dupont, conseillère syndicale en appui.

Ainsi que

- Benoit Boucher, coordonnateur et responsable du secteur ;
- Michel Valiquette, trésorier et responsable politique du secteur.

Mélissa Leblanc et Guy Coulombe ayant remis leurs démissions du comité sectoriel cet automne, il y aura donc des élections au sous-secteur 4B — Loisirs durant l'assemblée sectorielle du 27 novembre. Nous les remercions pour leur implication dans le comité.

Les rencontres sectorielles

Au cours du présent mandat, le comité sectoriel s'est rencontré à six (6) reprises, en plus d'une formation sur le rôle et les responsabilités des membres des comités sectoriels :

- 24 octobre 2024, à Montréal ;



- 13 et 14 novembre 2024, à Montréal pour une formation ;
- 28 janvier 2025, à Montréal ;
- 20 et 21 mars 2025, à Montréal ;
- 20 mai 2025, à Montréal ;
- 23 septembre 2025, à Montréal.

Comme indiqué au plan de travail, les sujets abordés lors de chacune des rencontres du comité sectoriel ont pour objectifs de mieux connaître les activités des syndicats du secteur, de s'en rapprocher et de connaître l'environnement syndical, médiatique et juridique les encadrant. Que ce soit par les rapports de négociation, les décisions des tribunaux, le suivi des nouvelles accréditations et des dossiers spéciaux ou encore par la revue de presse, les membres du comité suivent toujours de près la réalité des syndicats de notre secteur. C'est également lors des rencontres du comité sectoriel que les travaux du comité de la condition féminine et du comité en santé, sécurité et environnement sont discutés.

Le comité sectoriel a aussi eu comme mandat de préparer l'assemblée sectorielle des 1^{er} et 2 mai 2025. Celle-ci a été présidée par Mélissa Leblanc et Joan Anctil a agi comme secrétaire. Cette rencontre a donné l'occasion d'être plus près des syndicats et d'en apprendre sur leur réalité.

Plan de travail 2024-2027

a) Suivi des résumés de rapports de négociation des syndicats du secteur

Le comité sectoriel a reçu cinq (5) rapports de négociation :

- Sous-secteur 4A :** STT du Delta Saguenay — CSN ;
STT du commerce — CSN, section Hôtel Holiday Inn & Suites Montréal Centre-ville.
- Sous-secteur 4B :** Aucun rapport de négociation.
- Sous-secteur 4C :** SE de la restauration — CSN, section Aux Vivres ;
SE de la restauration — CSN, section Café Starbucks ;
STT de Benny & Co — CSN — Aylmer.

b) Suivi des nouvelles accréditations syndicales ainsi que des pertes d'accréditations

Le comité sectoriel a suivi les dix (10) dossiers suivants pour les nouvelles accréditations :

- STT du Quality Inn Dorval — CSN ;
- SE de la restauration — CSN — Cheval Blanc ;
- STT de l'Hôtel Birks — CSN (2 unités) ;
- STT du commerce — CSN — Café Starbucks ;
- STT de Benny & Co — CSN — Aylmer ;
- STT du commerce — CSN — Hôtel Holiday Inn & Suites Montréal Centre-ville ;

- SE de la restauration — CSN — Restaurant Vesta ;
- ST de la Station Mont-Tremblant (CSN) — Château Beauvallon ;
- ST de l'hôtel des gouverneurs de Rimouski (CSN) ;
- STT du Club Med Québec Charlevoix — CSN.

Le comité sectoriel a suivi les trois (3) dossiers suivants à la suite de pertes d'accréditations :

- SE du Manoir Richelieu (CSN) ;
- STT de l'Hôtel Birks — CSN ;
- STT du Residence Inn by Marriott — CSN.

c) Décisions des différents tribunaux administratifs reliées au secteur qui méritent une attention particulière

Les décisions suivantes ont été présentées et discutées au comité sectoriel :

- STT de l'Hôtel Reine Elizabeth — CSN, Me François Demers, juge administratif, 26 avril 2024, ordonnance provisoire ;
- STT de l'Hôtel Pur Québec (CSN), Me Dominique-Anne Roy, arbitre, 27 juin 2024, griefs d'indemnités de départ ;
- SE de l'Hôtel Clarendon (CSN), Me Hélène Bédard, arbitre, 2 juillet 2024, grief de congédiement ;
- STT du Hilton Garden Inn-CSN, Me Irène Zaïkoff, juge administrative, 19 juillet 2024, plainte pour négociation de mauvaise foi ;
- STT de l'Hôtel Reine Elizabeth — CSN, Me Jean-René Ranger, arbitre, 7 août 2024, grief de congédiement ;
- STT de l'Hôtel Reine Elizabeth — CSN, Me France Legault, juge administrative, 22 août 2024, plainte de représailles ;
- STT du Comfort Inn Dorval — CSN, Me Maureen Flynn, arbitre, 7 octobre 2024, grief de congédiement ;
- SE du Manoir Richelieu (CSN), Me Hélène Bédard, arbitre, 28 octobre 2024, grief de congédiement ;
- STT de l'Hôtel Méridien de Montréal (CSN), Me Jean Allard, arbitre, 11 janvier 2025, grief d'affichage de postes, de tests et de taux horaires ;
- SE de l'Hôtel Clarendon (CSN), Me Hélène Bédard, arbitre, 27 janvier 2025, établissement du quantum à la suite d'une réintégration ;
- STT de l'Hôtel Ruby Foo's — CSN, Me Mylène Adler, juge administrative, 28 janvier 2025, ordonnance provisoire ;
- STT de l'Auberge Bromont — CSN, Me Richard Marcheterre, arbitre, 6 mars 2025, objection préliminaire de la doctrine des lâches ;



- STT de Benny & Co – CSN — Aylmer, Me Pierre-Marc Hamelin, arbitre, 5 février 2025, plainte en 59 pour congédiement ;
- STT du Holiday Inn Sinomonde — CSN, Me Michael McCrory, arbitre, 31 mars 2025, grief contestant la non-attribution de postes.

d) Suivi des dossiers spéciaux

Neuf (9) dossiers spéciaux ont été discutés lors du comité sectoriel :

- **SNS de la Société Zoologique de Granby (CSN)**

Le syndicat a effectué des journées de grève, puis a été mis en lock-out. Le conflit a duré près de six (6) mois.

- **STT de l'Hôtel Pur Québec (CSN)**

Le syndicat a été mis en lock-out, puis a déclenché une grève générale illimitée. Le conflit a duré près de sept (7) mois.

- **ST du Bonaventure (CSN)**

Le syndicat et l'employeur ont alterné entre séquences de grève et séquences de lock-out, puis le syndicat a déclenché une grève générale illimitée. Le conflit a duré environ six (6) semaines.

- **STT du Marriott Château Champlain — CSN**

Le syndicat et l'employeur ont alterné entre séquences de grève et séquences de lock-out, puis le syndicat a déclenché une grève générale illimitée. Le conflit a duré environ deux (2) semaines.

- **STT de l'Hôtel Reine Elizabeth — CSN**

Le syndicat a été mis en lock-out pendant près de six (6) mois.

- **STT de l'Hôtel Côte-de-Liesse — CSN**

Le syndicat a été en grève générale illimitée pendant près de trois (3) mois.

- **SE du Centre de ski Mont-Bélu (CSN)**

Le syndicat a été en grève générale illimitée pendant près de huit (8) mois afin d'obtenir leur nouvelle convention collective.

- **STT de W Hôtel Montréal — CSN**

Après avoir exercé quelques journées de grève et avoir négocié pendant six (6) mois, le syndicat est parvenu à une entente au mois de juillet 2025.

- **STT de l'Hôtel Le Concorde (CSN)**

Le syndicat a été en lock-out du 1^{er} août au 19 septembre 2025.



e) Revue de presse concernant le secteur

Une revue de presse a été transmise à l'avance à tous les membres du comité sectoriel afin de préparer un tour de l'actualité lors de chaque rencontre. Chaque représentante et représentant devait présenter un article qui les avait particulièrement intéressés.

Assemblée sectorielle

1er et 2 mai 2025

À Drummondville se tenaient les premières assemblées sectorielles de la fédération depuis le conseil fédéral de mai 2024. Il y a eu une très grande participation à l'assemblée sectorielle, remplie d'interactions entre les membres représentant les différents sous-secteurs du secteur 4.

Kim Boyer, conseillère syndicale à la fédération et co-présidente du Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT), et Xavier Gret, directeur général du CQRHT, ont fait une présentation à propos de cette organisation, en mettant l'accent sur la pénurie de main-d'œuvre, les besoins de formation et les solutions qui sont actuellement déployées dans le secteur touristique.

Isidore Perron, trésorier du STT du Delta Saguenay — CSN, et Catherine Bergeron, conseillère syndicale à la fédération, ont fait la présentation du passage de la FTQ à la CSN et de l'impact concret de ce changement d'accréditation syndicale sur les conditions de travail à cet hôtel.

Bien que les pourboires fassent fréquemment partie des sujets abordés en assemblée sectorielle, le comité a voulu tester les connaissances des participants à propos des questions les plus récurrentes en matière de pourboires. Les questions portaient notamment sur des conventions de partage de pourboires, des obligations de déclarer les pourboires et la négociation de conventions collectives impliquant des pourboires.

La première journée s'est poursuivie avec le visionnement du film *Les petites mains*, qui raconte de façon touchante, mais aussi humoristique, la bataille de préposées aux chambres dans un grand hôtel de luxe en France. Ce film est inspiré d'une histoire vraie et a assurément résonné auprès de tous les participants, particulièrement ceux des syndicats ayant participé à la ronde de négociation coordonnée et qui venaient récemment de tenir de grandes luttes pour arriver à une entente de principe.

Les quatre (4) secteurs ont ensuite été réunis lors d'un 5 à 7, leur permettant ainsi de créer des liens intersectoriels et de partager leurs coups de cœur de leurs assemblées sectorielles respectives.

La journée du 2 mai s'est poursuivie en plénière, après l'ouverture par le président de la Fédération du commerce (CSN), Serge Monette.

La présentation animée par Benoit Reed Scowen, conseiller au Service de syndicalisation de la CSN, sur les différents statuts des travailleurs immigrants au Québec, nous laisse croire que les abus faits par les employeurs sont toujours bien présents et qu'il faut bien informer nos travailleuses et nos travailleurs. Il est impératif de poursuivre les efforts pour assurer leur intégration et leur maintien dans les mêmes conditions que toutes et tous au sein de l'entreprise et faire en sorte que les conventions collectives reflètent la diversité culturelle croissante dans nos milieux de travail. Cette présentation était en lien direct avec la proposition « Enraciner la solidarité » du 53^e Congrès.



Dans le même ordre d'idée, le documentaire *La bataille de Saint-Léonard*, sur la francisation au Québec, a été visionné par les participants. À la fin du visionnement, le scénariste, Félix Rose, a été invité à venir exposer l'idée derrière son œuvre et son intérêt pour celle-ci, un moment fort apprécié.

Finalement, l'assemblée a reçu deux (2) syndicats en conflit à ce moment, venus présenter leur combat des derniers mois. Le STT de Librairie Renaud-Bray (CSN), affilié à la FC-CSN, et le ST de Demix (LaSalle-Longueuil) — CSN, affilié à la FIM-CSN. Les membres présents ont amassé des dons généreux et un soutien extraordinaire afin de les aider à tenir la minute de plus.

Sous-secteur 4A — Hôtellerie : Négociation coordonnée

Le 19 septembre 2025, les membres du STT de l'Hôtel Le Concorde (CSN) ont voté en faveur de leur entente de principe et ont ainsi conclu la 11^e ronde de négociation coordonnée de l'hôtellerie.

Les ententes de principe comportaient minimalement les éléments suivants : des augmentations de salaire de 21 %, dont 10 % la première année, l'interdiction de recourir à du personnel d'agence à moins d'entente avec le syndicat, la baisse de 5 % de la part de la prime d'assurance payée par les membres, l'encadrement des pourboires afin de se protéger contre un éventuel changement à la *Loi sur les normes du travail (LNT)*, une convention venant à échéance en 2028 (durée de 4 ans) et un mécanisme d'évaluation par un expert en cas de changement significatif à la charge de travail.

« Notre relance à nous, c'est maintenant », tel était le slogan qui avait été choisi par les syndicats à l'automne 2023 lorsqu'ils ont élaboré la plateforme de revendications communes. Cette ronde de négociation s'est démarquée par des résultats historiques pour les travailleurs du secteur hôtelier, mais aussi par une solidarité et une ténacité remarquable. Le fonds d'appui du secteur, dont la cotisation était maintenant à 3,00 \$ par semaine, a bénéficié à de nombreux syndicats qui ont fait face à des lock-out et à des grèves générales illimitées de longue haleine.

Depuis plusieurs mois, les syndicats participent à l'exercice des bilans de négociation, qui se terminera par une éventuelle rencontre afin de présenter le bilan global de la 11^e ronde de négociation coordonnée.

Représentation politique

Au cours de cette première moitié de mandat, la fédération a été représentée par le trésorier et représentant politique du secteur 4, Michel Valiquette, lors de nombreuses assemblées générales et lignes de piquetage, notamment en lien avec la négociation coordonnée. On ne pourrait d'ailleurs pas passer sous silence ses multiples apparitions télévisuelles, radiophoniques et journalistiques lors de cette ronde.

La fédération a aussi été représentée par Geneviève Girard, employée de bureau à Montréal, lors de la rencontre annuelle de l'Association hôtelière du Grand Montréal (AHGM) qui s'est tenue à l'été 2024. Lors de cette journée, plusieurs présentations ont eu lieu à propos des prévisions hôtelières pour l'année et celles à venir, et les possibilités d'augmenter les tarifs pour la clientèle. La conclusion de cette rencontre est que l'industrie hôtelière se porte de mieux en mieux après plusieurs années difficiles à la suite de la pandémie.

Conclusion

En conclusion, le comité sectoriel 4 — Tourisme a été fort occupé durant la première partie du mandat. L'industrie hôtelière et la restauration se portent bien après des années plus difficiles. Les



défis seront grands pour le sous-secteur 4B — Loisirs, notamment en raison des changements climatiques qui affecteront de plus en plus la rentabilité et la prospérité des centres de ski, par exemple. Une journée thématique a d'ailleurs eu lieu le 5 novembre dernier et a couvert la norme CSA Z98, *Remontées mécaniques et convoyeurs*, les changements climatiques et les effets de ceux-ci sur le secteur, ainsi qu'une analyse économique de l'industrie.

Cette première partie de mandat a évidemment été marquée par un nombre impressionnant de renouvellements de conventions collectives, dont 29 reliées à la négociation coordonnée de l'hôtellerie. Ça a aussi été le début de la présentation des rapports des comités de la condition féminine et de la santé, sécurité et environnement, permettant ainsi d'enrichir nos discussions sur des sujets autrefois moins présents.

Les membres du comité entameront sous peu la deuxième partie du mandat avec engouement, notamment en organisant une journée thématique de la restauration et une journée thématique pour les préposées aux chambres, en collaboration avec le comité de la condition féminine et le comité santé, sécurité et environnement de la fédération. Ce sera l'occasion de créer de nouveaux liens intersyndicaux.

Le comité sectoriel 4 — Tourisme

Fernando Almaraz

Joan Anctil

Dante Cicchillitti

Robert Rioux

Ronald Sansaricq

Sophie Dupont

Benoit Boucher

Michel Valquette



Annexe

Première partie du mandat 2024-2027

Lors de la dernière réunion du comité de liaison du secteur 4 — Tourisme pour le mandat 2021-2024, les membres du comité ont dû se pencher sur les points à traiter dans les prochaines rencontres et ainsi élaborer le plan de travail pour la première partie du prochain mandat 2024-2027. Ils ont décidé de maintenir plusieurs points statutaires qui ont démontré leur pertinence d'un plan de travail à l'autre pour demeurer au fait de l'actualité sectorielle.

Pour ce faire, les membres du comité ont prévu que les réunions se dérouleront sur une base régulière et selon un calendrier semblable à celui du dernier mandat. Comme toujours, la préparation de la prochaine assemblée sectorielle occupera une place importante dans le plan de travail.

Les quatre (4) secteurs de la fédération tiendront à nouveau leurs prochaines assemblées à la même date et au même endroit en première partie de mandat, cette instance demeurant une rencontre incontournable de la vie syndicale fédérative. Nous retrouverons les délégué·es en plénière où des sujets communs seront traités. Nous retenons que l'activité de fin de journée devient un rendez-vous prisé de tous, car c'est un lieu d'échange où l'on crée des liens entre militantes et militants de secteurs différents et où nous sommes à même de comprendre les différents enjeux que vit chacun d'eux. Un budget conséquent sera donc renouvelé pour assurer le succès de cette formule appréciée.

La santé et la sécurité au travail, qui incluent un volet environnement, sont maintenant privilégiées dans les assemblées sectorielles. Différents sujets d'actualité concernant la condition féminine y trouveront aussi leur place. Notons qu'un effort accru sera fait pour susciter davantage de participation des syndicats affiliés à ces assemblées. Rappelons qu'elles sont l'occasion de s'informer et de s'outiller. Nous réitérons le souhait que les assemblées de secteur deviennent un événement incontournable pour les syndicats. La promotion de toutes nos instances sectorielles sera aussi faite auprès des nouveaux syndicats affiliés, en réitérant que c'est la bonne place pour s'enrichir de l'expérience des syndicats plus aguerris.

Voici les points statutaires qui seront à l'ordre du jour des rencontres :

- Suivi des résumés des rapports de négociation des syndicats du secteur ;
- Suivi des nouvelles accréditations syndicales ainsi que des pertes d'accréditations ;
- Suivi des travaux de syndicalisation en invitant, à l'occasion, le parrain de la fédération au Service de syndicalisation de la CSN ;
- Suivi des décisions des différents tribunaux administratifs reliées au secteur et qui méritent une attention particulière ;
- Remise des copies des décisions intégrales concernant les syndicats du secteur ;
- Suivi des dossiers spéciaux ;
- Préparation d'une assemblée sectorielle pour le printemps 2025 ;
- Rapport du comité santé-sécurité-environnement ;
- Rapport du comité de la condition féminine ;



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Rapport du secteur 4 – Tourisme

- Revue de presse concernant le secteur ;
- Suivi du Syndicat des employé-es de la restauration — CSN.

Lors des rencontres du comité de liaison ou des assemblées sectorielles, les sujets suivants seront également traités :

- 11e ronde de négociation coordonnée du sous-secteur 4A — Hôtellerie ;
- Organisation d'une rencontre pour les centres de ski au cours du prochain mandat ;
- Suivi sur le partage des pourboires et du lobbying de l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ) ;
- Rapport des travaux du Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT) par Kim Boyer, conseillère syndicale à la fédération ;
- Suivi sur le personnel d'agence ;
- Organisation d'une journée thématique dédiée à la restauration ;
- Développement de la vie sectorielle et sous-sectorielle ;
- Suivi de la syndicalisation à Toronto (THEU-CSN) ;
- Organisation d'une journée dédiée aux préposées aux chambres (PAC) en collaboration avec le comité de la condition féminine ;
- Suivi de l'impact de l'intelligence artificielle (IA) et des changements technologiques sur le tourisme ;
- Présentation sur les permis de travail des travailleurs étrangers temporaires (TET).

Voici un projet d'agenda pour les rencontres :

Calendrier	Type de rencontre	Nombre de jours au budget
21 mars 2024	Comité sectoriel (préparation l'assemblée sectorielle : rapport et plan de travail pour le 53 ^e Congrès)	0
24 octobre 2024 (1 journée)	Comité sectoriel	7
11 décembre 2024 (1 journée)	Comité sectoriel	7



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Rapport du secteur 4 – Tourisme

20—21 mars 2025 (2 journées)	Comité sectoriel (préparation de l'assemblée sectorielle)	14
1—2 mai 2025 (2 journées)	Assemblée sectorielle	14
30 septembre 2025 (1 journée)	Comité sectoriel (préparation assemblée sectorielle : rapport et plan de travail pour le conseil fédéral)	0
Total des journées		42

Le comité de liaison du secteur 4 — Tourisme

Fernando Almaraz

Joan Anctil

Dante Cicchillitti

Alexandre Filiatrault

Ines Hajrovic

Sylvain Paquette

Sophie Dupont

Jonathan Racine

Benoit Boucher

Michel Valiquette

**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



**Statuts et règlements
Mandat 2024-2027**

Table des matières

ORGANISER LA SOLIDARITÉ	1
CHAPITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	2
1.1 NOM	2
1.2 SIÈGE SOCIAL	2
1.3 JURIDICTION PROFESSIONNELLE	2
1.4 CARACTÈRE.....	2
1.5 BUT	2
1.6 MOYENS D'ATTEINDRE CE BUT.....	2
1.7 RÈGLES DE PROCÉDURE.....	2
1.8 INTERPRÉTATION DES RÈGLEMENTS.....	3
1.9 SUSPENSION, RADIATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF, DU BUREAU FÉDÉRAL, DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES ET DE TOUT AUTRE COMITÉ.....	3
1.10 DÉMISSION	3
1.11 VACANCE	3
1.12 CONVENTIONS COLLECTIVES	4
CHAPITRE II - AFFILIATION, DÉSAFFILIATION, RADIATION	4
2.1 AFFILIATION.....	4
2.2 DÉSAFFILIATION.....	5
2.3 SUSPENSION, RADIATION	5
CHAPITRE III - CONGRÈS FÉDÉRAL	5
3.1 CONGRÈS FÉDÉRAL	5
3.2 CONGRÈS FÉDÉRAL EXTRAORDINAIRE	6
3.3 COMPOSITION	6
3.4 CALCUL DU NOMBRE DE DÉLÉGUÉ-ÉS PAR SYNDICAT	6
3.5 CONDITIONS D'ACCREDITATION ET FORMALITÉS	7
3.6 QUORUM	8
3.7 POUVOIRS.....	8
3.8 COMITÉS DU CONGRÈS.....	8
3.9 ACCRÉDITATION DES DÉLÉGUÉ-ES.....	8
3.10 PROPOSITIONS SOUMISES PAR LES SYNDICATS AFFILIÉS.....	9
3.11 VOTE	9
3.12 ÉLECTIONS	9
3.13 CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FÉDÉRATION	10
3.14 PROCÈS-VERBAUX	10
CHAPITRE IV - COMITÉ EXÉCUTIF	10
4.1 COMPOSITION	10
4.2 QUORUM	10
4.3 RÉUNIONS.....	10
4.4 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS	10
4.5 PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS.....	11
4.6 DÉPENSES	11
4.7 RESPONSABILITÉS DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT.....	11
4.8 RESPONSABILITÉS DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT.....	11

4.9	RESPONSABILITÉS DE LA OU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....	11
4.10	RESPONSABILITÉS DE LA TRÉSORIÈRE OU DU TRÉSORIER.....	12
4.11	MESURE D'EXCEPTION	12
CHAPITRE V - BUREAU FÉDÉRAL		12
5.1	COMPOSITION	12
5.2	QUORUM	12
5.3	RÉUNIONS.....	13
5.4	POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS	13
5.5	VOTE	14
5.6	PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS.....	14
5.7	DÉPENSES	14
CHAPITRE VI - CONSEIL FÉDÉRAL		14
6.1	COMPOSITION	14
6.2	CALCUL DU NOMBRE DE DÉLÉGUÉ-ES PAR SYNDICAT	15
6.3	CONDITIONS D'ACCREDITATION ET FORMALITÉS	15
6.4	QUORUM	15
6.5	RÉUNIONS.....	15
6.6	POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS	15
6.7	COMITÉS DU CONSEIL FÉDÉRAL	16
6.8	ACCREDITATION DES DÉLÉGUÉ-ES.....	16
6.9	PROPOSITIONS SOUMISES PAR LES SYNDICATS AFFILIÉS.....	16
6.10	VOTE	16
6.11	PROCÈS-VERBAUX	17
CHAPITRE VII - SECTEURS		17
7.1	COMPOSITION	17
3.15	SECTEUR 1 – COMMERCE DE DÉTAIL, DE GROS ET DE SERVICES DIVERS	17
3.16	Sous-secteur 1B : Magasins non alimentaires.....	17
3.17	Sous-secteur 1C : Entrepôts	17
3.18	Sous-secteur 1D : Services divers	17
3.19	SECTEUR 2 – AGROALIMENTAIRE.....	17
3.20	Sous-secteur 2B – Production alimentaire	17
3.21	SECTEUR 3 – FINANCES.....	18
3.22	Sous-secteur 3B – Institutions financières	18
3.23	SECTEUR 4 – TOURISME	18
3.24	Sous-secteur 4B – Loisirs	18
3.25	Sous-secteur 4C – Restauration	18
7.2	ASSEMBLÉES SECTORIELLES	18
7.3	DÉLÉGATION ET PROCÉDURE	19
7.4	POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS	19
7.5	PROCÈS-VERBAUX	20
7.6	DÉPENSES	20
7.7	RAPPORT DES COMITÉS SECTORIELS.....	20
CHAPITRE VIII - COMITÉS.....		21
8.1	COMPOSITION ET MANDATS.....	21
b)	Comité de santé-sécurité-environnement	21
c)	Comité de coordination de la formation	21

8.2 RAPPORTS.....	21
8.3 DÉPENSES	21
CHAPITRE IX - COORDINATION	22
9.1 FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS DE LA COORDINATION.....	22
9.2 ÉQUIPE PROVINCIALE	22
CHAPITRE X - FINANCES.....	22
10.1 COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS.....	22
10.2 INSPECTION ET VÉRIFICATION DU PAIEMENT DES PERCAPITA	23
10.3 COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES.....	23
10.4 EXERCICE FINANCIER	24
CHAPITRE XI - MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS.....	24
11.1 STATUTS ET RÈGLEMENTS DES SYNDICATS AFFILIÉS.....	24
11.2 MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DE LA FÉDÉRATION	24
11.3 DISSOLUTION.....	24
ANNEXE 1.....	i
PROPOSITION À CARACTÈRE GÉNÉRAL.....	i

ORGANISER LA SOLIDARITÉ

Cette préface se veut une déclaration de la vision politique portée par la Fédération du commerce inc. (CSN). Cette vision a pour objectif de mettre en valeur *l'Organisation de la solidarité* par un syndicalisme de combat, démocratique et près des membres que nous représentons.

Ce type de syndicalisme fait ressortir la lutte de classe à laquelle nous sommes confrontés dans notre système capitaliste actuel. Un syndicalisme combattant l'exploitation subie quotidiennement par les travailleuses et les travailleurs de la classe ouvrière. Il met en évidence les profits faramineux des employeurs qui sont le fruit de l'exploitation de cette classe ouvrière. Nous devons donc nous organiser collectivement pour forcer une redistribution de la richesse à celles et ceux qui la produisent.

L'atteinte de l'objectif d'améliorer nos conditions de travail et de vie passe par l'exercice de notre rapport de force et par la mise en place de la solidarité. L'action collective est la meilleure façon d'obtenir des gains pouvant réellement changer nos vies.

Ces victoires ne peuvent qu'être le fruit de débats démocratiques, lors de nos instances, avec un maximum de participation des membres. Une participation massive passe par un contact direct, par l'échange et par la discussion organisatrice, faisant ainsi ressortir les enjeux vécus par nos membres. Et ce, dans l'objectif de construire une action collective forte et solidaire pour gagner.

Nous devons prioriser l'action collective comme méthode d'avancement de nos conditions de travail et de santé et sécurité, pour la défense de nos droits individuels ou collectifs. Nous devons sans cesse chercher la façon de collectiviser les enjeux vécus à l'intérieur des murs de nos établissements, au travail ou dans notre communauté. Pour ce faire, il faut quotidiennement développer une action syndicale libre et démocratique. Il faut informer les membres de nos actions, et ce, sans censure pour qu'ils soient libres d'agir et de lutter.

Par nos luttes, notre solidarité et nos victoires dans nos milieux de travail, nous comprenons que nous devons extrapoler cette action dans la société pour obtenir un réel changement sociétal. Nous devons développer cette même vision face aux gouvernements, afin qu'ils prennent des décisions et qu'ils adoptent des lois qui répondent réellement aux intérêts de la classe ouvrière.

CHAPITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 NOM

Une fédération syndicale et professionnelle est constituée sous le nom de « Fédération du commerce inc. (CSN) ».

1.2 SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la fédération est fixé à Montréal ou à tout autre endroit désigné par le congrès.

1.3 JURIDICTION PROFESSIONNELLE

La juridiction de la fédération couvre les syndicats de salarié-es, tel qu'il est défini à l'article 7.1.

1.4 CARACTÈRE

La fédération est une organisation syndicale de travailleuses et travailleurs. Elle est nationale, démocratique et libre.

La fédération est affiliée à la Confédération des syndicats nationaux.

La fédération adhère à la déclaration de principe de la Confédération des syndicats nationaux.

Les politiques générales de la fédération sont celles que déterminent le congrès et le conseil fédéral, suivant les pouvoirs respectifs que leur confèrent les présents statuts et règlements.

La fédération conforme ses activités avec les dispositions des statuts et règlements de la Confédération des syndicats nationaux, notamment en ce qui concerne une proposition de désaffiliation de la CSN.

1.5 BUT

La fédération a pour but de promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux et politiques des syndicats affiliés, ainsi que ceux de leurs membres, sans distinction, ni discrimination.

1.6 MOYENS D'ATTEINDRE CE BUT

Pour atteindre ce but, la fédération se propose :

- a) D'assurer aux syndicats affiliés les services en matière de négociation et d'application de conventions collectives et d'éducation syndicale professionnelle;
- b) De représenter ses membres auprès de la CSN en lui soumettant toutes les questions d'intérêt général;
- c) De représenter ses membres, de concert avec la CSN, auprès des organismes gouvernementaux compétents en relation avec leurs problèmes professionnels.

1.7 RÈGLES DE PROCÉDURE

Le code des règles de procédure de la CSN est adopté par la fédération.

18 INTERPRÉTATION DES RÈGLEMENTS

En cas d'incompatibilité, les statuts et règlements de la fédération prévalent sur ceux des syndicats.

19 SUSPENSION, RADIATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF, DU BUREAU FÉDÉRAL, DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES ET DE TOUT AUTRE COMITÉ

Tout membre du comité exécutif, du bureau fédéral, du comité de surveillance des finances et de tout autre comité de la fédération peut être suspendu ou radié de ses fonctions pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- a) Préjudice grave causé à la fédération ou à un de ses syndicats affiliés;
- b) Absences consécutives à trois (3) réunions du comité exécutif, du bureau fédéral, du comité de surveillance des finances ou de tout autre comité, alors que la raison de l'absence n'est pas agréée par le comité concerné;
- c) Refus d'accomplir les devoirs et obligations de sa charge.

Tout membre du comité exécutif, du bureau fédéral, du comité de surveillance des finances peut être suspendu à un conseil fédéral. Il doit être avisé par lettre recommandée, au moins deux (2) semaines avant la tenue de la réunion du conseil fédéral à laquelle sa suspension est proposée.

Pour les autres comités, tout membre sujet à être suspendu doit être avisé par lettre recommandée, au moins deux (2) semaines avant la tenue de la réunion de l'instance à laquelle sa suspension est proposée.

La suspension est prononcée par le conseil fédéral à la suite d'un vote au scrutin secret d'au moins les deux tiers (2/3) des membres présents et formant quorum ; dans le cas de suspension d'un membre d'un comité formé par une instance autre que le conseil fédéral ou le congrès, la même règle des deux tiers (2/3) s'applique, mais à l'instance de qui relève le comité.

Le membre visé par une suspension a le droit de faire valoir sa défense devant l'instance appropriée. Cependant, s'il s'agit d'un membre du comité exécutif, il pourra être suspendu sans solde jusqu'à ce que le congrès statue définitivement sur son cas.

La radiation d'un membre de tout comité ne peut être prononcée que par le congrès.

1.10 DÉMISSION

Tout membre du comité exécutif, du bureau fédéral, du comité de surveillance des finances et de tout autre comité de la fédération a le droit de démissionner. Toute démission doit être donnée par écrit à la présidente ou au président. La ou le titulaire à quelque poste que ce soit, doit rester en fonction jusqu'à la nomination de la personne qui lui succède et lui transmettre tous les documents et propriétés de la fédération qui étaient sous sa garde.

1.11 VACANCE

S'il arrive qu'entre les congrès un ou des postes du comité exécutif, du comité de surveillance des finances ou d'un autre comité formé par le congrès deviennent vacants, une remplaçante ou un

remplaçant est nommé par le bureau fédéral. Cette nomination est entérinée par le conseil fédéral ou à défaut, on procède à des élections selon le mode habituel.

Le bureau fédéral procède de la même manière pour le remplacement des délégué-es aux différentes organisations où la fédération doit être représentée.

En cas de vacance au bureau fédéral, le substitut agit comme représentant du secteur jusqu'à la prochaine assemblée sectorielle, où le sous-secteur procède alors à la nomination ou l'élection de sa représentante ou son représentant selon le mode prévu à l'article 7.4 des présents statuts et règlements. Le bureau fédéral entérine cette nomination ou élection.

En cas de vacance au sein d'un comité formé par le bureau fédéral, celui-ci désigne la remplaçante ou le remplaçant.

1.12 CONVENTIONS COLLECTIVES

Les projets de conventions collectives de travail des syndicats affiliés doivent être transmis sur demande à la coordination de la fédération pour examen et suggestions, s'il y a lieu.

CHAPITRE II - AFFILIATION, DÉSAFFILIATION, RADIATION

2.1 AFFILIATION

Les syndicats qui désirent adhérer à la fédération doivent faire une demande écrite adressée au comité exécutif de la fédération et accompagnée des pièces suivantes :

- a) Une copie certifiée de la résolution de l'assemblée générale du syndicat demandant son affiliation à la fédération;
- b) Un exemplaire des statuts et règlements du syndicat qui ne doivent contenir aucune disposition contraire ou incompatible avec les statuts et règlements de la fédération;
- c) Le nom des membres de leur comité exécutif;
- d) L'état de leur effectif total et s'il y a lieu, le détail de leur effectif;
- e) La déclaration que le syndicat a reçu les statuts et règlements de la fédération et s'engage à y conformer son action.

À ces conditions, le comité exécutif peut, sans délai, prononcer l'affiliation et émettre en conséquence une lettre d'affiliation.

Le comité exécutif remettra la trousse de bienvenue (lettre de bienvenue et d'affiliation, valise, épinglette, etc.) au nouveau syndicat.

Tout syndicat dont la demande d'affiliation est rejetée par le comité exécutif peut en appeler au bureau fédéral de la fédération. La décision du bureau fédéral est définitive.

Chaque syndicat affilié forme une entité distincte. Aussi longtemps que son affiliation est

maintenue, tout syndicat affilié est tenu d'observer les statuts et règlements de la fédération.

22 DÉSAFFILIATION

Toute résolution de désaffiliation d'un syndicat de la fédération doit être conforme aux statuts et règlements de la CSN.

23 SUSPENSION, RADIATION

Les radiations, soit pour non-paiement de la cotisation fédérale, soit pour toute autre cause provenant de l'inobservance des statuts et règlements, sont prononcées par le congrès fédéral.

Toutefois, en cas d'infraction grave, le conseil fédéral peut prononcer la suspension du syndicat en cause, jusqu'au jugement du congrès. La suspension a les mêmes effets que la radiation.

Les syndicats sont avisés par lettre recommandée au moins un (1) mois à l'avance, de la date de la séance du conseil fédéral où leur suspension est proposée.

Dans les cas d'urgence, le bureau fédéral a les mêmes pouvoirs que le conseil fédéral. Cependant, le syndicat conserve un droit d'appel au conseil fédéral qui suit.

Les sommes versées, de même que les livres et papiers constituant leurs dossiers auprès de la fédération pour les syndicats démissionnaires, suspendus ou radiés, restent acquis à la fédération et lesdits syndicats perdent tous droits sur les biens formant l'actif de la fédération, sous réserve des contrats intervenus entre les parties.

Dans tous les cas où un syndicat se désaffilie de la fédération, est suspendu ou radié, il doit verser à la fédération la cotisation afférente aux trois (3) mois qui suivent immédiatement la désaffiliation ou la suspension ou la radiation.

Tout syndicat suspendu aux termes du présent article doit, pour être réinstallé par résolution (vote à majorité simple) du conseil fédéral, avoir acquitté ses redevances, y compris les per capita couvrant les trois (3) mois suivant la suspension ou avoir signé une entente de remboursement à cet effet.

Tout syndicat de la fédération qui a été suspendu ne peut pendant le temps de cette pénalité avoir le droit d'être représenté aux instances de la fédération et recevoir les services professionnels de la fédération.

CHAPITRE III - CONGRÈS FÉDÉRAL

3.1 CONGRÈS FÉDÉRAL

Le congrès de la fédération se tient régulièrement aux trois (3) ans au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivante du congrès de la CSN, selon le mode déterminé par le bureau fédéral. En cas de force majeure, le bureau fédéral peut déterminer que le congrès se tiendra en mode virtuel. Malgré la possibilité de tenir les instances en mode virtuel, l'objectif demeure de tenir les différentes instances en mode présentiel ou comodal, ceci dans le but de favoriser la fraternité et la solidarité entre les différents syndicats affiliés.

Le projet d'ordre du jour doit être envoyé par courrier régulier et par courriel, dans la mesure du possible, en même temps que la convocation au moins quarante-cinq (45) jours avant la date du congrès. Le projet d'ordre du jour doit prévoir la tenue d'assemblées sectorielles.

3.2 CONGRÈS FÉDÉRAL EXTRAORDINAIRE

Le bureau fédéral peut convoquer sur avis d'au moins quinze (15) jours, un congrès fédéral extraordinaire ayant la même autorité qu'un congrès fédéral régulier, pour discuter et disposer de tout sujet urgent et d'intérêt général qu'il juge à propos de mettre à l'ordre du jour.

Il fixe les dates d'ouverture et de clôture du congrès fédéral extraordinaire et l'endroit où il sera tenu. La convocation du congrès fédéral extraordinaire doit indiquer les sujets qui seront à l'ordre du jour.

Il peut déterminer que le congrès fédéral extraordinaire se tienne en mode virtuel.

3.3 COMPOSITION

- a) Le congrès de la fédération se compose de délégué-es officiels nommés par chaque syndicat affilié à la fédération;
- b) Chaque syndicat a droit au nombre de délégué-es officiels correspondant à ses membres cotisants tel que défini dans le tableau suivant:

0 - 199 membres cotisants	2 délégué-es officiels
200 - 299 membres cotisants	3 délégué-es officiels
300 - 399 membres cotisants	4 délégué-es officiels
400 - 499 membres cotisants	5 délégué-es officiels
500 - 699 membres cotisants	6 délégué-es officiels
700 - 899 membres cotisants	7 délégué-es officiels et ainsi de suite;
- c) Les membres du bureau fédéral et du comité de surveillance des finances sortant de charge peuvent assister au congrès avec droit de parole et de vote. Ils sont rééligibles à tout poste électif s'ils sont délégués officiels de leur syndicat. Leurs dépenses sont à la charge de la fédération;
- d) Les membres du comité exécutif sortant de charge sont délégués officiels au congrès. Ils sont rééligibles à l'une des charges du comité exécutif s'ils sont membres cotisants d'un syndicat en règle avec la fédération. Leurs dépenses sont à la charge de la fédération;
- e) Les salarié-es de la fédération peuvent assister au congrès sans droit de vote. Elles ou ils sont éligibles à tout poste électif du comité exécutif de la fédération.

3.4 CALCUL DU NOMBRE DE DÉLÉGUÉ-ÉS PAR SYNDICAT

La ou le secrétaire général de la fédération détermine en collaboration avec la trésorière ou le trésorier, le nombre de délégué-es officiels auquel a droit chaque syndicat.

Ce nombre est basé sur le nombre de membres en règle du syndicat. Le nombre de membres en règle du syndicat est calculé en prenant l'année qui précède le 120^e jour avant le congrès, et en divisant ce total par 12.

Dans certains cas particuliers de syndicats qui perçoivent des cotisations pour une période inférieure à douze (12) mois, on divise le nombre total des cotisations perçues par le nombre de mois pendant lesquels ces syndicats ont perçu des cotisations.

Dans les cas de syndicats qui se sont trouvés en conflit pendant une partie ou toute la période de douze (12) mois, le calcul se fera en prenant comme base, les cotisations payées pendant la période de trois (3) mois la plus rapprochée du 120^e jour.

Aux fins de représentation au congrès, on compte dans les effectifs d'un syndicat les membres et les salarié-es qui, sans être membres, lui versent une contribution équivalente à la cotisation syndicale régulière en vertu d'un régime particulier de sécurité syndicale, mais aucun de ces salarié-es ne peut être délégué à un congrès.

3.5 CONDITIONS D'ACCRÉDITATION ET FORMALITÉS

- a) Pour être délégué-e officiel au congrès, il faut respecter les deux conditions suivantes :
 - 1) Être membre cotisant d'un syndicat en règle avec la fédération et avoir un lien d'emploi avec l'employeur que l'accréditation du syndicat couvre;
 - 2) Être délégué par ce syndicat ou être membre sortant du comité exécutif et détenir le lien d'emploi ci-haut mentionné.
- b) Les délégué-es devraient être désignés au moins sept (7) jours avant l'ouverture du congrès. À défaut, les inscriptions tardives pourront être faites sur place, au congrès, jusqu'à midi la veille de la journée des élections. Les lettres qui accréditent les délégué-es, leur nom, leur adresse, doivent être envoyées au secrétariat de la fédération, au moins sept (7) jours avant l'ouverture du congrès, à moins de raisons particulières et jugées valables par le comité des lettres de créance. Les lettres de créance doivent porter le nom de la présidente ou du président et de la ou du secrétaire du syndicat.
- c) Tous les syndicats dont les cotisations, redevances ne sont pas correctement payées ou en retard de plus de quarante-cinq (45) jours, soit avec la Fédération du commerce inc. (CSN), la CSN ou le conseil central d'origine, ne peuvent être accrédités au congrès. Leurs délégué-es sont alors considérés comme délégué-es fraternels, à moins d'entente avec la trésorière ou le trésorier quant au remboursement. Toute entente doit être ratifiée par le comité des lettres de créance.
- d) Tous les syndicats nouvellement affiliés ont droit à la même délégation que celle prévue à l'article 3.3.
- e) Tous les syndicats qui vivent ou qui ont vécu une fermeture et qui continuent de se battre soit pour la réouverture de l'entreprise ou pour des acquis perdus lors de cette fermeture et qui conservent un lien juridique avec l'entreprise ont droit à une délégation officielle d'une (1) personne.

3.6 QUORUM

Le quorum est fixé à la majorité des délégué-es accrédités inscrits, en respectant un minimum de 10 % des syndicats affiliés.

3.7 POUVOIRS

Le congrès fédéral est l'autorité souveraine de la fédération. Il a les pouvoirs les plus étendus et peut prendre toute décision et donner toute directive touchant la bonne marche de la fédération.

Parmi ses pouvoirs, il a les suivants :

- a) Déterminer l'orientation idéologique de la fédération et les grandes lignes de ses politiques générales;
- b) Amender les statuts et règlements de la fédération;
- c) Entendre et approuver le compte rendu des travaux du comité exécutif et du bureau fédéral depuis le congrès précédent, approuver les comptes de l'exercice écoulé et fixer le budget de l'exercice suivant;
- d) Déterminer de façon exclusive les per capita à être versés à la fédération;
- e) Disposer des suspensions, statuer définitivement sur les radiations;
- f) Élire les membres du comité exécutif et du comité de surveillance des finances;
- g) Entériner l'élection de chaque représentante ou représentant qui forme le bureau fédéral.

3.8 COMITÉS DU CONGRÈS

Le bureau fédéral de la fédération désigne au moins un (1) mois avant la date d'ouverture du congrès, les membres des comités suivants :

- a) Comité des lettres de créance;
- b) Comité des propositions;
- c) Comité des statuts et règlements;
- d) Comité d'aide aux syndicats;
- e) Comité des rapports synthèses des ateliers;
- f) Comité des questions de privilège.

Le bureau fédéral nomme également les présidentes, les présidents et les secrétaires des ateliers du congrès.

Le congrès peut former autant de comités spéciaux qu'il juge à propos.

3.9 ACCRÉDITATION DES DÉLÉGUÉ-ES

Dès le début de la première séance régulière du congrès, le comité des lettres de créance soumet un rapport en deux parties.

- a) Les noms des délégué-es dont les accréditations ne sont entachées d'aucune

- irrégularité et les noms des syndicats qu'ils représentent;
- b) Les noms des syndicats et des délégué-es dont les lettres de créance paraissent entachées d'irrégularités.

Le congrès dispose de la première partie du rapport du comité des lettres de créance et lui retourne la deuxième partie, pour plus ample étude et consultation des intéressé-es.

Au début de chaque autre séance régulière du congrès, le comité des lettres de créance présente un nouveau rapport incluant les cas qui lui ont été régularisés et ainsi de suite, jusqu'au rapport final. Après le dépôt du rapport final, le secrétariat peut admettre un délégué non accrédité au congrès en tant qu'invité.

Les délégué-es dont les lettres de créance n'ont pas encore été approuvées par le congrès, peuvent assister aux séances, en qualité de délégué-es fraternels. Ils peuvent également, après avoir obtenu l'autorisation préalable de la présidente ou du président, exprimer leur avis. Les délégué-es fraternels n'ont pas droit de vote.

3.10 PROPOSITIONS SOUMISES PAR LES SYNDICATS AFFILIÉS

Toutes les propositions transmises par les syndicats affiliés sont référées au comité des propositions.

Ces propositions doivent parvenir à la ou au secrétaire de la fédération, au moins six (6) semaines avant la date d'ouverture du congrès.

Toute proposition qui n'a pas été envoyée à temps au comité des propositions ne peut être soumise directement au congrès. Par un vote des deux tiers (2/3), le congrès peut, s'il estime qu'il y a urgence, référer au comité des propositions une proposition en retard. Le comité siège immédiatement et fait rapport au congrès, avec ses recommandations.

3.11 VOTE

Lorsqu'il y a vote au congrès, les décisions sont prises à la majorité des voix.

3.12 ÉLECTIONS

La présidente ou le président et la ou le secrétaire d'élection sont élus par le bureau fédéral tel que prévu dans les Règles de procédure d'élection au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN). Ils ne sont éligibles à aucun poste.

Le Code d'éthique sur les élections à la Fédération du commerce (CSN), se voulant un énoncé des valeurs auxquelles adhère la fédération, doit servir de guide à toute personne pour l'orienter sur les comportements à adopter dans le cadre du processus électoral à la Fédération du commerce (CSN).

Pour les élections au comité exécutif ainsi qu'au comité de surveillance des finances de la Fédération du commerce (CSN), voir les Règles de procédure d'élection au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN).

La ou le secrétaire d'élection prend charge de toutes les candidatures officielles qu'il doit conserver

jusqu'à l'installation des élu-es.

Les élections des comités sectoriels ont lieu avant l'élection au comité exécutif, au comité de surveillance des finances et autres comités.

Pour les élections aux comités sectoriels, voir les Règles de procédure d'élection aux comités sectoriels de la Fédération du commerce (CSN).

3.13 CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FÉDÉRATION

La présidente ou le président d'élection procède à l'installation des membres du comité exécutif selon le cérémonial prévu aux Règles de procédure d'élection au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN).

3.14 PROCÈS-VERBAUX

Sur demande, une copie électronique du procès-verbal envoyée à chaque syndicat et aux salarié-es de la Fédération du commerce inc. (CSN) ainsi qu'à tous les délégué-es inscrits. À défaut, une copie est envoyée par courrier, sans frais.

CHAPITRE IV - COMITÉ EXÉCUTIF

4.1 COMPOSITION

Le comité exécutif est composé de la présidente ou du président, de la vice-présidente ou du vice-président, de la secrétaire ou du secrétaire général et de la trésorière ou du trésorier.

4.2 QUORUM

Le quorum du comité exécutif est constitué de la majorité de ses membres.

4.3 RÉUNIONS

Le comité exécutif se réunit au besoin sur convocation de la présidente ou du président, au moins une (1) fois tous les mois, à l'exception des mois de juillet et août où ce minimum n'est pas requis.

4.4 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS

Le comité exécutif a les pouvoirs et attributions suivants :

- a) Donner suite aux décisions du congrès, du conseil fédéral et du bureau fédéral;
- b) Prononcer les affiliations;
- c) Expédier les affaires courantes de la fédération dans les limites du budget approuvé par le congrès;
- d) Préparer le budget triennal;
- e) Administrer le personnel de la fédération;
- f) Négocier au nom de la fédération, les conventions collectives des salarié-es; ces conventions doivent être ratifiées par le bureau fédéral;

- g) Superviser les activités des représentantes et des représentants de secteurs ou regroupements sectoriels;
- h) Diriger les activités des comités et des groupes de travail;
- i) Assurer la parution du journal de la fédération;
- j) Décider des formes d'appui de la fédération à un syndicat affilié qui demande son assistance dans un conflit, cette décision peut faire l'objet d'un appel au bureau fédéral;
- k) Représenter la fédération et désigner parmi les membres de l'exécutif, les délégués qui la représentent au bureau et au congrès confédéral;
- l) Voir au recrutement des formatrices et des formateurs et à leur formation;
- m) Accorder ou refuser l'octroi de permanence des salarié-es;
- n) Chaque membre élu a le devoir de participer aux formations liées aux responsabilités et aux devoirs de représentation jugées pertinentes par le comité exécutif de la fédération.

45 PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS

Les procès-verbaux des réunions du comité exécutif doivent être remis aux membres du bureau fédéral, du comité de surveillance des finances et aux salarié-es. Le comité exécutif doit faire rapport de ses activités au bureau fédéral, au conseil fédéral et au congrès.

46 DÉPENSES

Les dépenses et les salaires, s'il y a lieu, des membres du comité exécutif sont remboursés par la fédération selon les normes déterminées par règlement.

47 RESPONSABILITÉS DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT

La présidente ou le président a comme fonction de présider le congrès régulier, le congrès spécial, les réunions du bureau fédéral, du conseil fédéral, du comité exécutif, assister autant que possible aux assemblées de secteurs, surveiller les activités générales de la fédération, signer tous les documents officiels. Il voit à ce que chaque membre du comité exécutif s'occupe avec soin des devoirs de sa charge; il a droit de voyager et de se déplacer toutes les fois qu'il le juge avantageux pour la fédération. Il est membre ex-officio de tous les comités.

48 RESPONSABILITÉS DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT

En l'absence de la présidente ou du président, la vice-présidente ou le vice-président remplace celui-ci avec les mêmes pouvoirs. Il collabore avec le comité exécutif. Il prend charge des dossiers déterminés par le comité exécutif. Il est responsable du dossier santé-sécurité-environnement.

49 RESPONSABILITÉS DE LA OU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La ou le secrétaire général rapporte fidèlement les délibérations, prend note de toutes les propositions faites et les transcrit ensuite dans le livre des minutes ou les conserve dans un dossier, sous forme de document officiel numéroté et signé par la présidente ou le président et la ou le secrétaire général.

Il fait toute la correspondance qui incombe à sa charge. Il signe les documents officiels

conjointement avec la présidente ou le président. Il prend charge des dossiers déterminés par le comité exécutif.

4.10 RESPONSABILITÉS DE LA TRÉSORIÈRE OU DU TRÉSORIER

La trésorière ou le trésorier a la garde des fonds, propriétés et valeurs de la fédération. Il reçoit tous les argent dus à la fédération par les syndicats affiliés ou autres organisations et en donne quittance. Il effectue tous les paiements par transaction bancaire ou par chèque portant sa signature et celle de la présidente ou du président ou de la ou du secrétaire général. Il doit déposer sans délai l'argent et les chèques dans une institution financière.

Toutes les dépenses ne sont remboursées que sur présentation de pièces justificatives. Les dépenses non prévues ne sont payées que sur autorisation du comité exécutif.

Il prend charge des dossiers déterminés par le comité exécutif.

Il doit fournir, sur demande, les livres de comptabilité et toutes les pièces justificatives nécessaires aux membres du comité de surveillance des finances. Il en est de même dans le cas d'une représentante ou d'un représentant autorisé par le comité exécutif de la CSN.

La trésorière ou le trésorier doit produire un rapport financier à chaque réunion régulière du conseil fédéral, du congrès et régulièrement aux réunions du bureau fédéral.

À l'expiration de son terme d'office ou s'il doit laisser sa charge au cours de son mandat, la trésorière ou le trésorier fait rapport au bureau fédéral de l'état des finances. Il collabore, avec le comité de surveillance des finances afin que les livres soient vérifiés avant son départ. Il transmet à son successeur, tous les documents et propriétés de la fédération qui étaient sous sa garde.

4.11 MESURE D'EXCEPTION

Le membre du comité exécutif qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ne répond plus en cours de mandat aux conditions prévues à l'article 3.5 a) des statuts et règlements peut compléter son mandat, s'il le désire.

CHAPITRE V - BUREAU FÉDÉRAL

5.1 COMPOSITION

La fédération est dirigée par un bureau fédéral, composé des membres du comité exécutif, des représentantes et représentants pour chacun des secteurs ou des substituts, tel que défini par les présents statuts et règlements.

Aucun membre au bureau fédéral ne peut cumuler plus d'un poste à ce bureau.

Une ou un salarié-e représentant les salarié-es de la fédération peut assister aux réunions du bureau fédéral sans droit de vote.

5.2 QUORUM

Le quorum du bureau fédéral est constitué par la majorité des membres.

53 RÉUNIONS

Le bureau fédéral se réunit au moins trois fois par année. Il peut cependant tenir des séances au besoin. Ces séances sont convoquées par la ou le secrétaire général.

Dans les quinze (15) jours suivant la réception d'une demande écrite signée par cinq (5) membres du bureau fédéral, le comité exécutif, par l'intermédiaire de la ou du secrétaire général ou de la présidente ou du président, doit convoquer et tenir un bureau fédéral extraordinaire.

Les documents étudiés à ces séances doivent parvenir préalablement aux membres du bureau.

Lorsqu'une représentante ou un représentant d'un secteur ne peut participer à une séance du bureau fédéral, pour une raison agréée par le bureau, son substitut le remplace pour l'ensemble de la séance.

54 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS

Le bureau fédéral est l'instance suprême de la fédération entre les congrès et les conseils fédéraux. Il a les pouvoirs et attributions suivants :

- a) Exécuter les mandats qui lui sont confiés par le congrès ou le conseil fédéral;
- b) Étudier toute question que lui soumet le comité exécutif ou le conseil fédéral et formuler ses recommandations;
- c) Donner des directives pour l'expédition des affaires courantes, s'il juge que cette intervention est nécessaire;
- d) Obtenir rapport des activités du comité exécutif et des représentantes et représentants des secteurs;
- e) Déterminer l'affectation des syndicats dans les secteurs et les sous-secteurs;
- f) Examiner et discuter les rapports sur les services et faire au congrès et au conseil fédéral les recommandations qui s'imposent;
- g) S'assurer que les syndicats affiliés à la fédération reçoivent les services techniques et professionnels requis; ces services doivent être fournis, selon le cas, soit directement par la fédération, soit par entente de service avec une autre organisation affiliée à la CSN. Les salarié-es relèvent du bureau fédéral dans l'exercice de leurs fonctions.

Le bureau fédéral a la responsabilité, à l'intérieur des prévisions budgétaires, de la création ou de l'abolition des postes, de façon à assurer la bonne conduite de la fédération;

- h) Entrer dans la nomination de la coordination choisie par l'équipe provinciale;
- i) Rencontrer l'équipe provinciale de la fédération à toute occasion jugée utile pour l'intérêt de la fédération et régler les litiges émanant de l'équipe provinciale;
- j) Approuver la convention collective des salarié-es;
- k) Recevoir les états financiers semestriels;
- l) Contracter des emprunts au nom de la fédération, pour rencontrer les obligations

- d'items prévus au budget;
- m) Examiner, discuter et approuver les plans de travail qui seront adoptés par chaque secteur;
- n) Déterminer la répartition des budgets « secteurs »;
- o) Répondre au congrès et au conseil fédéral, de l'application du budget;
- p) Former les comités spéciaux qu'il juge nécessaires;
- q) Exercer tout autre pouvoir mentionné expressément à son sujet par les statuts et règlements de la fédération;
- r) Trancher toute autre question non attribuée spécifiquement à une autre instance de la fédération par les présents statuts et règlements;
- s) Élire, à la majorité simple, les délégué-es requis pour compléter la délégation de la Fédération du commerce inc. (CSN) au conseil confédéral de la CSN par et parmi le bureau fédéral, à l'exception des membres du comité exécutif qui font partie automatiquement de la délégation. À défaut de quoi, le bureau fédéral verra à déterminer les modalités pour combler la délégation.

5.5 VOTE

Lorsqu'il y a vote au bureau fédéral, les décisions sont prises à la majorité des voix.

5.6 PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS

Le procès-verbal des réunions du bureau fédéral doit être remis à chacun des membres du bureau fédéral et au comité de surveillance des finances. Le bureau fédéral doit faire rapport au conseil fédéral et au congrès fédéral des décisions qu'il a prises.

5.7 DÉPENSES

Les dépenses et les salaires, s'il y a lieu, des délégué-es aux réunions du bureau fédéral sont remboursés par la fédération, selon les normes déterminées par règlement.

CHAPITRE VI - CONSEIL FÉDÉRAL

6.1 COMPOSITION

- a) Le conseil fédéral se compose de délégué-es officiels désignés par chaque syndicat affilié à la fédération.
- b) Chaque syndicat a droit au nombre de délégué-es officiels correspondant à ses membres cotisants tel que défini dans le tableau suivant:

0 - 199 membres cotisants	1 délégué-e officiel
200 - 299 membres cotisants	2 délégué-es officiels
300 - 399 membres cotisants	3 délégué-es officiels
400 - 499 membres cotisants	4 délégué-es officiels
500 - 699 membres cotisants	5 délégué-es officiels

- 700 - 899 membres cotisants 6 délégué-es officiels et ainsi de suite.
- c) Les membres du bureau fédéral et du comité de surveillance des finances peuvent assister au conseil fédéral avec droit de parole et de vote. Ils sont éligibles à tout poste vacant, s'ils sont délégué-es officiels de leur syndicat. Leurs dépenses sont à la charge de la fédération.
 - d) Le fait d'avoir déjà l'un de ses membres au bureau fédéral n'est pas un empêchement pour un syndicat de déléguer l'un des siens au conseil fédéral.
 - e) Les membres du comité exécutif sont délégué-es officiels au conseil fédéral. Ils sont éligibles à tout poste vacant s'ils sont membres cotisants d'un syndicat en règle avec la fédération. Leurs dépenses sont à la charge de la fédération.
 - f) Les salarié-es de la fédération peuvent assister au conseil fédéral sans droit de vote. Elles ou ils sont éligibles à tout poste vacant électif du comité exécutif de la fédération.

6.2 CALCUL DU NOMBRE DE DÉLÉGUÉ-ES PAR SYNDICAT

Le calcul du nombre de délégué-es au conseil fédéral se fait selon la méthode décrite à l'article 3.4.

6.3 CONDITIONS D'ACCREDITATION ET FORMALITÉS

Les conditions d'accréditation des délégué-es au conseil fédéral sont les mêmes que celles décrites à l'article 3.5.

6.4 QUORUM

Le quorum est fixé à la majorité des délégué-es accrédités inscrits, en respectant un minimum de 10 % des syndicats affiliés.

6.5 RÉUNIONS

Le conseil fédéral se réunit au moins une fois entre les congrès, à l'automne de l'année suivante du congrès. Le conseil fédéral peut cependant tenir autant de réunions qu'il juge nécessaires, selon le mode déterminé par le bureau fédéral. En cas de force majeure, le bureau fédéral peut déterminer que le conseil fédéral se tiendra en mode virtuel. Le projet d'ordre du jour doit être envoyé en même temps que la convocation au moins quarante-cinq jours (45) avant la date du conseil fédéral. Le projet d'ordre du jour doit prévoir la tenue d'assemblées sectorielles.

Malgré la possibilité de tenir les instances de la fédération en mode virtuel, l'objectif demeure de tenir les différentes instances en mode présentiel ou comodal, ceci dans le but de favoriser la fraternité et la solidarité entre les différents syndicats affiliés.

6.6 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS

Le conseil fédéral est l'instance suprême de la fédération entre les congrès. Il a les pouvoirs et attributions suivants :

- a) Contribuer au développement de l'orientation idéologique et des politiques générales, selon la ligne des décisions du congrès; assumer entre les congrès la direction générale de la fédération selon les exigences des circonstances ainsi que pour défendre les intérêts généraux des membres des syndicats affiliés;

- b) Exécuter les mandats qui lui sont confiés par le congrès et conformer son action aux décisions de ce dernier;
- c) Approuver la convention collective des salarié-es de la fédération à défaut d'entente au bureau fédéral;
- d) Approuver les rapports financiers et autoriser toute modification nécessaire au budget adopté par le congrès. Une telle autorisation n'est valable que sur un vote des 2/3 des délégué-es présents et formant quorum;
- e) Exercer tout autre pouvoir mentionné expressément à son sujet dans les statuts et règlements de la fédération;
- f) Régler tout conflit qui peut survenir entre les syndicats affiliés ou un ou des syndicats avec la fédération. Il peut déléguer en tout ou en partie ses pouvoirs au bureau fédéral;
- g) Trancher toute autre question non attribuée spécifiquement au congrès de la fédération;
- h) Procéder à l'entérinement ou à l'élection des postes laissés vacants entre les congrès, pour les postes au comité exécutif, au comité de surveillance des finances ou d'un autre comité formé par le congrès.

6.7 COMITÉS DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le bureau fédéral de la fédération désigne au moins un (1) mois avant la date d'ouverture du conseil fédéral les membres des comités suivants :

- a) Comité des lettres de créance;
- b) Comité des propositions;
- c) Comité de l'aide aux syndicats;
- d) Comité des rapports synthèses des ateliers;
- e) Comité des questions de privilège.

Le bureau fédéral nomme également les présidentes, les présidents et les secrétaires des ateliers du conseil fédéral.

Le conseil fédéral peut former autant de comités spéciaux qu'il juge à propos.

6.8 ACCRÉDITATION DES DÉLÉGUÉ-ES

Les accréditations des délégué-es au conseil fédéral sont régies par les règles décrites à l'article 3.9.

6.9 PROPOSITIONS SOUMISES PAR LES SYNDICATS AFFILIÉS

Les propositions soumises au conseil fédéral par les syndicats répondent aux mêmes exigences que celles décrites à 3.10.

6.10 VOTE

Lorsqu'il y a vote au conseil fédéral, les décisions sont prises à majorité des voix.

6.11 PROCÈS-VERBAUX

Sur demande, une copie électronique du procès-verbal est envoyée à chaque syndicat et aux salarié-es de la Fédération du commerce inc. (CSN) ainsi qu'à tous les délégué-es inscrits. À défaut, une copie est envoyée par courrier, sans frais.

CHAPITRE VII - SECTEURS

7.1 COMPOSITION

Les syndicats sont regroupés en secteurs soit :

3.15 SECTEUR 1 – COMMERCE DE DÉTAIL, DE GROS ET DE SERVICES DIVERS

Sous-secteur 1A : Magasins d'alimentation

Tous les syndicats groupant des salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à la vente au détail de produits en vente dans les épiceries, marchés, supermarchés et autres établissements du même genre.

3.16 Sous-secteur 1B : Magasins non alimentaires

Tous les syndicats groupant des salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à la vente, la revente et la distribution au détail de produits non alimentaires.

3.17 Sous-secteur 1C : Entrepôts

Tous les syndicats groupant des salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à la distribution en gros de produits alimentaires et non alimentaires.

3.18 Sous-secteur 1D : Services divers

Tous les syndicats groupant des salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements de service autres que ceux énumérés dans le présent chapitre ainsi que ceux dont les principales activités consistent à la fabrication et la transformation des produits du textile, du vêtement et de la chaussure.

3.19 SECTEUR 2 – AGROALIMENTAIRE

Sous-secteur 2A : Transformation des viandes

Tous les syndicats groupant des salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à l'abattage et la transformation des viandes rouges et des volailles incluant les couvoirs.

3.20 Sous-secteur 2B – Production alimentaire

Tous les syndicats groupant des salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à la fabrication et la transformation des

produits alimentaires de toutes natures, sauf ceux mentionnés à l'alinéa 2A.

3.21 SECTEUR 3 – FINANCES

Sous-secteur 3A – Mouvement Desjardins

Tous les syndicats groupant des salarié-es qui occupent un poste quelconque au service du Mouvement Desjardins.

3.22 Sous-secteur 3B – Institutions financières

Tous les syndicats groupant des salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à faire des opérations financières et d'assurances autres que celles mentionnées à l'alinéa 3A.

3.23 SECTEUR 4 – TOURISME

Sous-secteur 4A – Hôtellerie

Tous les syndicats groupant des salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à offrir des services d'hébergement.

3.24 Sous-secteur 4B – Loisirs

Tous les syndicats groupant des salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à offrir des services de loisirs.

3.25 Sous-secteur 4C – Restauration

Tous les syndicats groupant des salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à offrir des services de restauration.

7.2 ASSEMBLÉES SECTORIELLES

Les syndicats d'un secteur se réunissent autant de fois que le plan de travail adopté par le bureau fédéral le prévoit, selon le mode déterminé par le comité exécutif.

La convocation est faite par l'élu-e responsable du secteur ou par le comité exécutif de la fédération. Vingt pour cent (20 %) des syndicats d'un secteur peuvent exiger par écrit la tenue d'une rencontre.

De plus, tel que prévu aux articles 3.1 et 6.5, une assemblée sectorielle est prévue pour permettre aux comités sectoriels de présenter leur bilan d'activités et, s'il y a lieu, d'adopter un nouveau plan de travail.

Pendant le congrès, chaque secteur doit se nommer un comité. Pour être éligible, la candidate ou le candidat doit être délégué officiel de son syndicat.

Pour les élections aux comités sectoriels, voir les Règles de procédure d'élection aux comités sectoriels de la Fédération du commerce (CSN).

7.3 DÉLÉGATION ET PROCÉDURE

La délégation des syndicats aux assemblées sectorielles est la même qu'au congrès.

Cependant les syndicats à sections ont droit de siéger aux assemblées sectorielles correspondant à leur section. Les délégué-es des syndicats doivent cependant travailler dans les secteurs où ils siègent. Le nombre de membres cotisants de la ou des sections d'un même secteur, détermine le nombre de délégué-es du syndicat à ce secteur.

Les salarié-es de la fédération ayant des dossiers dans le secteur convoqué peuvent assister à ces assemblées sectorielles avec droit de parole, mais sans droit de vote.

La procédure d'assemblée est celle prévue au code de procédure de la CSN. Les votes sont pris à majorité simple. L'assemblée n'est pas sujette à un quorum. Le comité sectoriel désigne, parmi ses membres, une présidente ou un président et une ou un secrétaire d'assemblée. Une assemblée ne peut siéger sans la présence d'au moins un membre du comité exécutif ou d'une personne désignée par lui.

7.4 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS

- a) Dans le cadre des politiques de la CSN et de la fédération et sous la responsabilité du comité exécutif, les secteurs ont pour mandat de regrouper les syndicats selon les activités économiques de leurs membres et servir ainsi d'agents de liaison et de coordination pour les négociations des syndicats. Ils peuvent entre autres : définir les besoins en matière d'organisation et de formation professionnelle et technique; préparer des plates-formes sectorielles de revendications; définir un projet type, planifier et coordonner les négociations locales; favoriser les regroupements de négociations; assurer les appuis aux syndicats aux prises avec des difficultés majeures (grève, conflit, fermeture, etc.); développer divers outils communs aux syndicats du secteur en ce qui a trait à la négociation.
- b) Les comités sectoriels doivent présenter au comité exécutif et au bureau fédéral un plan de travail qui sera adopté par une assemblée de leur secteur avec un budget approprié dans le cadre des budgets de la fédération pour la première et la deuxième partie du mandat.
- c) Les comités sectoriels sont composés des représentantes et représentants de sous-secteur. Chaque sous-secteur, tel que défini à l'article 7.1, a droit à deux (2) représentantes et représentants au comité sectoriel.

Les sous-secteurs ayant 3 500 membres cotisants et plus se voient attribuer un siège supplémentaire au comité sectoriel.

Dans le cadre des assemblées sectorielles, les sous-secteurs doivent élire leurs représentants au comité sectoriel.

En cas de vacance au comité sectoriel, voir les Règles de procédure d'élection aux comités sectoriels de la Fédération du commerce (CSN).

- d) Le calcul pour déterminer le nombre de membres cotisants d'un sous-secteur est

effectué au même moment que lors de la convocation au congrès.

À chaque comité sectoriel s'ajoutent un membre désigné du comité exécutif de la fédération, les salarié-es en appui-conseil ainsi que la coordination responsable du secteur.

Les assemblées sectorielles ont des pouvoirs de recommandations aux syndicats affiliés, au comité exécutif et au bureau fédéral.

- e) Le comité sectoriel détermine ses représentantes et représentants et substituts pour siéger au bureau fédéral, immédiatement à la suite des élections.

Chaque sous-secteur, tel que défini à l'article 7.1 des présents statuts et règlements, a droit à un délégué au bureau fédéral.

Les sous-secteurs ayant 3 500 membres cotisants et plus se voient attribuer un siège supplémentaire au comité sectoriel et au bureau fédéral.

Le calcul pour déterminer le nombre de membres cotisants d'un sous-secteur est effectué au même moment que lors de la convocation au congrès.

7.5 PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux des assemblées sectorielles sont disponibles à chaque syndicat concerné, aux membres du comité exécutif et du bureau fédéral et aux salarié-es en appui-conseil aux secteurs.

7.6 DÉPENSES

La fédération assure les dépenses conformes aux items budgétaires de secteurs adoptés par le bureau fédéral.

Les dépenses et les salaires, s'il y a lieu, des membres du comité sectoriel sont remboursés selon les normes déterminées par règlement. Les dépenses et salaires, s'il y a lieu, des délégué-es des syndicats aux assemblées sectorielles sont assumés par les syndicats.

À l'occasion de la rencontre telle que prévue à l'article 7.2, les syndicats peuvent recevoir une aide financière de la fédération pourvu qu'ils rencontrent les critères définis par la politique relative à l'aide aux syndicats applicable aux réunions de secteurs.

7.7 RAPPORT DES COMITÉS SECTORIELS

Les comités sectoriels soumettent un rapport écrit des activités du secteur qu'ils représentent au bureau fédéral, au conseil fédéral ainsi qu'au congrès de la fédération.

CHAPITRE VIII - COMITÉS

8.1 COMPOSITION ET MANDATS

a) **Comité de la condition féminine**

Le comité de la condition féminine est formé de quatre (4) militantes, provenant des comités sectoriels de chacun des secteurs, et élues par ces derniers, suite au congrès. À défaut d'avoir au moins une militante élue au comité sectoriel, un appel de candidatures sera envoyé à l'ensemble des syndicats du secteur concerné. Le comité sectoriel procèdera à l'élection de la personne déléguée. Le comité voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant à la condition féminine ainsi qu'à outiller les syndicats de la fédération dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités sectoriels pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleuses de la fédération, à leurs conditions de travail.

b) **Comité de santé-sécurité-environnement**

Le comité de santé-sécurité-environnement est formé de quatre (4) membres provenant des comités sectoriels de chacun des secteurs, et élus par ces derniers, suite au congrès. Le comité voit à l'application des décisions des instances de la fédération quant aux conditions de santé, sécurité et environnement. Il doit s'assurer qu'un effort particulier soit fait par les comités sectoriels pour appuyer, rejoindre et sensibiliser les travailleuses et travailleurs de la fédération à leurs conditions de santé, sécurité et environnement.

c) **Comité de coordination de la formation**

Le comité de coordination de la formation est composé de :

- sept (7) militantes et militants provenant des syndicats affiliés élu-es par le bureau fédéral;
- un minimum de quatre (4) salarié-es nommés par l'équipe provinciale;
- la coordination fédérale responsable de la formation.

Il voit à coordonner les activités de formation pour les syndicats de la fédération.

À chacun de ces comités s'ajoute un membre du comité exécutif de la fédération tel que désigné par celui-ci.

8.2 RAPPORTS

Les comités font rapport au congrès, au conseil fédéral, au comité exécutif et au bureau fédéral de leurs travaux.

8.3 DÉPENSES

Les dépenses et les salaires, s'il y a lieu, des membres des comités sont assumés par la fédération selon les normes déterminées par règlement.

CHAPITRE IX - COORDINATION

9.1 FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS DE LA COORDINATION

La coordination a pour fonction principale de coordonner, planifier et surveiller la mise en application des politiques de négociation et de convention collective de travail, tel que déterminé par le congrès, par le conseil fédéral et par le bureau fédéral.

Elle dirige, coordonne et planifie le travail des salarié-es de la fédération.

Lorsque les circonstances l'exigent et lorsqu'elle le juge à propos, après consultation avec les intéressé-es, la coordination peut intervenir directement dans leurs négociations.

Elle relève, dans l'exercice de ses fonctions, du bureau fédéral et du comité exécutif.

La coordination présente au bureau fédéral un rapport de ses activités, de son travail et de celui des salarié-es de la fédération. Elle assiste aux réunions du comité exécutif et du bureau fédéral.

La coordination assiste au conseil fédéral et au congrès fédéral sans droit de vote. Elle doit faire un rapport écrit à ces deux instances fédérales.

9.2 ÉQUIPE PROVINCIALE

Les salarié-es de la fédération et les membres du comité exécutif de la fédération se réunissent en équipe provinciale au moins deux fois par année pour étudier les problèmes de services de la fédération et prendre les décisions dans le cadre de sa juridiction.

CHAPITRE X - FINANCES

10.1 COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Tous les syndicats affiliés, pour toute cotisation perçue d'un membre dans le mois et pour toute contribution équivalente versée par une ou un employé-e en vertu d'un régime particulier de sécurité syndicale, paient directement à la Fédération du commerce inc. (CSN) le per capita mensuel fixé par le congrès.

Le montant du per capita mensuel régulier est calculé sur le salaire brut régulier en excluant le temps supplémentaire et les primes et en incluant l'indexation, les montants forfaitaires et les primes de vacances.

Les per capita applicables aux cotisations perçues doivent être versés dans un maximum de 45 jours. Le congrès peut aussi déterminer tout mode de perception des per capita et toutes autres cotisations.

Dès qu'un syndicat est en retard de plus de trois (3) mois dans ses cotisations syndicales ou redevances, la fédération doit faire un suivi et au besoin, prendre les ententes qui s'imposent.

Les syndicats fournissent dans les plus brefs délais à la trésorerie de la fédération, les informations et documents suivants :

- une copie conforme de la résolution de l'assemblée générale du syndicat relative à la cotisation syndicale;
- une explication relative à la méthode de calcul de la cotisation syndicale.

10.2 INSPECTION ET VÉRIFICATION DU PAIEMENT DES PERCAPITA

Les syndicats affiliés à la Fédération du commerce inc. (CSN) doivent, en tout temps, sur demande des représentantes ou des représentants autorisés de la Fédération du commerce inc. (CSN), laisser vérifier leurs livres comptables par ces derniers et leur fournir tout renseignement complémentaire dont ils auraient besoin.

Le syndicat qui néglige ou refuse de se conformer à cette obligation, verra son cas soumis au bureau fédéral.

Le représentant de la Fédération du commerce inc. (CSN) qui découvre des irrégularités qui motivent la convocation de l'assemblée générale de cette organisation a le droit de faire convoquer par la Fédération du commerce inc. (CSN) l'assemblée générale ou l'instance concernée.

Tout syndicat qui, à la suite de vérification, a des arrérages de per capita à payer tel que démontré au rapport du vérificateur, doit acquitter les sommes dues dans les trente (30) jours suivant la présentation du rapport, à moins qu'une entente n'intervienne entre les parties quant au délai de remboursement.

10.3 COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES

Un comité de surveillance des finances composé de trois membres est élu par le congrès. Les membres du comité de surveillance des finances ne sont éligibles à aucun autre poste au sein de la Fédération du commerce inc. (CSN). Ses attributions sont les suivantes :

- a) Surveiller les finances et l'application des règlements de la fédération;
- b) Examiner toute dépense extraordinaire non prévue au budget;
- c) Examiner les rapports semestriels de la trésorière ou du trésorier sur l'administration générale de la fédération;
- d) Faire au comité exécutif, au bureau fédéral, au conseil fédéral et au congrès, les recommandations qu'il juge utiles;
- e) Aviser le conseil fédéral des modifications recommandées par le comité exécutif et le bureau fédéral;
- f) Un (1) membre du comité de surveillance des finances désigné par le comité doit siéger à toutes les réunions du bureau fédéral. Cependant, les trois (3) membres du comité de surveillance des finances peuvent siéger au bureau fédéral lors de la présentation d'un rapport du comité. Si l'exécutif doit présenter un rapport financier ou provisoire ou s'il désire faire modifier le budget par le conseil fédéral, il doit convoquer les trois (3) membres du comité de surveillance des finances au bureau fédéral. Les membres du comité de surveillance des finances ont le droit de parole, mais n'ont pas le droit de vote au bureau fédéral.

10.4 EXERCICE FINANCIER

L'exercice financier de la fédération se termine le 31 décembre précédent le congrès fédéral.

CHAPITRE XI - MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

11.1 STATUTS ET RÈGLEMENTS DES SYNDICATS AFFILIÉS

Les syndicats affiliés doivent informer la fédération de toutes les modifications qu'ils apportent à leurs statuts et règlements.

Conformément à l'article 2.1 b), si les statuts d'un syndicat affilié comportent des dispositions incompatibles ou contraires à celles des statuts et règlements de la fédération, ces dispositions sont réputées nulles et non avouées.

11.2 MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DE LA FÉDÉRATION

Les présents statuts et règlements ne peuvent être modifiés que par le congrès, aux deux tiers (2/3) des voix des délégué-es présents formant quorum.

Le texte de tout projet d'amendement doit être envoyé à la ou au secrétaire général de la fédération au moins huit (8) semaines avant la date d'ouverture du congrès.

La ou le secrétaire général doit envoyer copie de ces projets d'amendements à tous les syndicats affiliés, au moins trente (30) jours avant l'ouverture du congrès. Tout projet d'amendement aux statuts et règlements transmis par les syndicats affiliés ou par le comité exécutif de la Fédération du commerce inc. (CSN) est référé au comité des statuts et règlements, lequel fait rapport au congrès avec ses recommandations.

11.3 DISSOLUTION

La fédération ne peut être dissoute aussi longtemps que trois (3) syndicats dûment en règle en sont membres. Lorsque la fédération perd sa qualité plus haut mentionnée, elle est disposée de ses biens suivant les stipulations de la loi relative aux syndicats professionnels.

ANNEXE 1

PROPOSITION À CARACTÈRE GÉNÉRAL

De mandater la ou le secrétaire général de la Fédération du commerce inc. (CSN) de procéder aux concordances découlant des modifications apportées par le congrès incluant la francisation.

**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



Réglementation des dépenses



Réglementation des dépenses



2025

Tables des matières

1.	Réglementation des salaires et dépenses.....	1
1.1.	Calcul des échelles	1
1.2.	Congrès fédéral – Conseil fédéral	1
1.3.	Assemblées sectorielles.....	1
1.4.	Appui financier aux syndicats régionaux	1
2.	Politique de remboursement des dépenses	2
2.1.	Déjeuner.....	2
2.2.	Diner	2
2.3.	Souper.....	2
2.4.	Coucher.....	3
2.5.	Frais de garde	3
2.6.	Barèmes.....	4
2.7.	Déplacements	4
3.	Politique de remboursement des salaires.....	5
4.	Réglementation des dépenses et salaires pour les sessions de formation.....	5
5.	Présences et autorisation.....	6
6.	Frais de traduction.....	6
7.	Frais de photocopies	6
8.	Prêt à un syndicat (frais d'arbitrage)	7
9.	Frais à la charge du syndicat.....	7
10.	Frais à la charge de la fédération	7
	Politiques adoptées à la Fédération du commerce (CSN)	8

1. Réglementation des salaires et dépenses

1.1. Calcul des échelles

Le calcul pour déterminer les échelles d'aide pour les syndicats admissibles à cette aide financière est fait lors de la préparation de la convocation de l'instance (article 3.4 des statuts et règlements FC). Le calcul comprend également la conversion du nombre de membres cotisants de chaque syndicat selon le taux moyen de la fédération pour déterminer l'échelle d'aide. En aucun cas ce calcul ne pourra revoir à la baisse le pourcentage prévu plus bas.

1.2. Congrès fédéral – Conseil fédéral

Pour la tenue des instances larges de la fédération, les syndicats affiliés bénéficient d'une aide financière pour la participation d'une personne par syndicat.

Syndicat de 1 à 50 membres : remboursement de 100 % du salaire et des dépenses.

Syndicat de 51 à 75 membres : remboursement de 75 % du salaire et des dépenses.

Syndicat de 76 à 100 membres : remboursement de 65 % du salaire et des dépenses.

Syndicat de plus de 100 membres : remboursement de 55 % du salaire et des dépenses.

La fédération rembourse selon les barèmes en vigueur.

La fédération rembourse également 100 % du coût du transport en commun pour les syndicats des régions Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec.

La fédération assume les dépenses d'une ou d'un délégué-e pour les syndicats en grève, en lock-out ou en fermeture. Il est entendu qu'étant en conflit, aucun salaire n'est remboursé. Pour les nouveaux syndicats accrédités qui n'ont pas signé une première convention, la fédération assume les frais (salaires et dépenses) pour une personne déléguée.

1.3. Assemblées sectorielles

Pour la tenue de deux assemblées sectorielles, la fédération offre aussi une aide financière aux syndicats. Il s'agit de la même aide que pour la tenue du congrès fédéral et du conseil fédéral.

Tous les remboursements sont faits aux syndicats sur présentation de pièces justificatives appropriées et selon la réglementation en vigueur.

1.4. Appui financier aux syndicats régionaux

La fédération continue d'appuyer financièrement les syndicats régionaux unisectoriels détenant plusieurs accréditations pour leur participation à la vie démocratique de la fédération selon l'échelle d'aide actuellement en vigueur pour leur présence aux réunions et instances tel que mentionné à *1.2 Congrès fédéral – Conseil fédéral*.

La détermination du nombre de membres définissant le pourcentage d'appui financier se fait sur la base de l'accréditation d'où provient la militante ou le militant.

Le support n'est accordé que pour les syndicats unisectoriels détenant plusieurs accréditations dans plusieurs localités.

Le nombre total de délégué-es admissibles à l'aide financière ne peut dépasser le nombre de délégué-es auquel le syndicat a droit par son membership total.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du commerce – CSN (STTC – CSN) et le Syndicat des employé-es de la restauration – CSN (SER – CSN) bénéficient du même appui financier.

2. Politique de remboursement des dépenses

2.1. Déjeuner

Le déjeuner est remboursé si :

- Une rencontre débute avant 8 heures.
- Le coucher à l'extérieur la veille est remboursé.
- Le lieu de la rencontre occasionne un déplacement avant 8 heures.

2.2. Diner

Le diner est remboursé si :

- La rencontre débute dans l'avant-midi et se poursuit en après-midi.
- La rencontre se termine après midi.
- La rencontre se termine après 11 heures et un déplacement supérieur de 100 km (retour) doit être effectué.

2.3. Souper

Le souper est remboursé si :

- La rencontre de l'après-midi se termine après 17 h 30.
- La rencontre se termine après 17 heures et un déplacement supérieur à 100 km (retour) doit être effectué.
- La rencontre débute avant 18 h 30.
- Une rencontre se tient en soirée et si elle suit une autre rencontre tenue en après-midi.
- Il y a rencontre en soirée et un déplacement supérieur à 100 km (aller) doit être effectué.
- La rencontre débute le lendemain matin avant 10 heures et un déplacement supérieur à 260 km (aller) doit être effectué.

2.4. Coucher

Le coucher est remboursé si :

Lorsque des frais de coucher sont encourus, ils sont remboursés selon le barème confédéral si :

- La rencontre se poursuit le lendemain matin avant 10 heures et une distance supérieure de 100 km (retour) doit être effectuée.
- La rencontre débute le lendemain matin avant 10 heures et un déplacement supérieur à 260 km (aller) du lieu de travail au lieu de réunion doit être effectué.
- Les frais de coucher de la dernière journée d'une rencontre sont remboursés lorsque la réunion se termine après 19 heures et que la distance à parcourir est supérieure à 200 km (retour).
- Les frais de coucher de la dernière journée d'une rencontre sont remboursés lorsque la distance à parcourir est supérieure à 300 km (retour) et que la réunion se termine après 17 h 30.

2.5. Frais de garde

La répartition quotidienne des frais de garde s'effectue comme suit :

Nombre d'enfants	1	2	3	Plus de 3 enfants
Avant-midi	17,05 \$	25,55 \$	33,75 \$	8,85 \$
Après-midi	17,05 \$	25,55 \$	33,75 \$	8,85 \$
Soirée (pour le travail) après 18 h	25,80 \$	33,75 \$	41,65 \$	8,85 \$
Nuit (pour le travail) après 24 h	34,05 \$	50,15 \$	70,00 \$	8,85 \$
En outre, pour la période du souper, les frais encourus pour la garde ou les retards à la garderie donnent droit à une compensation de 17,05 \$ pour un enfant et à 8,85 \$ pour chaque enfant additionnel. Une ou un salarié-e peut aussi réclamer 17,05 \$ par jour pour les frais encourus pour la garde d'un enfant de douze ans et moins et à un montant de 8,85 \$ additionnel pour chaque enfant. Cette réclamation est possible seulement si la ou le salarié-e doit quitter sa résidence avant l'ouverture du service de garde ou de l'établissement scolaire pour participer à une activité où sa présence est requise.				

Les frais de garde sont remboursables s'ils ont été encourus et payés par la personne ayant des enfants de 16 ans et moins ou pour des enfants de moins de 18 ans qui sont atteints de handicap physique ou mental et qui nécessitent un service de garde.

Une personne peut réclamer des frais de garde seulement pour les frais additionnels encourus en dehors de ses heures normales de travail pour lesquelles aucun salaire n'est réclamé.

Les frais de garde ne sont remboursés qu'à un seul des deux parents ou conjoints lorsque les deux participent à des rencontres aux mêmes périodes et ne doivent pas servir de rémunération pour la personne parente ou conjointe.

Lorsque des frais de garde sont engagés sur l'heure du dîner pour les enfants à cause d'une rencontre, la participante ou le participant peut réclamer une seule période de frais de garde, selon le nombre d'enfants, tel qu'il est prévu à la réglementation.

2.6. Barèmes

La fédération rembourse selon les barèmes CSN en vigueur, indexés au 1^{er} juin de chaque année.

1^{er} juin 2025

Déjeuner :	16,40 \$
Diner :	26,25 \$
Souper :	33,00 \$
Coucher :	216,50 \$
Total :	292,15 \$

2.7. Déplacements

Le remboursement du coût de transport en commun est maintenu comme principe directeur. La fédération remboursera 0,469 \$ du kilomètre pour le kilométrage parcouru entre le lieu de travail et le lieu de l'activité. Toutefois, le fait d'utiliser la voiture ne doit pas avoir pour effet que la personne puisse réclamer un remboursement de plus de dépenses et de salaire que celui auquel elle aurait eu droit si elle avait utilisé le transport en commun.

- Le coût du transport en commun réservé sept jours à l'avance, réellement encouru, peut être réclamé à titre de frais de déplacement. Le reçu du billet d'autobus, d'avion, de train ou de traversier, accompagné du billet d'embarquement, doit être fourni.
- Le kilométrage encouru est calculé selon la distance séparant le lieu de la rencontre et le lieu de travail.
- Des frais de déplacement de 0,650 \$ du kilomètre sont remboursés aux membres du bureau fédéral, des comités fédéraux, des comités sectoriels et des membres du comité de coordination de la formation.
- Les frais de taxis sont remboursés, sur présentation de reçus, de l'aéroport ou de la gare au lieu du coucher ou de la réunion.
- Des frais de déplacement basés sur le kilométrage sont remboursés du domicile à l'aéroport ou à la gare, selon le cas.
- Une personne ne peut réclamer du transport si elle était programmée pour travailler, à l'exception de celle qui doit effectuer un déplacement supplémentaire pour participer à une activité de la fédération.

- La fédération insiste pour rappeler aux personnes d'une même région qu'il serait souhaitable et syndicalement approprié de faire du covoiturage pour se déplacer à une rencontre de la fédération et ne réclamer que les frais ainsi encourus par l'utilisateur de l'automobile.
- Les frais de stationnement sont remboursés sur présentation de reçus.
- La fédération rembourse également 100 % du coût du transport en commun pour les syndicats des régions de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord, et de l'Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec.

3. Politique de remboursement des salaires

Le salaire réellement perdu est remboursé lorsque la personne joint à la réclamation une confirmation de perte de revenus ou de rappel au travail, une copie de la demande de libération et une copie du talon de paie.

Le salaire réellement perdu est celui que la personne requise d'être au travail recevrait si elle était au travail, incluant s'il y a lieu, les avantages sociaux, les primes et les pourboires, selon la politique écrite du syndicat.

Toute personne retraitée, en congé de maladie, en CNESST, en assurance salaire, en assurance emploi, en congé payé ou percevant une prestation d'un régime d'indemnisation en absence maladie ne peut, en conséquence, réclamer du salaire.

En aucun cas, des heures supplémentaires ne sont remboursées, sauf le temps supplémentaire obligatoire conventionné, s'il est inclus dans l'horaire régulier, avec copie de l'article de la convention collective à l'appui.

Le remboursement du salaire perdu, incluant le temps de transport, ne peut excéder les dispositions prévues à la politique de remboursement des frais de déplacement.

La fédération rembourse 100 % du salaire et des avantages sociaux de la personne au syndicat local. Pour le paiement direct à la personne, la fédération utilise la demande versement de salaires des libérés CSN (DVSL).

4. Réglementation des dépenses et salaires pour les sessions de formation

La fédération rembourse 50 % du total des coûts pour deux personnes par syndicat pour les formations en relations de travail.

Pour le mandat 2021-2024, tel qu'adopté au 52^e Congrès FC, la fédération rembourse 100 % du total des coûts pour 2 personnes par syndicat pour les formations « Initiation au syndicalisme » et « Organiser la solidarité ».

Les coûts des libérations (salaires et dépenses) sont payés pour les périodes où les participantes et participants sont présents à la session. À cet effet, ils doivent signer la feuille de présence prévue à cet effet chaque jour.

Les remboursements sont envoyés aux syndicats et non aux participantes et participants. Une militante ou un militant peut suivre plus de deux fois la même session, mais la fédération n'assume le remboursement que pour les deux premières fois.

La fédération rembourse 100 % du salaire et des dépenses d'une militante ou d'un militant qui participe à une session de formation à l'intérieur des six premiers mois suivant la date d'accréditation ou avant la conclusion de la convention collective d'un nouveau syndicat.

La fédération aide les syndicats aux prises avec de graves difficultés de fonctionnement. Cette aide est offerte selon la réglementation adoptée au conseil confédéral de la CSN. Elle permet la tenue de session de formation visant à consolider la vie syndicale d'un syndicat. Toute demande doit être acheminée par la conseillère ou le conseiller de la fédération.

Pour les sessions de formation en santé et sécurité au travail, 100 % du salaire réellement perdu (excluant les heures supplémentaires, les pourboires et les avantages sociaux) sont remboursés pour deux participantes ou participants par syndicat. Ces remboursements sont pris à même la subvention en santé et sécurité au travail accordée à la Fédération du commerce (CSN).

La fédération rembourse 100 % du coût du transport en commun pour deux participantes ou participants aux sessions de formation en santé et sécurité au travail pour les syndicats des régions de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec.

5. Présences et autorisation

Pour avoir droit au remboursement de frais encourus lors de réunions de la fédération, une feuille de présence est signée par les personnes par période de demi-journée pour chacune des journées de réunion. Pour chaque demi-période d'absence par jour, le rapport d'activités sera coupé de la moitié.

Le membre du comité exécutif de la fédération responsable d'un secteur ou d'un comité fédéral doit, au préalable, autoriser toutes les libérations et/ou dépenses à être encourues.

6. Frais de traduction

À l'exception des frais de traduction de la première convention collective qui sont remboursés jusqu'à concurrence de 1 000 \$ dans le cas d'un syndicat de moins de 100 membres, tous les autres frais de traduction sont à la charge du syndicat.

7. Frais de photocopies

La fédération défraie les coûts de la papeterie et de l'impression des documents suivants :

- copies du projet de convention collective pour le comité syndical de négociation;
- copies du projet de convention collective à remettre à l'employeur;

- copies de la convention collective nécessaires pour le dépôt au ministère du Travail;
- copies de la convention collective à signer par le comité syndical de négociation;
- tous les documents nécessaires pour un arbitrage.

Tous les autres frais sont à la charge du syndicat.

8. Prêt à un syndicat (frais d'arbitrage)

Exceptionnellement, la fédération peut prêter à un syndicat les montants nécessaires pour acquitter une facture d'arbitrage. Le syndicat doit s'engager à rembourser la fédération selon les modalités à convenir.

9. Frais à la charge du syndicat

Les frais suivants sont à la charge du syndicat :

- frais d'huissier
- notes sténographiques
- présence d'une ou d'un sténographe officiel
- frais et honoraires de l'arbitre,
- annulation d'une audience d'arbitrage : toutefois, sous réserve de l'autorisation au préalable des membres du comité exécutif de la fédération, ces frais sont assumés par la fédération si une demande d'annulation est causée par l'absence d'une conseillère ou d'un conseiller pour maladie dans les quatre semaines précédant l'arbitrage, ou pour toute situation ayant été, au préalable, autorisée par ou à la demande de la fédération.
- frais d'expert

10. Frais à la charge de la fédération

Les frais suivants sont à la charge de la fédération :

- frais d'homologation d'une sentence
- frais judiciaires subséquents : la fédération se réserve le droit de procéder à l'évaluation du dossier.
- outrage au tribunal : dans la mesure où il y a un lieu avec une décision arbitrale.
- bref de saisie : si cela fait suite à un grief.
- support exceptionnel : pour les nouveaux syndicats ayant obtenu leur accréditation syndicale, mais ne disposant pas de caisse syndicale, la fédération offre un support financier. La fédération paie, sur réception de pièces justificatives, les frais de papeterie, locations de salles, libérations, etc., jusqu'à concurrence de l'équivalent d'un mois de cotisations régulières avec un plafond de 1 000 \$. Le syndicat, par une résolution d'assemblée générale, s'engage à remettre les sommes dues à la fédération dans un délai maximum de six mois. La conseillère ou le conseiller au dossier recommande à la fédération l'octroi de cette aide.

Politiques adoptées à la Fédération du commerce (CSN)

Politique de rémunération pour les membres du comité exécutif

Cette politique a été adoptée par le bureau fédéral lors de la réunion du mois d'avril 2006 :

L'élaboration de la présente politique s'inspire des conditions de travail prévue à la convention collective du STTCSN, des conditions de libération des autres organisations affiliées et de la réglementation des dépenses de la Fédération du commerce (CSN).

Salaire

Il est entendu que dans l'éventualité où une dirigeante ou un dirigeant subirait une perte d'emploi définitive (fermeture définitive d'entreprise, désaffiliation ou révocation), celle-ci- ou celui-ci continuerait de recevoir sa rémunération, tel qu'il est prévu ci-après.

Allocation logement

Pour ce qui est de l'allocation de logement ou du barème journalier, ainsi que pour le kilométrage entre sa région et Montréal, la fédération assume ses dépenses au plus tard jusqu'à la fin du mandat.

Conditions de travail pour les dirigeantes et les dirigeants libérés à temps plein

Tel qu'il a été adopté lors du congrès précédent et réaffirmé lors du congrès de 1983, les dirigeantes et les dirigeants libérés à temps plein ont droit aux dispositions et conditions de travail des conseillères ou conseillers syndicaux, comprenant les éléments suivants :

Salaire <i>(adopté lors des précédents congrès et réaffirmé lors du congrès de 1983)</i>	Le salaire applicable est l'échelle des conseillères et conseillers syndicaux.
Pécule et vacances <i>(adopté lors des précédents congrès et réaffirmé lors du congrès de 1983)</i>	Selon les dispositions de la convention.
Allocation de logement <i>(adopté au bureau fédéral de 2006)</i>	L'indemnité est celle prévue à la convention collective, avec les précisions suivantes : Lors d'une absence pour maladie, la dirigeante ou le dirigeant qui a un bail recevra son allocation logement pour la durée de son bail. Si la dirigeante ou le dirigeant n'a pas de bail, son allocation logement est payée pour le premier mois d'absence maladie.
Prime de départ <i>(adopté lors des précédents congrès et réaffirmé lors du congrès de 1983)</i>	Cette politique s'applique lors de tout départ pourvu que ce départ ne soit pas le résultat d'une obligation due à l'exercice de fonctions syndicales à la CSN ou a des organisations affiliées à la CSN. Deux semaines de salaires par année de mandat complété au 2/3, pour le temps occupé et reconnu par la fédération sur un poste à temps plein, jusqu'à un maximum de trois mois.
Prime de transition <i>(adopté lors des précédents congrès, réaffirmé lors du congrès de 1983 et modifié au bureau fédéral de juin 1999)</i>	Deux semaines pour le transfert des dossiers.

Conditions de travail pour les dirigeantes ou dirigeants libérés à temps partiel

Secrétariat général : 44 semaines

Vice-présidence : 39 semaines

La dirigeante ou le dirigeant peut choisir de conserver intégralement les conditions de travail de sa convention collective ou obtenir les conditions de travail énumérées ci-après, sans aucun amalgame.

La dirigeante ou le dirigeant doit faire connaître son choix pendant la première semaine de son mandat. Ces conditions de travail sont pour une durée de trois ans et ne peuvent être modifiées durant cette période.

La dirigeante ou le dirigeant qui renouvelle son mandat doit faire connaître, dans la semaine qui suit son renouvellement, son choix de conditions de travail tel qu'il est prévu ci-haut.

Salaire <i>(adopté au congrès de 2012)</i>	Le salaire applicable est l'échelle des conseillères et conseillers syndicaux calculé au prorata du nombre de semaines.
Pécule et vacances <i>(adopté au bureau fédéral d'avril 2006)</i>	Selon les dispositions de la convention, au prorata.
Congé personnel <i>(adopté au bureau fédéral d'avril 2006)</i>	Le nombre de jours de congé personnel est de 4 pour le poste de secrétariat général et de 3,75 pour la vice-présidence. Ces congés ne sont pas monnayables.
Congés parentaux <i>(adopté lors du bureau fédéral d'avril 2006)</i>	Le nombre de jours de congé parental est de 4 pour le poste de secrétariat général et de 3,75 pour la vice-présidence. Ces congés s'appliquent avec les mêmes interprétations que pour les salarié-es et ne sont pas monnayables.
Assurance collective <i>(adopté lors du bureau fédéral d'avril 2006)</i>	L'assurance groupe est payée pour l'année, selon les conditions prévues à la convention collective. Lors d'un arrêt de travail, la fédération assume le premier mois de salaire, tel qu'il est convenu dans la convention collective. Cet élément est le seul qui pourrait faire augmenter le nombre de semaines prévues (exemple : une personne qui tombe malade dans sa dernière semaine libérée pourrait obtenir le paiement de trois semaines de plus).
Régime de retraite <i>(adopté lors du bureau fédéral d'avril 2006)</i>	Le calcul des contributions au régime de retraite est effectué sur le salaire et les vacances.
Congé férié <i>(adopté lors du bureau fédéral d'avril 2006)</i>	8 mars Vendredi Saint Lundi de Pâques 1 ^{er} mai Fête nationale du Québec Confédération Fête du Travail Journée nationale de la vérité et de la réconciliation Action de grâce

Réglementation des dépenses FC

	<p>Période comprise entre la veille de Noël et le lendemain du Jour de l'An L'ensemble de ces congés fériés sont octroyés lorsqu'ils surviennent dans une semaine en cours de laquelle la dirigeante ou le dirigeant travaille lors d'une journée de congé férié, elle ou il doit reprendre cette journée à l'intérieur du nombre de semaines prévu et dans l'année de référence. Ces congés ne sont pas monnayables et ne sont pas cumulatifs.</p>
Prime de transition <i>(adopté lors du bureau fédéral de juin 1999)</i>	Deux semaines pour le transfert des dossiers.

Politique de la prime de séparation ou de départ des dirigeantes et dirigeants au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN)

CONSIDÉRANT la proposition qui avait été votée au congrès de 1983;

CONSIDÉRANT que, sur la base de cette proposition, une application identique a été faite en 1987 et 1989;

CONSIDÉRANT que le principe directeur reste le même, soit l'application de la convention collective des personnes salariées aux personnes élues à temps plein du comité exécutif de la fédération.

CONSIDÉRANT le besoin de préciser l'application de cette politique.

Il est adopté de voter les mécanismes suivants pour l'application de cette politique :

- 2 semaines pour le transfert des dossiers pour toutes les personnes officières du comité exécutif.
- 2 semaines de salaire par année de mandat, complétée au 2/3, pour le temps occupé et reconnu par la fédération sur un poste à temps plein, jusqu'à un maximum de 3 mois. Cette politique s'applique lors de tout départ, en autant que ce départ n'est pas le résultat d'une obligation due à l'exercice de fonctions syndicales à la CSN ou à des organisations affiliées à la CSN.
 - Un non-renouvellement de mandat
 - Une démission

Extrait des procès-verbaux des instances de la Fédération du commerce (CSN)

1. Du 37^e Congrès biennal tenu du 15 au 20 mai 1983
2. Du bureau fédéral des 2 et 3 juin 1999

Règles administratives
Comité exécutif
14, 15 et 16 janvier 2002

- Lorsqu'une officière ou un officier du comité exécutif de la fédération est délégué pour rencontrer un syndicat en conflit, il peut payer le repas des membres du comité exécutif dudit syndicat.
- Lors du règlement d'une convention collective, alors qu'une officière ou un officier du comité exécutif de la fédération est sur place, il peut payer une consommation aux membres du comité exécutif du syndicat ainsi qu'aux conseillères et conseillers syndicaux concernés.
- Lors d'une rencontre avec un employeur à la demande de la fédération, l'officière ou l'officier du comité exécutif de la fédération, ou la coordination, peut payer le repas si la dépense est préalablement autorisée par le comité exécutif de la fédération.
- Lors d'une rencontre officielle avec une conseillère ou un conseiller syndical de la fédération, l'officière ou l'officier du comité exécutif de la fédération, ou la coordination, peut payer le repas si la dépense est préalablement autorisée par le comité exécutif de la fédération.
- Lors du départ d'un salarié-e de la fédération dont la région désire souligner le départ, l'officière ou l'officier du comité exécutif de la fédération qui est sur place peut payer le repas du salarié-e.

Tel que convenu par le bureau fédéral de 1986-1987 :

- Lors du congrès, du conseil ou d'un colloque de la fédération, la Fédération du commerce (CSN) assume le coût du coucher pour les membres du comité exécutif, la coordination et le personnel de la direction, en autant que l'événement ne se tienne pas dans leur région.
- Lors du congrès de la CSN, la fédération assume le coût du coucher pour les membres du comité exécutif et la coordination, en autant que l'événement ne se tienne pas dans leur région.

Politique de sécurité et d'utilisation des outils informatiques CSN

Adoptée par le bureau confédéral en novembre 2004

Modifiée par le comité exécutif en mars 2009

Adoptée par le bureau confédéral en septembre 2020 à l'exception des articles 6.4 et 6.5

Articles 6.4 et 6.5 adoptés par le bureau confédéral du 26 avril 2021

Préambule

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) et ses organisations affiliées reconnaissent l'importance pour leurs dirigeantes et dirigeants, leurs cadres et leurs salarié-es d'avoir accès à des ressources informatiques pour la réalisation des activités reliées à leurs responsabilités respectives. En tant que propriétaire et gestionnaire des ressources informatiques, la CSN et ses organisations affiliées doivent s'assurer que leur utilisation ainsi que le traitement de l'information soient conformes à des règles de conduite et d'éthique, dont les objectifs et les principes directeurs sont définis dans la présente politique.

Au-delà des dispositions contenues dans la présente politique, la CSN et ses organisations affiliées s'attendent à ce que la conduite de chaque usager soit dictée par les autres politiques de la CSN et des organisations affiliées, par des règles usuelles de bienséance, de courtoisie et par les lois et règlements en vigueur au Canada et au Québec.

1. Définitions

Cadres

Ensemble du personnel de direction de la CSN.

Clavardage « chat »

Activité permettant à un internaute d'avoir une conversation écrite, interactive et en temps réel avec d'autres internautes par clavier interposé.

Dirigeantes et dirigeants

Personne élue en autorité qui dirige la CSN ou l'une de ses organisations affiliées.

Droit d'auteur

Droit exclusif de produire ou de reproduire une oeuvre ou une partie importante de celle-ci, sous une forme matérielle quelconque, de la représenter en public, de la publier, de permettre l'un des actes plus haut énumérés ainsi que tous les droits accessoires y afférents, le tout tel que défini par la Loi sur le droit d'auteur.

Droit d'utilisation

Autorisation accordée à une personne définissant l'usage qu'elle peut faire des ressources informatiques.

Forum de discussion « blogue »

Service offert par un serveur d'information qui permet à un groupe de personnes d'échanger leurs opinions, leurs idées sur un sujet particulier, en direct ou en différé.

Gestionnaire de système

Tout membre du personnel dont la fonction est de prendre en charge la responsabilité de la gestion d'équipements, de ressources, de systèmes ou de réseaux au sens de la présente politique, et toute personne à qui cette responsabilité est conférée en vertu d'une entente avec la CSN.

Illicite

Tout élément dont le contenu est de nature haineuse, discriminatoire, indécente, pornographique, raciste, violente ou de toute source illégale.

Internet

Réseau informatique mondial constitué d'un ensemble de réseaux nationaux, régionaux et privés, qui sont reliés par le protocole de communication TCP-IP et qui coopèrent dans le but d'offrir une interface unique à leurs utilisateurs.

Organisations affiliées

On entend par « organisations affiliées », les fédérations et les conseils centraux affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Poste de travail informatisé

Tout appareil qui peut être utilisé pour accéder, saisir, traiter ou emmagasiner des données de façon autonome ou en lien avec d'autres équipements informatiques.

Réseau informatique

Ensemble des composantes et des équipements informatiques reliés par voie de télécommunication en vue d'accéder à des ressources ou à des services informatisés, ou de partager cet accès.

Réseaux sociaux

Catégorie d'applications par Internet qui a pour objectif d'aider à relier des ami-es, des dirigeantes et des dirigeants, des cadres, des salarié-es ou d'autres individus qui utilisent ensemble une variété d'outils tels que *Facebook*, *MySpace*, *Twitter*, etc.

Ressources informatiques

Tout outil ou toute ressource informatique et de télécommunication incluant notamment : téléphones intelligents, serveurs, ordinateurs, mini-ordinateurs, micro-ordinateurs, postes de travail informatisés et leurs unités ou leurs accessoires périphériques de lecture, d'emmagasinage, de reproduction, d'impression, de transmission, de réception et de traitement de l'information, tout équipement de télécommunication, systèmes d'information, logiciels, banques de données et d'informations (textuelle, sonore, symbolique ou visuelle) placées dans un équipement ou sur un média informatique et système de courrier électronique, dont la CSN ou ses organisations affiliées sont propriétaires ou locataires ou sur lesquels elles possèdent un droit d'utilisation.

Salarié-e

Tout salarié-e de la CSN ou de l'une de ses organisations affiliées.

Signature professionnelle

La signature professionnelle doit comporter uniquement le nom, le prénom, l'appellation d'emploi, les coordonnées et l'identification de l'employeur (l'organisation). Tout autre élément doit être autorisé par l'employeur.

Utilisateurs

Toute personne qui utilise les ressources informatiques de la CSN ou de ses organisations affiliées.

2. Objectif

L'objectif de la *Politique de sécurité et d'utilisation des outils informatiques* est d'établir le cadre réglementaire régissant l'utilisation de toute ressource informatique de la CSN ou de ses organisations affiliées.

La présente politique a également pour but de protéger les investissements collectifs et les utilisateurs contre un usage abusif et illégal des ressources informatiques.

Ces règles visent également :

- à assurer le respect de toute législation à l'égard de l'usage et du traitement de l'information et de l'utilisation des technologies de l'information et des communications;
- à assurer que les utilisateurs observent les bonnes pratiques et les règles quant à l'utilisation des technologies de l'information;
- à assurer que les normes en matière de sécurité informatique soient dûment mises en place.

3. Champs d'application de la politique

La présente politique s'applique :

- aux dirigeantes et aux dirigeants, aux cadres et aux salarié-es de la CSN et de ses organisations affiliées. Elle touche également toute personne externe (stagiaire, militant, invité, etc.) ou firme externe appelée à utiliser les ressources informatiques ou de télécommunication installées à la CSN ou à traiter l'information appartenant à la CSN et à ses organisations affiliées;
- à l'utilisation de toute ressource informatique appartenant à la CSN ou à ses organisations affiliées, peu importe sa localisation, ou ne lui appartenant pas, mais utilisée dans ses locaux ou ne lui appartenant pas, mais reliée à son réseau;
- à l'utilisation de toutes les données saisies, traitées ou emmagasinées à l'aide d'équipements, de systèmes ou autres moyens exploitant des technologies de l'information et des télécommunications que la CSN ou ses organisations affiliées utilisent pour leurs activités.

4. Responsabilités de la CSN et de ses organisations affiliées

La CSN et ses organisations affiliées voient à l'application de la présente politique, et la contrôleur ou le contrôleur en assume la responsabilité.

Aucune dérogation à la présente politique ou aux modalités en découlant n'est permise sans autorisation écrite de la contrôleuse ou du contrôleur.

5. Responsabilités de la contrôleuse ou du contrôleur

La contrôleuse ou le contrôleur s'assure que tout système d'information soit protégé au minimum par un processus d'accès nécessitant un mécanisme d'identification et d'authentification de l'utilisateur. Cette authentication doit être modifiée sur une base régulière en vertu des bonnes pratiques. De plus, elle doit limiter l'accès aux personnes autorisées seulement, en fonction de la nature de l'information et des applications utilisées.

6. Responsabilités des utilisateurs

Le respect de la présente politique et des modalités d'application en découlant incombe aux dirigeantes et aux dirigeants, aux cadres et aux salarié-es de la CSN et de ses organisations affiliées et aux utilisateurs externes des installations de la CSN.

Tout utilisateur doit prendre connaissance de la *Politique de sécurité et d'utilisation des outils informatiques* et des modalités d'application qui sont émises par le bureau confédéral.

Tout manquement à la présente politique et à ses modalités d'application doit être rapporté à la coordonnatrice ou au coordonnateur responsable du module informatique, qui en informe la contrôleuse ou le contrôleur.

Les utilisateurs doivent assumer la responsabilité de la sécurité, de l'intégralité de l'information et des traitements effectués sur les équipements qu'ils utilisent. Ils doivent protéger la confidentialité des renseignements qu'ils peuvent détenir, soit dans le cadre de leurs fonctions à titre de dirigeantes ou de dirigeants, de cadres ou de salarié-es de la CSN et de ses organisations affiliées ou encore, à titre personnel et en protéger l'accès par un mot de passe.

6.1 Droit d'usage et code d'accès

L'utilisation des ressources informatiques de la CSN et de ses organisations affiliées est un privilège et non un droit. Elle peut être révoquée en tout temps à tout utilisateur qui ne se conforme pas à la présente politique.

- Un code d'accès individuel ainsi qu'un mot de passe sont alloués à chaque utilisateur à titre strictement confidentiel conformément aux modalités d'application;
- Chaque utilisateur est responsable de la confidentialité et de l'usage de son code d'accès;
- L'utilisateur a l'obligation de s'identifier clairement lors de toute utilisation du réseau informatique de la CSN;
- L'utilisateur est en tout temps responsable de toute forme de communication effectuée grâce à l'utilisation de son code d'accès ou de son mot de passe et il doit voir à les protéger.

6.2 Utilisation prioritaire des équipements

Les ressources informatiques de la CSN et de ses organisations affiliées sont mises à la disposition des utilisateurs pour la réalisation d'activités professionnelles ou à toute autre fin autorisée par la CSN et les organisations affiliées.

Aucun utilisateur ne doit agir de façon à empêcher le fonctionnement normal des ressources informatiques ou d'en faire une utilisation qui aurait pour effet d'en diminuer le rendement, d'en limiter l'accès ou d'en interrompre le fonctionnement. Personne ne peut utiliser les ressources informatiques à des fins illicites ou illégales.

6.3 Conditions d'utilisation

L'utilisateur doit :

- toujours s'identifier à titre de signataire d'un message, et ce, uniquement avec sa signature professionnelle;
- aucune signature ne peut inclure un message de sensibilisation ou de revendication autre qu'un message lié à une campagne confédérale, régionale ou fédérale du mouvement;
- utiliser les ressources informatiques dans le respect des personnes, de leur vie privée, des renseignements personnels ou confidentiels les concernant, et ce, tant dans la communication de messages que d'images;
- s'assurer que les communications, faites dans le cadre de l'utilisation des ressources informatiques, sont empreintes de respect et de civisme et sont faites dans un langage courtois;
- utiliser les ressources informatiques dans le respect de la réputation et de l'image de la CSN, de ses organisations affiliées, des dirigeantes et des dirigeants, des cadres et des salarié-es;
- traiter le matériel informatique de façon responsable et avec respect (par exemple : seuls les autocollants apposés par le module informatique sur les équipements sont autorisés);
- respecter les mesures de sécurité, notamment et non limitativement les filtres Internet et les coupe-feu établis par la CSN.

6.4 Utilisation à des fins personnelles

Les ressources informatiques fournies par la CSN ou les organisations affiliées et le matériel qui s'y rattache doivent être utilisées par les utilisateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Cependant, à titre de privilège, les utilisateurs peuvent faire usage de certaines ressources informatiques à des fins personnelles, et ce, à certaines conditions :

- l'utilisation ne doit pas entrer en conflit avec la prestation de travail et ne doit pas entraver la performance au travail;
- l'utilisation ne nuit nullement aux opérations de la CSN et des organisations affiliées ni à l'efficacité ou à la disponibilité du système informatique;

- l'utilisation n'est pas faite à des fins commerciales, lucratives, de propagande (incluant la politique partisane), illégale ou illicite; ➤ l'utilisation personnelle ne doit pas engendrer de coûts supplémentaires pour l'organisation;
- l'utilisateur respecte les dispositions de la présente politique et les valeurs de la CSN, et ce, même s'il fait usage des ressources informatiques à des fins personnelles.

Les informations et les communications transmises ou reçues sur le réseau et les équipements CSN sont présumées être des communications professionnelles. L'expectative de vie privée des utilisateurs sur celles-ci est donc restreinte en conséquence. Toutefois, aucune interception ou consultation d'information ne sera faite, sauf en raison de motifs sérieux et raisonnables, en respect des règles émanant des Chartes et des autres lois applicables en la matière.

6.5 Actions prohibées

Il est **interdit**, notamment et non limitativement :

- d'utiliser les ressources informatiques à des fins de publicité, de propagande, de harcèlement, de diffusion de propos diffamatoires et haineux, offensants, perturbants, dénigrants ou incompatibles avec les valeurs de la CSN;
- de divulguer des renseignements personnels, incluant des photographies sans autorisation écrite de la personne concernée, à moins que ces photographies ne soient prises dans un contexte public qui n'exige pas un tel consentement.
- d'expédier des messages aux utilisateurs concernant des opinions à des fins politiques partisanes ou à des fins de propagande, des lettres en chaîne et toute information non pertinente;
- d'utiliser Internet à des fins personnelles durant les heures de travail pour les salariées régis par un cadre horaire à moins d'autorisation à cet effet par la coordonnatrice ou le coordonnateur;
- de consulter, de télécharger ou de transférer du matériel obscène, à connotation violente ou sexuelle;
- de participer à des jeux de hasard ou des paris;
- de transmettre un courrier électronique de façon anonyme ou en utilisant le nom d'une autre personne;
- de poser tout acte pouvant nuire au bon fonctionnement des ressources informatiques, entre autres, par l'insertion ou la propagation de virus informatiques, par la destruction ou la modification non autorisée de données ou de logiciels, ou par des gestes visant à désactiver, défier ou contourner n'importe quel système de sécurité;
- de diffuser, de stocker, de partager sur les systèmes informatiques de la CSN et de ses organisations affiliées, des éléments illicites et illégaux;
- d'utiliser des logiciels de partage de fichiers qui ne respectent pas la Loi sur le droit d'auteur tels que Torrent, Kaza, USENET, Morpheus, etc.; ☷ de participer à des activités de piratage (musique, jeux, logiciels, etc.) et d'intrusion ou de blocage de système informatique.

6.6 Accès à distance

Le module informatique et la contrôleuse ou le contrôleur doivent s'assurer des procédures suivantes :

- configurer le réseau pour assurer un niveau suffisant de performance et de fiabilité dans le but de répondre aux exigences en matière de la sécurité des systèmes;
- configurer le matériel et les logiciels d'accès à distance correctement contre les tentatives d'intrusion;
- contrôler l'accès à distance par des techniques efficaces d'identification, d'authentification et de chiffrement;
- accorder l'accès à distance aux utilisateurs ou tiers qui en ont besoin dans le cadre de leurs fonctions seulement.

7. Ressources informatiques

7.1 Protection des ressources informatiques

La protection des ressources informatiques relève exclusivement du module informatique. À cet effet, la contrôleuse ou le contrôleur doit s'assurer que des mesures de contrôle et de sécurité appropriées pour protéger adéquatement les installations sont en place.

Le module informatique met en place des mesures suffisantes pour protéger les données de la CSN et de ses organisations affiliées. Il met également en place une procédure de sauvegarde et de recouvrement, effectue des tests de recouvrement à intervalle régulier, conserve les copies dans un lieu physique distinct et effectue régulièrement un suivi sur le matériel de sauvegarde.

Seules les personnes dûment autorisées peuvent utiliser les ressources informatiques de la CSN et de ses organisations affiliées.

Tout accès ou tentative d'accès non autorisé aux ressources informatiques de la CSN ou de ses organisations affiliées constitue une violation à la présente politique et doit être rapporté au module informatique du Service de l'administration.

7.2 Intégrité et propriété des données

L'information installée par la CSN et les organisations affiliées dans les ressources informatiques demeure la propriété de celles-ci.

Toute information ainsi que tout matériel informatique créé par tout utilisateur dans le cadre de ses fonctions au sein de la CSN ou de l'une de ses organisations affiliées demeurent la propriété de celles-ci.

Personne ne doit modifier ou détruire les données, les logiciels, la documentation et les ressources informatiques de la CSN et des organisations affiliées sans autorisation.

7.3 Confidentialité de l'information

L'information contenue dans les ressources informatiques de la CSN et des organisations affiliées est confidentielle si elle a le caractère d'un renseignement nominatif ou d'un

renseignement que la CSN et ses organisations affiliées peuvent ou doivent protéger en vertu d'une loi, d'un règlement, d'un contrat ou d'une entente de confidentialité.

Personne ne doit, à des fins autres que pour la réalisation des activités de la CSN ou des organisations affiliées, divulguer ou utiliser une information considérée comme confidentielle par celles-ci. La divulgation de l'information doit alors être faite conformément aux lois, aux règlements ou aux politiques en vigueur.

7.4 Adresse électronique

La CSN peut attribuer une adresse électronique aux utilisateurs. Comme pour toutes les autres ressources informatiques de la CSN et des organisations affiliées, cette adresse demeure la propriété de celles-ci et son utilisation doit être faite dans le respect des modalités d'application pour l'utilisation du courrier électronique.

Lorsqu'un utilisateur quitte la CSN ou l'une de ses organisations affiliées, ces dernières se réservent le droit de conserver l'adresse électronique de celui-ci pendant une période de temps nécessaire afin de s'assurer que des communications importantes puissent être transmises à la CSN ou à l'organisation affiliée concernée.

8. Encadrement de l'utilisation d'Internet

La multitude de renseignements et d'informations contenues sur les différents sites Internet rend son accès de plus en plus populaire et la CSN doit s'assurer que l'usage qui en est fait est conforme à ses valeurs.

À cette fin, le module informatique peut mettre en place des mécanismes de surveillance appropriés afin de s'assurer que l'usage qui est fait d'Internet est conforme à la présente politique et aux modalités d'application.

À cet effet, le module informatique peut mettre en place des mécanismes de filtrage afin de limiter l'accès à certains sites Internet, dont notamment les sites contenant du matériel pornographique, de la pédophilie, des propos racistes, obscènes ou vulgaires ou des sites destinés aux jeux. Également, un contrôle pourra être exercé concernant la participation à des sites de clavardage, à des forums de discussion et à certains réseaux de socialisation.

9. Sanctions

Tout contrevenant à la présente politique et aux modalités d'application qui en découlent est passible, en plus des pénalités prévues à la loi, des sanctions suivantes :

- annulation ou suspension des droits d'accès aux équipements et aux services visés par la présente politique;
- remboursement à la CSN ou à l'une de ses organisations affiliées de toute somme que ces dernières seraient dans l'obligation de défrayer à la suite d'une utilisation non autorisée, frauduleuse ou illicite de ses ressources informatiques;
- mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

**Politique de remboursement des dépenses lors d'activité terrain
par les employé-es de bureau**

Adoptée au comité exécutif du 2 décembre 2019

Il est convenu que les dépenses encourues seront remboursées pour la participation d'une ou d'un employé-e de bureau à une activité syndicale terrain accompagné d'une conseillère ou d'un conseiller syndical, si autorisée préalablement par la coordination régionale (kilométrage, repas et frais de garde).

Si cette activité à lieu en dehors des heures de travail, le temps supplémentaire ne sera pas autorisé, mais les dépenses seront remboursées.

Règles administratives

Proposition pour un projet pilote pour activités sectorielles

Bureau fédéral
6 et 7 octobre 2011

CONSIDÉRANT la décision du congrès de 2006 d'augmenter la vie sectorielle;

CONSIDÉRANT la volonté de promouvoir la participation et la solidarité à l'intérieur de la vie sectorielle;

CONSIDÉRANT le changement des élu-es au sein des délégations de chaque syndicat;

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Qu'une somme de 10 \$ par participante et participant soit allouée pour une activité de vie syndicale sectorielle.

Mise à jour de la politique

Bureau fédéral
25, 26 et 27 avril 2018

CONSIDÉRANT la décision du congrès de 2006 d'augmenter la vie sectorielle;

CONSIDÉRANT la volonté de promouvoir la participation et la solidarité à l'intérieur de la vie sectorielle;

CONSIDÉRANT le changement des élu-es au sein des délégations de chaque syndicat;

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Qu'une somme de 15 \$ par participante et participant soit allouée pour une activité de vie syndicale sectorielle.

Politique d'aide financière aux syndicats en conflit durant le congrès fédéral ou le conseil fédéral

CONSIDÉRANT que la Fédération du commerce (CSN) souhaite supporter financièrement les syndicats en conflit à l'intérieur de la confédération lors de la tenue des instances de la FC (congrès fédéral et conseil fédéral), afin que ceux-ci puissent poursuivre leur lutte :

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que la Fédération du commerce (CSN) effectue un don de 500 \$ à chacun des syndicats de la CSN vivant un conflit au moment du congrès fédéral ou du conseil fédéral de la fédération.

Politique d'aide financière aux syndicats d'autres fédérations vivant un conflit

Adoptée au bureau fédéral extraordinaire du 24 novembre 2020

Modifiée par le comité exécutif en février 2024

Adoptée par le bureau fédéral extraordinaire le 4 mars 2024

CONSIDÉRANT que la Fédération du commerce (CSN) souhaite appuyer et supporter financièrement les syndicats en conflit d'autres fédérations à la CSN;

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que la Fédération du commerce (CSN) remette un don d'une valeur de 200 \$ pour chaque syndicat d'autres fédérations vivant un conflit continu pour une période minimale de deux (2) semaines ou d'un conflit discontinu atteignant dix (10) jours de grève. Au 30^e jour suivant le premier don, la fédération réitérera un don de 200\$ au syndicat si celui-ci est toujours en conflit continu.

Que ceci se répète chaque 30^e jour suivant le premier don, tant que le syndicat est toujours en conflit continu.

Politique d'aide financière aux syndicats de la Fédération du commerce (CSN) vivant un conflit

Adoptée au bureau fédéral extraordinaire du 24 novembre 2020

Modifiée par le comité exécutif en février 2024

Adoptée par le bureau fédéral extraordinaire le 4 mars 2024

Dans le cas où un syndicat de la Fédération du commerce (CSN) vivrait un conflit de deux semaines continues ou de 10 jours lors d'un conflit discontinu.

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que la fédération se dote d'une politique d'aide financière aux syndicats vivant un conflit;

Que la fédération fasse un don d'une valeur de :

- 250 \$ pour les syndicats de 1 à 99 membres;
- 300 \$ pour les syndicats de 100 à 199 membres;
- 350 \$ pour les syndicats de 200 à 299 membres;
- 400 \$ pour les syndicats de 300 membres et plus.

Qu'au 30^e jour suivant le premier don, la fédération réitérera le don au syndicat si celui-ci est toujours en conflit continu.

Que ceci se répète chaque 30^e jour suivant le premier don, tant que le syndicat est toujours en conflit continu.

Plan d'opérationnalisation de la campagne du 50\$ et de la campagne de solidarité pour les syndicats en conflit

Dans le cadre de la mise à jour de la politique de la campagne du 50\$ de la CSN où le bureau confédéral de la CSN a adopté une proposition qui se lit comme suit :

Chaque organisation doit déterminer un processus systématique de déploiement de la campagne de 50\$;

Que chaque organisation partage son processus en bureau confédéral et au forum des coordinations;

Que l'information des donateurs soit centralisée et accessible pour chaque organisation;

Qu'un bilan de la campagne soit fait systématiquement et qu'un rapport soit fait en bureau confédéral et autre instance pertinente (voir annexe);

C'est donc dans ce contexte que la fédération souhaite, en collaboration avec vous, améliorer son plan d'opérationnalisation de cette campagne. Vous n'êtes pas sans savoir que le type de syndicalisme que nous pratiquons nous amène souvent à utiliser l'outil ultime de notre rapport de force : la grève. Cette politique s'applique également lorsque nous sommes confrontés à des employeurs qui tentent de nous imposer des reculs dans nos conditions de travail.

C'est pourquoi nous devons mettre en place les éléments pour que l'expression de notre solidarité s'opérationnalise à son plein potentiel.

Cette politique se veut pragmatique et permettant d'élever le niveau de solidarité que notre organisation est capable de déployer pour permettre aux syndicats affiliés de tenir la minute de plus et ainsi gagner leurs batailles. Voici ce que nous mettons au jeu pour alimenter le débat :

À partir de la 2^e semaine de conflit, la Fédération du commerce (CSN) envoie une correspondance au syndicat en conflit. Cette lettre doit manifester l'appui de la fédération envers le syndicat et elle doit lui faire connaître notre politique de solidarité. Cette correspondance est accompagnée d'un don de solidarité conforme aux différentes politiques de don de la fédération.

- 1- Au même moment, la fédération fait parvenir une correspondance à l'ensemble des syndicats de la fédération afin de les informer de la lutte de nos camarades, de les solliciter à faire un don, de les inciter à aller les voir sur leur ligne de piquetage et à les inviter à leurs AG pour parler de leur conflit. En annexe de cette correspondance, la politique de don et d'opérationnalisation de la présente campagne y est incluse;
- 2- Au même moment, la fédération envoie un courriel à l'équipe de travail afin qu'il fasse un suivi de la correspondance envoyée au syndicat. Les salarié-es débattent des dons de solidarités, de la visite du syndicat en conflit et de l'invitation du syndicat en lutte dans leurs différentes instances;
- 3- Les salarié-es de la fédération informent cette dernière des résultats du débat et des dons qui ont été adoptés par le syndicat. Cette information est centralisée dans un document *Sharepoint* accessible à l'ensemble de l'équipe;

- 4- Lors d'exécutif de la fédération, il est discuté de la question des présences physique des officiers de la fédération sur la ligne de piquetage du syndicat en conflit;
- 5- La fédération s'assure d'inviter les syndicats en conflit lors de chacune des instances fédératives;
- 6- Pour les syndicats en conflit qui sont affiliés à la Fédération du commerce (CSN), une correspondance est envoyée à l'ensemble des organisations de la CSN pour qu'elles les invitent dans leurs instances pour parler de leur conflit;
- 7- Les différents comités sectoriels de la fédération, dans le cadre de leurs travaux, sollicitent les syndicats de leur secteur pour manifester leur appui au syndicat en conflit;
- 8- La FC produira une politique de dons à soumettre à chacun des syndicats affiliés afin que chaque syndicat puisse avoir une politique de dons de solidarité;
- 9- La procédure prévue ci-haut est remise en place après 3 mois de conflit continu et conformément au rappel prévu à la campagne de 50\$ de la CSN.

La lutte des uns trace la voie pour les luttes à venir des autres syndicats. Pour ainsi élever la classe ouvrière, pour leur donner des conditions de vie dignes.

C'est grâce à une application efficace de cette politique que nous développons une réelle culture de solidarité. Celle-ci est nécessaire pour que toutes et tous comprennent bien le sens de la solidarité afin que les syndicats en lutte puissent être organisés pour gagner.

**Politique d'aide financière
Campagne 50 \$**

CONSIDÉRANT que la CSN sollicite l'ensemble des syndicats de la confédération, lors de conflit dépassant 3 mois, avec une campagne de 50 \$;

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que lors de campagne de 50 \$, la Fédération du commerce (CSN) contribue au montant de 500 \$.

**Politique d'aide financière
Campagne sur le salaire minimum \$**

Adoptée au bureau fédéral de 17 et 18 février 2025

CONSIDÉRANT que la CSN sollicite l'appui de la confédération avec une campagne sur le salaire minimum lors de conflits où les salarié-es n'ont pas encore atteint le salaire minimum de 20\$;

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que lors d'une campagne lancée par la confédération sur le salaire minimum, la Fédération du commerce (CSN) contribue au montant de 500 \$.

Politique d'aide financière aux syndicats dans le cadre d'une activité de vie syndicale

Bureau fédéral
25 et 26 mars 2010

Lorsqu'un syndicat ou une organisation invite la fédération à une activité telle que, tournoi de golf, tournoi de balle molle, tournoi de hockey, cabane à sucre ou une autre activité de vie syndicale, la fédération assume le coût des frais de participation et les dépenses qui s'y rattachent pour les membres du comité exécutif et les coordinations; la fédération assume cependant uniquement le coût du repas de l'activité pour les conjoint(e)s qui les accompagne.

De plus, dans le cadre d'une activité organisée par un syndicat, la fédération assume aussi ces mêmes frais pour la personne conseillère qui dessert le syndicat au moment de l'activité et uniquement le coût du repas de l'activité pour le conjoint ou la conjointe qui l'accompagne.

Mise à jour de la politique

Bureau fédéral
25, 26 et 27 avril 2018

CONSIDÉRANT que le monde syndical a évolué au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que plusieurs activités telles que tournoi de golf, tournoi de balle molle, tournoi d'hockey, cabane à sucre ou autres activités, excluant la tenue d'une assemblée générale, se font dans un cadre d'activité de vie syndicale pour plusieurs syndicats de la fédération;

CONSIDÉRANT que la fédération veut se doter d'une politique pour faire face à ces nouvelles réalités et afin de soutenir les syndicats de la fédération.

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que la fédération se dote d'une politique d'aide financière aux syndicats dans le cadre d'une activité de vie syndicale;

Que la fédération fasse un don d'une valeur du prix réel jusqu'à concurrence de :

250 \$ en argent, ou l'équivalent, en matériel promotionnel, pour les syndicats de 1 à 99 membres;

300 \$ en argent, ou l'équivalent, en matériel promotionnel, pour les syndicats de 100 à 199 membres;

Réglementation des dépenses FC

350 \$ en argent, ou l'équivalent, en matériel promotionnel, pour les syndicats de 200 à 299 membres;

400 \$ en argent, ou l'équivalent, en matériel promotionnel, pour les syndicats de 300 membres et plus.

Que la fédération accepte une demande par année civile;

Que cette politique ne peut être jumelée à la politique d'aide financière aux syndicats célébrant un anniversaire ou dans le cadre de la production d'un objet de visibilité;

Que cette politique entre en vigueur immédiatement (bureau fédéral des 25, 26 et 27 avril 2018).

Politique d'aide financière aux syndicats dans le cadre de la production d'un objet de visibilité dans une démarche d'amélioration de la vie syndicale

Dans le cas où un syndicat voudrait produire un objet de visibilité, la fédération s'engage à contribuer financièrement à condition que cela soit dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la vie syndicale en collaboration avec la Fédération du commerce (CSN). Cette aide sera attribuée en autant que cela ne soit pas couvert par le Fonds de défense professionnel ou le Service de la syndicalisation.

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que la fédération se dote d'une politique d'aide financière aux syndicats dans le cadre de la production d'un objet de visibilité dans une démarche d'amélioration de la vie syndicale;

Que la fédération fasse un don d'une valeur du prix réel jusqu'à concurrence de :

- 250 \$ pour les syndicats de 1 à 99 membres
- 300 \$ pour les syndicats de 100 à 199 membres
- 350 \$ pour les syndicats de 200 à 299 membres
- 400 \$ pour les syndicats de 300 membres et plus

Que la fédération accepte une demande par année civile;

Que cette politique ne peut être jumelée à la politique d'aide financière aux syndicats célébrant un anniversaire et ne peut être jumelée dans le cadre d'une activité de vie sectorielle;

Que cette politique entre en vigueur immédiatement (bureau fédéral des 25, 26 et 27 avril 2018).

Politique d'aide financière aux syndicats célébrant un anniversaire

Bureau fédéral
25 et 26 mars 2010

Lorsqu'un syndicale sollicite la présence de la fédération lors de la célébration de l'anniversaire de leur syndicat, la fédération assume le coût du repas et les dépenses qui s'y rattachent pour les membres du comité exécutif, les coordinations et la personne conseillère qui dessert le syndicat au moment de l'activité; la fédération assume cependant uniquement le coût du repas de l'activité pour les conjoint(e)s qui les accompagne.

Mise à jour de la politique

Bureau fédéral
25, 26 et 27 avril 2018

Des syndicats de la fédération sollicitent occasionnellement la fédération pour leur venir en aide financièrement dans le but d'organiser l'anniversaire de fondation du syndicat. Que ce soit 50 ans, 40 ans, 25 ans ou 15 ans, il faut souligner la présence de ces syndicats à la CSN et à la fédération. Dans le but d'apporter une modeste contribution à la réussite d'un tel événement,

IL EST ADOPTÉ

Que la Fédération du commerce (CSN) appuie financièrement les syndicats célébrant leur anniversaire de fondation, à raison d'un don au montant du prix réel jusqu'à concurrence de :

- 250 \$ pour les syndicats de 1 à 99 membres
- 300 \$ pour les syndicats de 100 à 199 membres
- 350 \$ pour les syndicats de 200 à 299 membres
- 400 \$ pour les syndicats de 300 membres et plus

Que la politique d'aide financière à l'organisation d'anniversaire de fondation des syndicats entre en vigueur immédiatement (bureau fédéral des 25, 26 et 27 avril 2018).

Politique de la Fédération du commerce (CSN) concernant les décès, l'hospitalisation et les naissances

Lors du décès du père, de la mère, du conjoint, d'un enfant, d'un frère ou d'une sœur, d'un membre d'un comité sectoriel, d'un salarié-e ou d'un membre du comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN), il est convenu que des fleurs soient envoyées ou qu'un don soit fait au nom de la Fédération du commerce (CSN), et ce, dans la mesure où la fédération est mise au courant.

De plus, lors de l'hospitalisation d'un salarié-e ou d'un membre du comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) ou de la naissance d'un enfant, d'un salarié ou d'un membre du comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN), un cadeau sera offert au nom de la Fédération du commerce (CSN).

Politique de remboursement de la Fédération du commerce (CSN) aux syndicats affiliés

- CONSIDÉRANT** l'importance pour la fédération que les syndicats acquittent régulièrement leurs per capita;
- CONSIDÉRANT** les coûts d'intérêts importants que la fédération doit assumer face aux retards de per capita de certains syndicats;
- CONSIDÉRANT** l'équité qui doit exister entre les remboursements qu'effectue la fédération et la régularité du paiement des per capita par les syndicats;
- CONSIDÉRANT** que la CSN a une politique de remboursement face aux syndicats en retard.

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que la fédération ne rembourse pas les syndicats en retard de plus d'un mois dans le paiement des per capita réguliers ou des ententes de per capita;

Que la fédération retienne les remboursements (formation, aide aux syndicats pour les instances, etc.) tant que le syndicat ne se met pas en règle en conformité des statuts et règlements;

Que cette entente entre en vigueur le 1^{er} octobre 1993.

Politique de frais d'administration pour les comptes en retard

- CONSIDÉRANT** que le 42^e Congrès de la Fédération du commerce (CSN) a adopté le principe d'une politique de frais d'administration pour les comptes à recevoir en retard de plus de trois mois;
- CONSIDÉRANT** qu'il appartient au bureau fédéral d'adopter la mécanique de cette politique d'administration;
- CONSIDÉRANT** que la CSN a déjà une telle politique.

IL A ÉTÉ ADOPTÉ

Que la fédération charge 2 % de frais d'administration sur tout compte à recevoir en retard de plus de trois mois après la production du compte par la fédération;

Que ces frais d'administration soient chargés uniquement sur les comptes à recevoir : papeterie, locations de salles, télécommunications, achats de broches, etc., excluant les per capita réguliers et les ententes de per capita.

Que cette entente entre en vigueur à compter du 1^{er} octobre 1993.

Règles administratives

Politique des dons et souscriptions

Tel qu'adopté par le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) le 13 septembre 1999

Modifiée par le comité exécutif en février 2024

Adoptée par le bureau fédéral extraordinaire le 4 mars 2024

CONSIDÉRANT le budget dont dispose la Fédération du commerce (CSN) pour les dons et souscriptions;

CONSIDÉRANT la nécessité de convenir des propriétés dans l'allocation de ces sommes;

CONSIDÉRANT le besoin de convenir d'une méthode afin de traiter les différentes demandes de dons soumises;

Le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) convient de la politique qui suit :

Article 1 Toutes les demandes de dons ou souscriptions à la Fédération du commerce (CSN) doivent être traitées de la façon prévue par la présente politique. Les comités ou secteurs ne sont pas autorisés à décider de dons ou souscriptions, ils peuvent cependant en faire la recommandation au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN);

Article 2 Les organismes faisant l'objet de la présente politique et ayant un champ d'action de niveau national, seront considérés de façon prioritaire. Les organismes œuvrant au niveau local ou régional sont refusés;

Article 3 La priorité sera accordée aux demandes qui s'inscrivent dans le sens des priorités de la CSN et la Fédération du commerce (CSN) pour l'année en cours;

Article 4 En règle générale, les organisations syndicales et les organismes populaires ont priorité dans l'allocation des dons;

Article 5 En règle générale, les fondations en support à des organismes publics, tels les hôpitaux ou les universités, ne sont pas éligibles à l'aide de la Fédération du commerce (CSN);

Article 6 Les dons ne doivent pas dépasser un maximum de 500,00 \$ à un même organisme, par année;

Article 7 L'organisme ayant bénéficié d'un don à l'intérieur de l'année financière de la Fédération du commerce (CSN) ne peut en solliciter un deuxième, et ce, dans le but de répondre à plus de demandes;

Article 8 Toutes les demandes doivent être acheminées à la personne trésorière de la fédération qui voit à les accepter ou refuser en tout ou en partie selon la politique votée;

Article 9 La décision d'octroyer un don qui implique une exception à la présente politique est soumise au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN);

Article 10 Au moins deux fois par année, un rapport est soumis au comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) sur les dons accordés en vertu de la présente politique.

Adopté par le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) le 13 septembre 1999.

Politiques de dépenses pour représentation à l'extérieur du Québec

Adoptée par le bureau fédéral extraordinaire le 4 mars 2024

Étant appelé à l'occasion à devoir nous déplacer à l'extérieur du Québec, il est important d'avoir des balises claires au niveau des dépenses lorsque cela arrive. Cette politique, s'adresse autant aux élus, aux personnes salariées qu'aux militants qui pourraient avoir à se déplacer à l'extérieur du Québec pour représenter la Fédération du commerce (CSN).

Frais de repas et d'hébergement

En ce qui concerne les frais de repas, les barèmes déjà prévus seront ceux appliqués lors de représentation à l'extérieur du Québec. Dans le cas de représentation à l'extérieur du Canada, les barèmes seront alors indexés selon la devise en place à ce moment. Si pour des raisons particulières, les barèmes en place n'étaient pas appropriés, le bureau fédéral de la Fédération du commerce (CSN) devra être consulté pour adopter, pour un événement précis, des barèmes adaptés à cette réalité particulière.

Pour les frais d'hébergement, c'est la Fédération du commerce (CSN) qui en assumera le coût et qui s'occupera des réservations en s'assurant de trouver un endroit approprié à coût convenable.

Frais de transport

La Fédération du commerce (CSN) rembourse les coûts du transport aérien en classe économique. Aussi pour les transports ferroviaires, les coûts en classe économique sont remboursés. Les pièces justificatives doivent être produites pour le remboursement.

La fédération rembourse les frais de taxi lors de délégations à l'extérieur du Québec. Les pièces justificatives doivent être produites pour le remboursement.

La fédération s'assure que tous les participants qui participent à une activité à l'extérieur du Québec, détiennent une assurance-voyage.

Remboursement des salaires

Le remboursement des salaires, s'il y lieu, se fera selon la politique de remboursement des dépenses actuellement en vigueur à la fédération.

Exceptionnellement la fédération peut rembourser des jours de salaire pour des motifs liés au décalage horaire, aux horaires d'avion et à d'autres situations en dehors du contrôle des participants.

Autres frais

La fédération n'assume aucun autre frais que ceux précédemment mentionnés.

Rapport Bureau fédéral et équipe

Dans le cas d'une mission d'une ou de plusieurs personnes, telle la participation au Labor Notes, un rapport est fait au bureau fédéral et à l'équipe provinciale.

ENRACINONS LA SOLIDARITÉ



**Complément
d'information
concernant la
politique de
remboursement des
dépenses pour le 17^e
Conseil**

Complément d'information concernant la politique de remboursement des dépenses

VEILLE DU CONSEIL

Souper : Le souper de la veille est remboursé si le syndicat a plus de 300 km à parcourir et que la rencontre débute à 10 heures.

Coucher : Le coucher de la veille est remboursé si le syndicat a plus de 300 km à parcourir.

MARDI, 25 NOVEMBRE 2025

Déjeuner : Les délégué-es qui avaient droit au coucher sont éligibles au déjeuner ou qu'un déplacement de 200 km et plus est nécessaire.

Dîner : Tous les délégué-es sont éligibles au dîner.

Souper : Tous les délégué-es sont éligibles au souper si la fin de l'assemblée a lieu après 17 h 30. Si la fin a lieu avant cette heure, seuls les syndicats ayant plus de 100 km à parcourir y ont droit. Les délégué-es qui sont éligibles pour le coucher le sont également pour le souper.

MERCREDI, 26 NOVEMBRE 2025

Déjeuner : Tous les délégué-es sont éligibles au déjeuner selon la politique de remboursement des dépenses.

Dîner : Tous les délégué-es sont éligibles au dîner.

Souper : Tous les délégué-es sont éligibles au souper si la fin de l'assemblée a lieu après 17 h 30. Si la fin a lieu avant cette heure, seuls les syndicats ayant plus de 100 km à parcourir y ont droit. Les délégué-es qui sont éligibles pour le coucher le sont également pour le souper.

JEUDI, 27 NOVEMBRE 2025

Déjeuner, dîner et souper : Idem que mercredi.

VENDREDI, 28 NOVEMBRE 2025

Déjeuner et dîner : idem que mercredi.

Souper : Le souper est remboursé si le syndicat a plus de 500 km à parcourir et que le conseil se termine vers 13 heures.

Coucher : Aucun coucher ne sera remboursé sauf pour les syndicats qui doivent parcourir plus de 700 km pour le retour et pour ceux des Iles-de-la-Madeleine qui doivent prendre leur avion de retour plus tard en soirée ou qui doivent prendre un bateau.

SAMEDI, 29 NOVEMBRE 2025

Déjeuner : Le déjeuner est remboursé uniquement aux syndicats qui ont eu droit au coucher de la veille.



ENRACINONS LA SOLIDARITÉ

Fédération du commerce (CSN)

1601, avenue De Lorimier

Montréal (Québec) H2K 4M5

fc-csn.ca

